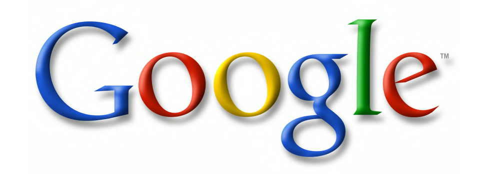





1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE



HISTOIRE
DU PRINCE
FRANÇOIS EUGENE DE SAVOYE,

GENERALISSIME DES ARME'ES DE L'EMPEREUR ET DE L'EMPIRE.

Enrichie de Figures en Taille-Douce.

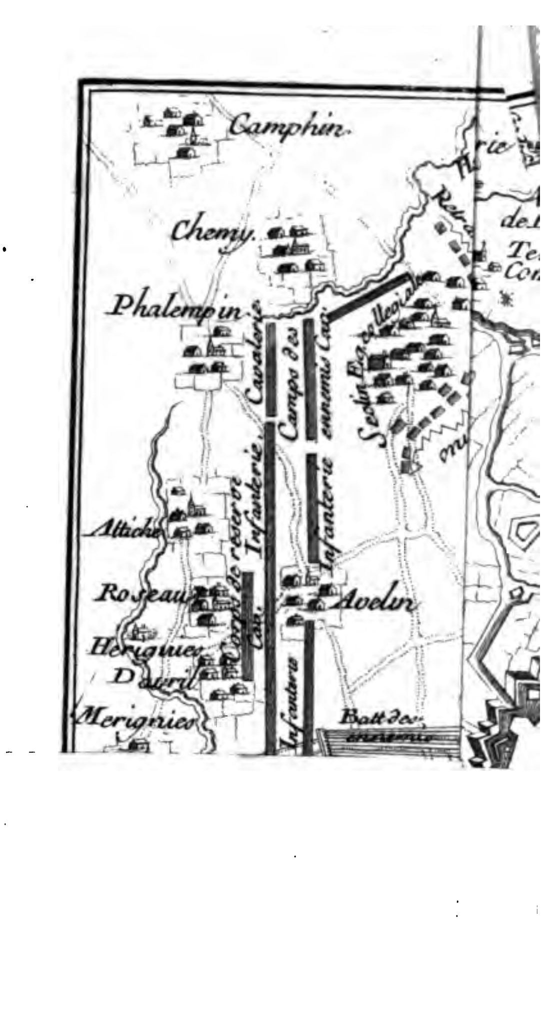
TOME QUATRIEME.



A VIENNE en AUTRICHE,

Chez BRIFFAUT.

M. DCC. XLI.


Camphin.
Chemy.
Phalempin.
Cavalerie
Campo des
ennemis Cav.
Seclin Eg. collegiale
Infanterie.
Corps de reserve
Cav.
Infanterie
Altiche
Roseau
Herigmes
D avril
Merignies
Avelin
Infanterie
Batt des ennemis



HISTOIRE DU PRINCE EUGENE DE SAVOYE.

LIVRE X.



E Prince Eugene & Milord Duc, ayant avis que les François marchoient à eux, ordonnerent à leurs troupes de détendre les tentes, & de prendre les armes; après quoi elles furent rangées en bataille dans l'ordre déjà marqué. 1708.

L'Armée du Duc de Bourgogne ayant marché jusqu'à la portée du cânon de celle des Alliez, s'arrêta sans rien faire que de pousser quelques partis qu'on avoit envoyez pour examiner ce qui se passoit. Elle attaqua & prit deux ou trois petits postes où les Alliez avoient

1708. mis des troupes pour amuser les Fran çois. Le Duc de Bourgogne rangea so Armée en bataille, sa droite derrier Ennevelin près de la Marque; le cen tre à Entreulle & à Avelin, & la gau che appuyée à un ruisseau qui se jette Phalempin, faisant un crochet qui a loit près du village de Seclin, où le Alliez avoient mis sept Bataillons ave du canon. Les François tirerent un ligne depuis les hayes de ce village jus qu'à celles qui sont au-delà de la chau sée, pour se couvrir contre le feu d l'artillerie des Alliez qui tiroit sur eu sans discontinuer. Toute la nuit du 1 au 11 se passa à se canonner de pa & d'autre.

Les François s'emparent du village de Seclin.

Le 11 les François attaquerent l village de Seclin, & l'emporterent. L Prince Eugene resta tout ce jour-là l'Armée d'observation, & en partit l soir pour retourner au siége. Le 12 l Comte d'Albermarle revint au cam avec ses 30 Escadrons & le Convo qu'il avoit escorté. Le 13 le Duc d Bourgogne & Mr. de Vendôme s'a vancerent de fort près pour observe l'Armée de Milord Duc, & voir s'i n'y auroit pas moyen de l'entamer. L Général Anglois les fit saluer de plu sieurs coups de canon, dont un pens

tue

tüer Mr. de Vendôme. Les Princes François, peu ſatisfaits de cette politeſſe Angloiſe, ſe retirerent, & furent rejoindre Chamillart, qui étoit monté ſur le clocher de Seclin pour obſerver l'Armée des Alliez avec des lunettes d'approche. Ils tinrent Conſeil avec ce Miniſtre, & conclurent qu'il n'étoit pas poſſible de forcer les Alliez dans leur poſte, à moins que de vouloir ruiner l'Armée ſans délivrer Lille; que le meilleur parti qu'il y eût à prendre, c'étoit de ſe retirer, & de s'aller poſter quelque part d'où l'on pût troubler le paſſage des convois qui venoient aux Aſſiégeans. Cette réſolution priſe, l'Armée Françoiſe ſe diſpoſa à partir. 1708.

Le Duc de Bourgogne & le Duc de Vendôme, pour cacher leur retraite continuerent à ſe promener vis-à-vis des Alliez; mais ſans trop s'approcher, de-peur de quelque nouvelle ſalve. Enfin ils reprirent le chemin par où ils étoient venus. Leur Armée fut diviſée en pluſieurs corps, tant pour couvrir les Provinces expoſées aux courſes des Alliez, que pour leur ôter la communication avec celles de leur parti, d'où ils tiroient leurs convois. **Retraite des François.**

Milord Duc fit faire un mouvement

1708. à ſon Armée, & la mena vers la Lis où il campa entre Courtrai & Lille pour favoriſer les convois qui devoien venir d'Oſtende. Il reçut quelque jours après un renfort de quelques Bataillons & Eſcadrons qu'il envoya au Prince Eugene, n'en ayant plus beſoin lui-même.

Continuation du ſiége de Lille.

Eugene continuoit cependant à pouſſer ſes attaques avec toute la vivacité imaginable. Il s'étoit même déjà emparé d'une redoute près de la porte de Flandre, ſans qu'il lui en eût couté plus de dix à douze hommes morts & quelques vingt de bleſſez. Il ſe vit bien-tôt en état de donner l'aſſaut à divers ouvrages avancez. La réſolution en étant priſe, ce Prince donna par écrit l'ordre qu'il vouloit qui fût obſervé dans ces attaques. En voici la copie.

Diſpoſition

1708.

Dispoſition (1) pour l'attaque de la Contreſcarpe entre la tenaille & l'ouvrage à corne, depuis la Baſſe-Deule *juſqu'à la porte de la* Madelaine, *ſous la direction de Mr.* de Mey, *Ingénieur en chef.*

» On tirera avec les batteries de ca-
» non, & l'on jettera des bombes pen-
» dant tout le jour, autant qu'il ſera
» poſſible, dans l'ouvrage-à-corne, &
» dans les ravelins proche de la porte
» de la Madelaine, ainſi que dans la
» tenaille ſur la Baſſe-Deule.

» On commandera 1600 Grenadiers,
» qui ſeront diviſez en quatre pelotons
» dans la derniere parallele; ſçavoir
» 400 qui attaqueront l'angle-ſaillant
» du chemin-couvert du demi-baſtion
» gauche de la corne; 400 qui attaque-
» ront l'angle de la tenaille; 400 qui
» attaqueront celui de la face gauche
» du ravelin proche de la bréche. Le
» reſte, auſſi au nombre de 400, atta-
» quera la contreſcarpe devant la bré-
» che: ils auront avec eux trente Char-
» pentiers pour couper les paliſſades de-
» vant la bréche.

» Les 1600 Grenadiers ainſi diſpoſés,

 » ſeront

(1) Quinci, Hiſtoire Militaire Tom. V. pag. 533.

1708. » seront soûtenus par 1600 Fusiliers.
» La tranchée sera occupée par huit Bataillons, postez la moitié dans la premiere parallele, l'autre moitié dans la seconde parallele ; & dès que les Grenadiers seront sortis de leurs logemens, les 1600 Fusiliers prendront leurs places, & les premiers Bataillons les places de ceux-ci.

» Six cens Chevaux seront postez à l'aîle gauche pour les faire agir en cas de besoin. On les mettra derriere le bois proche de la traverse.

» Aussi-tôt qu'on se rendra maître de la contrescarpe, si l'on trouve le fossé praticable devant la bréche, on détachera des Grenadiers pour y monter, ce qui pourroit obliger les Assiégez de battre la chamade, par la crainte d'être pris d'assaut.

» On essayera pareillement de se loger sur la tenaille ; & s'il n'est pas possible de le faire, les Grenadiers sauteront dans le chemin-couvert, & se couvriront avec des sacs à laine, qu'on fera marcher avec chaque détachement.

» Ceux qui attaqueront devant la bréche, prendront poste vis-à-vis le long de la contrescarpe, allant la moitié devant le ravelin, & se couvriront

» avec

» avec des sacs à laine autant qu'il sera 1708.
» possible.

» S'il arrivoit qu'on eût besoin de plus » de monde, les Fusiliers marcheront » de la même maniere que les Grena- » diers; & les Régimens qui seront dans » la tranchée, leur enverront de tems » en tems du secours, autant que les » Généraux le trouveront à propos.

» On mettra huit ou dix piéces de » canon devant l'ouvrage-à-corne pou » incommoder les Assiégez; ce qu'on » pratiquera aussi devant la tenaille.

» On fera du poste le plus près de la » tenaille un feu continuel, pour enfi- » ler tout ce qui paroîtra; ce qui sou- » lagera beaucoup les attaques.

Disposition de l'attaque de la Contrescarpe entre la Basse-Deule *& la Corne de la porte de* St. André, *sous la direction de Mr.* des Roques, *aussi Ingénieur en chef.*

» Outre la garde ordinaire des tran- » chées, l'on commandera 800 Grena- » diers & 800 Fusiliers pour les soû- » tenir. Quatre cens Grenadiers sorti- » ront en quatre troupes de cent cha- » cune, qui marcheront aux angles de » la contrescarpe, & suivis de 400 au- » tres, en cas qu'il en soit besoin; &

 » les

1708. » les 800 Fusiliers seront prêts pour les » soûtenir, comme aussi toute la Garde » des tranchées.

» Les premiers Grenadiers s'étendront » depuis le ravelin jusques vers la te- » naille qui soûtient l'aîle de l'ouvrage- » à-corne, pour tenter le passage du » chemin-couvert de la contrescarpe, » & gagner, s'ils peuvent, la bréche du » bastion. Pour faciliter leur passage, » ils auront 30 Charpentiers com- » mandez avec des haches pour rom- » pre les palissades En cas que la cho- » se se trouve possible, ils traverseront » le fossé ; sinon ils retourneront sur » la crête du chemin-couvert, où les » Travailleurs viendront faire le loge- » ment. Il y en aura 2000, afin que si » l'affaire étoit opiniâtre il y en eût » toûjours en réserve.

» On doit aussi observer d'avoir sur » les lieux 400 gabions, des fascines en » abondance, & toute sorte d'outils, » afin que l'on ait dequoi en donner d'a- » bord à ceux qui en pourroient man- » quer.

» Les Grenadiers destinés à l'attaque, » qui sera à sept ou huit heures du soir, » sortiront quand on fera le signal mar- » qué. Deux heures avant l'attaque les » batteries feront un feu continuel sur » tous les ramparts, pour inquiéter les

» Assiégez;

» Assiégez ; mais quand l'affaire sera en- 1708.
» gagée, elles tireront seulement sur la
» droite & sur la gauche, pour modé-
» rer le feu croisé que les Assiégez pour-
» roient faire des bréches des ouvrages
» à-corne & des tenaillons.

» Il sera donné à chaque Ingénieur
» 200 Travailleurs ; les autres resteront
» en réserve, pour sortir en cas de be-
» soin.

En comptant tous les Travailleurs, Charpentiers, Porteurs de gabions & autres, il y eut près de 14000 hommes commandez pour cet assaut : outre la Garde ordinaire de la tranchée, qui étoit de 12 Bataillons & de 4 Escadrons.

Le Maréchal de Boufflers se prépare à bien défendre les ouvrages que les Assiégeans veulent attaquer.

Il n'étoit pas possible que le dessein de l'attaque du chemin-couvert fût si caché que l'Ennemi n'en eût avis, soit par les mouvemens qu'il vit faire aux Assiégeans, soit par les Déserteurs. Le Maréchal de Boufflers, instruit que ses ouvrages extérieurs alloient être attaquez, se prépare à les bien défendre. Il y éleve palissade sur palissade, retranchement sur retranchement ; le tout fourni de l'artillerie & des troupes nécessaires.

Il assemble son Conseil de Guerre.

Il assemble son Conseil de Guerre, pour sçavoir s'il faut défendre le terrein pied-à-pied, ou si l'on se contentera d'une défense générale. Les avis furent *qu'on*

1708. *ne devoit point défendre (1) le chemin-couvert de pied ferme, par la raison que si-tôt que l'Ennemi auroit gagné le haut du parapet, il pourroit plonger, enfiler les défenses, & envelopper les troupes qui y seroient; & que pendant ce tems-là le feu des ramparts tant du corps de la place que des dehors, seroit sans action; parce-que les troupes qui défendroient le chemin-couvert, y seroient exposées, & en recevroient un aussi grand dommage que de celui de l'Ennemi. Qu'il falloit donc ne laisser que très-peu de monde dans les principaux angles-saillans, dès que les Ennemis se trouveroient à portée de s'y jetter; faire sur eux des décharges à propos, & se retirer ensuite par la droite & par la gauche, en rangeant le bord pour se couvrir, & cela à mesure que l'Ennemi passeroit, afin de l'exposer au feu des ramparts: ce qui ne pouvoit manquer de leur causer une perte très-considérable; & lorsqu'ils seroient affoiblis & en desordre, faire revenir les troupes par le dehors & le dedans du chemin-couvert, afin de regagner ces postes.*

Ces avis se trouvoient conformes au projet de défense que le Maréchal de Vauban avoit donné par écrit au sujet de Lille. Il y eut cependant un homme

is du
quis de

(1) Quinci, Histoire Militaire Tom. V. page 527.

me qui ôsa contredire & les avis & le projet. Ce fut le Marquis de la Fréseliere; & il ne se contenta pas de contredire, mais il proposa d'autres voyes, qui parurent si judicieuses qu'elles furent préférées à tout. Son sentiment portoit, » qu'il falloit mettre dans les places-» d'armes autant de Grenadiers qu'elles » en pourroient contenir, aussi-bien » que dans les angles-saillans; qu'il fal-» loit poster dans les ouvrages qui en » étoient proches, des détachemens de » Grenadiers prêts à soûtenir ceux-là, » & à sortir avec eux sur les Ennemis » lorsqu'ils auroient été affoiblis par le » canon du rampart. Que ce feu au-» roit la liberté d'agir par les interval-» les entre les places-d'armes & les an-» gles-saillans, qui ne seroient point oc-» cupez par des troupes; parcequ'elles » devoient se retirer par la droite & » par la gauche après avoir fait leurs » décharges.

1708.

La Fréseliere.

Cet avis fut suivi dans tous ses points, & le Marquis de la Fréseliere eut soin de poster diverses piéces de canon pour battre les Alliez en flanc & en front dans les ouvrages qu'ils avoient dessein d'attaquer.

Cependant on commença à disposer tout dans le camp des Assiégeans pour cette importante attaque. Les troupes

1708. commandées se trouverent à l'heure marquée au rendez-vous près le parc de l'artillerie : elles entrerent ensuite dans la tranchée, & furent postées vis-à-vis des endroits qu'elles devoient attaquer. En attendant le signal que le Prince Eugene devoit faire donner pour commencer, l'artillerie continua à tonner contre les ouvrages extérieurs de la Place, & les bombes & les pierres à voler dans la Place-même. A sept heures on n'entendit plus tirer un coup du côté des Alliez. Ce silence dura une demi-heure. Entre sept & huit, on entendit tirer trois coups de canon; c'étoit le signal de l'attaque. Aussi-tôt les Grenadiers sortent des tranchées, & marchent à l'assaut avec beaucoup de résolution sous les ordres du Lieutenant-Général de la tranchée. Le feu que les François firent sur eux du chemin-couvert, les empêcha durant quelque tems d'arriver aux palissades. Cependant ils avancerent, & lorsqu'ils furent au pied des palissades ils jetterent leurs grenades ; après quoi, saisissant leurs fusils qu'ils avoient en bandouliere, ils firent leur décharge, qui ne produisit pas un grand effet, parceque les troupes qui étoient dans le chemin-couvert s'étoient retirées. Les Assiégeans se crurent maîtres du poste, & se disposoient à s'y loger,

[Margin notes, partially cut off:] ...s trou... com... ...dées ...t ...os... ...s pour ...taque.

...n donne ...ignal ; ...es par... ...t.

loger, lorsque tout-à-coup ils furent accueillis d'une tempête de coups de canon & de mousquets qui leur venoient des ramparts, du corps de la Place & des ouvrages. Ce fut un carnage épouvantable. Néanmoins les Assaillans tinrent ferme, & malgré cet orage leurs Travailleurs ne laisserent pas d'élever des épaulemens pour couvrir les troupes. Le feu continuoit toûjours avec plus de violence, & l'on étoit obligé de renouveller souvent & les Travailleurs & les Troupes. 1708.

Les Assiégeans tâchent de se loger dans les ouvrages qu'ils ont emportées.

Il y avoit trois heures que cela duroit sans qu'on eût pu perfectionner le logement. On en seroit pourtant venu à bout à force d'y sacrifier du monde, quand, dans le tems qu'on s'y attendoit le moins, les troupes des Assiégez, qui s'étoient retirées, revinrent les unes dans le chemin-couvert, les autres par les angles-saillans & les places-d'armes, & tomberent sur les Assiégeans, que le feu du canon avoit déjà mis en desordre. Le combat ne fut pas longtems douteux. Les Assiégeans, après un grand carnage furent chassez du terrein qu'ils avoient gagné, & poursuivis jusques dans leurs tranchées. Leur pertes monta à près de 3500 hommes hors de combat. Le Maréchal de Boufflers eut la curiosité de faire

Ils en sont chassez & poursuivit jusques dans leurs tranchées.

compter

1708. compter les morts qui se trouvoient sur la contrescarpe & sur la tenaille, & il manda au Roi qu'on y en avoit trouvé 2000.

Pendant tout le tems que dura ce meurtre, le Prince Eugene ne bougea pas de la tranchée. Il y étoit avec le Roi de Pologne, le Prince d'Orange, & le Prince Héréditaire de Hesse. Il fit tenir son Armée sous les armes, & fit faire des patrouilles continuelles au-delà des lignes de circonvallation. Le lendemain de cette action, le Prince Eugene tint Conseil de Guerre. Il y fut résolu qu'on feroit un souterrain pour percer sous le chemin-couvert, ce qui fut executé, & S. A. S. visita plusieurs fois ce travail. Il ordonna qu'on fît un pont de fascines à la sortie de la Deule, & sur le fosse des tenaillons, qu'il avoit résolu d'emporter d'assaut pour faciliter la prise du chemin-couvert.

Dans le tems qu'on se préparoit à cette attaque, le Maréchal de Boufflers fit jetter une si grande quantité de grenades, de pots-à-feu & de cordes goudronnées sur le pont de fascines, qu'il en brûla une partie; desorte qu'il fallut différer l'attaque jusqu'à ce qu'on eût réparé le dommage. On y travailla avec beaucoup d'ardeur, & la nuit du 20 au 21 il se trouva en bon état, de

de même qu'une gallerie qu'on avoit aussi construite sur le fossé. 1708.

Tout étant prêt de ce côté-là, le Prince Eugene fit ses dispositions pour l'attaque. Marlboroug lui avoit envoyé 5000 Anglois à cet effet, & l'on ne doutoit point de réüssir avec de telles troupes; car c'est le propre de cette nation de s'acharner au combat, & de redoubler ses efforts à mesure que le péril augmente. L'attaque devoit commencer par deux endroits; à la contrescarpe de la Basse-Deule, & au chemin-couvert depuis le ravelin jusqu'à la porte de la Magdelaine. Les troupes destinées pour ces deux attaques, consistoient en 1100 Grenadiers à chacune, soûtenus de 1200 Fusiliers & de 1700 Travailleurs, outre les troupes de la tranchée, qui devoient envoyer du secours aux endroits les plus pressez. Sur les six heures & demie du soir, les troupes commandées entrerent dans la tranchée, & furent postées dans les endroits qui leur avoient été assignez.

Le Duc de Marlboroug envoye 5000 Anglois au Prince Eugene.

Dès que cela fût fait, on en donna avis au Prince Eugene, qui se rendit dans la tranchée, & se plaça près d'une battèrie avancée, pour être à portée de voir tout ce qui se passeroit, & pour encourager les troupes par sa présence. Demi-heure après Eugene fit donner le

Le Prince Eugene vient encourager les troupes destinées à un second assaut.

signal

1708. ſignal de l'attaque par une décharge générale de toutes les batteries. A ce bruit les Grenadiers ſortirent, & ayant paſſé le foſſé malgré le feu du canon & de la mouſquetterie des Aſſiégez, ils attaquerent les tenaillons. Les Anglois y alloient avec une intrépidité extraordinaire, & les François les attendoient avec non moins de bravoure & de fermeté.

Les Anglois ſont repouſſez.

Le feu fut terrible de côté & d'autre, & les Aſſiégeans ſe défendirent ſi bien que toute l'intrépidité des Anglois ne fit que blanchir. Il furent repouſſez deux fois de ſuite, & à la troiſiéme ils commençoient à lâcher le pied, lorſque le Prince Eugene accourut. Il rallie les troupes, dit quatre mots aux Anglois qui leur font reprendre courage, & les mene lui-même au combat. Le feu recommence avec plus de violence que jamais; on ne voit que grenades voler, & l'on n'entend d'autre bruit que celui du canon, des fuſils & des ſifflemens des balles. La préſence du Prince Eugene, celles du Roi Auguſte, du Landgrave de Heſſe & du Prince d'Orange, encouragent les Anglois; & les François, animez par les cris redoublez de *Vive le Roi*, & par l'idée de l'*honneur de la France* dont le Maréchal de Boufflers a ſoin de les faire ſouvenir, combattent

Eugene les rallie & les mene lui-même au combat.

battent avec une valeur digne d'éloge. 1708.
Le carnage continue, & si l'on méprise le bruit du canon & des fusils, on n'est pas insensible aux cris des mourans & des blessez. Chacun veut pourtant se signaler; les Anglois n'oublient rien pour mériter l'estime du Prince Eugene; la mort qui les attend ne les empêche pas d'avancer toûjours. Eugene leur donne lui-même un grand exemple du mépris de la vie; il prodigue la sienne, comme si elle n'avoit été d'aucune conséquence pour le Monarque qu'il servoit; il s'expose si fort, & se jette si avant dans la mêlée, qu'il reçoit un coup qui l'étourdit & le renverse. Il fut atteint d'une balle au-dessus de l'œil gauche. On l'emporte de la mêlée évanouï par la violence du coup, & par la perte de beaucoup de sang. Une chaise roulante se trouve fort à propos au-delà du fossé, on l'y met, & on le transporte à son quartier. Son premier Chirurgien visite la playe : elle n'étoit point dangereuse, la balle n'ayant frappé qu'obliquement : mais la partie étoit délicate, & si la balle eût frappé à plomb, ce Héros auroit infailliblement perdu la vie. Le Ciel la lui conserva, le destinant à affranchir l'Europe du joug des François, & à vengèr la Chrétienté des attentats de la Porte Otto-
mane,

1708. mane. La blessure du Prince rallentit l'ardeur des Assiégeans; ils ne purent se loger que sur l'angle du demi-Bastion gauche d'un des tenaillons. Le logement ne fut que de 30 ou 40 hommes. Les Généraux auroient bien voulu se mettre un peu plus au large, & occuper du moins entierement le demi-Bastion; mais cet ouvrage étoit coupé par un retranchement fraisé & palissadé, d'où les François continuerent à faire un si grand feu, qu'il ne fut jamais possible de les en chasser. Voilà ce qui se passa à l'attaque de la droite. Celle de la gauche ne fut guéres plus heureuse : on s'y empara néanmoins de la Place-d'armes du chemin-couvert vis-à-vis de la grande bréche, & l'on s'y logea.

Perte des deux côtez dans ces attaques.

Il est certain que des 5000 Anglois qui furent employez à ces deux attaques, il n'en revint pas 1500. C'étoit une chose affreuse à voir. On ne pouvoit jetter les yeux en aucun endroit autour du lieu où l'on avoit combattu, qu'on apperçût des monceaux de corps morts. Il y eut plus de 1200 Travailleurs de tuez, & l'on comptoit en tout 5000 hommes étendus sur le carreau du côté des Assiégeans, & environ 800 de celui des Assiégez.

Marlborough vient prendre soin du siége.

Le Duc de Marlborough ayant appris que le Prince Eugene étoit obligé de garder

garder la chambre à cause de sa blessure, laissa l'Armée d'observation sous les ordres du Feld-Maréchal d'Ouwerkerke, & se rendit au camp des Assiégeans. Il descendit au quartier du Prince Eugene, & fut rendre visite à S. A. qui se portoit beaucoup mieux. Au sortir de là Milord fut visiter les tranchées, & se fit rendre compte de l'état du siége. 1708.

Il ordonne une nouvelle attaque au tenaillon de la gauche.

Lorsqu'il fut bien au fait, il résolut de faire un dernier effort pour emporter le tenaillon de la gauche. Dans ce dessein, il donna ordre qu'on lui envoyât 4000 Grenadiers de l'Armée d'observation, & il en commanda 4000 autres de celle du siége. Le jour de l'attaque devoit être le 26. Mais les Grenadiers de l'Armée d'observation n'étant arrivez que fort tard, on fut obligé de remettre la partie au lendemain. Le 27 entre sept & huit heures du soir l'attaque commença, & se fit sous les yeux du Duc de Marlboroug. Les Assiégeans furent repoussez plusieurs fois; ils revinrent pourtant toûjours au combat; & enfin, après avoir perdu bien du monde, ils resterent maîtres d'une partie du tenaillon. Ils commençoient à s'y loger, lorsque les Assiégez firent jouer une mine qui enleva une partie des Travailleurs, & enterra plusieurs Soldats dans ses

1708. ses décombres. On retira plusieurs de ces malheureux qui vivoient encore; mais on les trouva tout froissez, tout disloquez, & tout noirs de poudre & de fumée. Un Lieutenant-Colonel, six Ingénieurs, & plusieurs autres Officiers y perdirent la vie. On ne laissa pourtant pas de perfectionner le logement dans le peu de terrein quon occupoit: & l'on travailla à des mines pour faire sauter les coupures que les Assiégez avoient faites dans les deux tenaillons.

Il retourne à l'Armée d'observation.

Le Duc de Marlboroug s'en retourna deux jours après à l'Armée d'observation, qui campoit sur le bord de l'Escaut vis-à-vis de celle de France, postée sur le bord opposé. Il ne se passa rien de considérable au siége jusqu'au 28. jour auquel le Prince Eugene mangea en Public pour la premiere fois depuis sa blessure.

Le Prince Eugene mange en Public.

Action hardie du Chevalier de Luxembourg.

Ce même jour fut remarquable par l'action hardie du Chevalier de Luxembourg (1), qui introduisit du secours dans la Place à-travers les lignes de circonvallation. Le Maréchal de Boufflers

(1) Depuis Prince de Tingri, & aujourd'hui Maréchal de Luxembourg, fils du fameux Maréchal de ce nom, à qui il ne cede ni en audace, ni en valeur, ni en prudence.

flers avoit trouvé le moyen de lui faire 1708.
ſçavoir le beſoin qu'il avoit de poudre, ſurquoi le Chevalier de Luxembourg forma le deſſein de lui en porter. Il fit choix de 2500 Cavaliers des mieux montez, qu'il tira de divers Régimens, & qui lui furent garantis braves & déterminez. Cette Troupe étoit mêlée de Carabiniers, de Dragons, & de Cavaliers. Ces derniers avoient un ſac de poudre du poids de 60 livres en croupe, & les Dragons & Carabiniers avoient trois fuſils chacun, & quantité de pierres à fuſil. Ils devoient être ſuivis d'une Compagnie-Franche, & d'une autre de Grenadiers. Quand tout cela fut prêt, le Chevalier de Luxembourg envoya diverſes Troupes d'un côté & d'autre, ſous prétexte de s'oppoſer aux partis Ennemis qui infeſtoient les Provinces de France qui confinent au Pays-Bas; le tout afin de détourner l'attention des Aſſiégeans de ce qu'il tramoit contre eux. Lorſqu'il crut les avoir bien deſorientez, il fit avertir le Maréchal de Boufflers qu'il entreroit par la porte de *Notre-Dame*, & partit à la tête de ſa Troupe par une nuit fort obſcure. Il arriva à la barriere du camp des Aſſiégeans. Il avoit avec lui un Officier qui parloit bon Hollandois, cela lui fut d'un grand ſecours; car la Sen-
tinelle

1708. Boufflers. Mais comment faire? Il étoit impoſſible de faire paſſer un chat, ſans que les Aſſiégeans s'en apperçuſſent. Le Duc de Bourgogne le ſçavoit bien; néanmoins il en vint à bout.

Un Capitaine de Beauvoiſis offre au Duc de Bourgogne de porter une Lettre au Maréchal de Boufflers.

Un certain Capitaine du Régiment de Beauvoiſis, nommé Dubois, s'offrit de porter au Maréchal de Boufflers, ce que S. A. R. voudroit lui mander, ſoit que ce fût une Lettre, ou quelque autre choſe qui n'embarraſsât pas davantage. Le Duc de Bourgogne jugea à propos de ne point hazarder une Lettre; il ſe contenta de dire de bouche à Dubois, ce qu'il vouloit qui fût redit au Maréchal de Boufflers. Dubois s'étoit propoſé d'entrer dans Lille par la Deule, & en nageant. Avant que d'y venir il lui falloit paſſer ſept canaux à la nage:

Il traverſe ſept canaux à la nage.

mais tous ces obſtacles ne l'effrayerent pas beaucoup. Perſonne ne le ſurpaſſoit dans l'art de nager, & il eſpera que ſon adreſſe le tireroit d'affaire. Arrivé au premier canal, il ſe deshabilla tout nud, cacha ſes habits derriere un buiſſon & ſe plongea dans l'eau. Il paſſa aiſément le premier, le ſecond & juſqu'au ſixiéme, canal; mais à meſure qu'il approchoit des Aſſiégeans, les difficultez croiſſoient; il falloit nager entre deux eaux, pour n'être point vu ni entendu des Gardes poſtées de ce côté-là. Enfin il

Il entre dans la ville après bien des peines & des risques. Le Maréchal de Boufflers lui fit donner des habits, & le mena ensuite dans tous les ouvrages de la Place, pour qu'il pût assurer le Duc de Bourgogne, comme témoin oculaire, du bon état où ils étoient encore : ensuite il lui donna un petit Billet, où le Maréchal marquoit à S. A. R. que si les Alliez devoient se rendre maîtres de la ville, ce ne seroit que le 8 ou le 10 d'Octobre. *Vous pouvez lui dire*, ajouta-t-il à Mr. Dubois, *que depuis quarante jours que la tranchée est ouverte, les Ennemis ne sont encore entiérement maîtres d'aucun Ouvrage ; & que les Habitans, de même que la Garnison, sont toûjours de la meilleure volonté du monde.* Après cela Dubois plia le Billet dans un morceau de toile cirée, le cacha dans sa bouche, & se remit à nager. Le dernier canal pensa lui être fatal, s'étant embarrassé dans des herbes dont il eut bien de la peine à se dépêtrer. Il retourna néanmoins heureusement auprès du Duc de Bourgogne, qui l'attendoit avec impatience. L'action hardie de cet Officier fit beaucoup de bruit, & le Prince Eugene ne put s'empêcher d'en parler avec éloge en présence de plusieurs Généraux des Alliez. 1708.

L'Armée du Duc de Bourgogne étoit

1708. campée de maniere qu'elle empêchoit les convois qu'on pouvoit faire venir de Bruxelles. Déjà les Assiégeans manquoient de vivres, de poudre & de boulets. Il étoit à craindre qu'on ne fût obligé de lever le siége de Lille, faute d'avoir les choses nécessaires pour le continuer. Car comment faire ? D'où tirer les munitions suffisantes pour une telle entreprise, qui se trouvoit si peu avancée ? Le Duc de Bourgogne & Mr. de Vendôme occupoient l'Artois, l'Escarpe, & le Pays depuis Tournai jusqu'à Gand. Ils formoient une espece de ceintre d'un côté, tandis que le Comte de la Mothe en formoit un autre depuis Nieuport jusqu'à Gand ; & l'Armée des Alliez étoit au milieu de ces deux ceintres, desorte qu'elle étoit enfermée de partout, excepté du côté d'Ostende ; & c'étoit la seule ressource qui leur restât pour faire venir les munitions dont ils avoient un besoin extrême.

Le Duc de Marlboroug fait venir des munitions d'Angleterre.

Le Duc de Marlboroug ne voulant pas qu'il fût dit qu'on levât un siége faute de n'avoir pu procurer des convois aux Assiégeans, résolut d'en faire venir d'Angleterre par Ostende. Il en écrivit à la Reine Anne, la priant de vouloir bien employer pour les troupes des Pays-Bas, les munitions & les

les renforts qu'elle avoit destinez pour 1708.
l'Espagne. La Reine d'Angleterre aimoit trop Milord, pour lui refuser ce qu'il lui demandoit. Elle envoya ordre sur le champ au Vice-Amiral Bings de conduire la Flotte qu'il commandoit à Ostende, & de disposer des troupes & des munitions de guerre & de bouche qui y étoient selon les intentions du Duc de Marlboroug. Bings fit voile de Portsmouth avec quarante Navires, dont une partie étoient Vaisseaux de transport & le reste Vaisseaux de guerre. Cette Flotte portoit, outre quantité de provisions, quatorze Bataillons sous les ordres du Général Carle. Elle arriva le 21 de Septembre devant Ostende. Le Vice-Amiral mit à terre une partie des munitions qu'il apportoit, pour les envoyer au camp du Prince Eugene. Un Courier apporta avis au Duc de Marlboroug des ordres que la Reine avoit donné à son Vice-Amiral. Sur quoi Milord Duc fit partir un détachement de douze à quinze mille hommes pour se saisir du passage du canal de Nieuport. Ce fut une terrible négligence, ou plûtôt ignorance de la part du Comte de la Mothe, de ne pas le prévenir. Il le pouvoit aisément, il en étoit même plus à portée; mais il n'y songea pas. Le détachement des

1708. Alliez arrive & s'empare des villages de Leffingen & d'Oudembourg : il avoit ordre aussi de se saisir du fort de Plassendal ; mais la chose ne fut point praticable, parceque la garnison étoit trop forte, & que le Commandant avoit percé les digues & inondé la campagne aux environs. Le Duc de Marlboroug envoya des ordres pour qu'on fît des ponts sur le canal de Nieuport, afin d'y faire passer 600 chariots vuides, détachez de l'Armée du siége pour charger les munitions débarquées. Ces chariots étoient escortez par 4000 hommes. Milord détacha encore six Bataillons aux ordres de Mr. d'Elfs, pour s'avancer vers Dixmude, afin de couvrir le convoi de ce côté-là. Il détacha encore d'autres troupes sous les ordres du Général Webb & du Comte de Nassau-Woudembourg, & seize Escadrons commandez par le Lord Cadogan. On fut obligé de répandre ces troupes dans divers postes pour la sureté du convoi, de maniere que l'escorte ne put être que de 22 Bataillons & de 150 Chevaux.

Le Comte de la Mothe marche pour enlever le convoi débarqué à Ostende.

Le Comte de la Mothe, qui étoit alors à Bruges, ayant appris que les Alliez conduisoient un grand convoi d'Ostende à Lille par Winendall ; partit à la tête de 36 Bataillons & de 62 Escadrons

drons pour l'enlever. La chose n'étoit pas difficile, si la Mothe eût pu raisonner; mais cette faculté lui manquant, il tomba dans des fautes énormes, & à peine concevables dans un Général de son âge, qui avoit été employé pendant plus de quinze ans à Ypres & à Bruges, & qui par conséquent devoit connoître ce pays-là. 1708.

La premiere faute qu'il fit, ce fut de prendre son chemin par Oudembourg, & le long du canal jusqu'auprès de Ghistel, qui est un pays fort serré & coupé, au lieu de prendre le grand chemin de Bruges à Winendall; car puisque sa supériorité consistoit principalement en Cavalerie, ne devoit-il pas plûtôt rechercher la rase campagne? La seconde fut de ne pas abandonner le dessein de combattre l'Escorte pour s'emparer du convoi en tournant le bois de Winendall qui n'étoit pas fort grand, & au bout duquel le convoi étoit séparé de l'escorte qui s'étoit jettée dans le bois-même. Dès que le Major-Général Webb eût appris qu'il étoit poursuivi par les François au nombre de 25000 hommes, dont la moitié étoit de Cavalerie, il tâcha de gagner le bois de Winendall, de-peur d'être enveloppé par tant d'Ennemis. Ce bois forme une espece de gorge ou de trouée au milieu

Fautes qu'il fait.

1708. de ſoi, fort étroite, où trois Eſcadrons ont peine à aller de front. Cette trouée eſt garnie à droite & à gauche d'arbres fort ſerrez & de brouſſailles épaiſſes. Webb les garnit de tous ſes Grenadiers, & y jetta une partie de ſon Infanterie; le reſte fut rangé en bataille ſur le front de l'Ennemi. Comme il n'avoit pas de tems de reſte pour faire cette diſpoſition, il poſta à l'entrée de la trouée ſes 150 chevaux ſous les ordres du Comte de Lottum, pour amuſer l'Ennemi pendant qu'il diſpoſeroit ſon Infanterie. Le Comte de la Mothe arrive, & au lieu de charger ces 150 chevaux, il fait avancer dix piéces de canon pour les canonner. Ne falloit-il pas que ce Général eût perdu l'uſage de la raiſon? Le tems qu'il employe à mener & à pointer ſon artillerie, donne au Général Webb celui de ſe ranger de la maniere qu'il lui plaît. Heureuſement pour lui les 150 chevaux qui occupoient l'entrée de la trouée, tinrent ferme contre le canon de la Mothe, & donnerent à Webb le loiſir d'achever ſa diſpoſition. Il n'y eut que quelques Cavaliers de tuez dans cette inutile canonnade, les autres ſe retirerent en bon ordre derriere l'Infanterie du front de la trouée. Il ne tenoit qu'à Mr. de la Mothe de s'emparer du convoi ſans combattre; il

le

le devoit même, puisque c'étoit son but principal: mais il crut qu'avec des forces si supérieures il écraseroit infailliblement son Ennemi, & assez tôt pour pouvoir encore joindre le convoi & l'enlever. De trop vastes projets nuisent à la guerre, & un Général doit se contenter d'un avantage certain, sans prétendre à un autre qui est chimérique. Heureux le Chef qui ne confond jamais la vraisemblance avec la chimere, & qui distingue l'espérance bien fondée, d'avec celle que la seule imagination lui fait concevoir! La Mothe continuant à prendre la fumée pour la réalité, s'engagea étourdiment dans la trouée du bois de Winendall, son Infanterie rangée sur quatre lignes, & sa Cavalerie derriere son Infanterie sur plusieurs lignes. Il est aisé de juger que l'avantage du nombre ne lui servoit de rien, il lui devenoit même nuisible dans un terrein si étroit, où un Cors embarrasse l'autre. Le Général Webb avoit donné des ordres aux troupes postées dans le bois & derriere les broussailles sur les flancs de la trouée, de ne faire leur décharge qu'à bout touchant: cela fut executé de la meilleure grace du monde.

1708.

Le Comte de la Mothe est battu.

La premiere ligne de l'Infanterie Françoise avança dans ce coupe-gorge, & dès qu'elle fut à portée elle essuya une

1708. une si terrible volée de coups de mousquets à droite, à gauche & en front, qu'elle fut renversée sur la seconde, qui fut aussi-tôt mise en désordre. Elles se rallierent néanmoins toutes deux, & marcherent avec beaucoup de valeur à l'Infanterie Ennemie qu'elles avoient en front : mais le feu des Grenadiers cachez derriere les broussailles augmenta à tel point, qu'elles furent de nouveau mises en desordre. Le Comte de la Mothe voulut faire avancer sa Cavalerie pour soûtenir son Infanterie, cela ne servit qu'à faire assommer plus de gens ; & ce qu'il y avoit de plus fâcheux en cela, c'est que les François ne voyoient point ceux qui les tiroient, & qu'ils ne pouvoient leur causer le moindre mal. La plûpart des Cavaliers furent jettez par terre à la premiere décharge qu'on fit sur eux. Les autres se renverserent sur l'Infanterie, qui étoit déjà assez derangée ; ils acheverent de la mettre en désordre. Ce ne fut plus qu'une tuerie. Le Régiment de Grumkow, celui d'Almerbale, de Bernsdorf & de Lindebaum sortirent des broussailles la bayonnette au bout du fusil, & tomberent sur les François, qu'ils acheverent de rompre & de dissiper, après en avoir fait un grand carnage. Il y en eut pour le moins 3000 de tuez, outre quan-

quantité de blessez & de prisonniers. 1708.
Ceux qui échapperent se sauverent vers Bruges, où le Comte de la Mothe les rassembla.

Le Prince Eugene donne ses soins au siége de Lille.

Le fruit de cette victoire fut l'arrivée du convoi au Camp des Assiégeans, la continuation du siége de Lille, qu'on eût été obligé de lever si les choses eussent tourné autrement. Le Prince Eugene se trouvant entierement rétabli de sa blessure, donnoit tous ses soins aux progrez du siége. Il visitoit souvent les travaux, & se portoit dans les endroits les plus exposez au feu de la Place. Ce Prince ayant reçu le convoi dont j'ai parlé, se vit en état de continuer ses attaques avec plus de chaleur que jamais. Comme il avoit extrêmement à cœur la prise du tenaillon de la gauche, qui empêchoit qu'on ne pût profiter de la bréche faite au bastion du corps de la Place, & qu'il jugeoit par les trois assauts qu'on y avoit donné si inutilement, que l'Ennemi étoit en état d'y en soûtenir encore d'autres, il se détermina à se rendre maître de la demi-lune, dont on avoit tâché d'approcher par la sappe.

Eugene se sert d'une ruse pour s'emparer de la demi-lune.

Eugene connoissant l'opiniâtreté des François à défendre leurs postes, & prévoyant que l'attaque de la demi-lune lui couteroit bien du monde, s'il ne trouvoit quelque expédient pour en

1708. venir à bout ſans donner un aſſaut dans les formes, imagina une ruſe qui lui réüſſit. Ce fut de faire donner de fréquentes allarmes pendant deux nuits à cette demi-lune, afin de bien fatiguer les Soldats qui la gardoient; & enſuite de la faire attaquer en plein midi, lorſque ces Soldats ſeroient occupez à ſe repoſer des fatigues des nuits précédentes. Dès que cette réſolution eût été priſe, on travailla à combler le foſſé de la demi-lune, & l'on ne ceſſa d'y donner l'allarme pendant deux nuits. Le lendemain (c'étoit le 3 d'Octobre) le Prince Eugene commanda 400 Grenadiers & autant de Fuſiliers avec 200 Travailleurs pour cette attaque, qui devoit ſe faire ſous les ordres d'un Colonel, un Major, huit Capitaines, & trente-ſix Subalternes. Mr. de Welkens, Lieutenant-Général de jour, ayant reçu les dernieres inſtructions du Prince Eugene, les communiqua au Colonel commandé pour l'attaque. Elles portoient » qu'elle ſe feroit ſans ſignal, qu'on feroit monter un Sergent avec douze » Grenadiers, lequel ſeroit ſuivi d'un » Lieutenant avec trente autres Grenadiers: Qu'un Capitaine avec cinquante » Soldats marcheroit enſuite pour attaquer par la face droite, ſoûtenu par le » Major & cinquante Fuſiliers, tandis

» qu'un

» qu'un autre Capitaine suivi d'un pareil 1708.
» nombre de Grenadiers attaqueroit par
» la face gauche, lequel devoit être
» soûtenu par le Lieutenant-Colonel.
Le Colonel devoit fermer la marche,
& faire main-basse sur tout ce qu'il rencontreroit.

Tout ayant été disposé dans cet ordre, on passa à l'execution. Elle fut conduite avec toute la prudence & la valeur possible. Le Sergent monta le premier par la bréche de la demi-lune, il y entra hardiment, & trouva les Troupes qui la gardoient, ensevelies dans un profond sommeil. Le bruit que firent les Grenadiers qui le suivoient, éveilla l'Ennemi, quelques-uns coururent aux armes, on fit feu sur eux. Tous s'éveillerent alors, & voulurent se mettre en défense: mais le nombre des Assaillans grossissant à chaque instant, les Assiégez lâcherent le pied, & tâcherent de se sauver comme ils purent : les uns se précipiterent dans le fossé & s'y noyerent : d'autres furent plus heureux, & parvinrent de l'autre côté : il y en eut quantité d'égorgez dans l'ouvrage.

Après la prise de la demi-lune, l'Officier qui tenoit encore dans le tenaillon, l'abandonna & se retira dans la Ville. Si-tôt que le Maréchal de Boufflers eût été informé de cette avanture, il fit faire

1708. un feu extraordinaire du rampart contre la demi-lune, qui incommoda beaucoup les Troupes qui y étoient, & qui n'ayant point encore fait de logement, ne pouvoient se couvrir contre les coups de canon chargez à cartouche. Les Travailleurs furent sur le point d'abandonner l'ouvrage, le Comte de Denhoff les retint. Le Prince Eugene se voyant maître de la demi-lune & du tenaillon, voulut s'approcher de la grande bréche : il fit donner un assaut à l'angle-saillant qui étoit vis-à-vis, & après une assez grande résistance de la part de l'Ennemi, ses Troupes l'emporterent & s'y logerent.

Machines inventées par les Assiégez pour incommoder les Assiégeans.

Le Maréchal de Boufflers tâchoit de son côté d'incommoder les Assiégeans le plus qu'il lui étoit possible. Il inventoit tous les jours, lui ou ses Ingénieurs, quelque nouvel artifice. On en trouva deux entre-autres remarquables par leur singularité. Le premier étoit une Boëte de fer-blanc couvert d'une planche dans laquelle on mettoit des toiles goudronnées & souffrées. Lorsque la Boëte partoit, ces toiles s'allumoient, & s'étendoient de maniere qu'en tombant elles brûloient tous ceux qu'elles touchoient, sans qu'il y eût remede à cela qu'en se dépoüillant promptement ; mais on étoit souvent étouffé avant qu'on eût le tems de se reconnoître. L'autre Machine étoit

un

un Pot de terre de la figure d'un pâté, rempli, de grenades armées de pointes de fer qui perçoient tout ce qu'elles rencontroient. 1708.

Le Prince Eugene fit attaquer le chemin-couvert derriere le tenaillon de la gauche, & l'emporta l'épée à la main. S. A. visita ce même jour tous les travaux des Assiégeans, elle fit nettoyer les tranchées, & ordonna de les élargir. Pendant ce tems-là l'Armée d'observation étoit campée à Roussélaër. Le Feld-Maréchal d'Ouwerkerk y mourut de maladie. Les François voulurent surprendre Ath; mais leur entreprise échoüa.

Le Prince Eugene fit dresser diverses batteries sur le chemin-couvert, sur la demi-lune & sur les tenaillons, pour faire bréche à la courtine, & élargir celle du bastion. Il fit aussi travailler à la descente du fossé. Cinquante piéces de canon tirerent pendant 24 heures avec tant de violence contre la courtine, qu'il y eut bien-tôt une bréche suffisante. Les Ponts & les galleries qu'on avoit commencez sur le fossé, furent achevez le 22.

Alors le Maréchal de Boufflers faisant réfléxion sur les conséquences d'un assaut général, n'en voulut pas courir les risques, & demanda à capituler. Les ôtages furent donnez de part & d'autre. Le Maréchal de Boufflers capitule.

Du

1708. Du côté du Prince Eugene, ce furen le Comte de Truchsses Brigadier, Mr de Schonendorff Colonel, & Mr. d Mau Major. Ils furent conduits à l porte de la *Madelaine* par le Baron d Spar, Lieutenant-Général de la tranchée qui les remit au Marquis de Surville Lieutenant-Général des Armées de Fran ce. Celui-ci remit à son tour Mr. d Maillebois Brigadier, le Comte de Bel lisle Colonel, & Mr. de Châteauneu Lieutenant-Colonel. Il furent conduit à l'Abbaye de la Marquette, où le Prin ce Eugene se trouvoit.

Eugene lui écrit un Billet pour le féliciter sur sa belle défense.

S. A. leur fit beaucoup de politesse & écrivit un Billet au Maréchal d Boufflers, conçu en ces termes.

MONSIEUR,

Ces lignes sont pour vous féliciter su votre belle défense, & pour vous témoi gner la parfaite estime que j'ai pour votr personne, dont je veux vous donner de marques en vous laissant le maître d dresser les Articles de la Capitulation com me vous le jugerez à propos; vous protes tant que je n'y changerai rien, à moin qu'il n'y eût quelque chose qui fût contrai re à mon honneur & à mon devoir; mai c'est ce que je n'appréhende pas d'un auss galant homme que vous. Soyez persuad

qu

que je suis avec beaucoup de considération, 1708.

MONSIEUR.

Votre très-affectionné Serviteur

EUGENE DE SAVOYE.

Le Prince Eugene ne changea rien en effet aux Articles dressez par le Maréchal de Boufflers ; mais il y en avoit un à part qu'il refusa de signer. Il portoit que la citadelle ne seroit point attaquée du côté de la Ville, & qu'il y auroit une suspension d'armes de ce côté-là de part & d'autre. Eugene refusa de signer cet Article, & se contenta de donner sa parole de Prince qu'il l'observeroit. Le Maréchal fut satisfait de cette promesse verbale. Mais le Conseil de Guerre, qui fut assemblé à cette occasion, ne le fut point du tout. Tous les Généraux furent d'avis de ne pas observer cet Article, alléguant que l'attaque de la citadelle étoit trop difficile du côté de la campagne, & la saison trop avancée pour esperer d'en venir à bout par cet endroit-là. Le Prince Eugene repliqua qu'il sçauroit trouver les moyens d'accorder l'intérêt de la cause commune avec la parole qu'il avoit donnée. Cela ferma

1708. ferma la bouche à tout le monde, & chacun s'en remit à la prudence de Son Altesse.

Le Prince Eugene reçoit une Lettre empoisonnée.

Il arriva à ce Prince, pendant le siége de la Ville, une avanture qui mérite d'être rapportée; la voici telle que je l'ai lûë (a) dans plusieurs endroits. *Comme le Bureau de la Poste étoit éloigné d'environ deux heures du Prince Eugene, le Commis écrivit un mot de Lettre au Sécrétaire du Général* DOPF, *le priant d'en faire rendre deux à Son Altesse le Prince* EUGENE DE SAVOYE, *à cause qu'il n'avoit point de postillon prêt pour les lui envoyer. Le Général* DOPF *étant allé au quartier de Son Altesse, le Sécrétaire donna ces deux Lettres à l'Adjudant de ce Général, qui les rendit au Prince* EUGENE. *Une de ces Lettres étoit venuë de la* Haye; *mais le Commis de la Poste ne sçut pas bien d'où étoit venu l'autre, quoiqu'il jugeât qu'elle venoit du même endroit. Le Prince* EUGENE *l'ayant ouverte, & ne trouvant qu'un papier graissé la jetta sans la moindre altération; mais le Général* DOPF *s'en trouva tout ému.*

Surquoi Son Altesse dit à ce Général, & aux autres Personnes présentes: Ne vous étonnez pas, Messieurs, j'ai reçu déja

(a) Dans les Mémoires concernant le Prince EUGENE, & dans un Manuscrit Allemand.

déja plusieurs fois en ma vie de pareilles Lettres. *On prit ensuite les précautions nécessaires pour attacher ce papier empoisonné au cou d'un Chien, qui mourut 24 heures après, quoiqu'on lui eût donné du contre-poison.* 1708.

Il seroit difficile de deviner qui étoient ceux qui avoient l'ame assez noire pour vouloir ôter la vie à ce Prince d'une maniere si indigne. C'étoit peut-être des gens qui n'auroient pas osé l'attendre l'épée à la main. Je ne dirai point quel est mon sentiment sur ceux que je pourrois soupçonner, crainte de nommer des personnes qui peut-être bien-loin d'être des ennemis du Prince Eugene, étoient de ceux qui l'admiroient le plus, & qui faisoient des vœux pour la conservation de ses jours.

Le Maréchal de Boufflers se retire dans la citadelle de Lille.

Après que le Maréchal de Boufflers eût rendu la ville de Lille au Prince Eugene, il se retira dans la citadelle avec ce qui lui restoit de sa garnison. Le Prince Eugene entra dans la ville avec Milord Duc, le Roi de Pologne, & le Landgrave de Hesse. Tous ces Princes se rendirent à l'Eglise de St. *Pierre*, & y firent chanter le *Te Deum*. Ils allerent le soir à la Comédie Françoise. La tréve qui avoit été établie entre les Assiégez & les Assiégeans, lorsqu'il avoit été question de traiter de la capitulation

1708. capitulation de Lille étant expirée le 29 d'Octobre, & tout se trouvant prêt pour le siége de la citadelle, on ouvrit la tranchée ce même jour. Les mines furent cause qu'on ne put avancer qu'à la sappe : on la poussa néanmoins ce jour-là à 40 pas de l'angle-saillant du premier chemin-couvert. Les Assiégez firent grand feu de leur artillerie, qui ne tua pourtant que quelques Soldats & un Capitaine du Régiment de Rechteren, nommé Kaiser. Le Prince Eugene fit apporter une grande quantité de fascines pour fermer les rues qui étoient vues de la citadelle.

1 est assiégé.

Le 1 de Novembre la Deule se déborda si fort, que l'esplanade où les Assiégeans avoient ouvert la tranchée, fut toute couverte d'eau. On fit une coupure pour la faire écouler, & l'on continua les approches. Les Assiégeans tirerent une parallele, pour se couvrir contre le feu de la Place. On poussa le travail fort près du premier chemin-couvert. Le Prince Eugene demanda un renfort au Duc de Marlboroug, qui lui envoya 9 Bataillons.

Les Assiégez font une sortie.

Il ne se passa rien de fort considérable jusqu'au neuviéme jour, auquel les Assiégez firent une sortie, renverserent quelques gabions, & comblerent quelques travaux. La Garde de la tranchée

les

les repoussa après un petit combat, où le Prince de Brunswick-Beveren reçut un coup de fusil à la tête, qui l'obligea à se faire porter à Aix-la-Chapelle. 1708.

Le Prince Eugene passa toute la nuit du 11 à la tranchée, & s'exposa si fort qu'un de ses Aides-de-camp fut tué d'un coup de canon à son côté. Le lendemain les Assiégez firent une sortie sous les ordres du Chevalier de Luxembourg & du Marquis de Coëtquen, dans laquelle ils chasserent les Assiégeans de leurs boyaux, & les pousserent jusques près de l'Eglise de *Sainte Catherine*. On se rendit maître du premier chemin-couvert par la sappe. On seigna le fossé, on fit des ponts pour communiquer plus aisément sur le glacis dont on s'étoit emparé, & l'on se disposa à attaquer le second chemin-couvert.

Le Marquis de Surville est blessé à mort.

Le Marquis de Surville qui y commandoit, passant d'un lieu à un autre pour visiter quelques travaux, reçut un coup de fusil au-travers du corps. Il fit demander au Prince Eugene la liberté de pouvoir se faire transporter à Doüai, ce qui lui fut accordé fort généreusement.

L'Electeur de Baviere assiége Bruxelles.

Sur ces entrefaites l'Electeur de Baviere fit une entreprise sur Bruxelles qui ne lui réussit point. La campagne étant finie sur le Rhin, ce Prince revint en

Brabant,

1708. Brabant, & y forma le dessein de s'emparer de Bruxelles, pour dédommager la France de la perte de Lille, qu'on voyoit bien qu'il n'y avoit plus moyen de sauver. S. A. E. avoit des intelligences dans la premiere de ces villes, & elle espéroit que par ce moyen il lui seroit facile de s'en rendre maître. Dans cette idée ce Prince se rendit à Mons, & y assembla un Corps de 15000 hommes, avec lequel il se mit en marche vers Bruxelles. Quand il fut près de cette Place, il envoya un Trompette à Mr. Paschal, qui y commandoit pour les Alliez, lui faisant déclarer que s'il ne lui remettoit la Place dans deux heures, il n'y avoit point de quartier pour lui à attendre, ni pour sa garnison. Paschal ne s'épouvanta pas de ces menaces, & se prépara à se bien défendre. Sur sa réponse le Duc de Baviere commença à attaquer la Place dans les formes, & ayant poussé les travaux avec beaucoup de vivacité, il donna l'assaut au chemin-couvert, & s'en empara malgré la résistance de la Garnison. C'en étoit fait, si les Bourgeois eussent tant soit peu favorisé l'Electeur, & la ville étoit prise; mais personne ne branla, soit par crainte, soit par l'instigation des Députez des Etats-Généraux qui étoient à Bruxelles, & qui n'oublierent rien pour contenir la Bour-

geoisie,

geoisie. Cependant le siége continuoit toûjours, quoique S. A. E. vît bien qu'il n'y avoit plus rien à espérer de la part des habitans. Il étoit de la derniere conséquence pour les Alliez de ne pas laisser tomber Bruxelles entre les mains de l'Electeur; non tant pour ses fortifications, qui en elles-mêmes sont assez peu considérables, qu'à cause des provisions qu'on y avoit amassées, & qui étoient destinées pour les autres Places du Brabant & de la Flandre, où les Alliez avoient des garnisons. 1708.

Le Prince Eugene & Milord Duc vont au secours de Bruxelles.

Dès que le Prince Eugene & Milord Marlboroug eurent appris la nouvelle du siége de cette Place, ils se disposerent à l'aller délivrer. Le premier se mit en marche avec 20 Bataillons & 50 Escadrons, laissant la direction du siége au Prince Alexandre de Wirtemberg. Le Duc de Marlboroug marcha de son côté, & fit prendre les devans au Géneral Dompré avec 20 Escadrons & 10 Bataillons pour s'aller poster à Harlebeck. Marlboroug suivit avec toute l'Armée, qui décampa de Rousselaër pour venir aussi à Harlebeck, & passer la Lis à Courtrai. La droite qui avoit l'avant-garde arriva à Harlebeck, ou Albek, d'assez bonne heure, & s'étendit jusqu'à Courtrai; mais la gauche n'y put arriver que le soir, & s'étendit jusqu'à Derlick.

Quoique

1708. Quoique la Cavalerie de la gauche ne fût arrivée que le matin au camp, à cause des mauvais chemins & des défilez, on ordonna néanmoins à l'Armée de se tenir prête à marcher le même jour à trois heures après midi. On détacha encore de la gauche 20 Escadrons & 6 Bataillons sous Bothmar Général-Major, & le Baron de Schmettau Brigadier, qui joignirent le Lieutenant-Général Dompré. Le Comte de Lottum s'y étant rendu pour prendre le commandement de tout ce détachement, qui étoit de 40 Escadrons & de 16 Bataillons, avec 6 piéces de canon & 14 pontons; se mit en marche le 26 vers l'Escaut, avec ordre de jetter des ponts du côté d'Asperen près de Gavre, d'y passer à quelque prix que ce fût, & de se fortifier sur les hauteurs, jusqu'à ce qu'il pût être secouru par le reste de l'Armée.

Le même jour Milord Duc se remit en marche avec l'Armée sur les quatre heures après midi, pour attaquer les Ennemis près de Kerkhoffen, & y jetter des ponts pour passer la riviere, pendant que le Prince Eugene tâcheroit de passer à l'Escanaffe avec les troupes qu'il amenoit. Tout cela s'executa sans que les Ennemis s'y opposassent, quoiqu'ils n'ignorassent pas le passage de la Lis; mais ils ne crurent jamais qu'on auroit la har-

dieffe

dresse de passer l'Escaut à leur barbe, & 1708.
sur cette idée ils resterent tranquilles. Les Alliez marcherent toute la nuit à la faveur du clair de la Lune. La tête du détachement du Comte de Lottum ayant paru le 27 à quatre heures du matin sur les bords de l'Escaut, on jetta deux ponts, & l'on fit avancer une partie de l'Infanterie. Dès que le jour parut, la Cavalerie passa. Comme il s'étoit levé un brouillard épais qui empêchoit de se voir, une Patrouille de Dragons du Corps du Comte de la Mothe, qui n'étoit qu'à demi-lieue de là, tomba dans l'Infanterie des Alliez, & alla d'abord en donner avis au Général François, qui se doutoit déja de quelque chose, à cause de cinq à six coups de fusil qu'une Garde d'Infanterie ennemie avoit tirez lorsqu'elle avoit entendu les Alliez travailler à leurs ponts. A mesure que les troupes arrivoient sur les hauteurs près de Gavre, on les rangeoit en bataille. Le Comte de Lottum se mit en marche vers Oudenarde, pour aller joindre Milord Duc, à qui il avoit donné avis de son passage. Le Comte de la Mothe voyant cela se retira vers Gand, étant toûjours resté à la distance d'une demi-lieue des Alliez. L'Armée sous Marlboroug & le Comte de Tilli ayant défilé sur deux colonnes à Kerkhoffen, l'aîle
droite

1708. droite en faiſant une autre, eut auſſi le bonheur d'y paſſer vers les ſix ou ſept heures du matin, ſur les ponts qu'on y avoit jettez. Milord Duc fit d'abord avancer ſes troupes vers Berchem, qui ſurprirent & pourſuivirent le Corps des Ennemis, commandé par Mr. de Souternon, qui ſe preſſoit de ſe retirer: & comme les Ennemis fuyoient en grande diligence, on n'en put prendre que 5 à 600, & on en tua environ 200.

La Cavalerie Hollandoiſe en ſuivant les François, qui avoient poſté de l'Infanterie derriere les hayes & les défilez, perdit auſſi quelque monde; mais cela ne paſſa pas 100 hommes. Le Brigadier Baldwyn reçut un coup de fuſil au-travers du corps, Milord d'Albermarle & le Comte Maurice de Naſſau eurent leurs chevaux bleſſez. Le Prince Eugene n'ayant pu paſſer à l'Eſcanaffe, à cauſe que le terrein n'y étoit pas propre, ſe rendit à Kerkhoffen, & fit ſuivre ſes troupes ſur les ponts qu'on y avoit jettez. Celles que les Ennemis avoient ſur la hauteur d'Oudenarde ſous les ordres de Mr. de Hautefort, voyant avancer les Alliez, ne firent pas mieux que les autres, & s'enfuirent le plus vîte qu'ils purent. On leur prit deux étendarts, une paire de timbales, & une grande quantité de proviſions & de bagage,

bagages. Le Prince Eugene & Milord Duc camperent le ſoir ſur les hauteurs d'Oudenarde. 1708.

L'Electeur de Baviere leve le ſiége de Bruxelles à l'approche des Alliéz.

L'Electeur de Baviere ayant appris que l'Armée de France n'avoit pu empêcher celle des Alliez de paſſer l'Eſcaut, & qu'il alloit bien-tôt les avoir ſur les bras, ne crut pas devoir leur donner la peine de venir plus loin, & décampa dans la nuit avec tant de deſordre & de confuſion, qu'il abandonna ſon canon, ſes mortiers, huit ou neuf cens malades ou bleſſez, & ſe retira vers Namur. Les Princes de France ſe retirerent auſſi avec leurs Troupes du côté de Tournai, & reprirent enſuite la route de Verſailles, avec le chagrin de s'être faits battre, d'avoir perdu une des clés du Royaume, & de n'avoir pu empêcher le paſſage de l'Eſcaut à une Armée beaucoup moins forte que la leur.

Le Prince Eugene retourne au ſiége.

EUGENE revint au ſiége, où il trouva bien des changemens. Le Maréchal de Boufflers avoit profité de ſon abſence, pour faire une ſortie dans laquelle il chaſſa les Aſſiégeans du premier chemin-couvert, & de tous les autres poſtes dont ils s'étoient emparez. Le Prince voulut en avoir revanche. Il fit entendre aux Soldats que l'Armée Françoiſe s'étant retirée, il n'y avoit plus lieu de craindre que les proviſions leur man-

1708. quassent, puisque toutes les avenuës étoient libres : Qu'enfin le tems s'approchoit auquel ils alloient jouïr de la gloire d'avoir pris une Place telle que Lille, & qu'ils étoient bien-tôt à la fin de leurs travaux. Après avoir animé le soldat de la sorte, il fit attaquer les postes que les Assiégez avoient repris, & les reprend sur eux à son tour.

Il fait dire au Maréchal de Boufflers de se rendre, & lui allegue les raisons qui devoient l'y obliger.

Tout le dommage qu'ils avoient causé se trouvant réparé, Eugene fit demander au Maréchal de Boufflers s'il ne vouloit pas se rendre : » Que l'Armée » Françoise s'étoit retirée, que le siége de Bruxelles étoit levé, & qu'il » n'y avoit plus de secours à attendre » pour lui : Qu'il lui conseilloit de ne » pas attendre l'extrêmité, puisqu'en ce » cas il ne pourroit lui accorder toutes » les marques d'honneur qu'ils avoient » si bien méritées lui & sa Garnison: » Qu'une défense plus longue seroit inutile, & qu'il devoit songer à conserver sa personne, & une aussi brave » Garnison que celle qu'il commandoit.

Le Maréchal de Boufflers passa modestement sur les éloges d'Eugene, & quant à ce qui regardoit la reddition de la Place, il lui témoigna qu'il n'y avoit rien qui pressât, puisqu'il lui restoit encore un si grand nombre d'au-

tres

tres ouvrages à defendre. Qu'il se croyoit obligé de prolonger sa défense autant qu'il seroit possible, afin de mieux mériter l'estime que S. A. S. lui témoignoit. 1708.

Là-dessus le Prince Eugene fit donner un assaut au second chemin-couvert, & s'empara des angles-saillans. On continua d'aller à la sappe, tant à cause que le terrein étoit contreminé, que parceque le Prince Eugene vouloit ménager sa poudre, & qu'il avoit taxé le nombre de coups de canon qu'on devoit tirer par jour.

Le Roi de France écrivit au Maréchal de Boufflers pour lui témoigner combien il étoit content de sa conduite, & pour lui ordonner de ne commettre, ni sa personne, ni sa Garnison à subir des conditions honteuses, lui permettant de rendre la Citadelle aussi-tôt même qu'il recevroit sa Lettre, quand les ramparts ne seroient pas ouverts. Le Duc de Bourgogne avoit joint un Billet de sa main au Maréchal, par lequel il lui donnoit avis qu'il lui étoit revenu de certain endroit, que les Alliez vouloient les faire prisonniers de guerre lui & sa Garnison. Surquoi le Maréchal de Boufflers assembla son Conseil de Guerre, y montra premierement la Lettre du Roi, ensuite celle du Duc de Bourgogne. Ce que ce Prince y disoit *de prisonniers de guerre*,

Loüis XIV. écrit au Marecha de Boufflet pour lui ordonner de rendre la Place.

1708. indigna tous les Généraux & les autres Officiers, qui protesterent tous unanimement à haute voix, qu'ils vouloient périr sur la brêche, plûtôt que d'accepter des conditions si honteuses. On dit que le Maréchal versa (1) des larmes de joye, entendant la résolution de ces braves gens.

Reddition de la Citadelle de Lille.

Enfin lorsqu'il eût bien fait réfléxion sur l'ordre du Roi, & sur les invitations gracieuses du Prince Eugene, il se détermina à rendre la Place à ce Héros. Il battit la chamade le 8 de Décembre à sept heures du matin, après avoir tenu près de quatre mois tant dans la Ville que dans la Citadelle. Le Prince Eugene laissa encore le Maréchal maître de la capitulation de celle-ci, & en signa les articles sans y rien changer. Cette capitulation accordoit à la Garnison des honneurs qu'on n'accorde qu'aux plus braves Troupes.

Le Prince Eugene fait de grandes politesses au Maréchal de Boufflers.

Eugene, toûjours admirateur du mérite, parla souvent avec éloge de celui du Maréchal de Boufflers. Il alla avec le Prince d'Orange rendre visite à ce Maréchal, l'embrassa, & le combla de loüanges.

Il soupe chez lui.

Le Maréchal pria S. A. S. & le Prince d'Orange de lui faire l'honneur de venir souper

(1) Quinci, Histoire Militaire Tome V. page 600.

souper ce soir-là avec lui dans la Citadelle, qui ne devoit être évacuée que le lendemain. *Je le veux*, lui répondit Eugene; *mais à condition que vous nous régalerez des mêmes mêts que vous auriez mangé si vous n'eussiez pas rendu la Place, ni par conséquent rien pu faire apporter de la Ville.* Le Maréchal consentit à cela, & le premier plat qu'on servit ce fut un rôt de cher de cheval. Les Princes en goûterent, & le trouverent excellent: mais ce mêts qui sentoit la Place affamée, fut bien-tôt succedé d'un grand nombre de plats où étoit ce qu'on avoit pu trouver de plus exquis dans la Ville, & aprêté d'un très-bon goût. 1708.

Le lendemain Mr. de Boufflers fut rendre sa contre-visite au Prince Eugene dans l'Abbaye de Loos. S. A. l'invita à dîner, & le régala magnifiquement. Pendant le repas on parla de Guerre & de Politique, & insensiblement la conversation tomba sur la conjoncture des affaires d'alors. On y discourut du Roi de France, le Prince Eugene n'en parla qu'avec respect, de même que les Députez des Etats. Eugene évita soigneusement après le repas de se trouver seul avec le Maréchal de Boufflers, afin de ne point donner de prise à ses Ennemis sur son attachement à l'Empe-

Il le retient le lendemain à un grand festin.

 reur.

708. reur. Boufflers fut ensuite conduit avec sa Garnison, sous escorte, à Doüai. Les Troupes qui l'escortoient, entrerent dans la Place sur sa parole : il les y retint toute la nuit, & eut soin de leur procurer bonne table & bon logement : elles revinrent fort satisfaites du traitement qu'on leur avoit fait.

ugene nd Lille. flexion dessus.

Le Prince Eugene s'acquit beaucoup de gloire dans l'entreprise du siége de Lille : il la conçut, l'executa, & en vint à bout contre l'attente de tout le monde. Il faut dire la vérité. Si l'Armée de France eût été conduite par un Général tel que Mr. de Vendôme, qui n'eût point été contredit & traversé à tout bout de champ par des gens sans expérience, peut-être les choses se seroient terminées d'une autre maniere. Comment croire que Mr. de Vendôme auroit laissé prendre une Place telle que Lille, ayant pour la délivrer une Armée de plus de 100000 hommes? Mais on consulte la Cour, Chamillard vient, ces 100000 hommes se promenent assez inutilement devant les Alliez, & se retirent sans leur dire mot. Disons plus Si la Mothe, digne imitateur de Varron n'eût pas fait égorger ses Troupes à Winendal, & qu'il eût enlevé ce convo qu'il venoit chercher, la prise de Lill devenoit un être de raison.

Quoi

Quoiqu'il en soit, cette mémorable entreprise fut gravée sur l'airain par une Médaille, ou l'on y voit un Trophée composé de quatre Drapeaux aux Armes de France, de trois Guirlandes au milieu desquelles est une Victoire. Le tout surmonté d'une Couronne Murale. Dans la Guirlande d'en-haut, qui est la premiere, le Prince paroît en buste avec ces mots autour, PRINCEPS EUGENIUS. Les bustes du Duc de Marlboroug, & du Feld-Maréchal d'Ouwerkerk sont sous celui du Prince Eugene, PRINCEPS ET DUX MARLBOROUGH, GENERALIS OUWERKERK. Un passage du Livre des Rois fait la Légende. 1708.

Médaille frappée à l'occasion de la prise de Lille.

HœC feCerUnt hI tres ArMIpotentes DeI.

Voilà ce que firent ces trois vaillans Hommes.

Sur le revers le Prince Eugene est représenté à cheval, & près de lui la Ville de LILLE assiégée, avec ces mots imitez de *Virgile*,

VI FACTA VIA EST
MDCCVIII.

On s'est ouvert un Passage par la force
MDCCVIII.

Quoique la saison fût fort avancée les Alliez ne se contenterent pas de la prise

Prise de Gand & de Bruges.

1708. de Lille, & penserent à de no
expéditions. Le Prince Eugene
lord Duc se proposerent de se
maîtres de Gand & de Bruge
couvrir leur derniere conquête : l
les Comtes de Lottum, de Til
Prince de Wirtemberg furent dé
pour s'approcher de la premiere
deux Places. Gand est une fort
ville ; mais peu fortifiée. Le
de la Mothe s'y étoit jetté ave
hommes ; ce qui n'empêcha pas
liez de s'emparer de la Place. Le
çois abandonnerent ensuite la
Bruges, & les Alliez l'occupen
médiatement après.

1709. Les Troupes ayant été envoye
leurs quartiers-d'hiver, le Prince
& Marlboroug se rendirent à Br
d'où ils partirent le 9 de Janvi
aller à la Haye. Ils y arriveren
aux acclamations d'une foule de
qui étoit accouru pour les voir.

Le Prince Eugene va à la Haye.

Les Etats-Généraux firent à c
grands Hommes le meilleur accu
leur fut possible, & leur rendir
les honneurs qui leur étoient
donnerent des ordres pour qu'o
rât un magnifique feu (1) d'a

On veut faire tirer un feu d'artifice à son honneur.

(1) Histoire Allemande du Prince E
Tome II. page 167.

qu'ils vouloient faire tirer à leur gloire. 1709.

Eugene en étant informé proposa à Milord Duc de l'empêcher, & de prier leurs H. H. P. P. d'employer l'argent destiné à ce feu, au soulagement des pauvres soldats des troupes de la République qui avoient été estropiez dans les actions de la campagne derniere; les Etats n'eurent pas de peine à y consentir. Chacun admira en cette occasion la modestie & la bonté compâtissante d'Eugene, qui fut l'auteur de cet expédient.

Il le refuse, & propose d'employer cet argent au soulagement des soldats invalides.

Le Prince Eugene, après avoir conféré avec Messieurs de la Régence, partit de la Haye le 20 de Janvier, & retourna à Vienne, où il rendit compte à l'Empereur de tout ce qui s'étoit passé de considérable pendant la derniere campagne, & de l'état où il avoit laissé les affaires des Pays-Bas.

Joseph avoit eu l'année précédente de grands démêlez avec le Pape Clément XI. Ce Monarque avoit conçu le noble dessein d'abaisser la puissance exorbitante des Pontifes Romains. Il étoit en état d'y réussir, il avoit la force en main; & son esprit, inaccessible à la superstition, appréhendoit peu les vains foudres du Vatican. Dans ces dispositions, Joseph prit pour prétexte de sa rupture avec le Pape, la démar-

Démêlez de l'Empereur Joseph avec le Pape.

 che

1709. che que celui-ci avoit faite en re
noiſſant Philippe V. pour légitime
d'Eſpagne. Ce fut ſur ce fonde
que le Cardinal Grimani, tout dé
aux intérêts de l'Empereur, fit pu
dans Naples un Decret Impérial
contraire à l'Immunité Eccléſiaſ
dont la Cour de Rome eſt ſi jalouſ

Dans le même tems le Comt
Kaunitz, Auditeur de Rote, répa
dans Rome même un Mémoire ſ
nom de l'Empereur, où S. M. I. d
roit qu'elle étoit réſolue de faire re
les Droits des Empereurs ſur l'I
que le Duché de Parme n'étoit
un Fief du Siége de Rome, ma
Etat qui relevoit de l'Empereur in
diatement, de même que les autre
maines uſurpez par les Papes ſ
Empereurs.

Un pareil Ecrit, ſoûtenu de la
ſance de Joſeph, jetta la Cour de
dans une grande conſternation.
ce fut bien pis encore, lorſque J
demanda le paſſage pour 6000
mes dans Rome. Le Pape vit bien
vouloit le réduire ſur le pied des
tres qui ne poſſedoient rien, &
tout net le paſſage demandé. Su
l'Empereur fit avancer des troupe
l'Etat Eccléſiaſtique, où elles s

Le Pape crut bien qu'il ſeroit inutile d'uſer de ſes Armes Spirituelles contre un Prince du caractere de Joſeph ; c'eſt-pourquoi il ſe détermina à avoir recours aux Armes Temporelles. Il ordonna des levées, prit des Officiers François & autres à ſon ſervice, & fit diverſes autres diſpoſitions pour ſe mettre en état de ſoûtenir la guerre. Les troupes du Pape ne ſont pas en grande réputation de valeur, auſſi ne gagnerent-elles rien contre les Vainqueers des Turcs & des François. Les Impériaux les battirent, & les effrayerent de façon qu'elles n'oſoient plus paroître devant eux. 1709.

La Cour de Rome voyant que la France ne pouvoit lui donner aucun ſecours, & que l'Italie refuſoit d'entrer dans aucune ligue contre l'Empereur, eut recours à la Négociation, ſa reſſource ordinaire, & le ſeul endroit par où elle peut figurer dans l'Europe. Joſeph obtint du Pape pluſieurs choſes, entre autres une déclaration autentique, par laquelle Sa Sainteté reconnoiſſoit le Roi Charles III. pour légitime Roi d'Eſpagne ; mais afin de ne pas paroître ſe contredire, le Pontife ajoutoit, *ſans préjudice des Droits que le Duc d'Anjou peut avoir.*

Voilà quelle étoit la ſituation de l'Europe par rapport aux Affaires Politiques.

 Pour

1709. Pour ce qui eſt des Militaires, les plus conſidérables ſe paſſerent dans les Pays-Bas. Ce qui ſe fit ailleurs fut ſi peu de choſe, qu'il ne mérite pas que je m'y arrête.

Eugene retourne à la Haye, où le Roi de France envoye ſes Plénipotentaires pour faire des propoſitions de paix.

Le Prince Eugene après avoir fait quelque ſéjour à Vienne, en partit le 8 d'Avril pour retourner à la Haye, où les Plénipotentiaires du Roi de France s'étoient rendus pour y faire des ouvertures de Paix. Toute l'Europe ſoupiroit après la fin d'une Guerre ſi longue & ſi meurtriere; mais la France la ſouhaitoit plus que perſonne, & elle avoit ſes raiſons pour cela. Ses meilleures Places étoient tombées entre les mains de ſes Ennemis, ſes Armées étoient toûjours battues. Elle étoit épuiſée d'hommes & d'argent; les guerres continuelles qu'elle ſoûtenoit depuis plus de ſoixante ans l'avoient réduite aux derniers abois, par les fréquentes diſgraces de celle-ci, dont ſon épuiſement l'empêchoit de ſe relever. Un hiver des plus rudes qu'on eût jamais vû, étoit venu mettre le comble à ſes malheurs. Ses vignes, ſes oliviers & ſes grains étoient morts par la rigueur du froid, plus de 20000 perſonnes avoient eu le même ſort. La famine avoit ſuccedé au froid. La néceſſité de vivre contraignoit les gens à voler. On n'étoit plus

en fureté à Paris, encore moins fur les grands chemins. On n'entendoit parler que de vols & de meurtres. Comment un Peuple livré à de telles miferes auroit-il pû ne pas fouhaiter de voir terminer une guerre qui depuis près de dix ans qu'elle duroit, n'avoit été qu'une fuite d'évenemens malheureux pour lui ? 1709.

On tient des Conférences pour traiter de la Paix.

Louïs XIV, touché enfin des miferes où fon ambition plongeoit fes peuples, réfolut de les finir aux dépens de cette même ambition. Dans ces difpofitions il envoya en Hollande le Préfident Rouillé, le Sieur Voifin Sécretaire d'Etat, & le Marquis de Torci auffi Sécretaire d'Etat, en qualité de fes Miniftres Plénipotentiaires. Il fe tint diverfes Conférences entre eux; les Députez des Etats & le Prince Eugene de la part de l'Empereur; & Milord Duc de la part de la Reine d'Angleterre. Les Inftructions qu'Eugene avoit reçues de l'Empereur, tendoient à réduire la France dans un état qu'elle ne pût deformais oppofer aucun obftacle à l'aggrandiffement de la Maifon d'Autriche. Celles de Milord Duc ne tendoient pas à moins qu'à mettre les Anglois en état de primer les François auffi-bien fur Terre que fur Mer. Et les Hollandois, fous prétexte de fe couvrir contre la

Franc

1709. France, vouloient lui arracher ce qui la couvroit elle-même.

Demandez des Alliez.

L'Empereur demandoit la restitution simple & entiere du Royaume d'Espagne, & de ce qui appartenoit à cette Couronne aux Indes & en Italie. Les Anglois vouloient Dunkerke & diverses autres Places. Les Hollandois vouloient tous les Pays-Bas appartenant à la France. Et l'Empire lui demandoit la restitution de Strasbourg & de toute l'Alsace.

Rejettées avec hauteur par les François.

Quelque digne de compassion que fût l'état où les François étoient réduits, ils étoient encore bien éloignez d'accepter de telles conditions. Ils en furent tout indignez, & répondirent fiérement que c'étoit tout ce qu'on auroit pû prétendre de François I. lorsqu'il étoit prisonnier à Madrid; *mais que pour eux ils n'étoient ni d'humeur à accepter de pareilles conditions, ni dans l'habitude de les entendre.*

On rompt les Conférences, & il n'est plus question que de Guerre.

Les Conférences finirent-là. Les Alliez ayant éprouvé que rien n'étoit plus sensible aux François que la perte d'une Place dans les Pays-Bas, à cause que cela rapprochoit la guerre de chez eux, & exposoit leurs meilleures Provinces à être foulées par les Armées, résolurent de faire leurs plus grands efforts de ce côté-là. La Reine d'Angleterre & les Etats

Etats augmenterent leurs troupes; l'Empereur & l'Empire en firent de même, & l'on comptoit que toutes ces forces réunies ensemble monteroient à plus de 100000 hommes dans les Pays-Bas seuls; sans compter ce qui seroit en Espagne, en Italie, sur le Rhin, & dans la Hongrie où les Mécontens continuoient à donner bien de la besogne aux Généraux de l'Empereur. 1709.

Les François ne faisoient pas de moindres efforts pour se défendre contre tant de Puissances liguées. Ils comptoient aussi d'avoir au-delà de 100000 hommes en Flandres. Ce n'étoit plus le Duc de Vendôme qui devoit les commander. On avoit jugé à propos de le laisser sans emploi, pour appaiser le Duc de Bourgogne qui se plaignoit fort de lui. C'est ainsi que la France forgeoit elle-même ses fers, en se privant volontairement de ses meilleurs Généraux, pour les châtier de ce qu'ils avoient trop bien fait leur devoir. Quoiqu'il en soit, le Duc de Vendôme fut sacrifié au mécontentement du Duc de Bourgogne. Les François font de grands efforts pour la soûtenir.

Villars fut choisi pour le remplacer dans les Pays-Bas. On ne jugea pas à propos d'exposer encore cette année la gloire du Duc de Bourgogne, & Villars n'eut personne avec lui qui l'empêchât d'agir comme il le voudroit. Louïs XIV. Le Maréchal de Villars va commander dans les Pays-Bas.

1709. XIV. & tous les François en général avoient conçu une haute idée de ce Maréchal. Il avoit en effet assez de qualitez guerrieres pour mériter d'étre préféré aux médiocres Généraux; mais trop peu pour être lui-même un grand Général. Il excelloit dans l'art de choisir un poste; mais le coup d'œil lui manquoit pour en tirer tout l'avantage qu'il auroit pû en tirer. Il étoit brave de sa personne, s'exposant même avec assez peu de ménagement; mais rempli de l'idée de son mérite il lui échappoit souvent de parler de lui en des termes qui faisoient juger qu'il avoit encore moins de modestie que de valeur. Quand le Roi lui eût déclaré qu'il l'avoit choisi pour commander ses Armées de Flandres, il dit à S. M. qu'il espéroit de chasser ses Ennemis si loin, que de long-tems ils ne reverroient les bords de l'Escaut; & lorsqu'il partit de Versailles pour venir dans les Pays-Bas, il ne faisoit point de façon de dire qu'il alloit gagner par une bataille tout ce que les Alliez avoient acquis par leurs victoires précédentes. Il avoit ordre en effet de hazarder une bataille; mais il s'en fallut bien qu'il ne cherchât les occasions de la livrer, comme je le ferai voir bien-tôt. Tout ce qu'il fit, ce fut de ne pas refuser de la recevoir, ayant toûjours

toûjours grand ſoin de ſe poſter de maniere que l'on ne pût l'attaquer qu'avec déſavantage. 1709.

Le Prince Eugene ayant prévu d'avance que les Conférences touchant la Paix n'aboutiroient à rien, s'étoit retiré à Bruxelles. Il y demeura juſqu'à ce que les troupes qui devoient ſervir ſous ſes ordres & ſous ceux du Duc de Marlboroug, fuſſent ſorties de leurs quartiers; ce qui arriva un peu tard cette année, à cauſe du froid long & violent qu'il fit. Enfin s'étant aſſemblées vers le milieu de Juin, elles compoſerent une Armée forte de 180 Bataillons & de 189 Eſcadrons; deſorte qu'elle étoit encore plus forte qu'on ne l'avoit cru, puiſqu'elle ne contenoit pas moins de cent cinquante mille hommes. Celle des François n'alloit pas au-delà de cent dix mille hommes; mais dans la ſuite les deux Armées redevinrent égales, par les ſiéges que firent les Alliez, & par les garniſons qu'ils furent obligez de laiſſer dans pluſieurs Places.

Le Prince Eugene & Milord Duc cherchent Villars pour lui livrer bataille.

Cependant le Prince Eugene & Milord Duc, voulant profiter de leur ſupériorité, reſolurent de chercher le Maréchal de Villars pour lui livrer bataille. Ils ſçavoient que la France avoit fait des efforts extraordinaires pour lever cette nombreuſe Armée, & ils avoient lieu

de

1709. de croire que s'ils venoient à bout de pouvoir la ruïner, cette Puiſſance ne ſeroit pas ſi-tôt en état d'en remettre une ſemblable ſur pied, & qu'en attendant ils acheveroient la conquête de la Flandre.

Poſte inacceſſible où Villars ſe met pour éviter le combat.

Le projet étoit digne de ces deux Heros; mais Villars n'eut garde d'y concourir. Il ſe poſta d'une maniere inacceſſible. Son Armée s'étendoit depuis le village d'Aunai, qui eſt près du Pont-à-Ventin, juſques à Bethunes. Sa droite étoit appuyée à Aunai, couverte de terres marécageuſes d'où l'on tire la tourbe, & où paſſe le canal qui vient de Douai à Lille. La gauche étoit couverte par un ruiſſeau auſſi marécageux nommé le *Grand Courant*. Le bourg de la Baſſée étoit devant le centre, & ce centre étoit défendu par une ligne qui avoit un parapet de 15 pieds d'épaiſſeur, & un foſſé de 18 pieds de large. Les barrieres étoient couvertes par de bones redoutes, & il y avoit un avant-foſſé large de 12 pieds & profond de 6. C'étoit dans ce poſte que le Maréchal de Villars étoit venu de Verſailles pour donner bataille. Cependant le Prince Eugene & Milord Duc s'avançoient chacun à la tête d'un Corps d'Armée. Eugene, qui l'année précédente avoit été élu dans une Diéte

Général

Général en chef des Armées de l'Empire, commandoit en cette qualité les Impériaux, les Prussiens, les Danois, les Hannovriens, les Saxons; les Palatins, & autres. Marlboroug commandoit les Anglois, les Hollandois, & les troupes à la solde de ces deux Puissances. Ces deux Corps qui chacun en particulier composoient deux grosses Armées, s'avancerent dans la plaine de Lille, où ils séjournerent. Après quoi ils continuerent leur route du côté d'Arras. Arrivez à un quart de lieue de la Bassée, qui est entre Lille & Arras, Eugene & Marlboroug furent reconnoître l'Ennemi, qui n'étoit qu'à la portée du canon de la Bassée. 1709.

Quand ces deux Généraux le virent si bien retranché, ils conclurent qu'il y auroit de la témérité à vouloir le forcer dans un poste de cette nature. Sur quoi il fut résolu d'attendre un tems plus favorable pour combattre, & d'entreprendre quelque siége en attendant. Celui de Tournai fut proposé & conclu. On sçavoit que Villars en avoit diminué la garnison pour renforcer son Armée, & que d'ailleurs la place n'étoit pas trop bien pourvue. En falloit-il davantage pour y déterminer tout le Conseil de Guerre? En conséquence de ce dessein les

Le Prince Eugene & Milord Duc ne voyant pas jour à attaquer le Maréchal, pensent à faire des siéges

1709. les deux Corps d'Armée se rabattirent sur Tournai.

Description de la ville de Tournai.

Cette ville est la capitale d'une petite contrée à qui elle donne son nom. Elle est située en partie sur le panchant d'une colline entre Valenciennes, Condé, Lille, Courtrai, Oudenarde, Ath, Gand & Cambrai. Elle demeura sous la domination de la France jusqu'en 1513, qu'elle fut prise par les Anglois, qui la rendirent dans la suite à François I. par le Traité de Londres. En 1518. Henri Comte de Nassau la prit pour les Espagnols, qui la garderent jusqu'en 1667. auquel tems Louïs XIV. s'en rendit maître. Il la fit fortifier à la moderne, & y fit bâtir une citadelle sur les plans donnez par Mr. de Mégrigni, célébre Ingénieur. Cette citadelle passoit pour la plus forte de l'Europe. Mégrigni en avoit dirigé les travaux, & la France y avoit dépensé plusieurs millions; ce qui n'empêcha pas que les Alliez ne s'en rendissent maîtres. Tel étoit alors le malheur des François, que de ne pouvoir conserver aucune place de leurs conquêtes. Celles qui leur avoient couté le plus de sang, passoient entre les mains de leurs Ennemis, & il sembloit qu'ils n'avoient épuisé leurs trésors, & employé l'habileté de leurs Ingénieurs à construire des Places formidables, que

pour

pour le profit & pour l'usage des Alliez. 1709.

Sic vos non vobis fertis aratra boves.

La citadelle de Tournai étoit toute minée, & il n'y avoit personne qui ne crût qu'elle devoit tenir plus de trois mois. Le Marquis de Surville étoit Gouverneur de la ville, & Mr. de Mégrigni défendoit lui-même la citadelle. Ce Marquis s'étoit fort signalé au siége de Lille, & Louïs XIV. n'avoit pas cru pouvoir mieux confier l'importante forteresse de Tournai qu'à lui; mais

Tel brille au second rang qui s'éclipse au premier.

Surville, qui avoit si bien fait à Lille lorsqu'il n'y avoit eu que l'emploi que son rang d'Officier-Général lui donnoit, perdit la tramontane dès qu'il eût le commandement en chef de la ville de Tournai. Sa garnison étoit si peu pourvue, qu'à peine avoit-elle du blé pour un mois; 50000 écus faisoient tout son trésor; & presque dès le commencement du siége, il se vit obligé de faire faire de la monnoye de sa vaisselle, & de celle des particuliers qui en avoient d'argent, pour payer sa Garnison, qui n'étoit

1709. n'étoit pourtant que de 4000 hommes. Sa conduite dans sa défense répondit à sa prévoyance. Il fit des fautes à peine pardonnables à un Sous-Lieutenant. Je n'entrerai dans aucun examen là-dessus, non-plus que dans aucun détail de ce qui se passa durant le siége : ni l'une ni l'autre de ces deux choses ne sont de mon sujet. Je remarquerai seulement que le Duc de Marlboroug eut la direction du siége, & que le Prince Eugene eut le commandement de l'Armée d'observation.

Siége de cette Place par les Alliez.

Marlboroug vint investir la Place, & fit travailler aux lignes de circonvallation. Eugene, devant couvrir le siége, fit camper son Armée sur deux lignes ; l'aîle droite s'étendoit vers le Pont-à-Tressin, & la gauche vers St. Amand & Mortagne. Il prit son quartier au château de Florival. Ce fut-là que Milord Duc le vint voir pendant qu'on travailloit à la circonvallation, afin de le consulter sur la maniere dont les attaques devoient être réglées ; & tous deux ensemble ils dresserent les dispositions suivantes, qui furent observées pendant tout le tems que dura le siége.

Dispositions du Prince Eugene & de

» De 60 Bataillons qui sont au siége, » il y en aura 10 de tranchée, qui en- » treront sans être obligez de donner

» aucun

» aucun détachement, de même que » les 10 Bataillons qui les releveront » & l'on commandera 50 & jusqu'à » 100 hommes par Bataillon, & 40 au- » tres pour travailler; ce qui fera 4000 » hommes.

1709.

Milord Duc pour les attaquer.

» On fera trois attaques. Les Géné- » raux resteront, & les Bataillons se » releveront & rouleront d'une attaque » à l'autre. Il y aura chaque nuit à » chaque attaque un Lieutenant-Géné- » ral, un Général-Major, un Brigadier, » & les Travailleurs nécessaires. On » employera 4 Bataillons à l'attaque de » la citadelle, & 6 aux deux autres at- » taques.

» La tranchée se relevera tous les » jours à quatre heures après midi, afin » que les Officiers-Généraux qui rele- » vent ayent le tems de visiter les tra- » vaux, & de voir ce qu'il y aura à » faire pendant la nuit & le tems qu'ils » y seront.

» Les attaques & les cas extraordi- » naires se feront par les Grenadiers, » & par les détachemens des 60 Batail- » lons qui sont au siége. S'il est néces- » saire qu'on mette quelques Bataillons » de reserve à la queue de la tranchée, » on les prendra de ceux qui auront » été 24 heures hors de la tranchée. Se- » lon le terrein, on postera des réserves

de

1709. » de Cavalerie derriere les épaulemens » à la queue de la tranchée, soit à la » gauche, ou à la droite, ou aux deux » côtez, comme le Général de la tran- » chée le jugera à propos pour la sureté » & le service. Les trois Majors de la » tranchée seront chargez de tout le né- » cessaire de la tranchée, & auront soin » que le Général qui y entrera, trouve » tout prêt pour le travail, selon qu'il » sera tracé par le Directeur des appro- » ches, ou par les Ingénieurs.

» Les Directeurs des approches for- » meront tous les matins un mémoire » de tout ce dont ils auront besoin vers » le soir. Les Majors de la tranchée en » seront informez de bonne heure, & » même avant qu'on releve la tranchée, » afin que tout soit à la main de bonne » heure.

» Les fascines & les gabions seront » transportez jusqu'à l'entrée des tran- » chées par les Commissaires des fasci- » nes, à qui on doit fournir au moins » 100 chevaux pour ce transport, afin » de pouvoir relever les chevaux & les » chariots. Pour porter les fascines jus- » qu'à la tête des tranchées, on em- » ployera les Travailleurs de la tran- » chée. Le Colonel & les Officiers » d'Artillerie seront chargez de faire les » batteries, après avoir été informez » par

» par les Généraux & les Directeurs des 1709.
» approches des ouvrages qu'on veut
» attaquer, soit pour abattre les défen-
» ses, soit pour battre en brêche. Les
» Mineurs doivent être bien instruits
» de la maniere dont ils auront à se
» gouverner dans le travail, & faire
» sonder le terrein pour sçavoir s'il est
» propre, & s'il se peut maintenir sans
» être soûtenu par des portes & des
» planches; & en cas qu'il dût être
» soûtenu, il faudra faire faire une bon-
» ne partie des portes, & ramasser des
» planches de l'épaisseur d'un pouce.
» Les Travailleurs de chaque attaque se-
» ront commandez par un Lieutenant-
» Colonel, un Major, un Capitaine,
» un Lieutenant, un Enseigne, quatre
» Sergens avec 150 hommes pour soû-
» tenir. Les Généraux-Majors qui doi-
» vent relever la tranchée avec les Ma-
» jors des Régimens, iront le matin
» dans la tranchée pour examiner la si-
» tuation, & pour informer ceux qui
» les relevent à prendre inspection de
» tout.

» Les Directeurs & Ingenieurs qui
» seront de tranchée, s'y trouveront le
» matin quand les Généraux y seront
» pour les informer de leurs desseins;
» afin que les Généraux puissent mieux
» faire leurs dispositions pour l'avance-

1709. » ment du travail, & la sureté de la
» tranchée.

DISPOSITIONS DES TROUPES POUR LES ATTAQUES.

» *Généraux destinez pour les trois attaques.*

» A la premiere, le Général Lottum, » les Lieutenans-Généraux Sing & Heiden, & les Généraux-Majors Temple, » Denhof & Vegelin. A la seconde, le » Général Schulembourg, les Lieutenans-Généraux Ducs d'Argile, Wackerbarth & Weck, & les Généraux-Majors Mondorff, d'Albergue & le » Prince de Nassau-Woudembourg. A » la troisiéme, le Général Fagel, les » Lieutenans-Généraux Dedem, le Comte d'Oxerstiern, le Baron de Spar, & » les Généraux-Majors Hamilton, Wassenaër & Keppel. Chaque Général » choisira un Major de la tranchée pour » son attaque. Il y aura cinq Brigadiers Hollandois; sçavoir Mrs. Sturler, Chamerier, Berkhoffer, Welderen & Malsberg.

» Il y aura la premiere nuit dans la » tranchée à l'attaque du Général Lottum, un Bataillon Anglois, un Danois, un Saxon & un Hessois. A l'attaque du Général Schulembourg, un
» Ba-

» Bataillon Impérial, un Palatin & un 1709.
» Hollandois. Et à celle du Général
» Fagel, un Bataillon Pruſſien, un Hol-
» landois & un d'Hannovre.

» La ſeconde nuit, à l'attaque du Gé-
» néral Lottum, il y aura un Bataillon
» Impérial, un Palatin, un de Wirtem-
» berg & un Hollandois. A l'attaque
» du Général Schulembourg, un Ba-
» taillon Anglois, un Danois & un
» Heſſois. Et à celle du Général Fa-
» gel, deux Bataillons Hollandois &
» un Anglois.

» La troiſiéme nuit, à l'attaque du
» Général Lottum un Bataillon Pruſ-
» ſien, un Danois, un Saxon & un
» Hollandois. A celle du Général Schu-
» lembourg, un Bataillon Anglois, un
» Danois & un Heſſois. Et à celle du
» Général Fagel, deux Bataillons Hol-
» landois & un de Wirtemberg.

» La quatriéme nuit, à l'attaque du
» Général Lottum, un Bataillon An-
» glois, deux Hollandois & un Heſ-
» ſois. A celle du Général Schulem-
» bourg, un Bataillon Impérial, un
» Saxon & un Palatin. Et à celle du
» Général Fagel, un Bataillon Pruſſien,
» un Hollandois & un d'Hannovre.

» La cinquiéme nuit, à l'attaque du
» Général Lottum, deux Bataillons Pruſ-
» ſiens un Anglois & un Hollandois.

1709. » A celle du Général Schulembourg, » deux Bataillons Hollandois & un » d'Hannovre. Et à celle du Général » Fagel, trois Bataillons Hollandois.

» La sixiéme nuit, à l'attaque du Gé» néral Lottum, un Bataillon Danois, » deux Hollandois & un Hessois. A cel» le du Général Schulembourg, un Ba» taillon Anglois, un Prussien & un » Hollandois. Et à celle du Général » Fagel, un Bataillon Hollandois, un » Hessois & un d'Hannovre.

» De cette maniere il y aura dix Batail» lons chaque nuit dans les tranchées; & » ceux qui auront été employez la pre» miere nuit, y retourneront la septié» me.

Telles furent les dispositions que le Prince Eugene & Milord Duc réglerent pour le siége de Tournai. On voit par ces dispositions, qu'il devoit y avoir trois attaques, dont une devoit se faire du côté de la porte de Marwis, la seconde à celle de Sept-Fontaines, & l'autre à la porte de Valenciennes. Le Prince Eugene n'avoit conseillé ces trois attaques, que parcequ'il sçavoit que la Garnison étoit foible, & qu'en la partageant en trois différens endroits, les Assiégeans ne seroient pas exposez à une si grande résistance. Le Prince Eugene fit travailler à construire des ponts sur l'Escaut,



l'Escaut, riviere qui passe au milieu de Tournai : on en fit au-dessus & au-dessous de la Place pour la communication des quartiers, après quoi le siége fut poussé avec vigueur. La tranchée fut ouverte le 7 de Juillet, & le 13 les batteries ayant été mises en état, on commença à battre les dehors de la Place. Sur ces entrefaites le Prince d'Orange, Stathouder de Frise, fut détaché avec 30 Escadrons & 12 Bataillons pour s'emparer de St. Amand ; ce qu'il executa. Dans la suite du siége, le Prince Eugene & Milord Duc convinrent de rouler ensemble, & de commander alternativement l'Armée du siége, & celle qui le couvroit. 1709.

A la faveur du feu des batteries, le Général Fagel poussa ses travaux jusqu'au bord du fossé, & commença le 17 à le combler. Le Comte de Lottum se trouva presqu'aussi avancé le même jour ; & dès la nuit précédente le Général Schulembourg avoit emporté l'ouvrage-à-corne l'épée à la main, y avoit fait faire un logement, & s'étoit emparé d'un ravelin voisin. Le Marquis de Surville se voyant serré de si près, fit arborer le drapeau blanc aux trois attaques le 28 entre sept & huit heurs du soir. La capitulation fut signée le lendemain, & il y eut une trêve de deux jours pour donner le tems à la Gar-

La ville de Tournai se rend aux Alliez.

1709. Garnison de se retirer dans la Citadelle.

Siege de la Citadelle.

Dès que cette tréve fut expirée, la tranchée fut ouverte devant la Citadelle, & l'on fit venir de l'Armée d'observation un renfort de 30 Bataillons & de 10 Escadrons. Quatre jours après l'ouverture de la tranchée, Mr. de Ravignan arriva au camp des Assiégeans. Il étoit dépêché par le Roi Très-Chrétien, qui l'avoit chargé d'une négociation auprès des Généraux Alliez, au sujet de la Place qu'ils assiégoient. Il demanda la permission au Prince Eugene, qui commandoit ce jour-là au siége, de parler à un des Officiers de la Garnison. S. A. la lui accorda, & le lendemain le Gouverneur fit présenter à ce Prince un Projet d'accord, par lequel il s'engageoit de rendre la Citadelle le 5 de Septembre, au cas qu'elle ne fût pas secouruë auparavant. Toutes les hostilitez devoient cesser pendant ce tems-là entre la Garnison & les Assiégeans, ausquels on devoit livrer le 8 d'Août une des portes, après que le Roi auroit approuvé l'accord. Mr. de Ravignan retourna à la Cour pour le faire agréer; mais on ne put rien conclure, parceque Loüis XIV. vouloit que non seulement la tréve eût lieu entre les Assiégeans & la Citadelle; mais aussi entre les deux Armées. On reprit le siége, & jamais il n'y en eut où l'on vit sortir tant

de

de feu de dessous terre. Tout étoit miné & contre-miné, & lorsqu'on se croyoit le plus en sureté, c'étoit souvent alors qu'on étoit plus proche du précipice. Les Assiégeans creusoient une infinité de souterrains pour éventer les mines: il en restoit encore assez aux Assiégez, pour causer les plus affreux ravages qu'on puisse voir. Dans l'espace de 26 jours, ils en firent jouer 38 à la seule attaque du Comte de Lottum. On voyoit voler en l'air les hommes par centaines, & retomber en piéces. Souvent les Mineurs des deux côtez se rencontroient, & alors on en venoit aux mains avec autant de fureur que dans la tranchée. Le manque de vivres seul contraignit le Gouverneur à faire battre la chamade le 31 d'Août. Le Prince Eugene commandoit ce jour-là l'Armée du siége. Il fit dire au Gouvernaur, qu'il n'y avoit d'autre capitulation à attendre que de se rendre prisonnier de guerre. Le Marquis de Surville en parut surpris, il s'emporta jusqu'à menacer de faire tout sauter si on ne lui accordoit des conditions plus honorables. Eugene lui fit dire de prendre bien garde à ce qu'il alloit faire, & que s'il persistoit dans sa résolution, il ne devoit s'attendre à aucun quartier. Le Prince sçavoit très-bien que la faim réduiroit le Gouverneur & sa Garnison

1709.

Le Gouverneur bat la chamade, & le Prince Eugene ne veut le recevoir que prisonnier de guerre.

 à

1709. à en passer par où il voudroit, & il ne se trompa pas; car le 2 de Septembre les Assiégez se rendirent prisonniers de guerre, à condition toutefois qu'ils seroient échangez le plûtôt qu'il seroit possible, contre les prisonniers que les François avoient faits à la prise de Warnenton, ou ailleurs. Pendant tout le tems que dura ce siége le Maréchal de Villars fit tout ce qu'il put pour introduire des vivres & du secours dans la Place; mais il trouva les avenues si bien fermées que tous ses efforts furent inutiles, & il eut le chagrin de voir prendre la Place sans pouvoir y remédier, n'ayant pas jugé à propos de hazarder un combat pour la sauver, & s'étant toûjours tenu en-delà de l'Escaut dans des lignes inaccessibles.

Les Alliez se disposent à faire le siége de Mons.

Les Alliez laisserent dans Tournai une garnison Hollandoise, comme ils avoient fait à Lille. Le Prince Eugene & Milord Duc tinrent ensuite Conseil de Guerre, & le siége de Mons fut résolu. Surquoi l'on détacha le Prince Héréditaire de Hesse-Cassel avec un Corps de Cavaliers & des Grenadiers, faisant en tout 16000 hommes, pour se saisir du passage de la Haine, & investir Mons. La Haine est une petite riviere qui donne son nom au Hainaut. Elle a sa source au midi d'Andréla qu'elle arrose. Elle se rend à

Havré,

vré, d'où tournant vers le nord-oueſt 1709.
elle recommence à couler vers le ſud-oueſt à Nimi, où elle prend le ruiſſeau le Trouillon, & quelques autres qui ſe ſont aſſemblez dans le marais de Mons, & reçoit la Trouille, riviere qui traverſe Mons même. Enfin elle va ſe jetter dans l'Eſcaut, qu'elle rencontre dans les fortifications de Condé. Le Prince de Heſſe-Caſſel ayant paſſé la Haine, ſe ſaiſit de quelques poſtes aux environs de Mons, qui étoient ſituez le long de la Trouille. Le Prince Eugene & Milord Duc ayant fait combler à la hâte les tranchées devant Tournai, & réparé les brêches, étoient venus camper à Orchies. Ils en décamperent 24 heures après le départ du Prince de Heſſe, pour s'approcher de Mons. Ils laiſſerent un Corps de 20 Bataillons & de 40 Eſcadrons ſous Tournai, pour couvrir cette place, au cas que Villars voulût entreprendre quelque choſe de ce côté-là. Une groſſe pluye qui ſurvint, & qui dura deux jours, retarda beaucoup la marche des Alliez, & donna le tems au Maréchal de Villars de prendre ſes meſures pour couvrir Mons. Les François avoient des lignes de ce côté-là, qui étoient gardées par le Chevalier de Luxembourg avec 30 Eſcadrons & autant de Bataillons. Le Prince de Heſſe vouloit l'attaquer en arri-

1709. vant; mais la nuit l'en empêcha, & le lendemain il n'en fut plus tems, le Chevalier de Luxembourg ayant abandonné les lignes pour se retirer auprès du Maréchal de Villars. Il fut poursuivi par le Prince de Hesse pendant quelque tems, mais en vain. L'Armée du Prince Eugene & de Milord Duc marcha le 5 avec beaucoup de peine, à cause de la pluye & des fanges. Le 6 le Corps de S. A. S. arriva sur le grand chemin de Mons à Bruxelles du côté de St. Denis, où il campa. Celui du Duc de Marlboroug passa la Haine le même jour, & vint camper, la droite à Harmegnies, & la gauche à Havré. Le Maréchal de Villars, qui jusqu'alors n'avoit pu bien démêler les desseins du Prince Eugene, ne doutant plus qu'il n'eût en vûe d'assiéger Mons, s'avança du côté de Blangies, dans la vue d'empêcher les Alliez d'investir Mons, ou de leur couper leurs convois. Le 7 à deux heures après midi le Duc de Marlboroug se remit en marche, passa la Trouille, traversa les lignes abandonnées par le Chevalier de Luxembourg, & vint se poster entre Quevi & Quérégnon. Le Prince Eugene laissa son Armée près de St. Denis, & vint le soir en chaise de poste à l'Abbaye de Bélian, où le Prince Héréditaire de Hesse avoit son quartier. Il trouva

Milord

Milord Duc, avec qui il soupa (*a*). Il vouloit retourner la même nuit à son Armée; mais le Prince de Hesse le pria avec tant d'instance d'attendre jusqu'au lendemain, que S. A. se détermina à passer la nuit à l'Abbaye dans un appartement qui lui avoit été préparé. Les troupes sous les ordres du Prince de Hesse n'étant pas fort éloignées, ce Prince retourna auprès d'elles, après que le Prince Eugene & Milord Duc se furent retirez pour se reposer. Le 8 au matin, Eugene étant retourné à son Armée, lui fit passer la Trouille, & la posta à la droite du Duc de Marlboroug; desorte que ces deux Corps combinez ensemble s'étendoient depuis Querégnon, où Eugene avoit mis sa droite jusqu'au village de Bettigni, où étoit la gauche de Milord Duc.

1709.

Le Prince Eugene soupe avec Milord Duc au quartier du Prince de Hesse.

Le Roi Très-Chrétien apprenant par les Lettres du Maréchal de Villars, que son Armée étoit sur le point d'en venir aux mains avec celle des Alliez, crut devoir donner un Aide à ce Général, prévoyant bien qu'il ne pourroit suffire tout seul à tant de différentes occurrences qui naissent le jour d'un combat. Il lui envoya le Maréchal de Boufflers, pour l'assister

Boufflers est envoyé à l'Armée du Maréchal de Villars.

(*a*) Dumont, Histoire Militaire, page 91. Bataille de Malplaquet.

1709. l'affifter dans les confeils & dans l'execution. Boufflers étoit plus ancien Maréchal de France que Villars, & naturellement il devoit avoir le commandement en chef de l'Armée Françoife;mais Boufflers étoit trop bon politique pour fe prévaloir dans cette occafion de fon droit d'ancienneté. Villars étoit l'ami de cœur de Madame de Maintenon, & Madame de Maintenon étoit le canal d'où couloient toutes les faveurs du Roi. Boufflers n'avoit donc garde de vouloir difputer le commandement à Villars, il fçavoit trop bien *l'art de faire fa cour* pour cela. Il déclara en arrivant à l'Armée Françoife, qu'il ne venoit qu'en qualité de Volontaire, & qu'il fe feroit toûjours un plaifir infini d'obéïr au Maréchal de Villars. Le Général après avoir paffé le Honneau s'étoit avancé, comme je l'ai dit, vers Blangies, village qui eft à l'entrée d'un bois épais, vis-à-vis duquel eft un autre bois nommé le bois de Sars. Ces deux bois étoient occupez par une trouée qui aboutiffoit d'un côté à la plaine de Malplaquet, & de l'autre à d'autres petits bois & à la plaine d'Aulnoit. Malplaquet, qui a donné fon nom à la bataille que je vais décrire, n'eft qu'un petit village fitué au bout du bois de Sars, du côté du midi, à la portée du canon du Honneau. Le Maréch

de Villars séjourna le 8 de Septembrè 1709.
entre Artiche où il mit sa droite, & Montreuil où il appuya sa gauche. Il employa ce jour-là à faire reposer son Infanterie, à distribuer un peu de pain à toute son Armée,& à attendre divers détachemens qui lui venoient d'Ypres, de Dunkerke, de Douai, d'Arras & de Cambrai. Ces renforts étant arrivez, l'Armée de France se trouva forte de 120000 combattans. Jamais la France n'avoit mieux senti ses forces que dans cette occasion. Il est étonnant qu'après tant de revers cette Couronne fût encore en état de mettre de si nombreuses Armées sur pied, qu'à peine toutes les Puissances de l'Europe jointes ensemble en avoient pu ramasser une semblable. Sans compter les autres troupes qu'elle avoit en Espagne, sur le Rhin,& ailleurs. L'Armée du Prince Eugene & de Milord Duc n'étoit plus aussi forte que celle des Ennemis; mais avec le Corps qu'on avoit laissé à Tournai, & qui devoit joindre incessamment, on se flattoit de ne leur être point inférieur. Le Maréchal de Villars auroit fort bien fait de profiter de l'absence de ce Corps, pour venir attaquer les Alliez. Il l'auroit dû même, puisque son dessein & ses ordres étoient de risquer une bataille, plûtôt que de laisser prendre Mons.

Mais

1709. Mais au lieu de cela ; il se mit en mouvement pour venir occuper le bois de Lasnieres, de Sars, de Blangies & de Jansars, avec les hayes qui les environnent ; & les ouvertures qui les séparent, comme aussi les villages de Tanieres & de Malplaquet. Le Prince Eugene qui croyoit en effet que Villars avoit dessein de combattre, & qui comptoit bien qu'en ce cas ce seroit au plûtôt, par les raisons que je viens de dire, voulut sçavoir les dispositions de ce Maréchal, & chargea le Prince d'Auvergne de s'avancer à la tête d'un gros de Cavalerie jusqu'au village de Blarignies pour observer les Ennemis, lui enjoignant d'escarmoucher avec eux quelque tems pour les amuser. Le Prince d'Auvergne (*a*) ayant eu le loisir d'examiner les mouvemens du Maréchal de Villars, en fit promptement donner avis au Prince Eugene, & continua à escarmoucher avec la tête de l'Armée ennemie. Eugene comprit aux mouvemens du Maréchal de Villars, que son dessein n'étoit que de sauver Mons, & nullement de chercher une bataille, quoiqu'il fît tout ce qu'il put pour le persuader par ses paroles, tandis que ses actions marquoient quelque chose d'as-

sez

(*a*) Il étoit Lieutenant - General au Service des Hollandois.

sez opposé à cela. En effet Villars ne vouloit pas contraindre les Alliez au combat; mais il vouloit que ceux-ci l'y contraignissent, après qu'il auroit pris toutes les précautions nécessaires pour les recevoir avec avantage. Voilà, si je ne me trompe, quelles étoient les vues de Mr. de Villars, que tant d'habiles gens ont (a) eu peine à pénétrer. 1709.

Le Prince Eugene & Milord Duc auroient bien voulu attaquer Villars, avant qu'il eût eu le tems de prendre ses précautions; mais trois choses les en empêcherent. La premiere fut que les troupes laissées devant Tournai, n'avoient pas encore joint. La seconde, que les Anglois étoient au fourage. Et la troisiéme, qu'on ne jugea pas à propos d'embarquer une affaire de cette conséquence, sans avoir pris les avis des Députez des Etats-Généraux, qu'on attendoit à tous momens de Bruxelles.

Le Maréchal de Villars se retranche.

Ces raisons subsisterent jusqu'au 10, auquel jour les troupes de Tournai arriverent, de même que Mrs. les Députez des Etats. Pendant ce tems-là le Maréchal de Villars eut le loisir de se poster à sa fantaisie. Il fit occuper la trouée d'entre les bois de Lasnieres, de Sars & du

(a) Voyez les Mémoires de Feuquieres, Tome IV. page 17.

1709. du grand Balangies, & fit élever un triple retranchement sur tout le front de cette trouée, qu'il borda de plus de 100 piéces de canon. Il allongea son Infanterie de la gauche le long d'une premiere langue que faisoit le bois, & en fit autant de l'Infanterie de sa droite qui s'allongea le long du bois-même. Il fit faire de grands abbatis d'arbres, qu'il plaça en espece de chevaux-de-frise tout le long de ses retranchemens. Mais comme ce front étoit trop petit pour une Armée si nombreuse, il laissa quelques Brigades d'Infanteriede la gauche en reserve derriere le bois, avec toute l'aîle gauche de la Cavalerie. Il en fit de même d'une partie de l'Infanterie de la droite; toute la Cavalerie de cette droite fut placée sur plusieurs lignes derriere l'Infanterie, qui occupoit le front de la trouée. Telle fut la maniere dont Villars disposa son Armée.

On délibere si on l'attaquera.

Le Prince Eugene qui, quoiqu'informé des précautions du Maréchal, n'avoit point perdu l'envie de le combattre, fit assembler le Conseil de Guerre, où ce projet souffrit de grandes contradictions.

Les Deputez des Etats s'y opposent.

Les Députez des Etats, qui n'ignoroient pas la disposition de l'Armée de France, & combien il seroit mal-aisé de la forcer dans le poste qu'elle occupoit, déclarerent qu'ils ne pouvoient consentir à une bataille

bataille, qui vraiſemblablement devoit entraîner la ruïne de l'Armée des Alliez. Pluſieurs Généraux furent du même avis; mais le Prince Eugene ayant repréſenté qu'il étoit impoſſible de prendre Mons autrement, & montré combien il ſeroit honteux pour les Armes des Alliez d'abandonner cette entrepriſe après l'avoir conduite ſi avant, les Généraux revinrent à ſon ſentiment. Il n'y eut que les Députez des Etats qui continuerent à l'improuver; ſurquoi le Prince Eugene leur adreſſant la parole, leur dit: 1709.

Diſcours que le Prince Eugene leur tient ce ſujet.

Je vois bien, Meſſieurs, que les retranchemens des François vous effrayent. Mais avez-vous bien fait réfléxion ſur la différence qu'il y a entre les Troupes qui défendent ces retranchemens, & celles qui doivent les attaquer? Cette différence eſt ſi ſenſible, qu'il ne faut qu'avoir les notions naturelles pour le comprendre. Je ne veux point diminuer le courage des François, je crois qu'ils en ont, & même beaucoup. Mais dites-moi, je vous prie, leurs Troupes ſont-elles comparables aux nôtres? Leurs meilleurs Soldats ſont morts à Hochſtet, *à* Caſſano, *à* Ramillies, *à* Turin, *à* Oudenarde; *& de* 120000 *hommes qu'ils nous oppoſent aujourd'hui, il n'y en a pas* 20000 *qui ne ſoient de nouvelles levées, qui n'ont jamais vû le feu, & à qui le premier coup de canon eſt capable de faire tomber*

1709. *tomber les armes des mains. Mais il n'e*
est pas de même des nôtres. Ce sont tou
gens accoutumez au feu & au carnage, &
il n'y en a presqu'aucun qui ne se soi
trouvé à quelque bataille, ou à des siéges
D'ailleurs quelle audace ne leur inspir
point le souvenir d'une si longue suite d
victoires? & quel abbatement ne doit pa
causer à nos Ennemis la pensée de leurs
défaites continuelles? Tous ces avantages,
& bien d'autres encore que je ne vous dirai
pas, que nos Troupes ont sur celles des
François, peuvent-ils être balancez par
quelques abbattis d'arbres, ou par quelques
fossez? N'ont-ils pas eu d'aussi bons retran-
chemens en divers endroits, en ont-ils été
moins battus par nos Troupes si accoutu-
mées à les vaincre?

Il les ramene à son avis, qui étoit de donner bataille.

Ces raisons ramenerent les Députez au dessein de donner bataille, ils y consentirent en disant qu'ils se reposoient du succès sur S. A. S. & sur Milord Duc. Cette résolution prise, on ne pensa plus qu'à se disposer au combat. Le Prince Eugene prévoyant que la journée seroit longue & rude, fit distribuer quantité d'eau-de-vie aux Soldats. Tout le 10 se passa à se canoner, & à s'apprêter de part & d'autre à cette grande action. Un Déserteur ayant rapporté ce jour-là, que les François n'avoient laissé que 200 hommes à St. Guilain, on y envoya le

Lieutenant-

Lieutenant-Général Dédum avec 2000 hommes & 4 piéces de canon. Il s'empara de la Place au premier coup tiré. Ce poste étoit nécessaire pour s'assûrer, en cas de malheur, une retraite du côté d'Ath. Le soir le Prince Eugene & Milord Duc donnerent par écrit les dispositions générales qui devoient être observées à l'attaque. Voici quelles furent celles de la gauche. 1709.

Toute l'Infanterie Hollandoise, avec celle qui vient encore du siége, sera destinée pour cette attaque, & elle se fera de la maniere suivante.

L'attaque dans le fond du bois se fera par autant de Bataillons que le terrein en pourra contenir, disposez en 3 ou 4 lignes. Les Généraux auront soin que ces lignes ne soient pas trop près l'une de l'autre, & qu'il y ait des intervalles tels qu'un Bataillon y puisse passer pour relever ou soûtenir les attaques.

Sur la gauche, dans le flanc on fera marcher 5 à 6 Bataillons pour attaquer les Grenadiers qui couvrent le flanc droit des Ennemis.

On croît que l'attaque se fera à la droite du chemin où le Régiment de Zoutland *a été posté cette nuit, à cause des fonds & des hayes qui s'y trouvent. Ainsi on y laissera seulement 2 ou 3 Bataillons, qui s'y tiendront simplement sur la défensive, & en*

1709. *on se servira du surplus pour l'attaque du front.*

A la droite du Régiment de Zoutland, *où le terrein est plus ouvert, il faudra faire une attaque de 6 ou 7 Bataillons, pour tenir les Ennemis en occupation, & empêcher qu'ils ne puissent renforcer l'attaque du bois.*

Les grosses piéces d'artillerie seront aux endroits les plus commodes pour battre en ruine les retranchemens des Ennemis.

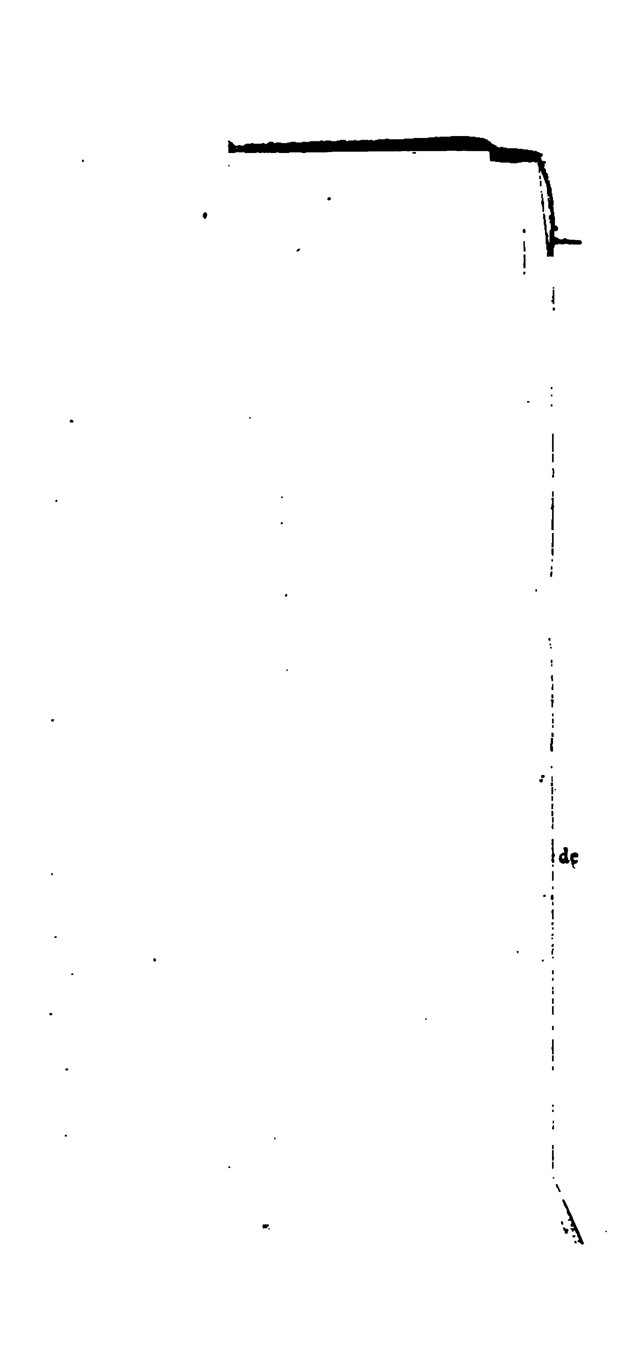
Les petites piéces marcheront avec les Brigades, & l'on s'en servira selon la situation du bois.

Quand l'Infanterie aura chassé celle des Ennemis hors du bois & des hayes, elle n'entrera pas dans la plaine; mais elle se postera derriere les dernieres hayes ou fossez, & les Généraux auront soin de faire faire des ouvertures par où la Cavalerie puisse entrer dans la plaine pour s'y former, & soûtenir l'Infanterie dans ladite plaine.

Le reste de la Cavalerie sera posté d'une maniere qu'elle puisse marcher vers la droite ou vers la gauche, selon le besoin, pour suivre les premiers Escadrons, & soûtenir l'Infanterie dans la plaine.

On trouva néanmoins à propos le lendemain de changer quelque chose à ces dispositions; puisque les Troupes venuës de Tournai ne passerent point à

la


dę


Blang
Echelle d'une demie Lie
1/4

: de l'Armée, ayant été rete- 1709.
:entre.
de Septembre, à la pointe du
battit l'assemblée, & l'on son-
outeselle. L'Infanterie courut
eaux & prit ses armes, la Ca-
monta à cheval, & la grosse
é fut disposée en plusieurs batte-
nt les plus considérables étoient
5 piéces à la droite, une de 28
che, & une autre de 40 au

le tems que les Troupes accou-
foule pour se venir ranger en
bataille, il s'éleva un broüil-
ls, qui déroba aux François la
ance des dispositions qu'on fai-
les attaquer. Néanmoins, com-
y attendoient depuis deux ou
rs, le Maréchal de Villars avoit
tous ses bagages, sans retenir
ni rien qui pût l'embarrasser.
üillard s'étant dissipé, le Prince Bataille de Malplaquet.
& Milord Duc se firent voir à
s Troupes rangées en bataille.
Héros, qui voyoient bien qu'ils
plus besoin de l'Infanterie que
valerie, parcoururent tous les
is, virent distribuer l'eau-de-vie
ats, & exhorterent les Officiers
ire. Après quoi le Prince Eu-
se placer à la droite, dont il
prit

1709. prit le commandement, & Milord Duc passa à la gauche qu'il devoit commander. A huit heures du matin le tems étant redevenu serein, on donna le signal du combat par une décarge générale de toute l'Artillerie, qui fut suivie d'un concert Militaire, mêlé de hautbois, de tambours, de fifres & de trompettes. Les Alliez marcherent au bruit de musique, à laquelle les François répondirent par une décharge de leurs canons qui incommoda fort les premieres Brigades.

Depuis bien des siécles on n'avoit pas vû autant d'hommes rassemblez pour s'ôter la vie, le nombre en étoit de près de 300000. L'artillerie étoit nombreuse de part & d'autre; les Alliez en avoient 120 piéces, & les Ennemis guéres moins. La valeur étoit égale des deux côtez. Les Alliez avoient l'avantage de la confiance en deux habiles Chefs, & de l'audace que leur inspiroient leurs précédens succès; & les François avoient celui d'être couverts par les bois, des hayes, des fossez, & de bons retranchemens. Enfin tout paroissoit disposé de façon à causer le carnage le plus affreux qui se fût jamais vû. En effet, ni la bataille de Zenta, ni celle d'Hochstedt, ni une infinité d'autres ne présentent rien de si hideux à l'esprit humain, que la quantité prodigieuse

digeuſe de ſang qui fut verſé dans les plaines de Malplaquet. 1709.

Villars s'étoit auſſi montré à ſes Troupes, il en avoit parcouru les files ; & comme il ſçavoit qu'il faut parler *du Roi* aux François, pour leur rendre cette audace naturelle qu'une trop longue ſuite de malheurs lui ôte ordinairement : *Mes Amis*, s'écria-t-il en s'adreſſant à la premiere Brigade qui ſe trouva devant lui, *le Roi m'ordonne de combattre, n'en etes-vous pas bien aiſe ?*

Les premiers rangs qui l'entendirent, ſe mirent à crier *Vive le Roi & Mr. de Villars.* Ce cri de joye fut repeté d'une aîle à l'autre, & les bois en retentirent. Le Prince Eugene commença le combat par l'attaque du bois de Sars. Le Régiment du Roi fit ſur les Alliez une décharge de fort loin, qui ne tua ni ne bleſſa perſonne ; mais la Brigade de Charôt ayant conſervé ſon feu juſqu'à ce qu'elle vit les Alliez à la portée du piſtolet, fit ſur eux une décharge qui leur tua une infinité de braves Soldats. Les Gardes Angloiſes de la Reine Anne qui étoient le plus à portée, en ſouffrirent davantage, & furent miſes en déſordre. Elles reculerent plus de cent pas. Le Prince Eugene les rallia lui-même, & après leur avoir donné le tems de reſpirer il les ramena à la charge. Le combat s'engagea

1709. gagea alors avec fureur & opiniâtreté, le feu dura plus d'une grosse heure. Les Bataillons Allemands, animez par la présence de S. A. qui se portoit où étoit le plus grand danger, firent des efforts extraordinaires pour chasser les Troupes qui défendoient le bois : mais ils commençoient à se rebuter, lorsque le Duc d'Argile vint avec la Brigade Angloise d'Orby, qui après avoir fait sa décharge, grimpa courageusement sur le parapet du retranchement, qui étoit simple dans cet endroit, & chargea la Brigade du Roi à coups de bayonnettes & d'épées. Ce Régiment, l'un des plus beaux des Troupes de France pour la parade, tourna le dos, de même que les Gardes Françoises. Le Régiment du Roi fut poursuivi fort loin par les Anglois, qui à leur retour souffrirent beaucoup du feu que fit sur eux le Régiment de la Marine, & quelques autres qui se maintinrent malgré l'ouverture que la fuite de la Brigade du Roi venoit de faire au milieu d'eux. Le combat recommença encore; la Brigade du Royal-la-Marine, celle de Poitou, & plusieurs autres se défendirent encore long-tems. Le Comte d'Angennes Colonel du Royal-la-Marine fut tué, divers autres Officiers de distinction eurent le même sort. Le feu fut terrible des deux côtez. Les Allemands

mands n'avoient pas plûtôt été repouſ- 1709.
ſez, qu'on voyoit le Prince Eugene les ranimer, & les ramener à la charge. Ce Prince ne ſe ménageoit point. Il ſe conſidéroit comme l'auteur de cette bataille, & il prévoyoit bien que ſi les affaires tournoient mal il en auroit tout le blâme; ce qui ne pouvoit que flétrir les lauriers qu'il avoit remportez en tant d'autres occaſions. Eugene ne balança point à prendre ſon parti. Il lui étoit indifférent de perdre la vie, pourvû qu'il garantît ſa gloire de toute atteinte. Il lui falloit vaincre ou mourir en combattant pour la victoire. Si elle eût échappé aux Alliez, ſa mort l'auroit juſtifié. On peut bien croire que dans ces diſpoſitions, il n'étoit point économe de ſes jours. Il s'en fallut peu qu'il ne les terminât dans cette occaſion. Une balle de mouſquet l'atteignit en effleurant derriere l'oreille. Le coup ne fut pas dangereux; mais comme il en couloit beaucoup de ſang, ceux qui ſe trouvoient auprès de ſa perſonne, le ſupplierent de vouloir bien ſe retirer pour ſe faire panſer. *Qu'importe*, leur répondit-il, *de ſe faire* (a) *panſer, ſi nous devons mourir ici; & ſi nous en revenons, il y aura aſſez de tems pour cela ce ſoir:* & avec le même

Le Prince Eugene eſt bleſſé.

(a) Dumont, Hiſtoire Militaire, page 94.

1709. me ſang-froid qu'il fit cette réponſe, il continua à combattre & à donner ſes ordres. La fermeté & la conſtance de ce Prince à braver les plus grands dangers, firent tant d'effet ſur les troupes, qu'après bien des efforts elles enfoncerent l'Ennemi, & demeurerent maîtreſſes du bois.

On combattoit avec moins d'avantage l'aîle gauche. Les François avoient de ce côté-là un triple retranchement bordé de 50 piéces de canon chargées à cartouche. D'une ſeule décharge de cette artillerie, & celle de la mouſquetterie, 2000 Hollandois furent couchez par terre. Les Anglois reculerent à cette vûë. Milord Duc les rallia, tandis que le Comte de Tilli, & le Prince de Naſſau-Friſe, ou le (a) Prince d'Orange, tâchoient de ranimer leur Infanterie Hollandoiſe, extrêmement rebutée par cette furieuſe décharge. Les Hollandois s'étant remis de leur trouble marcherent de nouveau au combat, & le Prince d'Orange, naturellement fort vif, les mena plus loin qu'ils n'auroient dû aller. Ils forcerent avec beaucoup d'intrépidité le premier & le ſecond retranchement; mais ils trouverent le troiſiéme ſi embarraſſé d'arbres,

(a) On lui donnoit ces noms indifféremment. Il étoit Stathouder de la Province de Friſe.

barrassé d'arbres, de fossez, de brous- 1709.
sailles & de canon, qu'ils ne purent en approcher qu'avec des peines infinies, & sous le feu de la meilleure Infanterie de France. En vain le Prince d'Orange voulut les exciter à forcer ce troisiéme retranchement, en vain y fut-il lui-même planter un drapeau malgré une grêle de coups de mousquets, tout cela fut inutile; & quelques Brigades Françoises étant sorties sans ordre du retranchement, chargerent l'Infanterie Hollandoise avec tant d'impétuosité, qu'ils la culbuterent, lui firent franchir les deux retranchemens qu'elle avoit passez, & lui arracherent neuf drapeaux qu'elle avoit d'abord gagnez. Tout le front de la trouée étoit jonché de corps morts des Hollandois; leurs Gardes à pied furent mis dans un état pitoyable, & de 200 Cadets de famille François réfugiez, il en resta 195 sur la place. Le Maréchal de Villars, qui étoit au centre de l'Armée Françoise, apprenant l'avantage que le Prince Eugene venoit de remporter sur sa gauche, y courut, & voulut regagner le terrein que ses troupes avoient perdu. Il fit avancer des Bataillons frais qu'il tira du centre, avec lesquels il attaqua les Alliez avec beaucoup de furie; mais ayant été dangereusement blessé d'un coup de fusil au-

1709. dessus du genou, il fut contraint de se retirer pour se faire panser. Il y avoit déjà six heures que le centre & la gauche, où étoit le Duc de Marlboroug, combattoient avec une grande effusion de sang, mais sans aucun avantage marqué, depuis que les Hollandois avoient été repoussez.

Le Prince Eugene s'étoit rendu maître du bois de Sars, & en étoit resté possesseur malgré les efforts du Maréchal de Villars: cependant comme l'Ennemi, en abandonnant le bois, avoit formé une ligne dans la plaine, qui soûtenue de la Cavalerie faisoit encore bonne contenance, le Prince Eugene ne voulant pas vaincre à demi, fit promtement avancer sa Cavalerie, qui étoit restée en colonne derriere l'Infanterie, & qui jusqu'alors n'avoit été que spectatrice du combat. S. A. marcha pour rompre la ligne que les François avoient formée dans la plaine, se proposant après cela de courir au secours du Duc de Marlboroug, & de terminer enfin ce long & sanglant combat. Les François, voyant que la Cavalerie des Alliez, favorisée du feu des Bataillons que le Prince faisoit aussi avancer, alloit charger leur ligne d'Infanterie, jugerent à propos de faire avancer à leur tour leur Cavalerie, qui n'avoit point encore combattu, pour l'opposer à celle

celle des Alliez. Celle-ci dès le premier choc renversa les Escadrons François, & les mit en desordre. Les Ennemis firent alors avancer la Maison du Roi, entr'autres les Mousquetaires, & les Gardes-du-corps, à la tête desquels étoit le Prétendant sous le nom de Chevalier de St. George. Cette troupe arrêta la Cavalerie du Prince Eugene, la chargea plusieurs fois avec succès, & pénétra jusqu'à la troisiéme ligne: elle auroit apparemment achevé la défaite de cette Cavalerie, n'eût été une batterie de canon qui la prit elle-même en flanc, & fit un terrible ravage dans ses rangs. Il fallut se retirer, & abandonner le terrein qu'elle avoit gagné; on la poussa jusqu'à l'Infanterie. Le Prince Eugene, voyant qu'il ne seroit pas si aisé de rompre la Maison du Roi, protégée d'un grand feu d'Infanterie, laissa seulement quelques Bataillons & Escadrons pour entretenir le feu de ce côté-là, & tourna sur le centre de l'Armée ennemie, qu'il sçavoit bien que le Maréchal de Villars avoit dégarni pour venir au secours de son aîle gauche. S. A. S. prenant les François en flanc pendant que le Comte de Tilli & le Lord Cadogan les chargeoient en front, ils commencerent à plier. 1709.

On en vint donner aussi-tôt avis au Maréchal de Boufflers, qui ne voyant pas

Le François se retirent en bon ordre.

1709. pas comment remédier à ce mal, fit sonner la retraite. Il envoya ses ordres pour cela aux Officiers Généraux de l'aîle gauche & du centre. Pour lui, qui n'avoit pas bougé de la droite après avoir fait retirer autant de piéces de canon qu'il put en emmener, il fit sa retraite par Taisniere à Bavai, & marcha au Quénoi. L'aîle gauche passa le Honneau, prenant la route de Valenciennes. Le Maréchal étoit à la tête de la Cavalerie de la droite, & le Chevalier de Luxembourg faisoit l'arrieregarde. Les Alliez détacherent 4000 chevaux, pour charger l'Armée de France dans sa retraite; mais ils furent repoussez par les Carabiniers & par la Maison du Roi. Enfin quoiqu'on fît & quoiqu'on ait dit dans la suite, rien ne put empêcher que les François ne fissent une fort belle retraite. Les Alliez resterent maîtres du champ de bataille, de quelques drapeaux, de 8 ou 9 piéces de canon, & firent ensuite le siége de Mons. Tout cela fut autant de marques d'une victoire. Personne ne leur disputa celle de Malplaquet; mais ils l'acheterent si cher, qu'il auroit presque mieux valu qu'ils n'en eussent point remporté du tout.

On

(2) De vingt Relations que j'ai de cette Bataille, je n'en vois point qui s'accordent sur le nombre

On prétend (2) qu'ils y eurent plus de 20000 hommes tuez sur la place, parmi lesquels on comptoit pour le moins 11000 Hollandois, & plus de 6000 blessez. Du nombre des morts étoient trois Lieutenans-Généraux, le Baron de Spart, le Comte d'Oxenstiern, & Mr. de Weck. Les Prussiens y perdirent le Lieutenant-Général Tettau, & les Anglois le Brigadier Lalo. Les blessez de marque étoient le Prince Eugene, le Général Webb, le Baron de Wackerbarth, le Lord Churchill, &c. Les François n'ont avoué que 8000 hommes morts, & 4500 blessez. Ils eurent cinq Officiers Généraux tuez, qui étoient le Marquis de Chemerault, le Baron Pallavicini, le Comte de Beuil, le Chevalier de Croy, & le Comte d'Angennes. Les blessez de considération furent le Maréchal de Villars, le Chevalier de St. George, le Comte d'Albergotti, & le Duc de Guiche, avec plusieurs autres qu'il seroit trop long de nommer ici. La Maison du Roi perdit plusieurs braves Officiers, entr'autres Mr. d'Esgreberg, Enseigne des Mousquetaires-Gris qui les commandoit à l'âge de 70 ans. Il eut là les deux jambes emportées d'un coup de canon, & vécut encore quelques jours.

1709.

Pertes des deux partis.

es morts. Ce qu'il y a de certain, c'est que ceux des Alliez furent en plus grand nombre, pour le moins de la moitié, que ceux des François.

1709. jours. Le Marquis de Courcillon ayant eu une jambe fracassée, les Chirurgiens la lui couperent sur le champ de bataille.

Quelque grande que fut la perte des Alliez, ils ne laisserent pas d'être victorieux, & cela par la valeur du Prince Eugene : car s'il n'eût pas forcé le bois de Sars, & chassé les François de ce retranchement, peut-être ne les auroit-on chassé d'aucun, & il auroit fallu se retirer avec le chagrin d'avoir perdu bien du monde pour rien. Aussi jugea-t-on à propos de transmettre le souvenir des grandes actions de ce Héros à la postérité, par une Médaille qui fut frappée à ce sujet.

Médaille à honneur du Prince Eugene.

Le Prince Eugene y est représenté en buste armé. Ces mots sont sur le tour. EUGENIUS FRANCISCUS DUX SABAUDIÆ CÆSAREI EXERCITUS GENERALIS COMMENDATOR.

Eugene-François Duc de Savoye, Généralissime de l'Armée Impériale.

Il paroît au revers sous la figure de JUPITER monté sur son Aigle, symbole de l'Empire, & foudroyant le téméraire PHAETON, qui veut égaler le Soleil, en se chargeant de la conduite de son Char. PHAETON désigne encore ici Louïs XIV. qui, comme je crois l'avoir dit plusieurs fois, avoit pris le Soleil pour devise.

Sur

1709.

Sur le Tour,

ARMATUS UT ORBEM RESTITUAT.

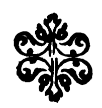
Il est armé pour sauver l'Univers.

Ce qui doit s'entendre d'une Paix durable, que les Victoires d'Eugene devoient procurer à l'Europe.

A l'Exergue,

PUGNA AD BLANGIACUM, XI. SEPTEMBRIS MDCCIX.

Bataille de Blangies, le XI. Septembre MDCCIX.





HISTOIRE DU PRINCE EUGENE DE SAVOYE.

LIVRE XI.

09.
: de



APRÈS la retraite de l'Armée Françoise, les Alliez eurent la liberté de faire le siége de Mons. Quoique leur Armée fut fort affoiblie par le grand nombre qui avoient péri dans la bataille, elle étoit cependant encore en état d'entreprendre quelque chose de considérable; & il étoit de leur honneur de ne pas renoncer au siége de Mons, qui avoit été leur premier but, & pour lequel ils avoient livré un combat, dont on ne pouvoit bien prouver le gain que par la prise de Mons. Cela étant ainsi, on se disposa à faire le siége de cette place.

On

On donna huit ou dix jours aux troupes pour ſe repoſer, & ſe remettre de leurs fatigues & de leurs bleſſures. On profita de ce tems-là pour faire venir les munitions néceſſaires pour le ſiége, & le 24 de Septembre le Prince de Naſſau ſe mit en marche pour inveſtir la place. Les François y avoient jetté un renfort de 1000 hommes deux jours auparavant; & l'Electeur de Baviére qui y faiſoit ſa réſidence, en étoit ſorti pour ſe retirer à Namur, huit jours avant la bataille de Malplaquet. La Garniſon étoit compoſée de François, d'Eſpagnols & de Bavarois, au nombre d'environ 4000 hommes, commandez par le Comte de Grimaldi, Gouverneur de la ville. Le Prince Eugene ſe chargea de la conduite du ſiége, & Milord Duc de l'Armée d'obſervation, qui fut renforcée par de gros détachemens qui vinrent du Pays de Liége & de la Flandre Hollandoiſe 1709.

Mons eſt la Capitale du Hainaut, petite Province des Pays-Bas. Elle eſt à quatre lieues de Maubeuge, à deux de St. Guilain, & à ſept de Tournai & de Valenciennes. Son nom vient de la ſituation de ſon ancien château ſur une montagne. Une partie de la ville eſt auſſi ſur une montagne, & le reſte a d'un

Deſcription de cette ville.

1709. côté une plaine, & de l'autre un terrein marécageux. Elle eſt défendue d'un double foſſé. La riviere de la Trouille qui la ſépare en deux parties inégales, en remplit un, & l'autre eſt rempli par l'eau de la riviere d'Haine. Cette ville a été pluſieurs fois priſe & repriſe depuis près de cent cinquante ans. Le Duc d'Albe s'en rendit maître en 1572, malgré la réſiſtance du Comte Ludowic de Naſſau, & de François de la Noue ſurnommé *Bras de fer*, qui la défendoient, & malgré les efforts du Prince d'Orange, qui fit tout au monde pour la ſecourir. Elle fut bloquée en 1677. par le Maréchal d'Humieres, & en 1691. Louïs XIV. l'aſſiégea en perſonne avec une Armée nombreuſe, & la prit.

Le Prince Eugene fait ouvrir la tranchée.

Le 25 de Septembre de cette année, le Prince Eugene étant arrivé avec le reſte des troupes qui devoient former le ſiége, fit ouvrir la tranchée du côté de la porte de Berthamont, ſous la direction de l'Ingénieur Général Hartel, avec 4 Bataillons & 2000 Travailleurs; & devant la porte de Havré, ſous les ordres de l'Ingénieur de Bauffe, avec un pareil nombre de Bataillons & de Travailleurs. Les pluyes qui commencerent à tomber, incommoderent beaucoup les Aſſiégeans, &

& les obligerent à faire garnir le fond des tranchées de fascines, & à les saigner par le moyen d'une coupure qui alloit jusqu'à la Trouille. Néanmoins ils pousserent vivement leurs approches, & après avoir perfectionné leurs batteries, ils se trouverent en état le 20 d'Octobre, de donner l'assaut à l'ouvrage-à-corne près de la porte de Berthamont. Mais la Garnison les prévint, & battit la chamade. Les Députez sortis de la ville rentrerent à 8 heures avec les Articles de la Capitulation, qu'ils rapporterent le lendemain matin approuvez par le Gouverneur; & sur les onze heures les Alliez furent mis en possession de la porte de Nimi. La Garnison sortit deux jours après avec les honneurs de la Guerre, & fut conduite, les François à Maubeuge, les Espagnols & les Bavarois à Namur.

1709.

La Garnison bat la chamade.

Cette conquête termina la campagne des Pays-Bas. Le Prince Eugene & Milord Duc ne penserent qu'à envoyer les troupes dans les quartiers d'hyver. Toute l'Armée marcha à Halle. Les Prussiens en partirent les premiers pour aller hyverner à Aix-la-Chapelle, & tout le long de la Moselle. Les Anglois allerent à Gand, les Danois à Bruge, les Hessois dans leur propre pays, & les Hollandois

Les troupes se séparent pour entrer en quartier d'hyver.

1709. landois hyvernerent dans la Flandre & dans le Brabant Hollandois. Le Prince Eugene & Milord Duc prirent ensuite le chemin de la Haye, pour y régler avec les Députez des Etats le plan de la campagne suivante. De-là Eugene reprit la route de Vienne le vingt-sept de Novembre, & y arriva le neuf de Décembre. Le même soir Son Altesse Serenissime fut admise à l'Audience de l'Empereur, avec qui elle eut une longue conférence, où vraisemblablement il ne fut question que des moyens de porter encore de plus grand coups à la France.

Le Prince Eugene va à la Haye.

Il en part pour aller à Vienne.

Cette Couronne qui avoit un besoin & un désir extrême de la Paix, faisoit agir plusieurs personnes en Hollande, pour détacher les Etats-Généraux de la Grande Alliance. Il ne lui falloit que cela pour remetrre les choses dans l'équilibre. La Hollande, ou l'Angleterre, abandonnant les intérêts du Roi Charles III, rien ne pouvoit plus le maintenir sur le Trône d'Espagne. L'Empereur ni l'Empire n'étoient point en état d'en venir à bout, & sans les subsides des Puissances Maritimes, ni l'un ni l'autre n'auroit été capable de soûtenir la guerre deux ans contre la France, quand même le Portugal & la Savoye s'en seroient mêlez.

Il

Il importoit donc extrêmement aux François de détacher une des deux Puiſſances Maritimes. Il n'eſt pas ſurprenant qu'ils s'adreſſaſſent aux Hollandois plutôt qu'aux Anglois; puiſqu'outre l'antipathie naturelle que ces derniers ont pour le nom François, & qui n'a pas lieu chez les Hollandois, il étoit plus naturel de croire que les Etats ſe laiſſeroient plus aiſément gagner que la Reine Anne, qui étoit particulierement animée contre les François, à cauſe des ſecours qu'ils avoient donnez au Prétendant contre elle. Ce furent-là les principales raiſons qui engagerent le Roi Très-Chrétien à employer tous ſes ſoins auprès de Leurs Hautes Puiſſances pour les engager à une Paix particuliere. Mr. Pettecum, Envoyé extraordinaire du Duc de Holſtein, avoit fait un voyage en France, & avoit reçu de la part du Roi les pouvoirs & les conditions moyennant leſquelles il pouvoit traiter avec les Etats-Généraux. Il étoit enſuite revenu en Hollande, & avoit ſi bien fait auprès de LL. HH. PP. qu'il les avoit engagez à envoyer leurs Députez à Gertruidemberg, petit lieu près de Breda, pour y traiter avec les Miniſtres de France. Ces Députez étoient Mrs. Buys & Vander-Duſſen. Ils arriverent à Gertruidemberg

1709.

Les François tâchent de faire une Paix particuliere avec les Hollandois.

1709. demberg sur la fin de Février, & y furent joints le 5 de Mars par le Maréchal d'Uxelles & l'Abbé de Polignac, Ministres-Plénipotentiaires du Roi de France. Le Comte de Zinzendorff, Ambassadeur de l'Empereur à la Haye, ne manqua pas de donner avis à sa Cour de tout ce qui se passoit : surquoi S. M. I. tint plusieurs fois Conseil secret avec le Prince Eugene, le Comte de Trautsohn, le Comte de Wratislau, & le Baron de Seilern. On fut d'avis de traverser les démarches de la France, & on envoya au Comte de Zinzendorff des ordres conformes à cette résolution. Zinzendorff se joignit aux Agens de la Reine Anne, & tous ensemble ils firent échouer la Négociation. Les Etats ne voulurent point entendre parler de paix qu'elle ne fût générale, & la France ne pouvoit en faire aucune avec l'Empereur; parceque ce Monarque, non content que Louïs XIV. reconnût l'Archiduc pour Roi légitime d'Espagne, il vouloit encore qu'il s'engageât à obliger son petit-fils le Duc d'Anjou à renoncer à ce Royaume, & à le céder à l'Archiduc. C'étoit un peu trop exiger : mais tel étoit l'idée qu'on s'étoit faite, que bien-tôt la France seroit réduite à ceder & à faire tout ce qu'on voudroit. Les Hollandois comptoient

Conférences de Gertruidemberg.

Infructueuses.

que

que jamais aucun des Alliez ne feroit sa paix à part, & que demeurant toûjours attachez aux autres Puissances liguées, ils contraindroient bien-tôt la France à faire une paix générale, telle qu'on voudroit la lui accorder ; & sur cette idée ils apporterent tant de chicanes, & firent tant de demandes exorbitantes, que les Négociations n'eurent aucun succès. Leur raisonnement se trouva faux dans la suite, lorsque l'Angleterre ayant abandonné le parti des Alliez, observa la neutralité, & mit la France à même d'obliger l'Empereur & les Etats à accepter des conditions beaucoup moins avantageuses que celles qu'elle leur avoit offert à Gertruidemberg. 1710.

Cependant l'Empereur continuoit à assister aux Conseils de Guerre qui se tenoient entre le Prince Eugene & les Conseillers que j'ai déjà nommez. Ce Monarque faisoit tous ses efforts pour recruter ses troupes, & il avoit ramassé 300000 florins pour le payement des montres qui leur étoient dûës.

Le Prince Eugene part de Vienne pour retourner aux Pays-Bas.

Le Prince Eugene travailla ensuite à chercher les moyens de renforcer les troupes que le Général Heister commandoit contre les Mécontens de Hongrie ; & après avoir pourvu à cela, il prit congé de l'Empereur, & partit le 26 Mars, de Vienne pour retourner dans les

Pays-

Pays-Bas. Il prit sa route par Berlin, où il étoit chargé d'une Commission auprès du Roi de Prusse. Ce Monarque avoit dessein de rappeller les troupes qu'il avoit encore en Italie dans l'Armée du Duc de Savoye, croyant d'en avoir besoin pour sa propre défense, pendant les troubles que Charles Roi de Suede avoit excitez dans tout le Nord; & le Prince Eugene étoit chargé d'empêcher S. M. P. d'executer ce dessein, qui ne pouvoit que nuire à ceux que le Duc de Savoye avoit formez contre la France. C'étoit une nouvelle invasion dans le Dauphiné, d'autant plus aisée que S. A. R. de Savoye s'étoit depuis peu rendu maîtresse de Fenestrelle.

Le Prince Eugene arriva le soir du 1 d'Avril à Berlin, & fut descendre chez le Prince d'Anhalt-Dessau. Le lendemain il vint saluer le Roi, avec qui il eut l'honneur de dîner en compagnie de la Reine, du Prince Royal, de Madame la Princesse Royale, de Messeigneurs les Margraves freres du Roi, & du Prince d'Anhalt-Dessau. Après que le Roi & la Reine aurent pris leur place, tout le monde s'assit sans distinction de rang (8): Circonstance remarquable chez les Grands

(8) Ceci est presque tout tiré de l'Histoire Allemande du Prince EUGENE, Part. III. page 98.

Grands d'Allemagne, qui obſervent le même ordre à table qu'à l'Armée, & qui pour l'ordinaire ne confondent jamais leur rang dans leurs plus grands divertiſſemens. Le ſoir la Reine donna à ſouper dans ſon appartement au Prince Eugene, avec la même compagnie qui avoit été du dîner du Roi. Le 2 d'Avril S. A. S. mangea chez l'Ambaſſadeur d'Angleterre, & ſoupa le même jour chez le Prince Royal. Le 3 il dîna chez le Feld-Maréchal Comte de Wartenſlében, & l'après-midi il eut un entretien ſecret avec le Roi, de qui il obtint que les Troupes Pruſſiennes d'Italie y reſteroient encore au moins cette campagne. Le 4 d'Avril le Prince Eugene ayant pris congé de Leurs Majeſtez & des Princeſſes, partit avec le Prince Royal & Meſſeigneurs les Margraves pour Charlottembourg, maiſon de plaiſance à deux lieues de Berlin. Le Roi lui fit préſent avant ſon départ, d'une épée eſtimée 18000 florins, & d'une tabatiere qui en valoit bien 6000. S. A. S. ſoupa & coucha à Charlottembourg, & le lendemain 5 d'Avril elle continua ſa route vers les Pays-Bas. Elle arriva le 12 à la Haye, où le Duc de Marlboroug l'attendoit. Ces deux Héros en repartirent le 15, & ſe rendirent à Mardick ſur des Yachts de la Reine d'Angleterre. Ils ramaſſe-

1710.

Il part de Berlin.

Le Roi de Pruſſe lui fait un riche préſent.

Eugene arrive à la Haye.

1710. ramasserent une partie des troupes des Alliez à Anderlech, & s'avancerent pour s'emparer des lignes que les François avoient faites depuis Maubeuge jusqu'à Ypres. Ils firent attaquer le poste de Mortagne, situé sur le confluent de l'Escarpe & de l'Escaut, & s'en rendirent maîtres. Le Chevalier de Luxembourg le reprit, & les Alliez le reprirent encore sur lui. Le Général Cadogan s'empara des lignes, pendant que le Prince & Milord Duc achevoient de rassembler leurs troupes. Le Maréchal de Montesquiou, qui étoit à portée de défendre ces lignes, se retira sans coup férir & avec assez de précipitation.

Il va assiéger Douai avec Milord Duc.

L'Armée se trouvant rassemblée par l'arrivée des troupes qui avoient hiverné dans la Flandre, dans le Brabant & ailleurs, le Prince Eugene & Marlboroug se mirent en marche pour venir assiéger Douai. La prise des lignes, celle du Pont-à-Sault & du Pont-au-By dont le Prince de Wirtemberg s'étoit emparé, favoriserent beaucoup la marche de l'Armée des Alliez. Elle arriva dans la plaine de Lens, où l'on en fit la revue. Elle se trouva être forte de 80000 hommes. On décampa de la plaine de Lens, & l'on vint passer la Scarpe à Vitri, tandis que le Maréchal de Montesquiou passoit l'Escaut, & se retiroit vers Cambrai,

brai, laissant aux Alliez la liberté d'investir Douai sans aucun obstacle ; ce qu'ils firent le 22 & le 25 par 40 Bataillons & autant d'Escadrons destinez à faire le siége. Celle qui devoit le couvrir étoit encore forte de 50000 hommes, & elle fut depuis renforcée par 5000 Palatins, 9000 Hessois, 400 Prussiens de recrues. 1500 Saxons aussi pour recruter les Régimens que le Roi Auguste avoit laissez à l'Armée, 2400 Recrues Angloises, 900 Cuirassiers de l'Empereur, & 2000 Chevaux pour les Troupes Impériales. L'Armée d'observation sous les ordres de Milord Duc prit poste derriere une inondation formée par la Scarpe : elle avoit sa droite à cette riviere vis-à-vis Vitri, son centre à Torquêne, & sa gauche appuyée au canal de Moulinet près d'Arleux. Le Prince Eugene qui devoit commander le siége, avoit son quartier entre Flines & le fort de Scarpe. Les deux Armées étoient si près l'une de l'autre, qu'elles pouvoient dans un instant s'entresecourir.

1710.

Description de Douai.

Douai est une des plus grandes villes des Pays-Bas. Elle est de figure ovale, & est coupée par la Scarpe en deux parties égales. Elle a six portes & sept Paroisses. Ses murailles son irrégulieres & vieilles, accompagnées de plusieurs tours à l'antique, d'un grand & large fossé

1710. fossé plein d'eau, & d'un bon chemin-couvert. Il y a dans le fossé un grand nombre de demi-lunes de terre, disposées d'espace en espace, il y en a quelques-unes de revêtues. Du côté de l'Artois il y a un grand ouvrage-à-corne, dont le front est couvert d'une demi-lune & d'un chemin-couvert revêtu. Toutes les portes de Douai sont couvertes de demi-lunes, & sur le rampart il y a en plusieurs endroits de grands cavaliers de terre en forme de bastions.

Le Fort de Scarpe.

Le fort de Scarpe n'est qu'à la portée du canon de Douai. Il est situé sur la riviere dont il porte le nom. C'est un pantagone régulier entouré d'un fossé plein d'eau, dans lequel il y a trois demi-lunes revêtues d'un chemin-couvert & d'un glacis. Au-delà de ce glacis est encore un avant-fossé accompagné d'une grande inondation. A la vue de ce fort, & sur la Scarpe, est encore une écluse couverte d'une demi-lune revêtue & accompagnée d'un fossé & d'un chemin-couvert. Louïs XIV. fit construire ce fort, pour supléer sans doute à l'irrégularité des fortifications de la ville.

Le Comte d'Albergotti commandoit dans Douai lorsque les Alliez l'investirent; la Garnison de la ville & du fort montoit à environ 10000 hommes. Le fort a son Gouverneur particulier, & c'étoit

:oit alors Mr. de Pomereu. Le Comte 1710.
l'Albergotti avoit sous lui plusieurs Of-
iciers de grande distinction, entre autres
e Marquis de Dreux Maréchal-de-
:amp, le Duc de Mortemart Brigadier,
e Comte de Lanion & quelques autres.

Pendant que les Alliez étoient occupez
l tout disposer pour le siége, les équipa-
ges du Prince Eugene, qui venoient de
Hollande par eau sur une barque, tom-
berent entre les mains d'un Parti Fran-
:ois de la Garnison de Namur, qui les
urrêta près d'Anvers. On y trouva toute
a vaisselle d'argent, 2000 ducats en or,
& les présens que le Roi de Prusse lui
avoit fait, qui furent estimez 30000 écus
par les François. Le Prince Eugene (9)
ut obligé pendant quelque tems de se
ervir du linge & de la vaisselle de Mi-
ord Duc. Mais le Roi de France ayant
çu la capture du Partisan, envoya des
rdres pour que tout fût rendu au Prince
Eugene, ce qui fut bien-tôt executé,
c S. A. S. fit présent de 500 ducats au
Partisan, & d'une épée d'or de la valeur
e 100 pistoles.

Les équipages du Prince Eugene enlevez par un Parti François

Le Roi de France les lui fait rendre.

On ne put ouvrir la tranchée que la
uit du 5 au 6 de Mai. L'ouverture s'en
t par deux différens endroits. La pre-
iere attaque étoit commandée par le
Prince

La tranchée est ouverte devant Douai.

(9) Manuscrit Allemand déjà cité.

1710. Prince d'Anhalt-Deſſau, 2 Lieutenans-Généraux, & 2 Généraux-Majors ſous les ordres du Prince Eugene. L'autre attaque étoit conduite par le Prince d'Orange avec pareil nombre d'Officiers-Généraux, ſous les ordres du Duc de Marlboroug. On tira une ligne de communication qui joignoit les 2 attaques ſur le chemin de Béthune. On avança une ligne vers la droite du côté de la montagne de Douai, & l'on dreſſa une batterie pour ruïner la redoute qui étoit de ce côté-là. Le Prince Eugene & Milord Duc firent travailler à la conſtruction d'un ouvrage à la gauche de l'attaque du Prince d'Orange, pour couvrir la tranchée contre le feu du fort de Scarpe. On avança de 110 pas à l'attaque de la droite pendant la nuit du 7 au 8, par une nouvelle ligne de 150 toiſes; & l'on fit une communication avec cette ligne, afin de la pouvoir ſoûtenir en cas de néceſſité. On commençoit une pareille communication à la droite, lorſque le Comte d'Albergotti fit faire une ſortie par 1000 Grenadiers & 200 Dragons ſous les ordres du Duc de Mortemart.

Vigoureuſe ſortie des Aſſiégeans. Les Aſſiégez tomberent ſi ſubitement ſur les Travailleurs, qu'ils les mirent en fuite, en tuerent un grand nombre, ruinerent les travaux, & s'emparerent d'une partie

partie de la paralléle. Le Régiment 1710.
Anglois de Sulton, qui s'avança pour secourir les Travailleurs, fut taillé en piéces. Le Régiment Suisse de Schmith, du Corps des Hollandois, n'y fut guéres moins maltraité. Quatre Capitaines & plus de 100 subalternes y furent tuez. Les Assiégez auroient peut-être encore fait bien d'autres ravages, si Mr. Mackarteney ne fût accouru avec des Bataillons frais, qui obligerent le Duc de Mortemart de se retirer après une vive escarmouche.

Le 8 l'Artillerie qu'on attendoit arriva au camp. Elle étoit composée de 200 piéces de canon, dont il y en avoit 80 de 24 livres de balle, avec beaucoup de munitions de guerre & de bouche.

Sur ces entrefaites le Maréchal de Villars étoit parti de Paris pour venir se mettre à la tête des troupes que les François assembloient en Picardie, & il publioit qu'il venoit faire lever le siége de Doüai. Cependant les Alliez continuoient toûjours leur attaque; & après avoir réparé le desordre que la sortie du 8 avoit causez, ils tirerent une ligne du côté de la porte d'Equerchim, & la pousserent jusqu'à un rideau escarpé qui est sur le bord du glacis. Ils avancerent à l'attaque de la gauche du côté de la

1710. porte de Dorignies, une ligne de 300 pas, avec 2 communications.

La nuit du 12 au 13 ils poussérent leurs travaux jusqu'à l'avant-fossé du glacis. Mr. Muller, fort habile Ingénieur, fut tué cette nuit. Six jours après les Assiégeans acheverent leurs ponts & leurs galleries sur l'avant-fossé dont ils s'emparerent, & prirent poste sur le glacis: mais Mr. d'Albergotti fit deux vigoureuses sorties, une à l'attaque de la droite, l'autre à celle de la gauche, & chassa les Assiégeans du glacis. Quelques jours après les Assiégez y revinrent, s'en emparerent de nouveau, & en furent rechassez par les Assiégeans. Ce manége dura plusieurs nuits de suite, jusqu'à ce qu'enfin le Prince d'Orange l'ayant fait attaquer en plein jour, l'emporta après un grand carnage de part & d'autre, & s'y maintint. Le Comte d'Albergotti défendoit le terrein pied-à-pied avec toute la bravoure & la capacité possible. Peu de Commandans ont fait autant de sorties que lui, il en faisoit jusqu'à quatre à la fois.

Les Assiégeans prennent poste sur le glacis.

Sur le bruit que le Maréchal de Villars s'étoit mis en marche avec son Armée pour faire lever le siége de Doüai, le Prince Eugene & Milord Duc firent marquer 2 camps; l'un dans la plaine sur la route de Valenciennes à la droite de

de la Scarpe; l'autre, à la gauche de cette riviere dans la plaine entre Vitri & Lens. Ils firent fortifier ces camps par de bons retranchemens, qu'ils garnirent d'une forte artillerie; après quoi ils s'avancerent avec un Corps de Cavalerie du côté d'Arras, pour reconnoître les lieux pour où le Maréchal de Villars pouvoit venir à eux. 1710.

Ils retournerent au camp, où ayant appris que Villars avoit passé la Scarpe près d'Arras, & qu'il s'avançoit dans la plaine de Lens en ordre de bataille, ils firent marcher l'Armée d'observation pour occuper les 2 camps marquez. Il fut réglé qu'en cas d'action le Prince Eugene commanderoit la droite où étoient les Troupes Impériales, le Duc de Marlborough la gauche composée des Angloises & des autres à la solde d'Angleterre, & le Comte de Tilli devoit commander le Corps de bataille où étoient les Hollandois & les Régimens à leur solde. Rien ne manquoit au siége, ni à l'Armée d'observation. Les vivres, les fourages, les munitions de guerre, tout y étoit en abondance, & les convois y venoient avec la plus grande facilité du monde par eau & par terre, à cause qu'on étoit en possession de Mons, de Tournai, places qui favorisoient extrêmement ces transports, par le moyen

Le Maréchal de Villars fait mine de vouloir secourir Doüai.

1710. des Troupes qu'on avoit postées aux environs. Le Maréchal de Villars étant arrivé dans la plaine de Lens, s'approcha à la portée du canon des retranchemens des Alliez, & fut les reconnoître avec plusieurs Généraux de son Armée; après quoi il tint un Conseil de Guerre, où l'on agita la question si l'on devoit les forcer dans ce poste. La chose fut trouvée impraticable. Ces retranchemens qui paroissoient si redoutables aux Généraux François, ne l'étoient pourtant pas à beaucoup près autant que ceux de Malplaquet. Mais avouons-le, la timidité & la circonspection étoient alors extraordinaires chez les François: 10 ou 12 batailles perduës avec 30 à 40 Places, avoient terriblement rabattu de leur feu : on les auroit pris pour des Espagnols, tant ils étoient devenus circonspects & flegmatiques : & ce mal, qui avoit d'abord gagné les Généraux, s'étoit répandu peu-à-peu sur la plus grande partie des Troupes. Le Maréchal de Villars resta 2 ou 3 jours en présence des Alliez, sans rien oser entreprendre pour la délivrance de Doüai. Il se retira du côté d'Arras, où il avoit laissé tous ses bagages. Pendant que cela se passoit, les Assiégeans continuoient leurs attaques avec toute la vivacité possible, & les Assiégez se défendoient opiniâtrement.

Enfin

Enfin le 24 de Juin les premiers s'étant rendus maîtres de 2 ravelins, y dresserent des batteries pour battre le corps de la Place, & travailleroent à la descente du fossé. Tout se trouva prêt dès l'entrée de la nuit pour l'assaut; ce qui obligea Mr. d'Albergotti à battre la chamade. 1710.

La Ville se rend avec le fort de Scarpe.

On eut d'abord de la peine à convenir des Articles, à cause que les Ennemis ne vouloient capituler que pour la Ville, & non pour le fort de Scarpe : ils se relâcherent néanmoins sur ce point-là, & l'une & l'autre Garnison sortirent avec tous les honneurs de la guerre, & furent conduites à Cambrai. On laissa une Garnison Hollandoise dans la ville de Doüai, dont le Gouvernement fut donné à Mr. de Hompesch, Lieutenant-Général au service des Etats. Mr. des Roques, Ingénieur en chef, fut fait Gouverneur du fort de Scarpe, où l'on mit aussi Garnison Hollandoise. Les Alliez perdirent 6 à 7000 hommes devant Doüai; mais cette perte fut bien-tôt réparée par les renforts qu'ils reçurent d'Angleterre & d'Allemagne.

De quelle conséquence ç'eût été pour les Alliez d'entreprendre le siege d'Arras.

Le Prince Eugene & Marlborough ayant pourvu à la sureté de Doüai & des autres postes qu'ils occupoient entre cette Ville, Lille & Tournai, quitterent leur ancien camp, où ils étoient revenus

 après

1710. après la retraite du Maréchal de Villars. Ils avoient dessein d'entreprendre le siége d'Arras; mais ayant fait réfléxion sur les difficultez qui se rencontroient dans cette entreprise, ils penserent à quelque autre moins difficile. La France étoit perduë si on eût pu prendre Arras. La Picardie étoit ouverte, Bapaume ni Peronne n'étoient pas des Places à résister long-tems. La derniere est à demi-ruïnée, & les fortifications de l'autre sont fort peu de chose. Les Alliez pouvoient se flatter d'être dans peu à Paris; car il n'y a que 20 lieues d'Allemagne d'Arras à cette capitale de la France; mais le Maréchal sçut si bien se poster, qu'il fit échouer ce projet.

Siége de Béthune.

Au défaut d'Arras, on pensa à s'emparer de Béthune, qui n'en est qu'à 5 lieuës. Toute l'Armée se mit en marche pour s'approcher de cette Place. On vint camper la droite à Houdain, & la gauche à Aubigni. On détacha le 15 de Juillet 26 Bataillons & 18 Escadrons pour investir Béthune. Le 22 le Baron de Fagel & le Comte de Schulembourg ouvrirent la tranchée, l'un près de la porte de St. André, & l'autre près de celle du St. Esprit. Le Prince Eugene & Milord Duc resterent pendant ce tems-là à la grande Armée, pour observer le Maréchal de Villars. Béthune étoit

étoit bien pourvuë de vivres, & de tou- 1710.
tes les autres choses nécessaires pour soûtenir un long siége : elle étoit défenduë par de profonds fossez, par quantité de mines, de doubles dehors, par un terrein pierreux qui en rendoit l'abord très-difficile, & par l'inondation qu'on avoit fait du côté des terres basses. Nonobstant tout cela, les Alliez ayant trouvé le moyen de faire écouler les eaux, poussérent leurs travaux à pied sec sans être incommodez des mines, & se préparerent le 28 à donner l'assaut aux dehors de la Place; mais les Assiégez ne jugerent pas à propos de le soûtenir, & arborerent le même jour un drapeau blanc à l'attaque du Général Schulembourg. Le Baron de Fagel piqué de ce qu'ils n'en faisoient pas autant à la sienne, & croyant qu'il y alloit de son honneur, ne fit point cesser le travail, menaçant de réduire tout en poudre si on ne se hâtoit de le satisfaire. Mr. du Puy-Vauban, Gouverneur de la Place, fit d'abord quelques difficultez sur ce qu'il n'y avoit point de bréche de ce côté-là; mais enfin il fut obligé de céder, & de faire ce qu'on exigeoit de lui. La capitulation fut signée, & la Garnison sortit le 30 avec les honneurs accoûtumez, & fut conduite à Arras. Le Gouvernement de Béthune fut donné à Mr. de Kep-

1710. pel, & l'on y mit un Garnison Hollandoise.

Le Prince Eugene & Milord Duc ordonnent un grand fourage.

Le 14 d'Août le Prince Eugene & Milord Duc ordonnerent un grand fourage près de la riviere de Canche. Le Maréchal de Villars en étant averti, fit un détachement de 500 chevaux sous les ordres du Comte de Broglio, & commanda 50 Escadrons pour le soûtenir. Broglio marcha sans attendre les 50 Escadrons, & attaqua l'Escorte des Fourageurs qui le répousserent après une vive escarmouche. Il jugea à propos de faire retraite; mais en se retirant il tomba dans une embuscade de 200 Grenadiers qui étoient cachez dans un bois voisin de l'endroit par où il passoit. Ils firent une décharge à la portée du pistolet sur la troupe de Broglio. Il n'y eut pas un coup qui ne portât, desorte que des 500 Chevaux François il n'en revint pas 200. Le Maréchal de Villars qui avoit compté d'enlever les Fourageurs, fut fort surpris d'apprendre le malheur arrivé à Mr. de Broglio. Il prit le parti de s'en retourner; & les Fourageurs revinrent heureusement au camp avec leurs trousses, sans avoir perdu que neuf ou dix hommes de leur escorte.

Le Maréchal de Villars veut enlever les Fourageurs.

Les Alliez vont reconnoitre

Après que le Prince Eugene & Milord Duc eurent donné leurs ordres pour

la

la sureté de Béthune, & qu'ils en eurent fait raser les lignes & combler les tranchées, ils résolurent d'aller attaquer le Maréchal de Villars. Eugene marcha à la tête de 30 Escadrons, pour aller reconnoître le camp de ce Général. Il le trouva si bien retranché, qu'il ne crut pas qu'il y eût de la prudence à le vouloir forcer dans ce poste. 1710.

les François à dessein de les combattre.

A son retour S. A. S. confera avec Milord Duc, & lui ayant montré les difficultez qu'il y avoit à attaquer Villars, on changea de dessein, & l'on se détermina à continuer à faire des siéges. Aire & St. Venant, qui étoient le plus à portée, furent les Places qu'on résolut d'assiéger à la fois. L'Armée se mit en marche, & vint occuper le camp qui lui avoit été marqué. L'aîle droite, commandée par le Prince Eugene, s'étendit jusqu'à Térouane en-delà de la Lis, & l'aîle gauche sous Milord Marlborough campa à Lillers sur la Nave. Eugene prit son quartier au Château de Blené près de Térouane, & Milord Duc au Couvent de St. André près de Lillers. Le Prince de Nassau-Frise fut détaché avec les munitions nécessaires pour faire le siége de St. Venant, & le Prince d'Anhalt-Dessau, qui avoit été chargé de celui d'Aire, se mit aussi en marche avec un

Le Prince Eugene en montre les difficultez à Milord Duc, & l'on change le dessein de combattre en celui d'assiéger des Places.

Siége de St. Venant.

 détache-

1710. détachement de l'Armée du Prince Eugene, & un autre de celle de Marlboroug. La tranchée fut ouverte le 16 devant St. Venant, entre le chemin de Busne & celui de Robec. Cette Place est située sur la Lis, de même qu'Aire. Elle est petite, & ses Fortifications ne sont que de terre; mais ce qui la rendoit forte, c'étoit les écluses & les ruisseaux dont elle est environnée, & qu'il fallut détourner & saigner avant que de pouvoir avancer les travaux: ce qui ne se fit pas sans beaucoup de peine & de travail. Malgré cela, les batteries commencerent à jouer neuf jours après l'ouverture de la tranchée. On donna plusieurs assauts aux dehors, qui se trouverent presque tous emportez la nuit du 28. & comme les Assiégez virent qu'on se préparoit à y élever des batteries pour tirer sur le corps de la Place, ils capitulerent le lendemain, & sortirent avec les marques d'honneur ordinaire.

Aire assiégé avec beaucoup de difficultez.

Pour ce qui est du siége d'Aire, il n'alla pas aussi vîte que celui de St. Venant. Le peu d'élevation du terrein, les grandes pluyes qu'il fit cette automne, & plus que tout cela, l'extrême bravoure des Assiégez qui défendirent le terrein pied-à-pied sous les ordres d'un très-brave Général, le Marquis de Goëbriant, contribuerent à rendre ce siége long

long & difficile. Les Alliez surmonterent néanmoins tous ces obstacles avec une grande patience. Ils jetterent enfin des Ponts sur le fossé, qui furent brûlez quatre fois par les Assiégez; mais à la cinquiéme ils n'y purent réüssir, & les Ponts resterent malgré tous leurs efforts. Au commencement de Novembre les Assiégeans emporterent le chemin-couvert, avec perte de leurs meilleurs Grenadiers. Ils comblerent le fossé qui conduisoit aux bréches, & ayant dressé leurs dernieres batteries, ils se disposoient à battre le corps de la Place, lorsque la Garnison battit la chamade le 8 entre cinq & six heures du soir. Le lendemain le Gouverneur vint trouver le Duc de Marlboroug, pour dresser les Articles de la Capitulation, & dès le même soir il livra aux Assiégeans une des portes de la Ville, & le Fort St. François; & le 11 la Garnison sortit avec 4 piéces de canon, 2 mortiers, & toutes les autres marques d'honneur, pour être conduite à St. Omer. 1710.

Fin de la campagne.

La campagne finit par ce siége. L'Armée décampa le 15 & marcha à Béthune: elle passa le canal du Pont-à-Ventin, & vint camper dans la plaine de Lille, après quoi elle se sépara pour entrer en quartier d'hiver. Le Prince Eugene & le Duc de Marlboroug prirent

Le Prince Eugene va à la Haye, & de-là à Vienne.

o. rent la route de la Haye. Ils passerent par Gand, Malines & Anvers. Le Prince Eugene régla avec les Députez des Etats, diverses choses concernant la subsistance des Troupes dans leurs quartiers d'hiver; après quoi il partit pour Vienne
1. & y arriva le 26 Janvier. Le Comte de Thaun y étoit venu d'Italie, & les Généraux Heister & Casani s'y étoient aussi rendus de Hongrie. On tint divers Conseils de Guerre où le Prince Eugene présida, & où il fut question des affaires de Hongrie.

des Les Turcs étoient alors sur le point de faire la guerre aux Moscovites en faveur de Charles XII. Roi de Suede. Ils leur avoient déja déclarée, & faisoient tous les préparatifs nécessaires pour la pousser avec vigueur; mais comme ils avoient dessein de traverser la Hongrie pour aller contre les Russes, il étoit à craindre que chemin faisant ils ne donnassent du secours aux Mécontens, & ne fomentassent le feu de la division.

Tout cela bien considéré par le Prince Eugene & les autres Membres du Conseil, il fut résolu qu'on feroit des représentations à l'Empereur pour le porter à un accommodement avec les Hongrois. Le Comte de Petterborourg, Ministre d'Angleterre, fit de son côté

les

les démarches convenables auprès de S. M. I. pour l'y engager. On se flatta d'autant plus d'amener les Mécontens au but qu'on vouloit, que la plûpart de leurs Chefs les avoient abandonnez, & avoient fait leur paix particuliere d'abord après la prise de Neuhausel, que le Général Heister emporta. Il n'y avoit plus que le Prince Ragotzi & quelques autres qui tinssent encore ferme; mais l'Empereur ayant consenti à renouer les Négociations avec eux, le Comte Caroli & les Principaux Officiers qui étoient sous ses ordres, accepterent l'amnistie que l'Empereur leur accorda, & signerent le Traité d'Accommodement qui fut dressé à Zatmar, tant en leur nom qu'en celui du Prince Ragotzi.

1711.

Négociations entre la Cour Impériale & les Mécontens.

Quelque tems avant cela il arriva à Vienne un Ministre de la Porte Ottomane, nommé Céphalah-Aga. Il étoit parti de Constantinople le 7. de Février avec une suite de vingt personnes. Il entra dans Vienne le 7 d'Avril. Il fut résolu dans le Conseil Aulique que cet Envoyé Turc seroit reçu à l'Audience avec les mêmes cérémonies que la Porte a coutume de faire observer aux Envoyez des Princes Chrétiens.

Arrivée d'un Envoyé Turc à la Cour Impériale.

L'Empereur chargea le Prince Eugene

Il est reçu avec les

1711. ne de faire les fonctions (a) de Premier Ministre dans cette occasion. Le 9 d'Avril ayant été fixé pour cette cérémonie, le Prince Eugene envoya quérir l'Envoyé Turc un quart-d'heure avant midi dans un carrosse à six chevaux, où étoit l'Interprete de la Cour pour le recevoir & le complimenter. Le carrosse étoit précédé d'un détachement des Trabans de la Garde, & suivi de quatorze Turcs de la suite de l'Envoyé, dont la plûpart étoient montez sur de beaux chevaux que le Prince Eugene leur avoit envoyez de son écurie, superbement enharnachez. Le Sécrétaire de l'Aga marchoit à cheval à la tête de tout, portant à la main les Lettres de Créance de son Maître. L'Envoyé Turc fut conduit dans cet ordre dans la ruë de la Porte-du-Ciel, où étoit le Palais de S. A. S. L'Aga ayant mis pied à terre fut conduit dans une Salle de plein-pied, où il trouva un détachement des Hallebardiers de la Garde Impériale, rangez en haye, au milieu de laquelle il passa. On le conduisit dans une autre Salle, où étoient plusieurs Seigneurs de la Cour qui lui firent politesse. Il s'arrêta-là quelque tems, pour donner loisir

Mêmes cérémonies que le Grand-Vizir reçoit les Envoyez des Princes Chrétiens.

(a) Histoire Allemande du Prince EUGENE, Tome III. page 156.

loisir au Maître des Cérémonies d'aller avertir S. A. de Savoye de l'approche de l'Ambassadeur. Un moment après les deux battans d'une troisiéme Salle s'ouvrirent. Le Prince Eugene y étoit assis sur un siége magnifique. A sa droite étoient le Comte d'Herberstein, Vice-Président du Conseil de Guerre, & les Conseillers sur une même file chacun selon son rang. A sa gauche étoient le Comte de Wratislau, le Prince de Schwertzenberg, & Milord Petterboroug, & tout de suite quantité de Ministres, Seigneurs de la Cour, & Officiers d'Armée. Après que l'Aga eût fait trois révérences profondes, il s'approcha de S. A. S. & commença sa harangue en Turc. Le Prince se leva & ôta son chapeau pour saluer l'Aga, à qui le Maître des cérémonies donna un siége où il s'assit, & le Prince en fit de même en remettant son chapeau. Après que la harangue fut finie & interpretée, l'Envoyé Turc présenta ses Lettres de Créances à S. A. qui les reçut chapeau bas, & les donna à son Référendaire Privé, pour les examiner.

1711.

La Commission dont l'Aga étoit chargé, consistoit à assurer l'Empereur de l'amitié du Sultan, & des dispositions constantes où il étoit d'observer le Traité de Carlowitz dans tout ce qui pouvoit intéresser l'Allemagne, le Royaume de

Précis de la Commission de l'Envoyé Turc.

Pologne

1711. Pologne & la République de Venise. Qu'au reste son Maître se flattoit qu'après ces assurances les Gouverneurs des Places frontiéres entre les deux Empires, ne prendroient point d'ombrage des mouvemens des Troupes Ottomanes, qui étoient uniquement destinées contre les Russes, dont le Sultan vouloit se venger par des raisons d'*équité connues de toute la Terre*. Le Prince Eugene remercia, au nom de l'Empereur, Sa Hautesse dans la personne de son Aga, de la bonne amitié qu'elle vouloit entretenir entre elle & sa Majesté Impériale. Il dit cela après s'être découvert la tête, & étant de bout il se recouvrit & se remit sur son siége, & un moment après il demanda à l'Aga de quelle maniere les Turcs, marchant contre les Moscovites, prétendoient pouvoir transporter sans obstacles leur artillerie sur le Danube. A quoi l'Aga répondit que les grosses piéces seroient embarquées sur la Mer Noire, & que les piéces légéres suivroient l'Armée en remontant le Danube. L'audience dura environ encore un quart-d'heure, après quoi l'Aga se retira dans le même ordre qu'il étoit venu. Il repartit de Vienne le 16 d'Avril pour retourner à Constantinople.

Question que lui fit le Prince Eugene.

Réponse de l'Aga.

L'Empereur Jo-

L'Empereur Joseph se trouvoit indisposé lors de l'arrivée de l'Envoyé Turc.

Ce

Ce Monarque fut attaqué deux ou trois jours après d'une maladie qui devint tout-à-fait sérieuse, & qui empira de jour en jour malgré les remedes, qui au lieu de le soulager augmentoient son mal, parcequ'ils étoient tout contraires à la nature de sa maladie, comme on le reconnut dans la suite. La Cour allarmé du péril où étoit le Monarque, manda les plus habiles Médecins de Lintz en Autriche. Cependant la petite-vérole se manifesta le 10, & sortit en abondance; cela fit croire que le mal n'auroit pas de suite plus fâcheuse. Dans cette idée le Prince Eugene ne jugeant plus sa présence nécessaire à Vienne, résolut d'en partir pour venir prendre le commandement des Armées des Pays-Bas; il lui tardoit de se signaler dans les Champs de Mars. Après qu'il eût tout disposé pour son voyage, il voulut prendre congé de S. M. I. mais ce Monarque ayant (*a*) appris par quelqu'un de ses Médecins, qu'Eugene n'avoit jamais eu la petite-vérole, le fit remercier de sa visite, & lui fit dire qu'il ne souffriroit point qu'il risquât sa vie pour si peu de chose, qu'il devoit la reserver pour une plus belle occasion. Eugene ne crut pas devoir insister

1711.

seph tombe dans une maladie dangereuse.

On reconnoit que c'est la petite-vérole.

Le Prince Eugene voulant partir pour l'Armée demande à voir l'Empereur.

Pourquoi ce Monarque s'y oppose.

Le Prince Eugene part pour les Pays-Bas.

(*a*) Histoire Allemande du Prince EUGENE, Tome III. page 160.

1711. ſiſter davantage ſur ce article, & partit le 16 d'Avril pour les Pays-Bas. Le même jour l'Empereur ſe plaignit d'une grande chaleur d'entrailles, accompagnée de peſanteur & d'embarras dans le cerveau. Les Médecins ſe raſſemblerent pour conſulter entre eux ſur les moyens de remédier à cet acident ; mais ils furent ſi peu d'accord, qu'ils paſſérent toute la nuit à diſputer ſans pouvoir rien réſoudre. Enfin le lendemain ils convinrent pourtant d'un certain remede qu'ils jugerent propre à ſoulager l'Empereur ; mais malheureuſement lorſqu'on voulut le lui donner, il ſe trouva hors d'état de le prendre. On n'eut que le tems de lui adminiſtrer les Sacremens ; après quoi, ayant reçu la derniere bénédiction du Nonce Apoſtolique, il expira à dix heures & demie du matin dans ſon Palais à Vienne, âgé de 33 ans. Son corps fut expoſé juſqu'au 22, qu'il fut inhumé à côté de l'Empereur Léopold ſon pere.

Mort de l'Empereur.

Soins du Prince Eugene & de l'Impératrice pour aſſurer la Couronne Impériale à l'Archiduc.

Le Prince Eugene reçut avis de cette mort au milieu de ſa route. Il ſe détourna un peu pour paſſer à Mayence, afin de s'aboucher avec l'Electeur de ce nom, & le diſpoſer en faveur de l'Archiduc Charles dans l'Election du nouvel Empereur. L'Impératrice Douairiere, mere de ce Prince, que Joſeph avoit déclaré Régente des Etats Héréditaires, faiſoit

de

le son côté tout son possible pour assu- 1711.
rer la Couronne Impériale à l'Archiduc. Elle adressa des Lettres circulaires à toutes les Cours, où elle déclaroit *que le Roi (a) Charles son second fils étoit successeur de son aîné*; & comme Joseph n'avoit point fait de testament avant sa mort, l'Impératrice avoit soin de publier qu'il avoit fait une déclaration verbale en faveur de l'Archiduc son frere, qu'il avoit nommé, disoit-elle, pour lui succeder dans ses Etats Héréditaires. Elle envoya des ordres en conséquence aux Gouverneurs des Places de Hongrie, afin de leur faire proclamer l'Archiduc Roi de Hongrie sans assembler de Diéte. Les mêmes ordres furent envoyez dans les autres pays Héréditaires. Le Prince Eugene vint à la Haye, & eut divers entretiens particuliers avec le Pensionnaire Heinsius, Mr. de Welderen, & quelques autres Députez de la Régence. Il sollicita les Etats à continuer leur amitié à l'Archiduc, à employer leur crédit auprès des Electeurs pour lui assurer la Couronne Impériale, & à contribuer de tout leur pouvoir à le maintenir sur le Trône d'Espagne, & dans la possession des autres Royaumes & Etats dont il avoit hérité par la mort de l'Empereur Joseph.

Au

(a) Histoire de l'Empire, Livre III. page 373.

1711.

Soupçons qu'on a sur la mort prématurée de l'Empereur.

Au reste la mort subite & prématurée de ce jeune Monarque donna matiere à bien des raisonnemens: & comme durant son regne il avoit un peu chagriné le Clergé, & témoigné qu'il n'avoit pas pour lui la haute idée qu'il voudroit que tout le monde eût, les Protestans prétendirent que cela avoit été cause de sa mort. En tout cas, il ne seroit pas le premier Monarque dont les Prêtres auroient précipité le trépas, & apparemment il ne sera pas le dernier, si les Princes ne prennent pas de meilleures mesures pour se garantir de leurs attentats, qu'ils n'ont fait jusqu'à présent.

Tallard sollicite les Anglois à ne plus s'opposer à la Paix.

Pendant que le Prince Eugene s'efforçoit à disposer les Electeurs en faveur de l'Archiduc, & qu'il tâchoit de retenir les Hollandois dans ses intérêts, Tallard qui étoit resté en Angleterre depuis qu'il avoit été fait prisonnier à Hochstedt, s'insinuoit dans la familiarité des premiers du Parlement, & disposoit peu-à-peu la Nation Angloise à ne plus s'opposer si vivement à la paix. Plusieurs choses concouroient à le favoriser. Les dépenses immenses que les Anglois avoient été obligez de faire pour soûtenir cette guerre, qui avoient épuisé la Nation; le peu de profit qu'elle prévoyoit bien qu'elle en retireroit, n'y ayant rien de stipulé pour elle dans les Traitez d'Al-

liance;

liance ; & plus que tout cela encore, ses manieres souples & accommodantes, les présens de vin de Champagne & de Bourgogne qu'il sçavoit faire à propos & en profusion à ceux qui avoient quelque part dans les affaires. Les Amis qu'il avoit acquis par-là à la France, n'attendoient plus que l'occasion pour lui rendre le service de lui procurer la paix qu'elle souhaitoit si ardemment, & dont elle avoit tant de besoin : besoin d'autant plus mortifiant pour elle, qu'elle s'étoit vantée plusieurs fois auparavant d'avoir donné la paix à l'Europe, & qu'elle avoit placé ce prétendu don de la paix parmi ses Fastes. 1711.

Cependant l'occasion que les Partisans de la France cherchoient pour la faire parvenir à son but, se présenta bien-tôt. Il y a en Angleterre deux puissans Partis connus sous les noms de Whigs & de Torys. Ce sont de déplorables restes des Guerres Civiles entre Charles I. & son Parlement, qui lui firent perdre la Couronne & la vie sur un échaffaut. Les Whigs n'accordent aux Souverains qu'un pouvoir subordonné aux Loix ; & les Torys au contraire ne donnent point de bornes à l'Autorité Royale. La Reine Anne s'étoit toûjours servie des premiers, soit dans le Ministére, soit dans la Chambre-Basse. C'étoit eux qui avoient le plus contribué

Changemens à la Cour d'Angleterre, où la faction des Torys supplante celle des Whigs.

1711. contribué aux ſubſides qu'il avoit fallu lever pour la continuation de la guerre. Les Torys fâchez de ſe voir exclus de tous les Emplois, n'oublierent rien pour noircir la conduite des Whigs : ils les accuſerent d'avoir fait un mauvais uſage des ſommes immenſes que le Parlement avoit accordées pour ſoûtenir la guerre; d'avoir foulé les peuples pour s'enrichir, ſous prétexte d'augmenter les Forces de Mer & de Terre. Un Miniſtre Anglican, nommé Sacheverel, avoit ſoin d'exagérer dans tous ſes ſermons, le péril où l'Etat & l'Egliſe étoient expoſez par la mauvaiſe conduite des Whigs. Un jour entre autres il attaqua le Grand-Tréſorier, & le peignit avec des couleurs auſquelles il étoit difficile de ne pas le reconnoître. La hardieſſe de ce perſonnage fit beaucoup de bruit, la Chambre-Haute en prit connoiſſance, & ayant cité ce Prédicateur ſéditieux à comparoître pardevant elle, ſes principes furent combattus par les Whigs, & défendus par les Torys avec beaucoup de chaleur. La Reine de ſon côté s'étoit extrêmement refroidie pour quelques-uns de ſes anciens Miniſtres; parcequ'ils n'avoient plus pour elle la même reconnoiſſance & le même reſpect qu'ils lui avoient témoigné au commencement de ſon régne. Le Duc de Marlboroug

Hardieſſe d'un Miniſtre Anglican.

Il eſt cité devant la Chambre-Haute.

La Reine Anne refroidie pour quelques-uns de ſes anciens Miniſtres.

borough étoit de ce nombre : ses victoires 1711.
l'avoient rendu d'un orgueil insupportable, & son avarice naturelle achevoit d'indisposer contre lui ceux-mêmes qui admiroient le plus ses exploits. Anne commença à ne plus témoigner tant de confiance à ceux qui avoient eu le plus de part à sa faveur. Elle prit en amitié une certaine Dame Masham, fort zélée pour le Parti des Torys. Cette nouvelle Favorite travailla avec beaucoup d'adresse à guérir la Reine de la prévention où elle étoit contre ceux de ce Parti. Elle lui fit voir qu'ils étoient le plus ferme appui de la Majesté des Rois, qui sans eux seroit foulée aux pieds par les Whigs, & pour l'en mieux convaincre, elle lui proposa d'aller elle-même incognitò au Parlement, pour y entendre ce que les uns & les autres pensoient touchant l'Autorité Royale, lorsqu'on y examineroit l'affaire du Ministre Anglican. La Reine profita de l'avis, & se rendit déguisée à la Chambre-Basse, où elle entendit de ses propres oreilles les propositions que les Whigs avancerent pour sapper le Pouvoir Monarchique, & les efforts que firent les Torys pour les réfuter, & pour soûtenir les intérêts des Rois. La Reine sentit redoubler son indignation contre les Whigs, & augmenter son affection naissante pour le parti

Une nouvelle Favorite change l'esprit de la Reine Anne en faveur des Torys.

1711. parti contraire. Elle se déclara tout-à-fait pour les Torys. La Duchesse de Marlboroug fut disgraciée, la Reine lui ôta les Charges qu'elle possedoit, & lui défendit la Cour. Le Duc de Marlboroug ressentit aussi les effets de ce changement. Au lieu de Capitaine-Général des Armées d'Angleterre, il ne fut plus que Général des Troupes Angloises dans les Pays-Bas.

La Duchesse de Marlboroug est disgraciée, & le pouvoir de son Mari restraint.

On peut bien juger que la France ne négligea pas de profiter des dispositions favorables où étoit S. M. B. Les principaux des Torys étöient des amis intimes du Maréchal de Tallard, & par conséquent tout dévouez à la France. Ils se hâterent d'informer Louïs XIV. de ce qui se passoit, & le prierent d'envoyer une personne de confiance pour négocier avec les Ministres de la Reine. Mr. Ménager fui choisi & envoyé en Angleterre, où il ménagea si bien les affaires de son Maître, qu'il parvint à détacher la Reine Anne des intérêts de la Grande Alliance. Je me réserve à parler de ce changement, si remarquable dans l'Histoire de ce tems-là, après que j'aurai raconté les mesures que le Prince Eugene prit durant cette campagne, pour s'opposer aux desseins que les François avoient formé du côté du Rhin.

La France profite des dispositions favorables de la Reine.

Ce Héros étoit resté à la Haye, où il

Les Alliez commen-

il continuoit à agir en faveur de l'Archiduc. Le Roi de Prusse, le Duc de Meklenbourg, & quantité d'Ambassadeurs & autres Ministres des Puissances Alliées, qui se trouvoient aussi à la Haye, avoient souvent des conférences avec le Prince Eugene. On commença à soupçonner quelque chose de ce qui se tramoit en Angleterre; mais ce n'étoit pas là ce qui occupoit le plus Eugene. L'Election d'un nouvel Empereur lui paroissoit encore d'une plus grande importance; c'est pourquoi il étoit attentif aux démarches que feroit la France pour la traverser. Les Electeurs s'étant rendus à Francfort, s'assemblerent pour donner un Chef à l'Empire. Les Electeurs de Baviere & de Cologne n'y furent point invitez. On voulut leur faire voir par-là, qu'on étoit véritablement persuadé qu'ils se trouvoient déchus de la dignité Electorale, par l'Arrêt qui les avoit mis au Ban de l'Empire. Ces deux Princes protesterent beaucoup contre l'Election; mais leurs protestations n'eurent pas grand effet. Cependant les François menaçoient d'envoyer sur le Rhin de si grandes forces, qu'elles seroient capables d'y donner la loi, & d'obliger les Electeurs à quitter Francfort pour se mettre en sureté, au cas qu'ils continuassent à ne vouloir

1711.

1711. Pologne & la République de Venise. Qu'au reste son Maître se flattoit qu'après ces assurances les Gouverneurs des Places frontiéres entre les deux Empires, ne prendroient point d'ombrage des mouvemens des Troupes Ottomanes, qui étoient uniquement destinées contre les Russes, dont le Sultan vouloit se venger par des raisons d'*équité connues de toute la Terre*. Le Prince Eugene remercia, au nom de l'Empereur, Sa Hautesse dans la personne de son Aga, de la bonne amitié qu'elle vouloit entretenir entre elle & sa Majesté Impériale. Il dit cela après s'être découvert la tête, & étant de bout il se recouvrit & se remit sur son siége, & un moment après il demanda à l'Aga de quelle maniere les Turcs, marchant contre les Moscovites, prétendoient pouvoir transporter sans obstacles leur artillerie sur le Danube. A quoi l'Aga répondit que les grosses piéces seroient embarquées sur la Mer Noire, & que les piéces légéres suivroient l'Armée en remontant le Danube. L'audience dura environ encore un quart-d'heure, après quoi l'Aga se retira dans le même ordre qu'il étoit venu. Il repartit de Vienne le 16 d'Avril pour retourner à Constantinople.

Question que lui fit le Prince Eugene.

Réponse de l'Aga.

L'Empereur Joseph se trouvoit indisposé lors de l'arrivée de l'Envoyé Turc.

L'Empereur Jo-

Ce

Ce Monarque fut attaqué deux ou trois jours après d'une maladie qui devint tout-à-fait sérieuse, & qui empira de jour en jour malgré les remedes, qui au lieu de le soulager augmentoient son mal, parcequ'ils étoient tout contraires à la nature de sa maladie, comme on le reconnut dans la suite. La Cour allarmé du péril où étoit le Monarque, manda les plus habiles Médecins de Lintz en Autriche. Cependant la petite-vérole se manifesta le 10, & sortit en abondance; cela fit croire que le mal n'auroit pas de suite plus fâcheuse. Dans cette idée le Prince Eugene ne jugeant plus sa présence nécessaire à Vienne, résolut d'en partir pour venir prendre le commandement des Armées des Pays-Bas; il lui tardoit de se signaler dans les Champs de Mars. Après qu'il eût tout disposé pour son voyage, il voulut prendre congé de S. M. I. mais ce Monarque ayant (*a*) appris par quelqu'un de ses Médecins, qu'Eugene n'avoit jamais eu la petite-vérole, le fit remercier de sa visite, & lui fit dire qu'il ne souffriroit point qu'il risquât sa vie pour si peu de chose, qu'il devoit la reserver pour une plus belle occasion. Eugene ne crut pas devoir insister

1711.

seph tombe dans une maladie dangereuse.

On reconnoit que c'est la petite-vérole.

Le Prince Eugene voulant partir pour l'Armée demande à voir l'Empereur.

Pourquoi ce Monarque s'y oppose.

Le Prince Eugene part pour les Pays-Bas.

(*a*) Histoire Allemande du Prince EUGENE, Tome III. page 160.

1711. Pologne & la République de Venise. Qu'au reste son Maître se flattoit qu'après ces assurances les Gouverneurs des Places frontiéres entre les deux Empires, ne prendroient point d'ombrage des mouvemens des Troupes Ottomanes, qui étoient uniquement destinées contre les Russes, dont le Sultan vouloit se venger par des raisons d'*équité connues de toute la Terre*. Le Prince Eugene remercia, au nom de l'Empereur, Sa Hautesse dans la personne de son Aga, de la bonne amitié qu'elle vouloit entretenir entre elle & sa Majesté Impériale. Il dit cela après s'être découvert la tête, & étant de bout il se recouvrit & se remit sur son siége, & un moment après il demanda à l'Aga de quelle maniere les Turcs, marchant contre les Moscovites, prétendoient pouvoir transporter sans obstacles leur artillerie sur le Danube. A quoi l'Aga répondit que les grosses piéces seroient embarquées sur la Mer Noire, & que les piéces légéres suivroient l'Armée en remontant le Danube. L'audience dura environ encore un quart-d'heure, après quoi l'Aga se retira dans le même ordre qu'il étoit venu. Il repartit de Vienne le 16 d'Avril pour retourner à Constantinople.

Question que lui fit le Prince Eugene.

Réponse de l'Aga.

L'Empereur Jo-

L'Empereur Joseph se trouvoit indisposé lors de l'arrivée de l'Envoyé Turc.

Ce

Ce Monarque fut attaqué deux ou trois jours après d'une maladie qui devint tout-à-fait sérieuse, & qui empira de jour en jour malgré les remedes, qui au lieu de le soulager augmentoient son mal, parcequ'ils étoient tout contraires à la nature de sa maladie, comme on le reconnut dans la suite. La Cour allarmé du péril où étoit le Monarque, manda les plus habiles Médecins de Lintz en Autriche. Cependant la petite-vérole se manifesta le 10, & sortit en abondance; cela fit croire que le mal n'auroit pas de suite plus fâcheuse. Dans cette idée le Prince Eugene ne jugeant plus sa présence nécessaire à Vienne, résolut d'en partir pour venir prendre le commandement des Armées des Pays-Bas; il lui tardoit de se signaler dans les Champs de Mars. Après qu'il eût tout disposé pour son voyage, il voulut prendre congé de S. M. I. mais ce Monarque ayant (a) appris par quelqu'un de ses Médecins, qu'Eugene n'avoit jamais eu la petite-vérole, le fit remercier de sa visite, & lui fit dire qu'il ne souffriroit point qu'il risquât sa vie pour si peu de chose, qu'il devoit la reserver pour une plus belle occasion. Eugene ne crut pas devoir insister

1711.

seph tombe dans une maladie dangereuse.

On reconnoît que c'est la petite-vérole.

Le Prince Eugene voulant partir pour l'Armée demande à voir l'Empereur.

Pourquoi ce Monarque s'y oppose.

Le Prince Eugene part pour les Pays-Bas.

(a) Histoire Allemande du Prince EUGENE, Tome III. page 160.

1711. Reine Anne pût faire, & le plus avantageux pour les Anglois; car il est sûr que par la Paix générale ils n'auroient pas gagné la moitié de ce qu'ils gagnerent par celle-ci. D'ailleurs les événemens sont fort incertains, & une seule bataille gagnée par les François, les mettoit en état de recouvrer une bonne partie de ce qu'ils avoient perdu. Mais quand même les Alliez auroient toûjours été constamment heureux, étoit-il de l'intérêt des Anglois de voir la Couronne d'Espagne & toutes ses dépendances avec une partie de la Monarchie Françoise, réünies dans la personne d'un Empereur de la Maison d'Autriche, qui joignant tant de vastes Etats à ceux qu'il possédoit déja par sa naissance, auroit été bien plus redoutable à l'Europe que jamais Louis XIV. ne le fut. Les Etats envoyerent un Ambassadeur à Londres, pour détourner la Reine du dessein qu'elle avoit de faire une Paix particuliere avec la France, & pour l'engager plûtôt à continuer la guerre avec vigueur, afin d'obliger cette Couronne à accepter pour Préliminaires les propositions qui lui avoient été faites à Gertruidemberg.

Ils envoyent un Ambassadeur à Londres.

La Reine Anne ne leur donne pas satisfaction.

La Reine Anne qui avoit résolu de sacrifier les Alliez à ses vues particulieres, ne donna pas aux Hollandois la satisfaction

faction qu'ils auroient souhaitée; & son Traité avec la France fut poussé si loin, qu'elle promit de défendre à ses Généraux d'agir la campagne prochaine offensivement contre cette Puissance. 1707.

Le Comte de Gallas, Envoyé de l'Empereur à Londres, ne put s'empêcher de témoigner le chagrin qu'il avoit de cette conduite; & par un zele aussi inutile qu'imprudent, de parler de la Reine en des termes peu respectueux: il alla même jusqu'à faire tous ses efforts pour former une cabale contre une des plus grandes Prérogatives de la Cour d'Angleterre, qui est le pouvoir absolu de faire la Paix ou la Guerre sans consulter personne. La Reine, informée des démarches & des discours de ce Ministre, lui fit défendre d'une maniere juridique l'entrée de sa Cour, & lui fit dire une fois pour toutes, que si dans la suite l'Empereur avoit quelque chose à traiter avec elle, il pourroit le faire par un autre Ministre; mais que pour lui on le prioit de se dispenser de rien proposer davantage, parce qu'on étoit déterminé à ne vouloir plus le voir ni l'entendre.

1712.

Emportement du Comte de Gallas contre la Reine Anne.

La Reine lui fait défendre sa Cour.

L'Empereur informé de ce démêlé, chargea le Prince Eugene d'aller en Angleterre, pour tâcher de remédier aux fautes de Gallas, & de regagner l'amitié de la Reine pour le parti. La ville d'U-

Le Prince Eugene est envoyé par l'Empereur en Angleterre pour

 trecht

... par l'Angleterre ... traiter ... aux gé... les Puissances belligerantes ... être ... es à y en... contemporaines. ... Evêque ... Hollande ... de l'Angleterre, ... Strafford ... une conférence ... & arriva à ... le ... arlborough, ... arriver. ... alors ... que ... faveur ... disgracie, & ... avoit ac... avoit vendu au plus

plus offrant les Emplois vacans dans les Régimens; d'avoir même exposé sans nécessité les Officiers pour les faire tuer, & profiter de leurs dépoüilles; enfin d'avoir commis mille autres malversations de cette espece, pour lesquelles il fut dépoüillé de tous ses Emplois. Cela n'empêcha pas que le Prince Eugene ne revît avec plaisir ce digne Compagnon de ses Victoires. Le lendemain S. A. reçut la visite du Grand-Trésorier, chez qui elle envoya ensuite le Baron de Hohendorff, l'un de ses Aides-de-Camp, ou *Adjudans*, pour sçavoir à qu'elle heure elle pourroit lui rendre sa contre-visite; mais le Grand Trésorier ne se trouva pas chez lui. Le Prince Eugene reçut ensuite la visite du Sécrétaire d'Etat Mr. de St. Jean, & de divers autres des premiers de la Cour & du Parlement; & toutes les fois qu'il sortoit son carosse avoit de la peine à traverser les ruës, (*a*) à cause de la foule de peuple qui sortoit pour le voir passer. On remarqua que durant le séjour qu'il fit à Londres, il dépensa de grosses sommes pour acheter les plus beaux & les meilleurs Livres & Manuscrits qu'il put trouver. Comme c'est la coûtume à la Cour d'Angleterre d'y traiter la plûpart des affaires par

1712.

Il achete à Londres les plus beaux Livres & les meilleurs Manuscrits.

(*a*) Hist. & Manusc. Allem.

1712. par écrit, le Prince Eugene fut obligé d'exposer le sujet qui l'avoit amené, par un Mémoire qu'il adressa à la Reine, deux jours après que cette Princesse lui eût accordé une audience qui ne dura qu'un quart-d'heure, par les précautions que prit le nouveau Ministere, pour empêcher qu'une trop longue conversation ne donnât occasion au Prince de changer les dispositions de la Reine. Le Mémoire de S. A. contenoit trois points conçus en ces termes.

Il présente un Mémoire à la Cour.

Contenu de ce Mémoire.

I. *Comme le Comte de* Gallas *a eu le malheur de déplaire à la* Reine, l'Empereur *m'a ordonné d'en témoigner son extrême déplaisir à* Sa Majesté, *& de l'assurer de sa part qu'il ne manquera pas d'examiner à fond la conduite dudit Comte. Cette affaire ayant cependant fait un grand éclat dans le monde, & pouvant faire soupçonner qu'il y a de la mésintelligence entre les deux Cours, S. M. I. pour faire voir qu'il n'y a rien au monde qui puisse en aucune façon alterer la grande amitié & attachement qu'elle a pour Sa* Majesté Britannique, *a résolu d'envoyer un autre Ministre qui lui soit plus agréable. Mais comme selon les régles un Ministre Public doit être rappellé par son Maitre, & qu'il doit ensuite prendre congé dans les formes de la Cour où il réside, avant qu'un autre puisse remplir sa place,*

place, je suis chargé de m'informer des 1712.
sentimens de la Reine, *pour sçavoir si* Sa Majesté (*au cas qu'elle ne veuille plus admettre le Comte de* Gallas *en sa présence*) *veut bien permettre qu'il s'acquitte de ce dernier devoir envers elle par une Lettre, comme cela s'est souvent pratiqué.*

II. *S. M. I. s'étant déclarée sur ce qu'elle ne pouvoit pas envoyer ses Ministres au Congrès sur de tels Préliminaires, qui pourroient servir de fondement à la Paix, & voulant néanmoins faire tout ce qui est en son pouvoir pour obliger la* Reine, *& maintenir en même tems cette union & correspondance qui est si nécessaire pour leurs intérêts réciproques, aussi-bien que pour le salut de toute l'Europe, elle m'a ordonné de convenir avec les Ministres de* Sa Majesté Britannique *de quelque expédient qui la puisse mettre en état de faire intervenir ses Ministres audit Congrès, sur laquelle matiere on a déja eu une conférence avec moi à la* Haye, *où l'expédient que j'ai proposé pour cela a été approuvé, & dont Milord* Strafford *s'est chargé de faire le rapport à la* Reine, *pour sçavoir là-dessus ses intentions. Le Congrès étant cependant déja commencé, il sera d'autant plus nécessaire que ce point soit applani, afin que l'Empereur &*

 l'Empire

1712. *l'Empire y puissent envoyer leurs Minis-tres.*

III. *Pour ce qui regarde les forces que S. M. I. offre de mettre en campagne cette année, j'en ai donné l'état à la* Haye, *dont Milord* Strafford *n'aura pas manqué d'informer* Sa Majesté Britannique: *mais pour plus de sureté, j'en joins ici une copie, dans lequel état les* Espagnols, *ni les* Suisses, *ni les* Grisons *ne sont point compris, & que S. M. I. offre de completter & d'augmenter jusqu'au nombre de douze à quinze mille hommes: d'où l'on peut connoitre aisément, qu'elle fera de plus grands efforts qu'elle n'en a fait de toute cette guerre. On convient bien que ce qui regarde la guerre en* Italie, *en* Flandres, *dans l'*Empire, *pourra être débattu à la* Haye; *mais pour celle d'*Espagne, *[illegible] qu'elle demande une discussion par-[illegible] entre les Ministres de cette Cour & moi, pour que nous convenions ensemble de ce qu'il y aura à faire. Car quoique S. M. I. n'ait pas été chargée [illegible] des frais de cette guerre, pour [illegible] son zele pour la cause [illegible], elle prendra sur elle tout ce [illegible] possible d'y contribuer, ayant [illegible] avec moi le Comte de [illegible] Etat, & Com-[illegible]* en Espagne, *pour pouvoir*

entrer

entrer dans tous les détails de cette guerre, comme en étant parfaitement bien informé. Fait à Londres ce 23 Janvier *nouveau stile*, & 14 *vieux stile* 1712. 1712.

EUGENE DE SAVOYE.

Voici l'état des Troupes dont le Prince parle dans son Mémoire. Etat des Troupes que l'Empereur aura sur pied.

DANS LA LOMBARDIE.

Régimens.	*Hommes.*
Herberstein	2300.
Thaun	2300.
Maximilien de Staremberg	2300.
Regall	2300.
Harrach	2300.
Guilai	2300.
Bareuth	2300.
Wirtemberg	2300.
Konigseg	2300.
Zumjungen	2300.
Wachtendonck	2300.
Total	25300.

Voilà pour l'Infanterie.

CAVALERIE.

Régimens.	*Hommes.*
Visconti	1000.
Hartoi	1000.

Martigni

1712.	Martigni	1000.
	Herbegeni	600.
	Total	3600.
		25300.
		28900.

A NAPLES.

INFANTERIE.

Régimens.	*Hommes.*
Wetzel	2180.
Hundle	2180.
Wallis.	2180.
Total	6540.

CAVALERIE.

Caraffa	1000.
	6540.
	7540.

En ESPAGNE.

INFANTERIE.

Régimens.	*Hommes.*
Gui-Stahremberg	2300.
Bagni	2300.
Tholdo	2300.
Osnabruck	2300.

Geschwind

Geschwind	. . . .	2300.
Rewentlau	. . .	2300.
Eck	. . . . . .	1600.
	Total	15400.

1712.

CAVALERIE.

Régimens.		*Hommes.*
Vaubonne	. . . .	1000.
Gutte	. . . . . .	1000.
Jorger	. . . . . .	1000.
		3000.
	Total	15400.
		18400.

Dans L'EMPIRE.

INFANTERIE.

Régimens.		*Hommes.*
Guttestein	. . . .	700.
De Wendt	. . . .	1600.
Erlach	. . . .	1000.
D'Arnam	. . . .	1600.
Plischau	. . . . .	2300.
Diesbach.	. . . .	800.
		8000.

CAVALERIE.

1712.

CAVALERIE.

Neubourg	1000.
Merci	1000.
Leoski	800.
Hannovre	1000.
Schonborn	1000.
Esterhasi	800.
	5600.
	8000.
	13600.

Outre ces Troupes, ajoûtoit le Prince Eugene, *l'Empereur a encore dans les Places frontieres un bon nombre de Régimens, qui sont ceux d'Hasslingen* 880 *hommes*, de *Thaun* 1600, *d'Holstein* 1600, *de Neubourg* 800, *de Teckenbach* 800, *de Baden* 1600, *de Dalberg* 800, *d'Eyba* 800, *de Tarson* 800, *d'Iselbach Sachsen-Meinungen* 800, *de Freidenberg* 800, *de Sultzbach* 800, *en tout* 12880 *hommes d'Infanterie. Les Régimens de Cavalerie sont ceux de Palfi de* 1000 *hommes*, *de Falckenstein* 1000, *de Croix* 1000, *Jeune-Savoye* 1000, *Vieux-Savoye* 1000, *Fels* 1000, *Wolfrat Dragons* 800, *St. Amour Dragons* 800, *Vehlen* 450, *Hassfeld* 450, *Spléni* 600, *Coloni* 600. *Total* 9600 *hommes*, *qui avec* 1288 *d'Infanterie fait* 22380.

On

On répondit au Mémoire de S. A. d'une maniere vague, & on affecta de n'y rien dire de positif, beaucoup de promesses générales, mais rien de précis sur les points particuliers. Néanmoins le Prince Eugene présenta un second Mémoire pour servir de Réplique à la Réponse qu'on lui avoit donnée. 1712.

Dans la Réponse, disoit-il, *que Mr. le Sécretaire de St.* Jean *m'a donnée de la part de la Reine, touchant le troisiéme point de mon Mémoire, qui regarde la Guerre d'Espagne, & qui est un des principaux points de ma Commission, j'ai trouvé deux Lettres; une de Mr. le Comte de* Darmouth *Sécretaire d'Etat, écrite au Comte de* Gallas *du* 20 *Février* 1711; *& la seconde, de Mr. le Sécretaire St. Jean au même Comte du* 22. *d'Août* 1711. Second Mémoire du Prince Eugene.

Par la premiere S. M. donne à connoître les grands efforts qu'elle a faits pour l'Espagne, & assure en même tems qu'elle veut continuer à soûtenir cette guerre, comme elle a fait jusqu'à présent avec tant d'avantage pour la cause commune, & pour les intérêts de S. M. en particulier: Déclaration que S. M. I. a prise pour une nouvelle marque de sa grande générosité envers elle, & pour laquelle elle lui aura une éternelle obligation.

Dans la seconde Lettre de Mr. de St. Jean, *S. M. souhaite d'avoir un plan de*

1712. *la maniere dont S. M. pourroit soûtenir cette guerre en continuant de faire tous les efforts possibles.*

Il est certain que l'Empereur est parti de Barcelonne *avant qu'il pût avoir cet avis du Comte de* Gallas; *& qu'il étoit obligé de consulter ses Ministres & ses Généraux pour former un plan juste, ainsi que S. M. B. le souhaitoit. Cependant il n'a pas perdu un moment de tems, & il m'a fait venir à* Inspruck *pour recevoir ses ordres, en conséquence desquels je suis venu ici pour porter à S. M. B. ledit projet, croyant n'en pouvoir charger personne qui fut mieux informé que moi de ses affaires militaires, particulierement de toutes ses forces en-deçà de la Mer; ayant aussi envoyé avec moi, comme je l'ai déjà dit, Mr. le Comte de* Corzana, *qui est très-informé de ce qui regarde les affaires d'Espagne.*

C'est aussi par ordre de l'Empereur que j'ai dressé mon premier Mémoire, pour supplier la Reine d'ordonner à ses Ministres d'entrer dans quelque détail avec moi, au moins sur les affaires d'Espagne, en cas que les conjonctures portassent qu'on dût continuer la guerre.

Dans la Conférence où j'ai eu ensuite l'honneur de me trouver avec ses Ministres, j'ai expliqué plus en détail les efforts que S. M. I. pouvoit faire cette année

1712,

1712, *tant en Hommes qu'en Argent.* 1712.

Je crois inutile de récapituler ce qui s'est passé pendant le cours de cette guerre. Tout le monde sçait que c'est la Maison d'Autriche qui l'a commencée, & soutenue seule pendant un an avec des frais immenses d'Hommes & d'Argent. Et quand les Alliez y sont entrez, selon le Traité de la Grande Alliance, S. M. I. l'a soûtenue avec la même vigueur en Italie, *y joignant une Armée considérable dans l'*Empire; *& nonobstant que les Affaires de* Baviere, *& la Rebellion des* Hongrois *eussent allumé la guerre dans tous ses Pays Heréditaires, elle a non seulement laissé ses troupes & fait tout ce qui a pû dépendre d'elle pour l'intérêt de l'Alliance; mais même s'est privée des troupes qui lui étoient le plus nécessaires: desorte qu'à peine y avoit-il une petite Garnison dans sa Capitale qui étoit menacée.*

Il est aisé de juger qu'aucun Prince n'auroit pû montrer plus de fermeté & de zele pour la Cause commune, & il n'y a point de différence de ces années-là aux autres, sinon que les Régimens n'ont pû être si complets, tout étant en trouble dans ses Pays Héréditaires, & S. M. I. n'ayant pourtant pas manqué, dès qu'ils étoient un peu tranquilles, & que l'Ennemi s'en étoit éloigné, d'y faire lever des recrues pour completter ses Régimens, & même

d'en

1712. *d'en créer de nouveaux pour renforcer ses Armées en* Italie,*en* Espagne, *dans l'*Empire, *& où il avoit été jugé nécessaire.*

Cette année S. M. I. ayant eu soin de recruter & d'augmenter ses Régimens, particulierement l'Infanterie, & connoissant la nécessité de faire tous les efforts possibles pour finir cette Guerre, & obliger l'Ennemi à une Paix telle que la sureté de l'Europe la demande, elle est prête de les redoubler de son côté, ainsi qu'on le peut voir par le premier Mémoire que j'ai donné, lequel surpasse non pas de 1600 *hommes, comme il est dit dans la Réponse; mais de plus de* 14000, *quand même on feroit monter les obligations de S. M. I. à* 9000 *hommes, selon qu'il est marqué dans la même Réponse. Surquoi pourtant il n'y a aucun Traité par écrit, S. M. I. offrant à présent d'avoir* 103920 *hommes de ses troupes en campagne, sans même y comprendre les Garnisons de* Baviere, *celles des Places frontieres, faisant toujours nombre des troupes qui servent dans ce pays-là, dépendant du Général de les diminuer ou de les augmenter selon que la raison de guerre le demande.*

S. M. B. aura la bonté de considérer, que le mois de Février, de nouveau stile, *est presque écoulé; que la saison est beaucoup plus avancée en* Espagne *qu'ailleurs; qu'il n'y a encore aucune disposition faite; que*

que les troupes ont de très-grands arrerages à prétendre, & qu'il y ait Paix ou Guerre il n'y a pas un moment à perdre. Car si c'est le premier, nos seules bonnes dispositions peuvent obliger l'Ennemi à nous accorder des conditions bonnes & sures, lorsqu'il verra qu'on est en état de continuer la guerre avec encore plus de vigueur que les années précédentes. Et si la guerre dure, à peine aura-t-on le tems de faire là & ailleurs les dispositions nécessaires. 1712.

Outre ce que j'ai déjà dit dans mon Mémoire, j'ai déclaré dans la conférence avec les Ministres de la Reine au nom de S. M. I. qu'elle offroit d'avoir en Espagne 30000 *hommes de ses propres troupes, & que des dépenses de cette guerre qu'on fait monter à quatre raillions d'écus, elle en prendra un million pour son compte. On peut aisément juger que c'est le plus grand effort que l'*Empereur *puisse faire, & que c'est aussi un grand soulagement pour l'*Angleterre. *Si les deux Puissances Maritimes veulent faire les mêmes efforts que les années prêcédentes, on pourroit espérer de finir présentement & heureusement cette guerre, & d'obliger la France à une Paix sure & bonne, même pendant le Congrès, & quand elle verra ces vigoureuses dispositions de tous les côtez. Je prie Mr. le Sécretaire* St. Jean

de

1712. *de la vouloir représenter à la Reine, & de me procurer une Réponse positive, étant fort pressé de partir dans cette saison si fort avancée. Fait à* Londres *ce* 18 *Février* 1712. *Signé.*

EUGENE DE SAVOYE.

Le nouveau Ministere ne se pressa point de répondre à ce Mémoire, & le Prince Eugene en présenta deux autres avant qu'il eût réponse à celui-ci. Je ne les rapporterai point, parcequ'ils ne contiennent rien de fort particulier, & qu'à la fin tant de Mémoires pourroient bien devenir ennuyeux. Je dirai seulement, que le Prince Eugene ayant reconnu par la conduite du Ministre Anglois, & par les dispositions de la Reine, que l'Empereur ne devoit plus compter sur le secours de la Grande-Bretagne, prit le parti de repasser la mer. Il demanda & obtint la permission de voir la Reine avant son départ. Cette Princesse lui fit un accueil qui témoignoit assez, qu'à la Commission près dont S. A. avoit été chargée, elle n'avoit que de l'admiration pour son mérite personnel. Elle lui fit présent de son Portrait enrichi de pierreries de grand prix. La Compagnie de Silésie, c'est-à-dire, ceux qui étoient intéressez à la partie de cette Province que l'Empereur avoit hypothéquée, comme

Le Prince Eugene se dispose à quiter l'Angleterre.

La Reine Anne lui fait des politesses.

La Compagnie de Silésie veut le régaler : pourquoi

me je l'ai déjà dit, voulurent le régaler avant ſon départ ; mais ce deſſein n'eut pas lieu, à cauſe que ces Meſſieurs s'y prirent mal pour l'executer. Ils en demanderent la permiſſion à la Cour d'une maniere qui déplut à la Reine, qui ne voulut point l'accorder. 1712. cela n'eut pas lieu.

Le Prince ſentoit bien qu'il n'y avoit plus que les Etats-Généraux ſur qui l'Empereur pût encore faire quelque fond ; mais quelque bien intentionnées que fuſſent Leurs Hautes-Puiſſances pour la continuation de la guerre, & pour les intérêts de l'Empereur, il étoit à craindre que le changement de l'Angleterre ne les entraînât, par la crainte de ſe voir chargez des plus grands frais de la guerre ; ou même que les Agens de cette Couronne ne les perſuadaſſent à abandonner les intérêts de Charles VI. pour penſer aux leurs propres, qui certainement étoient fort diſtincts de ceux de l'Empereur. Quoiqu'il en ſoit, le Prince Eugene crut que ſa préſence ſeroit néceſſaire à la Haye pour confirmer les Etats dans l'Alliance ; & le tems que ſa Commiſſion devoit durer étant expiré, il ne s'arrêta que quelques jours à la Haye, après quoi il ſe rendit à Utrecht, où ſe trouvoient déjà les Miniſtres de la plupart des Puiſſances belligérantes, & où les Conférences avoient déjà commencé,

Il va en Hollande.

Il arrive à la Haye.

D'où il ſe rend à Utrecht.

1712. mencé, mais sans aucun succès, à cause de la surprise qu'avoient causé les Propositions des Plénipotentiaires de France, bien différentes de celles que cette Couronne avoit faites à Gertruidemberg. On ne comprenoit pas comment se trouvant plus affoiblie & plus épuisée qu'alors, elle osoit parler d'un ton si haut. Le Prince Eugene eut sur ce sujet plusieurs conférences avec le Comte de Sinzendorff, Ministre de l'Empereur au Congrès, & S. A. lui dit une chose qui ne se trouva que trop véritable dans la suite. *Souvenez-vous*, lui dit-il, *que le ton haut sur lequel les Fraçois parlent à présent, est l'effet de la Négociation secrette qu'il y a entre eux & la Cour de Londres, & que les Troupes de la Grande-Bretagne n'agiront pas contre les François, du moins offensivement, quelque semblant que la Reine fasse de vouloir continuer la guerre avec vigueur pour mettre les François à la raison.*

Les Ministres des Alliez ne veulent traiter que par écrit avec ceux de France.

Les Miniſtres des Puiſſances Alliées demanderent qu'il fût ordonné & réglé de ne traiter que par écrit avec les Plénipotentiaires de France, afin d'abréger les affaires; mais ceux-ci refuserent de traiter autrement que de vive voix; ce qui fit croire qu'ils avoient envie de brouiller & de prolonger les négociations, pour attendre les événemens de la

la campagne qui devoit commencer, afin de régler leurs dernieres offres sur les bons ou les mauvais ſuccez qu'elle auroit. Les Miniſtres des Alliez firent grand bruit du refus de ceux de France, & les Puiſſances liguées voyant qu'ils perſiſtoient à ne vouloir point traiter par écrit, réſolurent (*a*) de faire les derniers efforts pour achever de réprimer l'orgueil renaiſſant des François. Le Duc d'Ormond, qui venoit d'Angleterre pour commander les Anglois dans les Pays-Bas, la Reine l'ayant choiſi pour remplacer Marlboroug, publioit dans toute la Hollande qu'il ſeconderoit avec ardeur les efforts du Prince Eugene pour parvenir au but que les Alliez ſe propoſoient, & qui étoit l'humiliation de la France, ou plûtôt leur propre élevation.

1712.

Le Prince Eugene ouvre la campagne dans les Pays-Bas.

Le Prince Eugene après s'être arrêté quelques jours à Utrecht, retourna à la Haye, d'où il repartit enſuite pour aller prendre le Commandement de l'Armée des Alliez dans les Pays-Bas. Le Duc d'Ormond s'y étoit auſſi rendu, & s'étant mis à la tête des Troupes Angloiſes, il vint joindre le Prince Eugene, qui avoit pris ſon quartier à l'Abbaye d'An-

(*a*) Hiſtoire Métallique des Pays-Bas par Van-Loon, Tome V. page 213.

1712. *la maniere dont S. M. pourroit soûtenir cette guerre en continuant de faire tous les efforts possibles.*

Il est certain que l'Empereur est parti de Barcelonne *avant qu'il pût avoir cet avis du Comte de* Gallas ; *& qu'il étoit obligé de consulter ses Ministres & ses Généraux pour former un plan juste, ainsi que S. M. B. le souhaitoit. Cependant il n'a pas perdu un moment de tems, & il m'a fait venir à* Inspruck *pour recevoir ses ordres, en conséquence desquels je suis venu ici pour porter à S. M. B. ledit projet, croyant n'en pouvoir charger personne qui fût mieux informé que moi de ses affaires militaires, particulierement de toutes ses forces en-deçà de la Mer ; ayant aussi envoyé avec moi, comme je l'ai déjà dit, Mr. le Comte de* Corzana *, qui est très-informé de ce qui regarde les affaires d'Espagne.*

C'est aussi par ordre de l'Empereur que j'ai dressé mon premier Mémoire, pour supplier la Reine d'ordonner à ses Ministres d'entrer dans quelque détail avec moi, au moins sur les affaires d'Espagne, en cas que les conjonctures portassent qu'on dût continuer la guerre.

Dans la Conférence où j'ai eu ensuite l'honneur de me trouver avec ses Ministres, j'ai expliqué plus en détail les efforts que S. M. I. pouvoit faire cette année

1712,

1712, *tant en Hommes qu'en Argent.* 1712.

Je crois inutile de récapituler ce qui s'est passé pendant le cours de cette guerre. Tout le monde sçait que c'est la Maison d'Autriche qui l'a commencée, & soutenue seule pendant un an avec des frais immenses d'Hommes & d'Argent. Et quand les Alliez y sont entrez, selon le Traité de la Grande Alliance, S. M. I. l'a soûtenue avec la même vigueur en Italie, *y joignant une Armée considérable dans l'*Empire; *& nonobstant que les Affaires de* Baviere, *& la Rebellion des* Hongrois *eussent allumé la guerre dans tous ses Pays Heréditaires, elle a non seulement laissé ses troupes & fait tout ce qui a pû dépendre d'elle pour l'intérêt de l'Alliance; mais même s'est privée des troupes qui lui étoient le plus nécessaires: desorte qu'à peine y avoit-il une petite Garnison dans sa Capitale qui étoit menacée.*

Il est aisé de juger qu'aucun Prince n'auroit pû montrer plus de fermeté & de zele pour la Cause commune, & il n'y a point de différence de ces années-là aux autres, sinon que les Régimens n'ont pû être si complets, tout étant en trouble dans ses Pays Héréditaires, & S. M. I. n'ayant pourtant pas manqué, dès qu'ils étoient un peu tranquilles, & que l'Ennemi s'en étoit éloigné, d'y faire lever des recrues pour completter ses Régimens, & même d'en

1712. qui augmenta l'allarme, fut le bruit qu'il avoit soin de répandre que le Prince Eugene le suivoit avec une partie de son Armée. Il pilla & brûla une infinité de villages & bourgs de la Champagne & de la Lorraine Françoise.

Le Prince veut assiéger le Quesnoi : le Duc d'Ormond feint d'y consentir, & refuse ensuite d'y concourir avec les Anglois.

Le Prince Eugene ne voulant pas s'en tenir à la petite guerre ayant une si belle Armée, proposa au Duc d'Ormond de faire le siége du Quesnoi. Le Général Anglois feignit d'abord d'y consentir & de vouloir concourir à ce dessein; mais quand on en voulut venir à l'execution, il déclara qu'il n'avoit point d'ordre qui l'autorisât à une pareille entreprise, & demeura dans son camp pendant que le Prince Eugene, piqué de ce refus, quitta le sien pour aller investir la Place, qu'il avoit dessein d'assiéger sans le secours du Duc d'Ormond. S. A. S. ne laissa pas d'envoyer un Exprès à la Haye, pour donner avis aux Etats-Généraux du refus que le Général Anglois avoit fait de concourir avec ses Troupes au siége du Quesnoi. Il en écrivit aussi à la Reine d'Angleterre, de même que LL. HH. PP. La réponse fut qu'on devoit penser à faire la Paix, & non à tenter de nouvelles entreprises, qui perpétueroient une guerre qui n'avoit

déjà

déjà que trop duré; que pour elle, elle étoit résoluë de faire son accommodement particulier au cas que les autres Alliez persistassent à vouloir continuer la guerre; qu'enfin le Duc d'Ormond n'avoit rien fait que par ses ordres. Cette réponse étoit trop précise pour que Messieurs les Etats n'en comprissent pas tout le sens. Ils délibérerent sur ce qu'ils devoient faire dans cette conjoncture, & ayant considéré que leurs Troupes combinées avec celles de l'Empereur & de l'Empire composoient encore une Armée formidable, ils résolurent de poursuivre la guerre jusqu'à ce que les François fussent dans un état où l'on pût leur faire recevoir la loi qu'on vouloit leur imposer. Là-dessus ils manderent au Prince Eugene qu'il pouvoit continuer les expéditions militaires, nonobstant le refus du Duc d'Ormond. Ce Général faisoit cependant tout ce qu'il pouvoit pour détourner le Prince Eugene du siége du Quesnoi, & voyant qu'il ne pouvoit pas y réussir, il lui déclara qu'il avoit ordre de se retirer avec ses Troupes pour aller prendre possession de Dunkerke, que les François lui devoient remettre. Le Prince Eugene eut beau lui représenter que cette manœuvre tandoit à faire

1712.

Le Duc d'Ormond veut détourner Eugene du siége du Quesnoi.

1712. reprendre aux François les avantages qu'on avoit gagné ſur eux aux dépens de tant de ſang répandu, & de tant de ſommes employées pour procurer une Paix ſolide à l'Europe. Tout cela fut inutile, le Général Anglois s'excuſa ſur ce que ſes ordres portoient qu'il n'agiroit point offenſivement contre les François; ajoûtant que ſi S. A. de Savoye vouloit en reſter ſur la défenſive, il promettoit de ne point quitter l'Armée. Le Prince Eugene ne voulut point le retenir à ce prix-là, & les Anglois ſe ſéparerent de l'Armée le 17 de Juillet. Leur Général les fit camper à Avene-le-Sec, d'où il envoya dire aux Troupes Allemandes à la ſolde d'Angleterre de le ſuivre : mais le Prince Eugene avoit prévu le coup, & ſi bien careſſé les Généraux de ces Troupes, qu'il en avoit obtenu qu'ils ne ſuivroient point le Duc d'Ormond. Un Bataillon, quatre Eſcadrons de Holſtein & deux de Walef, furent les ſeuls qui voulurent venir auprès de ce Duc. Il réïtera l'ordre, & le fit même ſignifier aux Généraux pour la ſeconde fois. Surquoi le Prince d'Anhalt-Deſſau, Général des Pruſſiens, lui fit dire qu'il *avoit* (a) *ordre du Roi ſon Maître*

(a) Hiſtoire Métallique des Pays-Bas par Van Loon, Tom. V. Liv. II. pag. 215 & 216.

Maître d'obéir au Général Anglois dans tout ce qui ne seroit pas contraire à ses instructions, qui le chargeoient d'agir offensivement aussi-bien que défensivement; & que s'il recevoit quelque ordre contraire, le Roi lui commandoit de s'y soustraire, & de joindre ses Troupes à l'Armée du Prince Eugene. 1712.

La réponse du Prince de Hesse-Cassel fut dans ce goût-là, il en chargea l'Officier qui lui signifioit l'ordre du Général Anglois: *Dites au Duc d'*ORMOND, lui dit-il, *que les Troupes de Hesse ne souhaitent rien tant que de marcher, pourvu que ce soit pour combattre les François. J'aurai demain l'honneur de dire à son Excellence pourquoi je ne puis pour cette fois obéir à ses ordres.*

Cependant le Prince Eugene avoit fait investir le Quesnoi, qui est une petite place entre Maubeuge & Cambrai à trois lieues de Landrecies, avec d'assez bonnes fortifications. Le Baron de Fagel fut chargé de la conduite du siége, & le Prince Eugene le couvrit avec la grande Armée. L'attaque se fit par trois différens endroits le 20 de Juillet, & fut poussée avec tant de vigueur que la Garnison, qui d'ailleurs se défendoit très-bien, fut obligée de battre la chamade le 30 de Juillet. On ne

La Garnison du Quesn-

d'Avene-le-Sec une ſuſpenſion d'a
entre les Anglois & les Françoi
ceux-ci en firent de même. Ce
ne déplut pas au Maréchal de Vi
& à ſes Troupes, qui n'aimoien
d'avoir affaire au Anglois, à q
ne peut refuſer la gloire d'être d'e
lens ſoldats, & peut-être ce qu
avoit de meilleur dans l'Armée de
liez.

Les Anglois ſont excellens ſoldats.

Quoiqu'il en ſoit, la publicati
la ſuſpenſion d'armes entre ces Tr
& celles de France, n'empêcha
Prince Eugene de penſer à de no
les conquêtes. Celle de Landreci
parut d'une importance extrême
le deſſein de porter la guerre d
cœur de la France.

Le Prince Eugene veut aſſiéger Landrecies.

Landrecies où Landreci (ca
écrit l'un & l'autre) eſt ſitué ſur la
bre dans une plaine baſſe & fort
La ville n'eſt pas grande, &

Deſcription de Landrecies.

de François I. & en furent chassez par Charles-Quint en 1543. Il la fit fortifier afin de servir de boulevard entre les François. Louïs XIV. s'en empara en 1655. & elle lui fut cédée par le Traité des Pyrenées. Louïs la fit fortifier à la moderne, sur les desseins du Chevalier de Ville. Ses Fortifications furent encore dans la suite perfectionnées par le célébre Monsieur de Vauban. 1712.

Le Prince Eugene ayant, comme je l'ai dit, fait dessein d'assiéger cette Place, passa l'Escaillon, qui n'est qu'un ruisseau qui sort du bois de Mormaux, & qui va se jetter dans l'Escaut à l'Occident de Valenciennes, & vint lui-même investir la Place. Les Alliez avoient fait de puissans amas de munitions de guerre & de bouches à Marchiennes, (*a*) Abbaye sur la Scarpe au bord méridional de cette riviere. Comme

Siége de cette Place.

(*a*) Je ne puis m'empêcher de relever encore une fois le Marquis de Quinci, qui dans son Histoire Militaire de LOUÏS LE GRAND Tome VII. page 75. fait de cette Abbaye une Ville fortifiée. Mr. de la Martiniere a relevé fort à propos sur le même sujet une bévue des Auteurs du Dictionnaire Géographique de la France, *qui confondent*, dit-il, *Marchiennes Ville ou Bourg sur la Sambre, & Marchiennes Abbaye près de la Scarpe.* Voyez La Martiniere, Dict. Geog. & Crit. au mot *Marchiennes.*

1712. me les desseins qu'on avoit formé étoient vastes, aussi les préparatifs étoient immenses. Eugene s'apperçut néanmoins que les Magasins de Marchiennes étoient trop éloignez de son Armée, & que le Maréchal de Villars pourroit troubler ses Convois. Sur cela il représenta à Mrs. les Députez des Etats, qu'y ayant neuf à dix lieues de Marchiennes à Landrecies, c'étoit s'exposer à voir souffrir l'Armée, que de ne pas rapprocher les provisions qu'on y avoit amassées. Il proposa de les faire transporter au Quesnoi, qui n'est qu'à trois lieues de Landrecies, & la chose étoit très-aisée. Mais soit par un esprit d'économie, soit par mépris pour les forces des François, comme le dit un fort habile Homme (a), ils ne voulurent point y consentir, & ne manquerent pas d'excuses pour justifier leur refus imprudent. Le Prince, pour remédier en quelque sorte aux inconvéniens qu'il prévoyoit qui pouvoient naître de l'éloignement des Magasins, fit faire des lignes entre Marchiennes & Denain, où il plaça une vingtaine de Bataillons & quelques dix Escadrons sous les ordres du Comte d'Albermarle.

(a) Folard, Histoire de Polybe, Livre I. Chap. III. page 40.

le. Après avoir pris cette précaution 1712.
Eugene fit travailler aux lignes de circonvallation & de contrevallation. Il laissa la principale direction du siége au Prince d'Anhalt-Dessau, tandis que lui s'approcha du Quesnoi avec le gros de l'Armée, pour être plus à portée d'observer les mouvemens du Maréchal de Villars.

Danger éminent où se trouve la France.

La France se trouvoit alors dans une terrible crise. La seule Place qui lui restoit pour couvrir ses Provinces & sa Capitale, c'étoit Landrecies, bicoque peu capable d'arrêter long-tems 40 Bataillons & plus de 60 Escadrons, que le Prince Eugene avoit laissez pour le siége. Quelle plus triste extrêmité pour un Roi accoutumé toute sa vie à s'entendre dire qu'il étoit *invincible*, qui se voyoit représenté ayant autour de lui les quatre plus puissantes Nations de l'Europe enchaînées, & qui étoit pourtant lui-même sur le point de perdre sa Couronne! Quel changement! Ce ne sera pas tomber dans le défaut des Flatteurs de Louïs XIV. que de dire que cet événement singulier étoit l'ouvrage de la valeur & de la prudence du Prince Eugene. Quel autre que lui avoit gagné les batailles de Giari, de Luzzara, de Hochstedt, de Turin, & tant d'autres qui ont été

12. les plus rudes coups qui ayent ébranlé la puissance de la France, & qui l'ont mise à deux doigts de sa ruïne? Landrecies pris, l'Armée du Prince Eugene, forte encore de 100000 hommes, alloit montrer à l'Univers étonné, l'exemple le plus terrible de la maniere dont Dieu humilie le cœur des Rois superbes. Louïs XIV. sentoit toute l'horreur du danger qui le menaçoit. On dit (*a*) que ce Prince soûtint sur son déclin, & dans cet abîme de disgraces qui l'environnoient, cette fermeté, ou plûtôt cette fierté qu'il avoit témoignée durant le cours de ses longues prospé-

le de XIV. ujet.

ritez. *J'ai regardé*, disoit-il au Maréchal d'Harcourt, *le Quesnoi comme perdu, dès que mon Armée couvroit Cambrai, & je ne crois pas que Landrecies soit capable d'arrêter long-tems l'Ennemi. Cependant ma vie a été trop glorieuse & ma réputation trop nette pour en ternir l'éclat par une foiblesse. Mon parti est pris, Maréchal, je ne m'engagerai point dans un pays où l'on puisse me chicaner & m'engager à ne rien faire. La prise de Landrecies & l'entrée de la Champagne me déterminera; car c'est-là le champ qui décidera de la fortune de mon*

(*a*) Folard, Histoire de Polybe, Livre II. Chap. XIV. page 277.

mon Royaume, ou de ma gloire. Je suis donc résolu de me mettre à la tête de mon Armée, & de la commander en personne. Je gagnerai la bataille, ou je me ferai tuer en combattant. Je n'ai pas d'autre parti à prendre que celui-là; c'est le plus honnête, le plus glorieux, & le plus digne de moi. A quoi le Maréchal répondit : » Puisque V. M. s'y » trouve absolument résolue, je la sup- » plie de considérer qu'elle me donne » sa meilleure Cavalerie; qu'elle agrée, » s'il lui plaît, que je ne lui sois point » un serviteur inutile, & que je ne » demeure pas les bras croissez sur le » Rhin. V. M. combattra à la tête » de son Armée en Flandres, je la » supplie très-humblement de me per- » mettre de lui amener toute sa Ca- » valerie, d'être tous auprès d'elle les » armes à la main, de mourir ou d'a- » voir part à la gloire, si nous sortons » victorieux ». Le Roi lui dit, *je le veux, Maréchal, soyez en repos, j'aurai attention de vous avertir à tems.* 1712.

Réfléxions sur la prétendue grandeur de ses sentimens.

Je ne sçai pas pourquoi l'Auteur qui me fournit cette anecdote, & qui est d'ailleurs si digne de foi, s'est amusé à relever la prétendue grandeur qu'il a cru entrevoir dans ces sentimens de Louïs XIV. Il n'avoit plus, pour ainsi dire, que quatre jours à vivre, & il vouloit

1712. vouloit aller périr en Champagne à la tête de ses Armées. Voilà un beau sacrifice qu'il faisoit au salut de son Royaume! Encore s'il n'eût pas attendu si tard, le dessein auroit été loüable, & digne d'un Monarque à qui l'on avoit déjà ajugé le titre de GRAND. Mais il s'avisoit de vouloir se mettre à la tête de ses Armées, & s'y faire tuer, s'il ne remportoit la victoire, lorsque son Royaume n'auroit plus de ressources après sa mort. S'imaginoit-il que la France n'étoit que pour lui, & qu'il ne devoit hazarder ses jours que lorsqu'il ne pouvoit presque plus la conserver! L'honneur de la Nation dont il étoit né Monarque, devoit-il lui être moins précieux que la conservation de son Royaume? Ne vaut-il pas mieux n'être point du tout Roi, que de l'être d'une Nation dont l'honneur & la réputation ne sont pas bien établis. Les défaites continuelles des François depuis dix ans de guerre ne suffisoient-elles pas pour ranimer la vigueur éteinte de ce Grand Roi. On ne demandoit pas de lui qu'il vînt faire un coup de désespoir dans les plaines de la Champagne. Il n'y auroit pas eu-là beaucoup d'honneur, de quelque maniere que la chose eût tourné. S'il eût perdu la bataille, on auroit

roit dit que c'étoit sa faute ; & s'il l'eût gagnée, on l'auroit attribué à son désespoir & à celui de ses Troupes. Mais on auroit demandé de lui que lorsqu'avant la bataille de Malplaquet, Villars donna avis qu on étoit sur le point d'en venir aux mains, au lieu d'envoyer Boufflers, il fût venu lui-même, non pas pour *se faire tuer à la tête de son Armée*; mais pour se montrer à ses Troupes. Son âge, le souvenir de sa grandeur passée, & plus que tout cela l'amour extraordinaire que les François ont en général pour leurs Rois, auroient certainement fait un effet qui ne pouvoit être que fatal aux Alliez, & qui auroit peut-être réparé dans un jour toute la honte de dix campagnes malheureuses. Encore un coup, je ne vois rien de grand dans la résolution de Louïs XIV. que rapporte le Chevalier de Folard en parlant du siége de Landrecies. 1712.

Entreprise du Maréchal de Villars sur les lignes de Denain

Cependant ce siége étoit poussé avec toute la vigueur imaginable. Le Maréchal de Villars, qui avoit ordre de faire tout son possible pour sauver la Place, se mit en devoir de l'executer. Il ne se crut pas assez fort pour aller livrer bataille au Prince Eugene, il pensa donc à délivrer Landrecies d'une autre maniere. Il sçavoit que les lignes de

1712. de Denain n'étoient gardées que par 12 ou 14000 hommes, quoiqu'elles eussent près de deux lieues d'étendue. Il n'ignoroit pas non-plus qu'en plusieurs endroits ces lignes étoient très-foibles & très-aisées à être forcées. Ce fut sur cette connoissance qu'il résolut d'attaquer ce poste, & de s'emparer des Magasins qui étoient à Marchiennes, prévoyant bien que dès qu'une fois cela seroit fait, il faudroit bien qu'on abandonnât le siége de Landrecies, & qu'on s'éloignât des Places qu'on avoit conquises sur la France, pour aller chercher sa subsistance plus bas. Mais comme il étoit à craindre que le Prince Eugene n'eût le tems de venir au secours de ses gens avant que l'affaire fût décidée, il fit faire un mouvement à sa gauche pour s'approcher de l'Escaut, derriere lequel étoit le retranchement du Comte d'Albermarle entre cette Riviere & la Scarpe, & avec sa droite il marcha comme s'il avoit eu dessein d'aller forcer les lignes de ceux qui faisoient le siége de Landrecies. Cette conduite judicieuse & très-bien entendue, attira l'attention du Prince Eugene du côté de Landrecies; mais Villars tourne habilement vers l'Escaut, & le passe sur un Pont qu'il y fait jetter même avant que le Comte d'Albermarle

bermarle le ſçut; tant ſa marche avoit 1712.
été ſecrette & prompte. Dès qu'il vit paroître la premiere colonne de l'Armée de France, il envoya vîte demander du ſecours au Prince Eugene. S. A. y marcha avec tous les piquets de ſon Armée & un gros détachement tant de Cavalerie que Dragons & Infanterie. Mais comme le trajet qu'il lui falloit faire étoit un peu long, il ne put arriver aſſez tôt. Cependant le Comte d'Albermarle voyant les François ſi proche, faiſoit de ſon mieux pour diſpoſer ſon monde. Il fait tirer ſix coups de canon, qui étoient le ſignal dont on étoit convenu pour avertir les Garniſons de Bouchain, de St. Amand & les troupes qui étoient à Marchiennes, & pour rappeller ſa Cavalerie qui étoit en pâture. Dès qu'elle fût arrivée, il la poſta dans les endroits où elle étoit néceſſaire, il laiſſa quelques Eſcadrons aux ordres de Mr. de Croix, Général-Major, pour obſerver la Garniſon de Valenciennes, qui étoit ſortie faiſant mine de vouloir attaquer la droite du retranchement. Comme il ne croyoit pas que les François euſſent déja jetté leurs ponts, il s'avança avec ſa Cavalerie pour leur diſputer le paſſage de l'Eſcaut; mais il s'apperçut qu'il n'étoit plus tems, & que la moitié

1712. moitié des Ennemis avoit déjà passé cette riviere. Là-dessus il regagna promptement ses retranchemens, les François l'y suivirent de près; mais ils ne tenterent encore rien, & voulurent attendre que toutes leurs troupes fussent arrivées. Le Comte d'Albermarle n'avoit alors que 12 Bataillons, ayant été obligé d'en envoyer 8 à Marchiennes. Il ne put pas faire une fort longue résistance avec si peu de troupes. Le poste de Denain fut enveloppé & forcé dans un instant, les troupes qui y étoient furent taillées en pieces; ceux qui échapperent au fer se jetterent dans l'Escaut & s'y noyerent; tout ce qui voulut résister fut accablé par les forces supérieures de l'Ennemi. Le Comte d'Albermarle voulut rallier quelques Bataillons, & faire avancer six Escadrons qui n'avoient pas encore donné; mais il fut abandonné, & ses troupes lâcherent le pied avant que l'Ennemi eût pu les joindre. Les fuyards voulurent gagner le pont que d'Albermarle avoit fait construire près du village de Pouvi pour la communication avec le Quesnoi; mais ils trouverent que l'Ennemi s'en étoit emparé, aussi-bien que de la redoute qui le couvroit. Il fallut alors tomber sous le fer des François, ou tenter le passage de l'Escaut à la nage:

Le Comte d'Albermarle est battu.

ce

ce qui n'étoit pas facile à quantité d'Officiers & même de soldats. On compte qu'il périt 800 hommes dans les flots, & 2000 par le fer. Les François eurent 7 ou 800 hommes tuez sur la place, parmi lesquels étoit le Marquis de Tourville, fils du célebre Maréchal de ce nom. Les Alliez perdirent plusieurs personnes de distinction, entr'autres le jeune Prince d'Anhalt, frere du Prince d'Anhalt-Dessau, fut tué, & son autre frere noyé; le Comte de Dhona, Gouverneur de Mons, & Lieutenant-Général, se noya aussi, de même que le Comte de Nassau-Woudembourg. Les prisonniers de considération étoient le Comte d'Arlbermarle, le Prince de Holstein, le Prince de Nassau-Siegen, un autre Comte de Nassau, le Baron d'Alberg, les Comtes de la Coppe & d'Hohenzollern, Mr. Zobel, tous Officiers-Généraux. Le Prince Eugene faisoit toute la diligence possible pour venir au secours du Comte d'Albermarle: il arriva, mais ce fut lorsque les François étoient maîtres du retranchement Dans le premier mouvement de sa colere il voulut les y attaquer, & tenta même de se rendre maître du pont près de Pouvi; mais l'Ennemi, qui occupoit la redoute, fit un feu si terrible sur les troupes du Prince, qu'il

1712.

Le Prince Eugene vient trop tard pour le secourir.

1712. y eut beaucoup de ſoldats tuez ou bleſſez. Eugene fit néanmoins un nouvel effort; mais voyant que l'Ennemi accouroit de toutes parts pour défendre ce pont & le gaſſage de l'Eſcaut, il fut obligé de ſe retirer, très-fâché, comme on peut bien ſe l'imaginer, du malheur qui venoit d'arriver, & qu'il prévoyoit devoir changer la face des affaires. Malheur qui ne pouvoit pourtant lui être imputé, puiſque, comme tout le monde ſçait, il ne tint pas à lui qu'on ne rapprochât les magaſins qui étoient à Marchiennes: ce qui certainement les auroit mis en ſureté, & qui auroit par conſéquent fourni les moyens de continuer le ſiége de Landrecies, & d'executer le projet qu'on avoit formé de porter la guerre en France.

Les François après l'avantage qu'ils avoient eu à Denain, allerent devant Marchiennes; le parc de cette Abbaye avoit un foſſé fraiſé & paliſſadé. Les troupes qui y étoient ne firent pas grande réſiſtance, elles furent obligées de ſe rendre priſonnieres de guerre. Le butin que les Ennemis firent fut très-grand. Ils s'emparerent de plus de 100 Belandres, ou Batteaux Flamands, ſans compter ceux qu'ils prirent encore à St. Amand, & qu'ils envoyerent à Valenciennes. Ils prirent plus de 100 piéces de canon, dont

dont 52 étoient de 26 livres de balle, & 40 en état de servir; 300 milliers de poudre; 300 chariots avec leur attirail; l'hôpital de l'Armée; un nombre prodigieux de bombes, de grenades, de boulets & de balles de mousquet; quantité de grains, de farines, de jambons, de lard, de fromage, de beurre, de bierre, d'eau-de-vie de marchandises, d'échelles, de haches & de hallebardes; en un mot toutes sortes de provisions, plus qu'il n'en falloit pour faire deux siéges, dont une partie fut livrée aux soldats. Ils firent plus de 6000 prisonniers, outre 8 ou 900 malades ou blessez, qu'on y avoit transportez du Quesnoi. 1712.

Le Prince Eugene fut obligé, faute de munitions, de faire cesser le siége de Landrecies. Il renvoya sa grosse artillerie au Quesnoi, & fit un gros détachement pour s'assurer du poste de Bavai, afin de favoriser sa retraite vers Mons où il avoit dessein d'aller.

Les Alliez sont, obligez de lever le siege du Quesnoi.

Les François, qui mieux qu'aucune nation sçavent vanter leurs avantages, ne manquerent pas de faire sonner bien haut celui-ci. Il avoit pour eux tout le goût de la nouveauté. Les Vers, les Chansons, les Médailles, tout fut employé pour le célebrer, & les Prédicateurs en firent retentir les Chaires. Le Pere Brisson, Cordelier fameux pour son

Les François, vains de cet avantage.

1712. ſon éloquence, prêchant devant le Roi le jour de St. Louïs, mêla dans ſon Sermon pluſieurs traits contre le Prince Eugene Le paſſage eſt trop ſingulier pour n'être pas rapporté. Voici comme il parle :

Paſſage du Sermon que le Pere Briſſon fit à ce ſujet.

Quel coup, Seigneur, venez-vous (a) *de frapper ſur la Ligue? Quelle réſolution parmi les Nations? Quel éclat par toute l'Europe? La droiture & les vertus du Roi ont enfin deſarmé ſes plus puiſſans Ennemis. La victoire confuſe de s'être refuſée ſi long-tems à la juſtice de nos armes dans les combats, eſt revenue d'elle-même faire l'aveu ſolemnel de ſes caprices. Elle a paré de ſes plus beaux lauriers les Héros François, elle a mis ſur leur tête la Couronne de la capacité & de la ſageſſe, elle nous a conduits dans le Camp des Syriens.* (II. Rois Chap. VII. 7. & 10.) *En Hollande il ne ſe trouve plus ni munition, ni chariot.* CELUI QUI ASSIÉGEOIT *non pas Samarie, mais la moindre place de nos Frontieres*, EST FUGITIF. *Il voit entre nos mains ſon pain & ſon abondance. La pure farine qu'il avoit préparée, n'eſt vendue qu'un ſicle la meſure dans nôtre Armée. C'eſt avec l'appareil de guerre qui lui a été enlevé,*

(a) Hiſtoire Allemande du Prince EUGENE, Tome III. page 309.

enlevé, que nous allons ſoumettre ces Villes qu'il a conquiſes; c'eſt avec ſes foudres que nous y répandrons la terreur & la mort. Le PHILISTIN *a fourni à* ISRAEL *des hoyaux, des coignées, des glaives & des lances aiguiſées.* (1. Samuel V. 20.) *Ecoutez, Nations, les menaces du Dieu des Batailles. Vous dormirez le ſoir dans le bois, dans le chemin de* DEDANIM; *mais le matin vous fuirez devant les épées tirées, devant le glaive prêt à vous percer, devant l'arc qui va tirer, & devant une ſanglante mêlée.* (Eſaïe XXI. 13.) *Si vous balancez encore pour la Paix, je ne donne plus qu'une année à* KEDAR, *dit le Seigneur. Comme on marque une année préciſe à un mercenaire, toute ſa gloire ſera détruire.* (Eſ. XXI. 16.) *le nombre de ſes Héros ſera diminué; car le Dieu d'Iſrael s'eſt déclaré pour ſon Peuple.* (v. 17.) *Bien-tôt la Terre de Juda ſera encore l'effroi de ſon Ennemi. Tremblez, Filles de la Mer, Peuples dont les Marchands ſont des Princes, & dont les Trafiquans ſont les perſonnes les plus éclatantes du monde, votre ruine viendra un jour de la terre de Kittim.* (Eſ. XXIII.) *Peut-être le Dieu vivant va-t-il renverſer toute votre grandeur comme celle de* TYR. *Elle étoit devenue, comme vous, le centre du Commerce des Nations, & le Seigneur* 1712.

1708. *Seigneur étendit sa main pour réduire en poudre ses vaillans hommes. Le Gain de son Commerce & de son Trafic passa à un autre Peuple. Vous vous flattiez de pouvoir entamer la* FRANCE. *Souvenez-vous des anciennes allarmes que vous a donné Israel : dans peu vous parlerez peut-être la langue de Canaan : on vous obligera de jurer par le Seigneur des Armées : vos villes seront divisées, & une d'entre elles sera appellée la ville du Soleil. Les Princes de* THARSIS *sont devenus insensez, ils ont séduit l'Egypte, Dieu a répandu sur eux un esprit d'étourdissement.* LE GÉNÉRAL *qui ajoutoit depuis tant d'années aux querelles des Rois l'amertume de ses passions, est maintenant plus formidable par le desespoir de sa honte, que par la sagesse de ses projets. Il s'est livré à sa valeur quand il falloit de la prudence : son audace étoit autant le fruit de la témérité que du courage : ses entreprises étoient formées encore plus par la passion que par la capacité : & le succès de quelques Campagnes le conduisoit présomptueusement à une perte énorme. Vous l'avez humilié, Grand-Dieu ! il ne parle plus que de dessous terre : à peine sa voix, auparavant si menaçante, se fait entendre.* (Ef. XXIX. 24.) *Il ne pousse plus qu'un son foible & obscur, comme s'il sortoit de l'abime. Il effrayoit nos Provin-*

ces

ces, & il tremble pour ses Places; il nous 1712.
appelloit fierement au combat dans les plaines, & il se resserre derriere ses retranchemens & ses lignes; c'est un homme revenu du songe de son orgueil. Ainsi avez-vous promis, Seigneur, que vous traiteriez ceux qui auroient combattu avec fureur contre la Montagne de SION.

Il y auroit bien de réfléxion à faire sur tout ce que ce Moine dit dans ce Sermon, mais cela n'est pas de mon sujet; & d'ailleurs tout homme de bon sens qui aimera la vérité, sçaura bien la démêler de cet amas de périodes enflées & entassées sans discernement & sans goût.

Progrez des François.

Le Prince ayant dessein de s'approcher de Mons pour la subsistance de son Armée, décampa de Poix le 2 d'Août & vint camper le 8 à Séclin, où il demeura jusqu'au 12, qu'il en partit pour continuer sa route vers Mons. Pendant ce tems-là le Maréchal de Villars assiégea & prit Douai, dont il fit la Garnison prisonniere de guerre: il en fit autant de celles du Quesnoi & de Bouchain, par représailles de ce que les Alliez n'avoient pas voulu accorder d'autres conditions à plusieurs Garnisons.

Dessein du Prince Eugene sur le fort de Kenocque, qu'il prend.

Le Prince Eugene ne pouvant point arrêter les progrez de l'Ennemi, tant à cause du manque de fourages qui l'empêchoit de s'éloigner de Mons, où il

1712. avoit même assez de peine à pouvoir faire subsister sa Cavalerie, que parceque son Armée étoit devenue trop foible par le malheur arrivé aux troupes de Denain, dont il ne s'étoit pas sauvé 100 hommes, se tint tranquille derriere la Trouille. Il voulut cependant essayer s'il ne pourroit pas venir à bout de quelque entreprise, en suppléant par la ruse au manque de forces. Il lui vint en pensée de surprendre le fort de Kenocque, poste important situé dans la petite Isle que forment les deux bras de la riviere d'Iser. Il s'informa exactement de tout ce qui étoit relatif à son dessein. Il apprit que la Garnison de ce Fort étoit assez foible, & assez peu sur ses gardes. Là-dessus il envoya ordre au Partisan la Rue de le venir trouver, & dans une conférence qu'il eut avec lui, il lui donna un plan de son projet, & lui ordonna de le suivre. La Rue retourna à Ostende d'où il étoit parti, & ayant communiqué le projet & les ordres du Prince Eugene au Gouverneur, il en reçut tous les secours dont il avoit besoin. Eugene envoya en même tems ordre au Général Murrai, Gouverneur de Lille, de tenir un certain nombre de troupes de sa Garnison sur le glacis de sa Place; & de l'y faire camper jusqu'à ce que le Partisan la Rue lui envoyât dire d'avancer.

cer. Ces mesures ainsi concertées, la 1712.
Rue fut s'embusquer avec sa Compagnie-Franche, & un détachement de la Garnison d'Ostende dans les jardins voisins du fort de Kenocque; & après avoir égorgé deux sentinelles qui étoient en avance hors de la Place, il aposta plusieurs soldats déguisez en paysans, ayant leurs armes sur une charette chargée de foin, qu'ils feignoient d'accompagner pour le vendre aux Officiers. Cette charette étoit suivie d'autres soldats déguisez. Les premiers s'emparerent de la porte, après quoi il fut aisé aux autres d'entrer dans le Fort: & comme le Gouverneur, les Officiers, & presque tous les soldats dormoient encore, on n'eut pas de peine à s'emparer des postes & de tout le Fort. Quelques-uns de ceux qui s'éveillerent voulurent raisonner; mais on les fit bien taire à coups d'épées & de bayonnettes. Le Général Murrai arriva ensuite, & trouva le Gouverneur & sa Garnison prisonniers de guerre. Il mit des Troupes Hollandoises dans le Fort, & se retira à Lille.

Le Prince Eugene, sçachant que des gens mal-intentionnez tâchoient de noircir la conduite du Comte d'Albermarle auprès de Leurs Hautes Puissances, tâcha de justifier ce Général. Dans cette

1712. vue, il écrivit la Lettre suivante au Pensionnaire Heinsius (*a*).

MONSIEUR,

Il écrit au Pensionnaire Heinsius au sujet du Comte d'Albermarle.

J'apprens avec un chagrin égal à mon étonnement, le tort qu'on a fait à Milord d'Albermarle, & tous les discours impertinens que l'on débite sur sa conduite à l'égard de l'affaire de Denain. Je sçai depuis long-tems que le commun des hommes juge des affaires militaires par les événemens, accusant toûjours les malheureux. Mais ce qui me surprend, c'est de voir que ces calomnies trouvent accès chez des gens d'un autre caractere; ce qui ne peut provenir que des efforts que font ses ennemis pour le perdre. Je croirois cependant manquer au caractere d'honnête-homme, si je ne faisois connoître la vérité dont j'ai été témoin. Il a fait dans cette occasion tout ce qu'un Général sage, avisé & brave peut faire; & si les troupes eussent fait leur devoir, la chose se seroit peut-être passée autrement, Mais quand après une méchante décharge, elles s'en vont sans qu'on puisse les retenir, je défie le plus habile Général du monde de se tirer

(*a*) Histoire Allemande, Tome III. page 285.

tirer d'affaire. C'estpourquoi, MONSIEUR, *je ne doute nullement que dans cette occasion vous ne vous employïez à desabuser ceux de Messieurs de la Régence qui pourroient s'être laissé prévenir.* Je suis, 1712.

&c.

La Lettre étoit dattée du 1. de Septembre 1712.

EUGENE DE SAVOYE.

Le Prince Eugene voyant la campagne à-peu-près finie, mena son Armée dans le Brabant, où il en mit une partie en quartier d'hiver & le reste dans la Flandre, après quoi il prit la route de la Haye, où il eut diverses conférences avec les Deputez de LL. HH. PP. pour aviser aux moyens de réparer les pertes qu'on avoit faites pendant cette campagne. Il n'oublia rien pour engager les Etats à tenir ferme dans l'Alliance avec l'Empereur, les assurant que S. M. I. feroit de si grands efforts, qu'il faudroit bien que les François fissent des offres plus raisonnables, nonobstant les avantages qu'ils avoient eu durant cette derniere campagne. Le Prince Eugene se rendit ensuite à Utrecht, il y fut témoin du progrès des Négociations, & il vit bien au train que prenoient les affai-

Il va à la Haye.

A Utrecht.

1712. res, que la Paix ne tarderoit pas à se conclure avec la plus grande partie des Puissances Alliées. Déja l'Angleterre, la Savoye, le Portugal & le Roi de Prusse étoient sur le point de signer leur Traité. Il ne manquoit plus que les Etats, qui faisoient tous les jours naître de nouvelles difficultez pour gagner du tems, & avoir le loisir de se remettre en état de pousser la guerre. Les assurances qu'ils donnoient au Prince Eugene que c'étoit-là leur intention, ne lui permettoient pas de soupçonner ce qui devoit arriver, & il retourna à Vienne, dans l'espérance de reparoître bien-tôt en Brabant, à la tête d'une Armée aussi brillante & aussi forte que celles qu'il avoit commandées auparavant.

Il retourne à Vienne.

L'Empereur lui rend justice malgré le mauvais succès de cette campagne.

Quoique le Prince Eugene n'eût pas fini cette campagne avec le même bonheur qu'il avoit eu au commencement, l'Empereur ne laissa pas de lui témoigner qu'il étoit satisfait de ses services. Ce sage Monarque sçavoit trop bien distinguer les revers causez par l'inconstance de la Fortune, d'avec ceux qu'occasionne la négligence du Général, pour ne pas rendre justice au Prince Eugene. Il sçavoit bien que si ce Prince en eût été cru, jamais le malheur de Denain ne fût arrivé; ou que si le Comte d'Albermarle eût pu résister le tems que naturellement

lement il devoit résister, l'Ennemi auroit 1712.
échoué. Mais les troupes n'ayant pas fait leur devoir, & le retranchement ayant été forcé dans un instant, toute la célérité du Prince Eugene à courir au secours n'avoit pu servir de rien.

L'Empereur tint divers Conseils sur 1713.
les affaires présentes; & comme S. M. I. se confirmoit tous les jours de plus en plus dans la résolution de continuer la guerre, on délibéroit ordinairement sur les moyens de trouver les fonds nécessaires pour subvenir à de si grandes dépenses; les coffres de l'Empereur, étant si épuisez, qu'à peine ce Monarque, pouvoit satisfaire à payer la moitié des montres à ses troupes, à qui l'on devoit encore de gros arrérages. Le Comte de Sinzendorf, Ambassadeur de l'Empereur en Hollande, envoya environ ce tems-là une Copie extraite des Conditions dressées par les Plénipotentiaires de France, & ausquelles Louïs XIV. vouloit faire la Paix avec l'Empereur. Ces Préliminaires furent examinez en plein Conseil, en présence de l'Empereur & du Prince Eugene. Ils portoient que le Roi T. C. promettoit & s'engageoit de faire la paix aux conditions suivantes, pourvu qu'elles fussent acceptées avant le 1 de Juin de cette année,

L'Empereur tient Conseil sur les affaires présentes.

après lequel tems S. M. T. C. ne seroit tenue à aucun engagement.

» Le Roi reconnoîtra dans l'Empire, » après la signature de la Paix, tous les » titres qu'il n'y a pas encore reconnus; » nommément le Duc d'Hannovre en » qualité d'Electeur avec les Droits & » Prérogatives attachez à cette Dignité.

» Le Traité conclu à Ryswyck au » mois d'Octobre 1697. sera rétabli, » & le Rhin servira de barriere entre » la France & l'Empire ; ainsi le Roi » gardera tout ce que S. M. possede » actuellement au-delà ou dans le cours » du Rhin.

» S. M. remettra à la Maison d'Autri- » che la ville du Vieux-Brisach avec tou- » tes ses dépendances situées à la droite » du Rhin, le Roi conservant celles qui » sont à la gauche, outre le Fort appellé » le Mortier. Le tout conformément à » la disposition faite par le Traité de » Ryswyck.

» S. M. remettra pareillement à la » Maison d'Autriche & à l'Empire le » Fort de Kehl.

Quant aux autres Forteresses con- » struites au-delà du Rhin, le Roi fera » démolir l'ouvrage-à-corne bâti vis-à- » vis de Hunningue, sur la rive droite » de ce Fleuve, de même qu'un autre

» ouvrage

» ouvrage-à-corne construit dans une 1713.
» Isle devant Hunningue.

» S. M. fera pareillement démolir
» sous Strasbourg le Fort du Rhin situé
» dans une Isle à la droite du pont de
» Strasbourg en allant au Fort de Kelh,
» & le Fort de Piles sur le pont entre le
» Fort de Kelh.

» Le Fort Louïs qui est dans l'Isle du
» Rhin, sera rasé, de même que l'ouvra-
» ge-à-corne fait dans l'Isle appellée
» du Marquisat vis-à-vis ledit Fort,
» aussi-bien que quelques Redoutes
» & quelques Retranchemens dans la
» même Isle.

» Le Fort de Sélingen sur la Riviere
» de Stolohfen, situé au-delà du Rhin
» vis-à-vis le Fort Louïs, sera démoli.
» Les Fortifications faites à Hombourg
» & à Bitsche, seront pareillement ra-
» sées suivant & conformément à l'Ar-
» ticle XX. du Traité de Ryswyck.

» Landau demeurera à la Maison
» d'Autriche dans l'état où est cette Pla-
» ce présentement.

» Ladite Maison d'Autriche aura de-
» plus le Royaume de Naples, le Du-
» ché de Milan, à l'exception de tout
» ce qui a été cédé dudit Duché au
» Duc de Savoye par le Traité conclu
» entre l'Empereur Léopold & ledit
» Duc en 1703. nommément la Ville

I 5 &

1713. » & le Pays de Vigevano, à moins que
» l'équivalent n'ait été remis avant la
» conclusion de la Paix.

» Les Etats & Places d'Italie qui ne
» dépendent point du Duché de Milan,
» seront remis à ceux à qui ils appartien-
» nent légitimement.

» Les quatre Places appartenantes à
» l'Espagne sur les Côtes de Toscane,
» du nombre desquelles est Porto-Lon-
» gone, seront données à la Maison
» d'Autriche.

» Les Pays-Bas Espagnols, à l'excep-
» tion de ce qui sera spécifié ci-dessous,
» appartiendront à la Maison d'Autri-
» che, comme les Places & Pays que
» le Roi céde, & le tout sera remis à la-
» dite Maison aux conditions dont elle
» conviendra avec les Etats-Généraux
» des Provinces-Unies.

» Tout ce que la Prusse posséde dans
» la Province de Gueldre, & les Bailla-
» ges de Kessel & de Kirckenbeck avec
» les dépendances, lui seront cédez.

» Comme le Roi d'Espagne s'est re-
» servé, en cedant les Païs-Bas à
» l'Electeur de Baviére, le droit de
» choisir dans l'une des Provinces qui
» les composent, une Terre pro-
» duisant trente mille écus de revenu
» pour l'ériger en Principauté en fa-
» veur

» veur de la Princesse des Ursins, cette » même reserve aura lieu. 1713.

» L'Electeur de Cologne sera réta- » bli dans tous ses Etats, Bénéfices, Re- » venus, Meubles, Pierreries, & géné- » ralement dans tous les biens & Préro- » gatives dont ce Prince a été privé pen- » dant cette guerre.

» Le même rétablissement se fera en » faveur de ses Officiers & Domestiques » proscrits, dont les Biens ont été con- » fisquez pour avoir suivi leur Maître. » Il pourra y avoir Garnison Hollan- » doise dans la Citadelle de Liége, & » dans la Ville & Château de Hui. Les » Fortifications de la Ville de Bonn se- » ront rasées.

» Le Diocése & le Chapitre d'Hil- » desheim seront rétablis dans l'état où » ils doivent être conformément à la te- » neur des Traitez de Westphalie.

» L'Electeur de Baviére sera rétabli » généralement dans tous les Etats qu'il » possedoit avant la présente guerre, à » l'exception du Haut-Palatinat, qui » doit être laissé à l'Electeur Palatin » avec le rang dans le Collége Elec- » toral qui y est attaché, pour en » joüir lui & le Prince de Neubourg » pendant leur vie; & le Haut-Pala- » tinat avec le rang dans le Collége » Electoral que l'Electeur de Baviere

 » avoit

1713. » avoit avant la guerre, reviendront à
» leur défaut audit Electeur de Baviere,
» ou à ses descendans. Cependant il sera
» créé en sa faveur un neuviéme Electorat.

» Le Royaume de Sardaigne sera donné à l'Electeur de Baviere avec le titre de Roi.

» Ce Prince jouïra en toute Souveraineté du Duché & de la Ville de Luxembourg, de la Ville & du Château de Namur, de la Ville de Charleroi, & de toutes leurs dépendances, jusqu'à ce qu'il soit rétabli dans tous ses Etats, à l'exception du Haut-Palatinat, & mis en possession du Royaume de Sardaigne & du titre de Roi.

» De-plus l'Electeur de Baviere demeurera en possession de la Souveraineté de la Ville & Duché de Luxembourg & de leurs dépendances, jusqu'à ce qu'il soit dédommagé des pertes qu'il a faites par les infractions faites au Traité d'Ilmersheim; & ce dédommagement sera réglé par des Arbitres desintéressez, dont la Reine de la Grande-Bretagne a accepté d'être.

» Cependant les Etats-Généraux mettront Garnison immédiatement après leur Paix faite avec le Roi, dans la

Ville

» Ville de Luxembourg, dans la Ville 1713.
» & Château de Namur, & dans la
» Ville de Charleroi.

Les Princes, Enfans de l'Electeur de
» Baviere, lui seront rendus; comme
» aussi l'Artillerie, les Meubles, Pier-
» reries, & généralement tous les Effets
» enlevez à ce Prince.

» Tous les Officiers & Domestiques
» de l'Electeur de Baviere, proscrits pour
» avoir suivi leur Maître, seront ré-
» tablis, comme ceux de l'Electeur de
» Cologne.

» Aussi-tôt que l'Electeur de Baviere
» aura été mis en possession du Royau-
» me de Sardaigne, & du Titre de Roi,
» & que tous ses Etats généralement, à
» la reserve du Haut-Palatinat, lui au-
» ront été restituez, il cédéra la Souve-
» raineté de Namur & de Charleroi &
» de leurs dépendances; & lorsqu'il aura
» été dédommagé des pertes qu'il a fai-
» tes par les infractions au Traité d'Il-
» mersheim, il cédera aussi la Souverai-
» neté du Duché de Luxembourg.

» Il y aura une Amnistie générale pour
» tous les Espagnols, Italiens ou autres
» qui auront suivi l'un ou l'autre parti,
» & leurs Biens leur seront restituez tant
» en Espagne qu'en Italie.

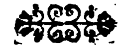
» Il sera donné une entiere satisfac-
» tion au Duc de Saint-Pierre pour le
payement

1713. » payement de toutes les avances qu'il
» a faites pour Sabionnette, & les inté-
» rêts desdites avances, & tous ses Biens
» qui ont été confisquez, ou retenus, lui
» seront généralement rendus, comme
» aussi les revenus des mêmes Biens con-
» fisquez sans des causes légitimes.

La Cour Impériale rejette ces conditions, & veut continuer la guerre.

Telles furent les Conditions ausquelles Louïs XIV. offrit de faire la Paix avec l'Empereur; mais quoique S. M. I. eût pris son parti à l'égard de l'Espagne, & qu'elle l'eût en quelque façon abandonnée depuis le changement de l'Angleterre, néanmoins elle ne trouvoit pas que le Royaume de Naples & le Duché de Milan fussent des objets assez considérables pour la dédommager des prétentions qu'elle avoit sur tous les Etats de cette puissante Monarchie. Le Conseil s'assembla plusieurs fois pour examiner ces Préliminaires, & après bien des examens on ne les trouva pas acceptables, & il fut résolu de continuer la guerre. Le Prince fut celui qui entraîna les suffrages de côté-là, & qui persuada l'Empereur à y consentir. Quoique S. A. instruite par ses Espions des démarches des Etats-Généraux, ne doutât pas qu'ils n'eussent envie de faire leur paix; cependant comme elle prévoyoit aussi que dès que LL. HH. PP. se seroient accommodées avec la France, il y auroit neu-

tralité dans les Pays-Bas, & qu'alors 1713.
S. M. I. en pourroit aisément rappeller ses troupes pour les joindre à son Armée du Rhin, aussi-bien que celles qui étoient dans le Royaume de Naples & dans la Lombardie, elle crut qu'on seroit en état de tenir les François en échec sur le Rhin; se flattant même que le hazard pourroit bien lui fournir l'occasion d'y donner une bataille, dont le gain ameneroit le Roi T. C. au but où on le souhaitoit, pour rendre la paix plus constante & plus solide. Ces idées du Prince Eugene furent approuvées de l'Empereur & de tout le Conseil, & l'on commença à se consoler à la Cour Impériale du changement des Anglois, & de celui des Hollandois qu'on prévoyoit devoir bien-tôt éclater, comme il arriva en effet.





HISTOIRE
DU PRINCE
EUGENE DE SAVOYE.

LIVRE XII.

1713.

Les Etats-Généraux font leur paix avec la France. L'Empereur refuse de suivre leur exemple.

TOUT ce que le Prince Eugene avoit pressenti au sujet d'un accommodement entre la France & les Etats-Généraux, arriva. Dès le milieu d'Avril, la Cour de Vienne eut avis que LL. HH. PP. avoient signé leur Traité de Paix. Cela ne changea pourtant rien à la résolution qui avoit été prise de continuer la guerre. Mais comme le refus que l'Empereur faisoit de se prêter aux vues des Alliez pour procurer la Paix à toute l'Europe, auroit pu être mal interprété par les Ennemis de Sa Majesté Impériale, le Prince Eugene

exposa

exposa les les motifs qui avoient fait agir ce Monarque dans cette occasion, dans une Lettre dont le titre étoit d'un Conseiller d'Etat de l'Empereur à un Ministre. Elle fut rédigée par le Baron de Carles-Croon, Historiographe de S. M. I. j'en mets ici la Copie, qui servira en même-tems de récapitulation. 1713.

» Vous êtes surpris, (*a*) dites-vous, » MONSIEUR, de ce que l'Empereur » n'a pas fait sa Paix avec la vôtre. » Permettez-moi de vous répondre » que je le suis moi, de ce que vous » avez pu vous résoudre à faire la » vôtre sans vous mettre en peine de » la sienne. Ce n'est pas lui qui vous » abandonne, c'est vous qui l'abandonnez. Que dis-je ! il vous a semblé que ce seroit trop peu si vous » l'abandonniez seul ; vous ne vous » êtes point donné de repos jusqu'à » ce que vous ayïez engagé les autres » Alliez à en faire de même. Mouvemens, menaces, persuasions, tout » a été mis par vous en usage, depuis » plus d'un an, pour arriver à ce dessein.

Lettre où le Prince Eugene le justifie.

» Enfin

(*a*) Histoire Allemande, Tome III. page 414.

» théâtre.

» Vous triomphez maintenan
» vous ne prenez pas garde c
» France ſeule remporte la vi
» Vous riez, vous ne ſongez
» que les larmes & la douleur ſon
» vent les ſuites d'un ris hors de
» Dans quel eſprit penſez-vous
» poſtérité lira ce que vous ve
» faire ? De quel œil croyez-vou
» toute l'Europe le regarde ? C
» un fait inouï qui n'a poi
» d'exemple dans les ſiécles paſſ
» dont il faut prier Dieu qu'il
» ait plus dans les ſiécles à venir.

» Vous ſouhaitez que je vous
» que les raiſons qui ont empê
» M. I. de concourir à vôtre
» C'eſt me demander une choſ
» aiſée. Je ne ſerai point pou
» obligé de pénétrer dans les
» du Cabinet. Elles ſe trouveron

» les circonſtances de la conduite que 1713.
» vous avez tenuë dans toute cette
» affaire.

» Je viens de relire le Traité d'Al-
» liance conclu à la Haye au mois de
» Septembre 1701. Vos engagemens y
» ſont exprès, & les motifs de ces
» engagemens y ſont clairement expri-
» mez. Ce ne fut point en qualité
» d'anciens Amis, d'Alliez & de Con-
» féderez que vous entrâtes en guerre.
» Ce ne fut point en conſéquence du
» Traité de l'an 1689, ni par un gé-
» néreux deſſein de ſecourir la Maiſon
» d'Autriche contre l'injuſte Puiſſance
» qui venoit d'envahir la plus grande
» partie de ſes Etats. Votre propre
» intérêt vous fit prendre les armes.
» Vous conçûtes » *que le Roi T. C. s'étant mis en poſſeſſion de toute la Monarchie d'Eſpagne pour le Duc d'Anjou ſon petit-fils, les Royaumes de France & d'Eſpagne ſe trouvoient par-là ſi étroitement unis, qu'ils sembloieut ne devoir plus être regardez à l'avenir que comme un ſeul & même Royaume. Que ſi vous n'y preniez garde, il y avoit bien de l'apparence que vous perdriez la liberté de votre Navigation & de votre Commerce dans la Mer Méditerranée, aux Indes & ailleurs. Que comme cette conduite*

1713. *duite avoit mis S. M. I. dans la néceſſité d'envoyer une Armée en Italie, tant pour la conſervation de ſes Droits particuliers, que pour celle des Fiefs de l'Empereur; de même il étoit néceſſaire que vous envoyaſſiez vos Troupes auxiliaires aux Provinces-Unies, dont les affaires ſe trouvoient au même état que ſi on étoit déjà en guerre, & dont les frontieres ouvertes de tous côtez, par la rupture de la Barriere qui empêchoit le voiſinage des François, contraignoit les Seigneurs Etats-Généraux à faire pour la ſureté & la conſervation de leur République, tout ce qu'ils auroient pû & dû faire s'ils étoient effectivement attaquez par une guerre ouverte. Et comme un état ſi douteux & ſi incertain en toutes choſes étoit plus dangereux que la guerre même, & que la France & l'Eſpagne s'en prévaloient pour s'unir de plus en plus afin d'opprimer la liberté de l'Europe, & de ruiner le Commerce accoûtumé*, toutes ces raiſons vous perſuaderent *d'aller au-devant des maux qui pouvoient en réſulter*; & déſirant d'y apporter *remède ſelon vos forces, vous jugeâtes qu'il étoit néceſſaire de faire avec S. M. I. & les Hauts & Puiſſans Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies, une étroite Alliance & Confédération*,

ration, pour éloigner le grand & commun danger. 1713.

» S. M. I. Léopold I. de glorieuse » mémoire, jugea aussi qu'il étoit né» cessaire de faire cette Alliance. Tou» te la différence qu'on peut remar» quer à cet égard entre lui & vous, » c'est qu'il soûtint seul en Italie pen» dant plus d'un an une sanglante guer» re, & que vous perdîtes ce tems-là » en Délibérations Parlementaires & » en Négotiations inutiles, avec une » Puissance qui ne cherche qu'à vous » amuser pour vous envahir ensuite, » comme elle avoit déjà envahi les » Etats de la Monarchie d'Espagne.

» Enfin l'Alliance se fit, & là se » prirent les engagemens qui subsistent » encore, & qui subsisteront jusqu'à » ce qu'on y ait satisfait. Il y en a » de communs, il y en a de récipro» ques. Les engagemens communs » sont « 1. *De se procurer l'un à l'autre* Art. II. *ce qui lui sera avantageux, & d'éloigner ce qui lui sera nuisible & dommageable.* 2. *De faire la guerre de toutes ses forces*, OMNIBUS VIRIBUS. 3. *De* Art. V. *ne point faire la Paix, si ce n'est conjointement & avec la participation & le conseil des autres Parties.* » Ces condi» tions ont été pleinement remplies du Art. VIII. » côté

1713. » côté de l'Empereur. Je vous laisse à
» considérer si elles l'ont été du vô-
» tre.

» Les engagemens réciproques, ou
» respectifs, sont de la part de S. M.
Art. VIII. » I. » *Que la Paix ne pourra être conclue sans avoir obtenu pour le Roi de la Grande-Bretagne & les Seigneurs Etats-Généraux la sureté particuliere de leurs Royaumes, Provinces, Pays, & Terres de leur obéissance, Navigation & Commerce; & pour les Sujets de Sadite M. B. une entiere faculté, usage, & jouissance de tous les mêmes Privileges, Droits, Immunitez, Libertez de Commerce tant par Mer que par Terre, en Espagne & sur la Mer Méditerranée, dont ils usoient & jouissoient pendant la vie du feu Roi d'Espagne, dans tous les Pays qu'ils possedoient tant en Europe qu'ailleurs, & dont ils pouvoient de droit user & jouir en commun, ou en particulier.* » S. M. I. y est de plus
Art. IX. » obligée » *à convenir au tems de la Paix, avec les deux Puissances Maritimes de tout ce qui seroit nécessaire pour établir le Commerce & la Navigation de leurs Sujets dans les lieux que l'on auroit acquis, comme aussi des moyens propres pour mettre en sureté les Seigneurs Etats-Généraux par le moyen de*

la

la Barriere. » En échange, la G. B. » est pareillement obligée » *à ne point conclure la Paix sans avoir obtenu pour S. M. I. une satisfaction juste & raisonnable. Juste* » par rapport à toute » l'étenduë de ses Droits sur toute la » Monarchie d'Espagne; & *Raisonnable* » par rapport au plus ou moins qu'on » pourra en arracher à l'Ennemi; ce » qui dépendoit absolument des pro» grez de la guerre, & des avantages » que l'on remporteroit sur lui. Et » afin de procurer cette satisfaction, » la Grande-Bretagne s'y oblige en» tr'autres choses », *de faire ses plus grands efforts pour reprendre & conquérir les Provinces & Païs-Bas Espagnols, le Duché de Milan avec toutes ses dépendances, les Royaumes de Naples & de Sicile, & les Isles de la Mer Méditerranée avec les Terres dépendantes de l'Espagne le long de la côte de Toscane.*

1713

Art. VI

Art. V.

» Tels sont les Engagemens récipro» ques. S. M. I. les a eu toûjours de» vant les yeux, & il n'y a jamais » contrevenu en aucun point, soit di» rectement ou indirectement. Tou» te la terre lui doit ce témoignage; » mais en peut-on dire autant de vous?

» De quels heureux succez les Ar» mes des Alliez n'ont-elles point été » benies,

1713. » benies, pendant qu'elles ont opéré » de concert pour le Bien commun, & » contre l'Ennemi commun?

» L'expédition de Vigo & la con» quête de Kaiserswaërt, de Liége, » de Venloo, de Stewerswaërt & de » Ruremonde signalerent l'année 1702. » L'accession du Roi de Portugal & » du Duc de Savoye à la Grande Al» liance, la réduction de Rhinbergue » & de Bonn, & l'entiere expulsion » de l'Electeur de Cologne, arriverent » en 1703.

» La bataille de Donawert, celle de » Hochestedt, la réduction de toute la » Baviere, la conquête de Landau & » celle de Gibraltar, furent les fruits » de 1704.

» L'heureux débarquement de S. M. » à Barcelonne, le siége & la conquête » de cette Place, la soumission de » toute la Catalogne, la délivrance de » Gibraltar, la destruction des Vais» seaux de Pointis, & divers autres » avantages remportez du côté du Por» tugal & aux Pays-Bas, suivirent en » 1705.

» La glorieuse défense de Barcelonne » par S. M. jusqu'à la levée du siége; » les secours apportez à cette Place » par les Flottes Angloises & Hollan» doises; la soumission des Royaumes

» de

» de Valence & d'Arragon, des Isles de 1713.
» Majorque & d'Ivica; la victoire rem-
» portée à Ramillies; la soumission
» volontaire du Brabant, de la Flan-
» dre, & du Château d'Anvers; la pri-
» se de Plassendaël, d'Ostende, de
» Menin & de Dendermonde; la déli-
» vrance de Turin assiégé par les En-
» nemis; l'entiere défaite de toute leur
» Armée devant cette ville, suivie de
» la réduction & soumission de tout
» le Piémont, de tout le Montferrat
» & d'une partie du Duché de Milan
» avec la Capitale, rendront mémo-
» rable à jamais l'année 1706, &
» sembleront décider en faveur des
» Alliez de tout le succès de la Guer-
» re.

» La réduction de Cazal, de Mode-
» ne, de Tortonne, de Guastalla,
» d'Ostiglia, de Borgoforte, & le siége
» du Château de Milan; puis l'éva-
» cuation de toute l'Italie par Capitu-
» lation, & la soumission du Royaume
» de Naples, firent connoître en 1707.
» que malgré la levée du siége de Tou-
» lon, & la perte de la bataille d'Al-
» manza, la supériorité des armes étoit
» toûjours du côté des Alliez.

» La soumission des Isles de Sardai-
» gne & de Minorque à la vûë des
» Flottes des Alliez, la conquête des

1713. » Forts d'Exiles, de Peyrouse, de Fe» nestrelles par le Duc de SAVOYE; le » grand & mémorable siége de Lille, » les batailles d'Oudenarde & de Wi» medall, la délivrance de Bruxelles & » la reprise de Gand au cœur de l'hi» ver, furent les trophées de l'an 1708.

» La France affoiblie par tant de per» tes parut enfin disposée à se rendre » à la raison, elle envoya ses Ministres » à la Haye, & l'on y convint d'un » Traité Préliminaire, sur le fonde» ment duquel l'ancien équilibre pou» voit être rétabli, & la liberté de » l'Europe assurée. Ce Traité n'eut » point lieu, il fallut continuer la » guerre; mais on le fit avec tant de » gloire & tant de succès, que les En» nemis seuls eurent sujet de regret» ter la rupture de la Négociation. On » prit sur eux en 1709. les importantes » Places de Tournai & de Mons, & » l'on gagna la bataille de Malpla» quet.

» En 1710. on reprit à Gertruidem» berg les Négociations de la Paix, » & on les reprit sur le même fon» dement de l'année précédente. Ce » fut encore en vain: les artifices or» dinaires de la France prévalurent sur » le sentiment de ses propres besoins: » La Négociation se rompit, & le

» tems

» tems des expéditions militaires étant 1713.
» venu, on ouvrit la campagne par
» le passage des lignes. Après quoi on
» prit à force ouverte Douai, Béthu-
» ne, Aire & St. Venant. Je ne dis
» rien des deux signalées Victoires rem-
» portées cette année-là par S. M. en
» personne sur le Duc d'Anjou ; l'une
» à Alménara, & l'autre à Saragosse,
» d'où suivit pour la seconde fois la
» soumission de tout l'Arragon, &
» même des Villes de Madrid & de
» Tolede. Ce furent pourtant des avan-
» tages réels ; & si on ne les conserva
» pas, on sçait à quoi la faute doit en
» être imputée.

» L'année 1711. termina la guerre
» de Hongrie, dont la diversion avoit
» été jusqu'alors un empêchement aux
» Alliez. On poussa les Ennemis fort
» loin en Savoye ; on finit la campagne
» avantageusement en Catalogne, & la
» prise de Bouchain à la vûë de l'Ar-
» mée ennemie, nous ouvrit le passage
» en France. Nous touchions au but
» désiré, & il sembloit que rien ne
» pouvoit plus nous empêcher d'y par-
» venir, lorsqu'après une Négociation
» entierement inconnue à S. M. I. on
» vit éclorre certains Articles Prélimi-
» naires si vagues, si obscurs & si
» équivoques, qu'à peine y pouvoit-on

1713. » rien comprendre. C'étoit pourtant le » résultat de vos Négociations secrettes. Votre Cour les reçut de Mr. Menager, qui étoit venu à Londres pour » en communiquer avec vos Ministres, » & cinq jours après elle les communiqua aux Alliez.

» Que de différence entre ces Articles & ceux qui l'année précédente » avoient servi de fondement aux Conférences de Gertruidemberg ! Ceux-là » étoient positifs & clairs, ceux-ci » étoient vagues & ambigus. Dans » ceux-là le Roi T. C. offre pour » premiere condition, *de reconnoître S. M. Charles III. en qualité de Roi d'Espagne, & généralement de tous les Etats dépendans de la Monarchie*: » Dans ceux-ci il offre seulement de *consentir qu'on prenne des mesures pour empêcher que les deux Couronnes de France & d'Espagne soient jamais réunies en la personne d'un seul & même* » PRINCE. Dans ceux-là il consent » que les Princes de France soient tellement exclus de la Monarchie Espagnole, que *jamais ils ne puissent régner sur aucune partie d'icelle*: Et » dans ceux-ci il n'en dit pas un mot. » Dans ceux-là il offre aux Alliez *quatre Places de Flandres pour gage de sa parole*; & dans ceux-ci il n'offre

» rien.

» rien. Dans ceux-là il offre de raſer 1713
» Dunkerke purement & ſimplement;
» & dans ceux-ci il demande un équi-
» valent à la charge de quelques-uns
» des Alliez qu'il ne nomme point.
» Dans ceux-là il promet de rétablir
» toutes choſes dans l'Empire ſur le
» pied de la Paix de Weſtphalie, prin-
» cipalement au ſujet de la Barriere du
» Rhin & de la poſſeſſion de l'Alſace;
» & dans ceux-ci il paroît avoir un tout
» autre deſſein. Dans ceux-là il ſpé-
» cifie les Places qu'il veut céder aux
» Etats-Généraux pour leur former une
» Barriere; & dans ceux-ci il ſe réſer-
» ve de les ſpécifier après. Dans ceux-
» là enfin il promet à tous les Alliez
» des ſatisfactions réelles; & dans ceux-
» ci on ne trouve que des paroles *va-*
» *gues, vaines, & ſujettes à interpréta-*
» *tion.* Naturellement on devoit at-
» tendre de l'Ennemi des propoſitions
» plus ſures, & meilleures que les
» précédentes, & au contraire on nous
» en préſentoit qui étoient plus in-
» certaines & beaucoup moindres.
» De-là vous pourrez juger combien
» ces prétendus Articles Préliminai-
» res durent ſembler étranges à S. M.
» I. Le Comte de Gallas, ſon Miniſtre
» Plénipotentiaire, ſe hazarda d'en
» faire quelques repréſentations. Qu'en

K 3 arriva-

1713. » arriva-t-il? On lui défendit la Cour, » on lui interdit toute Négociation, » & on l'obligea ainsi à sortir du » Royaume.

» Rien ne put arrêter votre Cour » dans la poursuite de ses résolutions. » De sa propre autorité, & sans attendre le sentiment de l'Empereur, elle » convoqua le Congrès général, e le en » fixa le lieu & le jour, & elle interpella » tous les Alliez d'y envoyer leurs » Ministres.

» L'Empereur avoit de grandes rai» sons pour ne pas y envoyer les siens. » Ce qui paroissoit de la conduite de » votre Cour, ne pouvoit pas lui faire » bien juger de ce qui n'en paroissoit » point. Mais il avoit une confiance » si parfaite dans l'amitié de la Reine, » le souvenir des grandes choses qu'el» le avoit faites pour l'intérêt de la » Cause commune pendant toute la » guerre, étoit si présent à son esprit, » & il comptoit tellement sur sa fer» meté, sur son équité, & sur l'obli» gation de son Alliance, qu'il ne put » croire que les choses fussent comme » elles paroissoient. D'ailleurs la Reine » s'étoit déclarée dans sa Harangue du » (7) 18 Decembre 1711 : *Que les Prin» ces & Etats engagez en cette guerre » étant en droit, suivant les Traitez, » d'assurer*

„*leurs différens intérêts à la Paix, elle* 17
„*feroit tout son possible pour leur procu-*
„*rer une satisfaction raisonnable, & qu'el-*
„*le s'uniroit à eux par les engagemens*
„*les plus étroits pour continuer l'Allian-*
„*ce, afin de rendre la Paix générale, sure*
„*& durable.* Elle avoit même dit qua-
„tre jours après, en répondant aux
„Seigneurs sur leur Adresse du (11)
„22: *Qu'elle seroit fâchée qu'il y eût quel-*
„*qu'un qui pût penser qu'elle ne feroit*
„*pas les derniers efforts pour retirer l'Es-*
„*pagne & les Indes de la Maison de*
„*Bourbon.* Et lorsque dans la Cham-
„bre des Communes quelques per-
„sonnes bien intentionnées avoient
„reproché les sept Articles Prélimi-
„naires à l'un de vos Ministres, il
„avoit protesté que ce n'étoit que de
„simples Propositions, qui ne conte-
„noient aucun engagement de la
„part de l'Angleterre, & qui n'en-
„gageoient aussi à rien les Hauts
„Alliez.

„Ces considérations porterent l'Em-
„pereur à fermer les yeux sur toute
„l'irrégularité qu'il voyoit dans cette
„maniere de traiter. Il n'envioit point
„à la Reine la gloire de donner la
„Paix à l'Europe, & il fut bien aise
„de se persuader que vos Ministres,
„contens de se voir les Directeurs de

1713. „la Négociation, ſe feroient un hon„neur de la conduire à une heureuſe „fin. Sur ce fondement il ſe déſiſta de „ſes Propoſitions, il acquieſça à la te„nue du Congrès, & il y envoya ſes „Plénipotentiaires.

„Dans ce même tems-là le Prince „EUGENE DE SAVOYE paſſa en „Angleterre. S. M. I. l'envoyoit à la „Reine, pour l'aſſurer de ſa fermeté „inébranlable dans la Grande Allian„ce, & pour concerter avec ſes Mi„niſtres les moyens de pouſſer la guer„re d'Eſpagne avec une nouvelle vi„gueur. Vous ſçavez quelles offres il „fit pour cela, de quelle maniere on les „reçut, & quel fut le fruit que ce Prin„ce retira de ſon voyage.

„Les Plénipotentiaires de S. M. I. „ne trouverent pas plus de ſatisfaction „à Utrecht, que le Prince EUGENE „DE SAVOYE en avoit trouvé en „Angleterre. D'abord on leur fit voir „une explication ſpécifique des offres „de la France, qui ne différoit des „ſept Articles Préliminaires, qu'en ce „qu'on y découvroit davantage le deſ„ſein d'abbatre par cette Paix la Mai„ſon d'Autriche, pour enſuite oppri„mer ſans oppoſition la liberté de „l'Europe.

„Il faut rendre juſtice à votre Par„lement,

» lement, ces offres de la France y fu- 1713.
» rent mal reçuës. Les deux Chambres
» en parurent également indignées, un
» grand nombre de Seigneurs les quali-
» fierent de *frivoles, honteuses* & *scan-*
» *daleuses*, & ne firent pas difficulté de
» dire que ceux qui conseilleroient à la
» Reine de traiter sur ce pied-là, se-
» roient ennemis de S. M. & de la Na-
» tion. Il fut dit plusieurs autres choses
» semblables, & la conclusion unanime
» fut, *que l'on présenteroit à S. M. une*
» *Adresse, pour lui témoigner la juste in-*
» *dignation que la Chambre avoit conçuë*
» *à la vûë desdites Propositions.*

» L'Adresse fut présentée le (16) 27.
» Février, & la Reine y répondit par
» un remerciment à la Chambre. Ce-
» pendant c'est sur le pied de ces Pro-
» positions que vous venez de conclure
» la Paix.

» La plus convenable réponse qu'on
» auroit pû donner aux Ministres de
» France sur leur Explication spécifi-
» que, ç'eût été de leur mettre sur la
» table d'un commun accord les Arti-
» cles proposez par le Roi leur Maître
» le 2 de Janvier 1710, pour fonde-
» ment de la Négociation de cette an-
» née-là, avec la déclaration qu'on les
» acceptoit encore pour fondement de
» celle-ci, & qu'on ne s'en départiroit

 » point.

1713. » point. Mais qu'eût-on gagné à vous » en faire la proposition ? Vous aviez » pris des mesures toutes différentes.

» Vous consentîtes pourtant que l'on » conservât l'union pour une Clause de » Soûtien, qui seroit inserée dans les » demandes particulieres de chacun des » Alliez ; & que pour marquer davan- » tage cette union, elles seroient don- » nées dans un même tems & par tous » ensemble.

» Il y a diverses voyes pour arriver » à une même fin. Celle-ci fut jugée » bonne, & elle l'étoit effectivement. » La Clause de Soûtien dont on étoit » convenu, vous obligeoit à maintenir » les demandes de S. M. I. comme elle » obligeoit S. M. I. à maintenir les vô- » tres. C'étoit une réïtération de vos » premiers engagemens. C'étoit une dé- » claration autentique par laquelle vous » reconnoissiez qu'il ne vous étoit pas » libre de faire votre Paix séparément » de vos Alliez en général, ni de S. » M. I. en particulier. On attendit en » vain pendant quelque tems la réponse » de la France aux demandes spécifiques » des Alliez ; elle n'en a jamais donné » aucune, & même ses Ministres décla- » rerent ouvertement le 30, *qu'ils n'en* » *donneroient point, & qu'ils prétendoient* » *traiter avec chacun en particulier.*

» Le

» Le Comte de Sinzendorff eut beau 1713
» ſe roidir en plein Congrès contre cette
» Déclaration, les autres Plénipoten-
» tiaires eurent beau ſe joindre à lui,
» elle a eu ſon plein & entier effet. C'eſt
» que ce point-là étoit eſſentiel au plan
» général de la Négociation.

» L'eſpérance nous reſtoit néanmoins
» encore, & avec l'eſpérance tous les
» moyens imaginables de regagner ſur
» l'Ennemi, par la force des armes, la
» ſupériorité que la Négociation nous
» avoit fait perdre. Le Parlement de la
» Grande-Bretagne avoit accordé des
» ſubſides conſidérables; la Reine avoit
» déclaré *que le meilleur moyen pour con-*
» *duire la Négociation à une heureuſe fin,*
» *étoit de travailler de bonne heure aux*
» *préparatifs de la campagne, & qu'il*
» *falloit y faire une telle diligence, que*
» *les Ennemis fuſſent convaincus que ſi*
» *on ne pouvoit pas obtenir une bonne*
» *Paix, on étoit en état de continuer la*
» *Guerre mieux que jamais.*

» L'Empereur, l'Empire & les Cercles
» aſſociez, employoient actuellement
» contre l'Ennemi plus de 180000
» hommes, Meſſieurs les Etats en
» payoient plus de 123000, & la Rei-
» ne de la Grande-Bretagne plus de
» 80000, non compris là-dedans les
» Troupes que le Roi de Portugal & le

 » Duc

13. » Duc de Savoye entretenoient par les
» ſubſides qu ils tiroient de l'Angleterre
» & de la Hollande.

» Nous avions une Flotte dans la
» Méditerranée, nous pouvions mettre en Flandres 130000 hommes en
» campagne. Arras & Cambrai s'offroient également à nos armes victorieuſes, & l'une de ces deux Places
» conquiſes nous introduiſoit ſurement
» en... Le Duc d'Ormond paſſant à la
» Haye y avoit proteſté que ſes ordres
» étoient d'agir en tout de concert avec
» les Alliez. Il avoit réïteré les mêmes
» aſſurances au Prince EUGENE dans
» un Conſeil de Guerre tenu à Tournai.
» L'Ennemi épouvanté ne ſe croyoit en
» ſureté nulle part. Pour garantir ſes
» Places menacées, il y jettoit ſes meilleurs Troupes, & s'affoibliſſoit par-là
» de-plus-en-plus. Nous avions à ſouhait artillerie, munitions & vivres.
» Encore cette ſeule campagne, & la
» Guerre étoit terminée avec gloire, la
» Paix faite avec ſureté, & la Liberté
» de l'Europe établie ſur des fondemens
» fermes & durables.

» Une ſi belle entrée de campagne ne
» ſoûtenoit pas ſeulement nos eſpérances, elle nous promettoit de plus quelque grand ſuccès, capable de redreſſer dans peu le déſordre de la Négociation.

» ciation. Tout y étoit diſpoſé, lorſque 1713.
» ſur le point de marcher à l'Ennemi
» & de le combattre, ſelon la réſolu-
» tion qui en avoit été priſe, le Duc
» d'Ormond déclara *qu'il avoit des ordres
» de la Reine, qui ne lui permettoient pas
» d'agir offenſivement contre l'Ennemi, ni
» pour Siége; ni pour Bataille.*

» A cette étrange déclaration faite par
» un Général Allié en pleine campagne,
» & à la vûë de l'Ennemi, toute l'Euro-
» pe frémit. On propoſa dans les deux
» Chambres du Parlement de repréſen-
» ter à la Reine *le deshonneur qui en re-
» jailliſſoit ſur la Nation, & de la ſup-
» plier très-humblement d'envoyer ordre à
» ſon Général en* Flandres *de pouſſer la
» Guerre avec la derniere ardeur conjoin-
» tement avec les Alliez*; mais l'autorité
» du Parti empêcha que ces derniers
» Avis ne paſſaſſent en réſolution.

» Voyez combien le Parti ſe croyoit
» ſûr de ſon entrepriſe, & au-deſſus de
» tout ce que la Nation & les Alliez
» pourroient en dire ou en penſer.
» Trois ſemaines après le Duc d'Or-
» mond ſe ſépare entierement avec ſes
» Troupes, & veut contraindre celles
» des Alliez qui ſervent à la Solde An-
» gloiſe de le ſuivre. Mr. de St. Jean,
» Sécrétaire d'Etat, informé de leur re-
» fus, s'éleve contre les Miniſtres des
» Princes

1713. » Princes à qui elles appartiennent, & » leur déclare de la part de la Reine, » *qu'elle considere ce refus comme une dé-* » *claration contre elle-même, & qu'elle est* » *résolue de ne plus leur payer ni solde, ni* » *subsides, ni arrerages.* La suspension » d'Armes est publiée premierement » pour deux mois, puis pour quatre, » puis jusqu'à la Paix. Enfin la Reine » parle elle-même, & afin qu'on ne » puisse ignorer le consentement qu'elle » donne à ce qui se fait à son nom, elle » se rend au Parlement, & y fait le 17 » de Juin cette célebre Harangue qui » contient en général le Plan de la Paix » qu'elle avoit résolu de faire, & qu'elle » a depuis executé.

» Le profond respect que j'ai pour la » Majesté Royale, ne me permet pas » de dire tout ce que je pense là-dessus, » une seule observation suffira. Il s'éleva » de grands débats dans la Chambre des » Seigneurs, après qu'on y eût entendu » le Discours de la Reine. La plus saine » partie opina à une Représentation » respectueuse & forte; mais ils se » trouverent surmontez par le nombre, » ce qui leur fit prendre le parti d'en » dresser une contenant entre autres » choses : *Il y a une différence si petite* » *entre ces Offres de la France & celles* » *qu'elle fit le 11 de Février à* Utrecht, » *qu'il*

» *qu'il nous paroit en les comparant en-* 17
» *semble, que tant les unes que les au-*
» *tres sont l'effet d'une Négociation se-*
» *crette avec la France. Et cette Cham-*
» *bre ayant alors unanimement concouru à*
» *témoigner à la Reine son plus grand*
» *ressentiment contre les Conditions offer-*
» *tes à Sa Majesté & à ses Alliez par*
» *les Plénipotentiaires de* France, *&*
» *Sa Majesté ayant favorablement reçu*
» *cette Adresse, & ayant récompensé cette*
» *marque d'obéissance & de zele par de*
» *sinceres remercimens de sa part, le*
» *respect que nous avons pour Sa Ma-*
» *jesté, & la justice que nous devons à*
» *notre Patrie, ne nous permettent pas*
» *de retracter notre sentiment, ni de*
» *donner présentement quelque approba-*
» *tion apparente à ce qui fut alors reçu*
» *par la Chambre avec mépris & avec*
» *détestation.*

» Il n'y a que vous & les Ennemis
» qui sçachiez ce qui s'est passé depuis
» ce tems-là jusqu'à la fin de l'année
» dans vos Négociations secrettes; mais
» le Public n'en a que trop vû. Vous
» avez envoyé des Ambassadeurs au
» Roi de France & au Duc d'Anjou,
» & ils vous ont envoyé les leurs. Vous
» avez fait avec eux des Traitez Préli-
» minaires, ausquels vos Alliez n'ont
» point eu de part. Vous avez assisté
» par

1713. » par vos Ministres à des Actes solemnels, qui ont été les suites de ces » Traitez. Vous vous êtes fait donner » des Places de sureté, & vous en avez » pris possession séparément de vos Alliez. Vous avez vû prendre leurs Villes sans vous y opposer, vous avez » vû battre leurs Troupes. Loin de les » secourir dans ce besoin pressant, vous » leur avez donné lieu de craindre quelque chose de plus fâcheux encore.

» Vos Conditions étant réglées avec » la France, ensorte qu'il n'y manquoit » plus que la formalité d'Utrecht, le » Comte de Strafford vint les communiquer à Messieurs les Etats, & les » porta, contre leurs propres intérêts, » à s'y conformer. On sçut enfin par-là » quelle étoit la Paix à laquelle on pouvoit s'attendre; car jusqu'alors un voile épais en avoit couvert le mystere, il » n'avoit pas été possible d'y pénétrer.

» Une de ces Conditions fut qu'on » *obligeroit l'Empereur à une Neutralité* » *pour l'Italie*, & que pour le mettre » dans la nécessité d'y consentir, on en » feroit dépendre le transport de l'Impératrice, & celui des Troupes, & les intérêts des Catalans. Cela fut trouvé nécessaire pour donner moyen au Duc de » Savoye de s'emparer sans opposition » de la Sicile, & pour lier les mains

» à

» à S. M. I. tant à cet égard que pour 1713.
» tout le reſte. Sa tendreſſe pour l'Im-
» pératrice, & ſes ſoins paternels pour
» les Peuples de Catalogne étoient con-
» nus. On comptoit là-deſſus, & on ne ſe
» trompoit pas. La Convention eſt faite,
» & l'on a obtenu ce qu'on prétendoit.
» Mais avec quelle bienſéance a-t-on
» pu l'exiger de S. M. I? Le mois der-
» nier ont vit paroître à Utrecht un Mé-
» moire dont le titre étoit, *Offres du*
» *Roi de France pour la Paix à faire*
» *avec la Maiſon d'Autriche & l'Empire.*
» Il auroit été mieux intitulé, *Condi-*
» *ditions inſupportables que la France pré-*
» *tend impoſer à la Maiſon d'Autriche*
» *& à l'Empire, à la faveur de la Paix*
» *ſéparée qu'elle eſt ſur le point de faire*
» *avec la Grande-Bretagne, & avec une*
» *partie des Puiſſances Alliées.*

» Ce Mémoire donna lieu à une ob-
» ſervation : c'eſt que depuis le com-
» mencement de vôtre Négociation
» avec la France, les différentes ouver-
» tures qui en avoient été données aux
» Alliez, avoient toûjours été pires les
» unes que les autres. Les ſept Articles
» Préliminaires donnez à Londres par
» Mr. Ménager étoient ſans doute bien
» mauvais, & furent jugez tels par tout
» le monde; mais l'explication ſpécifi-
» que des offres de la France, donné
» à

1713. » à Utrecht le 10 de Février 1712, le
» fut encore davantage. Le Plan de
» Paix communiqué dans sa Harangue
» du (6) 17 de Juin, contenoit des
» circonstances plus aggravantes que
» l'explication spécifique. Celui que le
» Comte de Strafford apporta en Hol-
» lande au mois de Décembre, en con-
» tenoit d'autres plus fâcheuses que la
» Harangue. Il en fut de même des
» prétendues offres publiées au mois de
» Mars 1713. On y prétendoit tout ce
» que le Comte de Straffod avoit com-
» muniqué à la Haye pour conditions
» *sine quibus non*, & l'on y demandoit
» par-dessus cela, pour les Electeurs de
» Cologne & de Baviere, une entiere
» restitution de tous leurs Revenus,
» Meubles, Pierreries, Artillerie, Mu-
» nitions & Biens, &c. avec un dédom-
» magement des infractions commises
» contre le Traité d'Ilbersheim.

» Vous me demandez, MONSIEUR,
» en quoi consistent ces infractions?
» C'est une question qui m'a été faite
» par bien d'autres, & à laquelle je
» crois qu'il n'y a que les Ministres du
» Roi T. C. qui puissent vous répon-
» dre. Il me souvient bien que le Traité
» de Landau fut enfreint par les Ba-
» varois, immédiatement après qu'il fut
» conclu, & qu'il fallut les contraindre

» à

» à l'execution; mais je n'ai jamais ouï 1713.
» dire que l'on imputât rien de sembla-
» ble aux Impériaux. En un mot, je ne
» sçai ce que cela veut dire, & je puis
» vous assurer de-plus, que les propres
» Ministres de S. M. I. au Congrès
» d'Utrecht, ne le sçavent pas. Aussi
» a-t-on pris la peine de les leur expli-
» quer.

» Cette circonstance vous surprendra
» sans doute, & non sans raison. Mais
» que direz-vous quand vous saurez
» que la Négociation d'Utrecht, qui de
» sa nature devoit être publique &
» commune, s'est passée toute entiere
» sous la cheminée, & dans le secret
» du Cabinet? Chacun y a fait ses affai-
» res en particulier, & vos Ministres y
» ont fait celles de tous les autres. Il
» y avoit bien un lieu destiné pour les
» Conférences générales; mais cela mê-
» me a été cause qu'on ne s'en est pas
» servi. On ne vouloit que des Confé-
» rences particulieres, & le Cabinet de
» l'Evêque de Bristol, ou celui du Comte
» de Strafford, étoient plus propres à ce-
» la qu'une Maison de Ville. Le Lieu du
» Congrès a été négligé à tel point,
» qu'on ne s'est pas soucié d'y signer la
» Paix. Les Anglois & les Savoyards
» signerent chez l'Evêque de Bristol;
» les Portugais, les Prussiens & les
» Hollandois

1712. » Hollandois chez le Comte de Stra-
» ford.

» Ces Traitez furent signez le 11 » d'Avril, nous avons le 30, & jusqu'ici » on n'en a pas publié un seul. Tout ce » qu'on en sçait, est que l'Empereur & » l'Empire y sont totalement abandon- » nez, & que l'on n'y a rien stipulé à leur » avantage, & que c'est présentement à » eux à se tirer d'affaire comme ils » pourront.

» Il est vrai que trois jours après les » Plénipotentiaires de Messieurs les » Etats vinrent offrir leurs bons offices » à ceux de l'Empereur, & que vos Mi- » nistres leur apporterent, de la part de » ceux de France, un troisiéme Mé- » moire intitulé, *Conditions offertes &* » *demandées par le Roi T. C. pour la* » *Paix à faire avec la Maison d'Autriche* » *& l'Empire.* Ils offrirent de-plus le » favorable arbitrage de la Reine leur » Maîtresse, pour régler & liquider dé- » finitivement les prétensions réservées » & non expliquées par les Electeurs de » Baviere & de Cologne.

» Voilà de quoi il s'agit présentement. » Ce Mémoire plus étendu, mais peu » différent en substance de celui qui fut » publié au mois de Mars, se réduit » tout entier à quatre Chefs.

» 1. *Que la cause commune soit aban-* *donnée*

» *donnée. Que les Traitez qui unissent les* 1713.
» *Alliez, & qui les obligent les uns en-*
» *vers les autres, soient rompus. Et que*
» *la liberté de l'Europe soit anéantie.*

» 2. *Que la Monarchie d'Espagne soit*
» *livrée en proye aux Amis & aux En-*
» *nemis. Que chacun en emporte une pié-*
» *ce, & qu'il n'en soit laissé qu'une très-*
» *petite portion à l'Auguste Maison d'Au-*
» *triche.*

» 3. *Que les Constitutions de l'Empire*
» *soient méprisées. Que les Jugemens ren-*
» *dus aux Tribunal de l'Empereur soient*
» *réformez, & changez au gré des Etran-*
» *gers. Et que l'Empereur & l'Empire*
» *fassent satisfaction à ceux qui les ont*
» *encourus.*

» 4. *Que l'Empire, que les Cercles*
» *Associez & Alliez, que les Etats du*
» *Rhin soient délaissez. Qu'il ne leur soit*
» *fait aucune restitution. Que la France*
» *soit couverte de son côté par les Pro-*
» *vinces qu'elle a conquises & subjuguées;*
» *mais que l'Empire demeure découvert*
» *& sans défense.*

» Ce sommaire vous fait de la peine,
» j'en suis sûr, & tout abrégé qu'il est
» il vous a paru long. C'est qu'il ne
» contient pas un mot qui ne soit exac-
» tement vrai, & que ces sortes de vé-
» ritez sont fâcheuses. Donnez à votre
» Paix toutes les tournures qu'il vous
plaira,

1713. » plaira, elle ne conviendra jamais avec
» vos obligations. Vous manquez à vos
» Alliances, cela est certain; vous faites
» une Paix séparée, cela est certain en-
» core. En faut-il davantage pour prou-
» ver que l'Union est rompue, que la
» Cause commune est abandonnée, &
» que la Liberté de l'Europe est anéan-
» tie?

Reflexions sur la Lettre précédente.

Le reste de cette Lettre ne contient rien de fort particulier, & comme ce que j'en ai rapporté me paroît déjà assez long, j'omettrai ce qu'il en reste encore. Il paroît par toutes les raisons que le Prince Eugene rapporte pour blâmer la conduite des Alliez à l'égard de la Paix, & pour justifier celle de l'Empereur à l'égard de la continuation de la Guerre, que S. A. ne sçavoit pas moins bien soûtenir les intérêts de son Maître avec la plume qu'avec l'épée. Je remarque un grand zele dans toutes les preuves avancées dans cette Lettre; mais elles ne sont pas toutes de la même force, & il y en a quantité qu'il seroit aisé de détruire.

La Diéte de Ratisbonne accorde trois millons à l'Empereur pour

Quoiqu'il en soit, la Guerre devant se continuer de la part de l'Empereur, ce Monarque sollicita les Etats de l'Empire de lui fournir l'argent qui étoit nécessaire à cet effet. Après bien des débats la Diéte de Ratisbonne avoit accordé

accordé trois millions de rixdales, & quelques Particuliers de Hollande avancerent un million de florins sur la caution des Etats-Généraux. Avec cette somme on fut en état de completter les troupes, de remplir les magasins, & de faire les autres dispositions & préparatifs nécessaires pour repousser l'Ennemi. 1713. continuer la guerre.

L'Empereur vouloit lui-même aller commander son Armée sur le Rhin (*a*). Le Prince Eugene, qui sçavoit que les François portoient toutes leurs forces de ce côté-là, & qu'ils seroient infiniment supérieurs aux Impériaux, ne voulut pas laisser commettre la gloire de son Maître aux événemens d'une campagne qui paroissoit devoir être de peu d'éclat pour les Impériaux. Il fit tout son possible pour dissuader S. M. I. de ce dessein, & il y réussit. Quelque diligence que fit Eugene pour prévenir les François sur le Haut-Rhin, il ne fut pas en son pouvoir d'en venir à bout. La lenteur des Allemands à sortir de leurs quartiers, & la négligence des Cercles à les faire marcher de bonne heure, donnerent le tems aux François de se mettre en mouvement avant que le Prince eût pu rassembler ses troupes. Ce Monarque veut lui-même aller commander son Armée sur le Rhin.

Le Maréchal de Villars, que Louïs XIV. Les François se mettent en campagne.

(*a*) Histoire de l'Empire, Livre III. page 411.

1713. XIV. avoit choisi pour commander les siennes, commença ses expéditions par la prise de la ville & château de Linange, aussi-bien que de quelques autres postes qui couvroient le Palatinat. Il fit ensuite tirer une ligne depuis Frankendall jusqu'aux montagnes, dans la vue de rassurer ses troupes dans leurs quartiers, & de pouvoir les faire subsister dans le Pays ennemi.

Le Prince Eugene s'apperçoit que Mr. de Villars en veut à Landau.

Le Prince Eugene vit bien par toutes ces dispositions du Général François, qu'il en vouloit à Landau, & il auroit bien voulu rompre ses mesures, & sauver une place de cette importance: mais son Armée étoit si inférieure à celle de France, qu'il ne lui fut pas possible de sortir de la défensive. Il se contenta de faire travailler aux lignes d'Etlingen, pour les mettre en état de résister à l'Ennemi; & après y avoir mis des troupes suffisamment, il se posta avec le reste de son Armée à Mulhberg, petite ville & château de plaisance appartenant au Markgrave de Bade-Dourlarch, où commençoient les lignes. Comme il sçavoit que Landau étoit en état de faire une longue résistance, il se flatta que les François pourroient bien se rebuter, ou qu'en attendant, ses troupes grossiroient assez pour être en état de troubler l'Ennemi dans ce siége.

Villars

Villars mit le siége devant Landau. 1713.
La Garnison étoit de 8 à 900 hommes de troupes choisies; & le Gouverneur, qui étoit le Prince de Wirtemberg, avoit trop de courage & d'habileté pour ne pas rendre l'entreprise des François aussi difficile qu'il étoit possible. En effet il fit plusieurs sorties vigoureuses, combla les travaux, & fit jouer tant de mines, qu'il causa de grosses pertes aux Assiégeans. Ceux-ci avoient ouvert la tranchée la nuit du 24 au 25 de Juin, & leur valeur renaissante brilla beaucoup durant tout le siége. Le Prince de Wirtemberg défendit le terrein pied-à-pied avec sa nombreuse Garnison, & fit si bien qu'il obligea les Assiégeans à changer leurs approches. Ils ne se rebuterent pourtant point. Il sembloit que leur courage redoubloit à mesure que les difficultez augmentoient. Ils pousserent leurs travaux avec tant d'ardeur, que vers le milieu d'Août ils eurent emporté tous les dehors.

Les François assiégent Landau.

Le Prince de Wirtemberg trouva moyen de faire connoître au Prince Eugene l'extrémité où il se trouvoit, lui déclarant qu'il seroit obligé de se rendre s'il n'étoit promptement secouru. Eugene n'avoit pas besoin qu'on le priât pour combattre, & il n'auroit pas été simple spectateur du siége de Landau,

Le Prince de Wirtemberg fait connoître au Prince Eugene l'extremité où il est.

1713. si la prudence ne l'avoit retènu. Tout ce qu'il avoit pu faire, c'étoit de solliciter les Etats & les Cercles de l'Empire, pour les porter à lui envoyer du secours, protestant contre eux des suites que pourroit avoir la foiblesse où on le laissoit. Tout cela fut inutile. S. A. ne put secourir Landau. Les François firent bréche au corps de la Place, & se disposerent à donner l'assaut. Le Prince de Wirtemberg fit arborer le drapeau blanc, & demanda à capituler. Villars voulut que la Garnison & le Gouverneur restassent prisonniers de guerre; mais le Prince de Wirtemberg ayant trouvé cette condition trop honteuse, refusa d'y souscrire; sur quoi on recommença à tirer avec plus de furie qu'auparavant. Enfin le 21 d'Août le Gouverneur craignant d'être emporté d'assaut, se soumit aux conditions susdites. La Garnison fut desarmée & menée à Haguenau; elle étoit encore forte de 4000 hommes. Cette conquête couta cher aux Troupes Françoises; mais elles y firent très-bien. Un Régiment Allemand au service de France (a) s'y distingua si fort, que Louis XIV. crut devoir lui en témoigner sa reconnoissance, comme

Les François se rendent maîtres de Landau.

La Garnison est faite prisonniere de guerre, aussi-bien que le Gouverneur.

Un Régiment Allemand au service de France se distingue beaucoup à ce siége.

(a) Le Régiment d'Alsace. Heiss, Histoire de l'Empire, Liv. III. page 411.

me il fit par une Lettre qu'il écrivit au corps des Officiers à ce sujet, où il leur marquoit qu'il étoit extrêmement sensible *aux marques de bravoure & de bonne volonté qu'ils lui avoient données dans une occasion si importante.* .1713.

Precautions du Prince Eugene pour empêcher l'Ennemi de pouvoir former le siége de Fribourg.

Pendant que les François étoient occupez au siége de Landau, le Prince Eugene prenoit des précautions pour mettre Fribourg à couvert de leurs coups. Il avoit détaché le Général Vaubonne avec 18000 hommes, pour garder les retranchemens que S. A. avoit fait faire pour couvrir Fribourg. Ces retranchemens étoient sur les montagnes de Rosscopf, & étoient disposez de maniere qu'ils occupoient toutes ses gorges par où il falloit nécessairement que l'Armée Françoise passât pour aller investir Fribourg. Outre cela il avoit fait réparer les anciennes lignes de Fribourg, & y avoit ajouté des frontins & des redoutes. Ces lignes commençoient au château de Homberg, & s'étendoient jusqu'aux ouvrages avancez de Fribourg. Enfin il avoit encore fait élever un retranchement vers le Holgroben à quelques lieues de la Place, & y avoit fait construire un Fort assez régulier, le tout garni de troupes & d'artillerie suffisamment.

Les François les ten

Tant d'obstacles sembloient devoir

 ôter

1713. ôter aux François l'idée du siége de Fribourg : & véritablement le Prince Eugene ne croyoit pas qu'ils en eussent la pensée, ou du moins il ne doutoit pas que s'ils l'avoient, ils ne la perdissent dès la premiere tentative. Cela n'arriva pourtant pas cette fois, & dès le 11 de Septembre l'Armée ennemie quitta le Spierebach. Le Maréchal de Villars s'étant mis à la tête de 30 Bataillons & de 20 Escadrons passa le Rhin au Fort-Louïs. Il fit un mouvement, comme s'il eût eu envie de forcer les Impériaux dans les lignes d'Etlingen.

dent inutiles par leur bravoure.

Le Prince Eugene se renforce.

Le Prince Eugene soupçonna que ce ne fût-là une feinte : cependant comme il craignoit qu'en dégarnissant les lignes pour renforcer les autres postes, le Maréchal de Villars ne vînt en effet lui tomber sur les bras avec toute son Armée, & ne le forçât dans son poste, quelque avantageux qu'il fût, avec des troupes si supérieures, il aima mieux se renforcer & affoiblir les autres postes, que de s'exposer au desagrément d'un combat inégal. Il rappella toutes les troupes qu'il avoit le long du Rhin depuis Philisbourg jusqu'à Mayence, pour se mettre en état de recevoir l'Ennemi, laissant à Mr. de Vaubonne le soin de défendre le passage des montagnes.

Villars fait faire un

Le Maréchal de Villars tenant ainsi le

le Prince Eugene en échec du côté de Muhlberg ſur la rive orientale du Rhin, fit faire un mouvement à ſa gauche, qui préſenta un front de trois colonnes aux retranchemens de Vaubonne. Il pouſſa quelques pelottons de Grenadiers qui eurent bien-tôt gagné les hauteurs. Alors Villars fit avancer ſa droite & ſon corps de bataille pour former les premieres approches. L'aîle droite où étoit le Duc de Bourbon & le Prince de Conti, à qui le Roi avoit permis de faire cette derniere campagne, commença l'attaque à ſept heures du ſoir. Les Troupes Allemandes mollirent dans cette occaſion. Elles firent leur décharge avec précipitation, & prirent honteuſement la fuite. Vaubonne fut entraîné par les fuyards. Il les rallia néanmoins; mais à une ſi grande diſtance des retranchemens, que les François eurent tout le tems de s'en emparer. Le Général Vaubonne fit ſa retraite en aſſez bon ordre, il jetta douze Bataillons dans Fribourg, & alla camper près de Rothweil. Villars après ce premier ſuccès s'avança aux retranchemens du côté de Holgraben. Comme ils étoient plus forts & mieux ſituez que ceux qu'il venoit d'emporter, il s'imaginoit d'y trouver de plus grandes difficultez; & en effet 4000 hommes auroient ſuffi pour en

1713.

mouvement à ſa gauche, & avancer ſa droite & ſon corps de bataille.

 arrêter

1713. arrêter 50000 dans cet endroit-là; mais l'épouvante avoit si fort saisi les Allemands, qu'ils abandonnerent ce poste sans y attendre l'Ennemi; desorte que lorsque celui-ci s'en approcha, il fut fort étonné de s'en voir maître à si peu de frais.

Fribourg assiégé par les François.

Les Ennemis ne trouvant plus d'obstacle dans leur marche, traverserent la partie de la Forêt Noire qui forme la Vallée de St. Pierre, & pousserent des partis de Dragons dans la Suabe, pour y établir des contributions & favoriser le siége de Fribourg. La tranchée fut ouverte devant cette Place le 1 d'Octobre. Le Baron de Harsch, Gouverneur de la Place, se promettoit de faire une résistance dont on parleroit longtems. C'étoit un Officier extrêmement brave & entier dans ses résolutions. Sa Garnison étoit très-nombreuse, composée de l'élite des Bataillons Impériaux. Sa Place étoit bonne, bien fortifiée, & défendue par un château capable de résister quelque tems. Il étoit parfaitement pourvu de vivres & de munitions. Il disputa le terrein avec une opiniâtreté sans égale; de maniere que les Assiégeans ne purent donner l'assaut au chemin-couvert que la nuit du 14 au 15. L'attaque dura près de trois heures, les Assiégez se défendirent courageusement;

Le Baron de Harsch, Gouverneur de la Place & Officier de mérite, dispute le terrein avec opiniâtreté.

mais

mais ils eurent affaire à de ſi braves Aſſaillans, qu'ils furent enfin obligez de céder. La perte de ces derniers monta à 1700 hommes. Celle des Aſſiégez fut ſi grande, que le Gouverneur ſe trouva obligé de demander une ſuſpenſion d'armes pour faire enterrer les morts. Peu de tems après l'artillerie des François fit un ſi terrible fracas, que les baſtions & le corps de la Place en furent renverſez en pluſieurs endroits. Les habitans voyant que les bréches étoient ſuffiſantes pour l'aſſaut, & que le Gouverneur ne parloit pourtant pas encore de ſe rendre, craignirent ſérieuſement d'être la victime de l'opiniâtreté de cet Officier. Ils le firent ſouvenir que quand il s'expoſeroit à un aſſaut, il ne conſerveroit pas pour cela la Place, n'y ayant point de ſecours à attendre, & qu'il ne feroit qu'expoſer leurs maiſons & leurs familles à une mort & à une déſolation certaine. L'inflexible Baron ne ſe ſentit point ému du triſte état de ces malheureux habitans. Il répondit qu'il iroit ſur la bréche montrer aux Bourgeois de quelle maniere il falloit recevoir les François. Cette réſolution deſeſpérée jetta les pauvres Fribourgeois dans une conſternation inexprimable. Ils la firent éclater par la maniere dont ils s'y prirent pour fléchir leur Gouverneur. Le 1713.

1713. Clergé, tous les Officiers de la Régence, les Magistrats suivis d'une foule d'habitans, femmes, enfans, tout pêle-mêle allerent en procession chez le Baron de Harsch le 26 d'Octobre. Le St. Sacrement précédoit, porté sous un dais par un Prêtre le plus âgé de la Cathédrale. Les prieres & les larmes ne furent point épargnées pour toucher cet opiniâtre Gouverneur. Tout fut inutile, ce spectacle ne l'émut point; il déclara qu'il n'étoit pas encore tems de parler de reddition, & qu'il sçavoit bien ce qu'il avoit à faire. Le feu des ramparts continua comme auparavant. Le Maréchal de Villars, voyant l'obstination du Commandant, fit tout préparer pour l'assaut, & en fixa l'execution au 1 de Novembre. Tous les Piquets de l'Armée avec 140 Grenadiers soûtenus de 60 Bataillons, furent commandez pour cette sanglante action; & l'on n'attendoit plus que le signal, lorsqu'on apperçut deux drapeaux blancs arborez sur le rempart, & dans le même tems quelques Magistrats arriverent dans la tranchée avec une Lettre du Gouverneur, par laquelle il marquoit au Maréchal de Villars: » Qu'il abandonnoit la ville à » sa discretion, & qu'il se retiroit dans le » château pour lui procurer une nouvel- » le occasion de gloire: Qu'au reste il lui » laissoit

Les Habitans vont chez lui en Procession pour le prier de ne pas exposer la ville à un assaut.

Il se retire dans le château, & laisse ses malades

» laissoit aussi ses malades, & ses bles- 1713.
» sez; & que le connoissant poli &
» généreux comme il étoit, il ne dou-
» toit pas qu'il n'eût égard au triste état
» de ces malheureux, & qu'il ne leur
» procurât les secours dont ils avoient
» besoin. " Le Maréchal de Villars étoit en droit d'abandonner la ville au pillage à son Armée, & même de faire passer les habitans au fil de l'épée; mais comme il avoit été Gouverneur de cette place, il en eut pitié, & donna de si bons ordres qu'il n'y fut commis aucun excès de la part du Soldat François: la ville fut seulement obligée de payer une certaine somme au Maréchal. Quant à ce qui regardoit le Gouverneur, il lui marqua que l'action qu'il venoit de faire étoit contre les loix de la Guerre, puisqu'il avoit abandonné la ville sans attendre l'assaut; qu'ainsi il ne devoit pas esperer qu'il prît soin de ses malades ni de ses blessez, & que pour lui montrer que ce n'étoit point-là son dessein, il alloit faire transporter ces malheureux sur l'esplanade, qui est entre la ville & les châteaux, où ils seroient exposez *à la merci de la faim & des boulets de canon.* Cette menace étoit si peu simulée, que Villars commençoit déja à faire charier ces pauvres gens dans l'endroit en question. Le Baron de Harsch ne put tenir

& ses blessez dans la ville.

Le Maréchal de Villars le menace de les faire tous porter sur l'esplanade.

3. aron sch le pen- rmes nvo- Let- Prin- gene.

contre un objet si frappant. Il demanda une suspension d'armes de cinq jours, pour faire sçavoir au Prince Eugene l'état des choses, & pour lui demander les pouvoirs nécessaires pour traiter de la reddition des châteaux. Le Prince Eugene renvoya le Messager avec les pouvoirs que le Commandant avoit demandé ; mais comme ils ne se trouverent pas assez amples, on fut obligé de prolonger la suspension d'armes jusqu'au 15, afin de pouvoir envoyer un nouvel Exprès. S. A. S. ayant accordé ce qu'on souhaitoit, la capitulation fut bien-tôt signée. La Garnison sortit le 21 de Novembre avec tous les honneurs de la Guerre, & fut escortée jusqu'à Rothweil. Jamais la supériorité de la France sur l'Empire n'avoit mieux éclaté que cette fois. A peine ces deux Puissances se virent-elles seules à démêler la fusée, que l'Empire se trouva hors d'état de continuer.

no uabe.

La prise de Fribourg, & l'abandonnement des lignes, jetta l'allarme dans toute la Suabe, qui se voyoit à la veille de retomber dans les mêmes malheurs qu'elle avoit essuyez lors de la guerre de Baviere. Ses Deputez s'étant joints à ceux des quatre Cercles associez, dès le commencement de Novembre, tinrent une Assemblée à Francfort, où il fut résolu

résolu de faire des remontrances à l'Empereur, pour lui représenter l'impossibilité où étoient ses Etats de continuer à soûtenir la guerre (*a*), & le prier de leur procurer une paix prompte, ou d'agréer qu'ils demandassent la neutralité; puisqu'il n'y avoit plus sujet de douter que l'Armée Françoise s'étant fait jour dans l'Empire par la prise de Fribourg, ne portât ses pas dans le cœur de la Suabe, & qu'elle ne s'y établit comme elle avoit fait les années précédentes. 1713.

Les Répréſentans des Cercles n'eurent pas de peine à rendre la Cour de Vienne attentive à leur demande, elle se trouvoit déja disposée à la Paix: & cela n'est pas surprenant, puisqu'elle n'avoit plus les moyens de continuer la Guerre; ses Coffres étoient si épuisez, que S.M.I. s'étoit déterminée à rendre Final aux Génois pour avoir de l'argent. Dans cette situation ce Monarque n'attendoit que quelque avance de la part de la France pour entrer en négociation. La France qui malgré ses nouveaux succez n'avoit pas moins besoin de la paix que l'Empe-

(*a*) Voyez HEISS, *Histoire de l'Empire*, *Liv. III. page* 413. L'Historien Allemand qui a écrit la vie du Prince EUGENE, n'a pas garde de dire la vérité sur ce sujet: il en couteroit trop à son amour pour la patrie, aussi dit-il tout le contraire de ce que je dis ici.

713. l'Empereur, fit de nouvelles démarches pour y parvenir. Mr. de la Houssaye, Intendant d'Alsace, eut ordre d'aller sonder le terrein. Il s'adressa pour cela au Prince Eugene, qui en écrivit à l'Empereur à-peu-près dans le tems que les Représentans des Cercles sollicitoient pour

égocia- ns de r. avoir la Paix ou la Neutralité. L'Empereur marqua au Prince Eugene qu'il lui laissoit la liberté de s'aboucher avec ceux que le Roi de France nommeroit pour traiter de la Paix, & qu'on pourroit en poser le fondement sur les Articles Préliminaires présentez de la part du Roi T. C. aux Ministres Impériaux.

Le Prince Eugene ayant reçu ces nouveaux ordres, ne tarda pas d'en communiquer quelque chose à Mr. de la Houssaye, qui étoit revenu auprès de S. A. S. lui faisant entendre que l'Empereur pour couper court aux Négociations, l'avoit nommé lui-même pour traiter de la Paix, & que dès que le Roi T. C. enverroit quelqu'un de sa part, il ne seroit plus question que de choisir un endroit propre à cela, où il se rendroit aussi-tôt. Le Prince Eugene étoit pourlors à Ludewigsbourg, château de plaisance appartenant au Duc de Wirtemberg : il s'y arrêta quelque tems, pour voir à quoi aboutiroient les démarches de la France. Ses troupes étoient rentrées

rentrées dans leurs quartiers-d'hiver, & cette campagne avoit extrêmement dégoûté S. A. de la guerre ; car ce ne fut pas sans douleur qu'elle vit emporter deux Places importantes sans pouvoir les secourir, & cela par la faute des Etats de l'Empire, & par la disette d'argent où étoit la Cour Impériale. La guerre avoit duré assez long-tems, & les Peuples avoient assez souffert, pour que le calme succedât à tant de tempêtes qui avoient agité l'Europe. Chacun soupiroit après le repos ; le Marchand dont le commerce avoit été interrompu ; le Laboureur dont les terres avoient été foulées & gâtées ; le Soldat même accablé de tant de travaux, affoibli par tant de sang répandu & par de fréquentes blessures : en un mot, tout depuis le Sceptre jusqu'à la Houlette ne soupiroit qu'après les douceurs de la Paix.

1713.

Réfléxion sur toutes les guerres passées.

Comme il y a bien du tems que je ne parle que de guerre, je me dédommagerai un peu sur les circonstances de la Paix, de l'horreur qu'a fait naître dans mon esprit le récit de tant de meurtres, & des cruelles impressions que la peinture de tant de scénes sanglantes y a gravées. Je ne m'étonne point que le Prince Eugene ne témoignât plus d'éloignement pour la Paix. Devoit-il être le seul qui ne fût pas las de la guerre, lui

1713. lui qui en avoit essuyé les plus grandes incommoditez? Il falloit bien que celui qui avoit fait la guerre avec tant de bonheur & d'éclat, redonnât la paix aux hommes, & sacrifiât ses intérêts particuliers à ceux de la multitude. Mr. de Hundheim, Ministre de l'Electeur Palatin, agissant de concert avec Mr. de la Houssaye, eut bien-tôt obtenu du Roi T. C. des explications précises sur ce qui regardoit l'Ouvrage de la Paix. Ce Monarque nomma le Maréchal de Villars pour traiter avec le Prince Eugene, voulant lui donner pour compagnon du rétablissement de la Paix, un Général qui avoit été son émule durant la guerre. Le bourg de Rastat fut choisi pour le lieu où les deux Généraux devoient venir travailler à pacifier l'Europe. Rastat est un bourg, ou une petite (a) ville du Marquisat de Bade, situé sur la riviere de Murg, qui se perd dans le Rhin entre Nilingen & Steinmuhr. Ce bourg a un fort joli château où les Princesses Douairieres de Bade ont accoutumé de se retirer. Le Prince Eugene, & le Maréchal de Villars y envoyerent leurs Fourriers pour y préparer les appartemens qu'ils devoient occuper.

Rastat est choisi pour traiter de la paix.

Description de Rastat.

(a) Plusieurs Géographes lui donnent le nom de Ville, d'autres l'appellent Bourg.

occuper. Le Maréchal de Villars écrivit une Letrre fort polie à la Princesse de Bade, lui marquant que son château avoit été choisi pour le lieu des Conférences, & qu'il esperoit qu'elle ne le trouveroit pas mauvais. Qu'au reste, lui qui avoit respecté ce Château durant toute la guerre, avoit osé s'y loger pour y traiter de la Paix, & qu'il se flattoit que S. A. ne désapprouveroit point la liberté qu'il avoit prise dans cette occasion. 1713.

Le Prince Eugene vient à Rastat pour y traiter de la Paix avec le Maréchal de Villars. Celui-ci qui y étoit déja, lui fait beaucoup de politesses.

Le Prince Eugene partit de Ludewigsbourg pour venir à Rastat accompagné de Mr. Bentenrider d'Adelshausen, Sécrétaire d'Ambassade, des Comtes de Falckenstein, de Konigseg, de Wehlen; & escorté par cent Maîtres, & autant de Grenadiers. Le Maréchal de Villars étoit déja arrivé au rendez-vous; & comme il avoit déja pris possession de son appartement, il fit les honneurs de la maison, & fut recevoir le Prince Eugene au bas de l'escalier. L'Arrivée de S. A. S. fut annoncée au bruit des hautbois, des bassons & des cors de chasse. Les deux Généraux s'embrasserent avec une cordialité d'autant plus sincere, qu'elle partoit d'une estime réciproque. Le Maréchal de Villars accompagna le Prince Eugene dans l'appartement qu'on venoit de lui préparer, ils y resterent

reſterent ſeuls enfermez une groſſe heure, après quoi le Maréchal ſe retira dans ſon appartement, & le Prince Eugene employa le tems que lui laiſſoit l'abſence du Maréchal à faire ſes dépêches pour Vienne. Le lendemain le Prince Eugene alla voir le Maréchal de Villars, ils eurent une conférence aſſez courte. L'eſcorte du Maréchal de Villars étoit auſſi nombreuſe que celle du Prince Eugene, çela avoit été ainſi réglé, & ces deux troupes étoient logées vis-à-vis l'une de l'autre. Elles vivoient beaucoup d'harmonie. Les Seigneurs, Officiers, ou autres de la ſuite du Prince Eugene & de celle du Maréchal de Villars, ſe voyoient fréquemment, & ſe donnoient mutuellement des marques d'amitié.

Il n'eſt point de Nations au monde qui ſimpathiſent plus que l'Allemand & le François, ſoit parceque ceux-ci tirent leur origine des premiers, ſoit parce que leur humeur & leur manieres ſe conviennent & ont plus de rapport entre elles qu'avec celles des autres Nations: mais il eſt certain que vingt ans de guerre ne ſont pas capables de rendre ces deux Peuples ennemis, & un quart-d'heure de paix ſuffit pour les rendre les meilleurs amis du monde. Quoiqu'il en ſoit, on ne vit peut-être jamais de gens, qui s'étoient battus comme des enragez

1713. » tiæ, Gallitiæ, Majoricarum, Seviliæ,
» Sardiniæ, Cordubæ, Corsicæ, Murciæ, Giennis, Algarbiæ, Algeziræ, Gibraltaris, Insularum Canariæ & Indiarum ac Terræ firmæ, Maris Oceani; ARCHIDUX Austriæ, DUX Burgundiæ, Brabantiæ, Mediolani, Stiriæ, Carinthiæ, Carniolæ, Limburgiæ, Luxemburgiæ, Geldriæ, Wirtembergæ, superioris & inferioris Silesiæ, Calabriæ, Athenarum & Neo-Patriæ; PRINCEPS Sueviæ, Cataloniæ & Asturiæ; MARCHIO Sacri Romani Imperii, Burgoviæ, Moraviæ, superioris & inferioris Lusatiæ; COMES Habspurgi, Flandriæ, Tirolis, Ferretis, Kiburgi, Goritiæ & Arthesiæ; MARCHIO Oristhani, COMES Goziani, Namurci, Rossilionis & Ceritaniæ; DOMINUS Marchiæ Sclavonicæ, Portus Neonis, Biscayæ, Molinæ, Salinarum, Trypolis & Mechlinyæ. *Notum testatumque facimus, quod cum nobis à quibusdam de salute publicâ probè sollicitis insinuatum fuerit ad pacem inter nos & Imperium ex unâ, & Serenissimum ac potentissimum Principem Dominum* LUDOVICUM FRANCIÆ, *Regem Christianissimum, ex altera parte conciliandam, opportunum fore, si de eâ cum supremo Exercitus Gallici Ductore* (tit.) DE VIL-

» LARS,

» LARS, *autoritate & mandato hunc* 1713.
» *in finem necessariis instructo ageretur,*
» *& nos tametsi pacificatio* Ultrajecti
» *ex causis passim cognitis nuper aissulta*
» *fuerit, nihilominus adhuc parati sumus,*
» *conjunctim cum Imperio Pacem æquis*
» *conditionibus inire, nihil quod eo fa-*
» *cere possit præmittendum; ac proinde*
» *quantumvis à nobis deliberatum agni-*
» *tumque fuerit, de ejusmodi mandato*
» *prius cum Romano Imperio communi-*
» *candum fuisse. Ne tamen huic salutari*
» *negotio mora interponeretur, haud diu-*
» *tius cunctandum existimaverimus, quin*
» *Illustrissimum* EUGENIUM, *Principem*
» SABAUDIÆ ET PEDEMONTIUM,
» *Aurei Velleris Equitem, Cæsareum*
» *nostrorum Consiliarium intimum, Consilii*
» *Aulico-Bellici Præsidem, Locumtenen-*
» *tem Generalem, Sacri Imperii Campi*
» *Marescallum, necnon consanguineum*
» *& Principem Charissimum; in cujus fi-*
» *de, prudentiâ, & singulari rerum*
» *gerendarum usu plene confidimus, ad*
» *supradictum finem, Legatum Extra-*
» *ordinarium constitueremus, quemadmo-*
» *dum hisce constituimus, dantes & con-*
» *cedentes eidem plenam potestatem agen-*
» *di, tractandi, concludendi & signandi*
» *cum supra nominato supremo Exercitus*
» *Gallici Ductore* (tit.) DE VILLARS, *om-*
» *nia quæ ad procurandam pacem perti-*
» *nent;*

1713. » *nent; necnon promittentes verbo Imperatorio, quidquid per dictum Principem* EUGENIUM *actum, tractatum, conclusum & signatum fuerit, acceptum & gratum, firmum quoque & ratum habituros. In quorum fidem & robur, Præsentes manu nostrâ subscriptas, Sigillo nostro Imperatorio muniri jussimus. Quæ dabantur in Civitate nostra Viennæ, die decimâ sextâ Mensis Decembris, anno millesimo septingentesimo decimo tertio, Regnorum nostrorum* Romani *tertio,* Hispanicorum *undecimo,* Hungarici *verò &* Bohemici *pariter tertio.* Signatum CAROLUS, inferius Ul-Frid. Car. Com. de Schonborn; ex tergo. Ad mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium.

PETRUS JOSEPH DOLLBERG.

PLEIN-POUVOIR DE SA MAJESTÉ IMPERIALE.

Traduction de ce Plein-Pouvoir.

» CHARLES VI. par la Grace de Dieu, élu Empereur des Romains, toûjours Auguste, Roi de Germanie, de Castille, d'Arragon, de Léon, des deux Siciles, de Jérusalem, de Hongrie, de Bohême, de Dalmatie, de Coratie, d'Esclavonie, de Navarre, de Grenade, de Tolede, de Valence,

» lence, de Galice, de Majorque, de 1713.
» Séville, de Sardaigne, de Cordoue,
» de Corse, Murcie, de Jaën, des
» Algarbes, d'Alger, de Gibraltar, des
» Iles de Canaries, des Indes & Terre-
» Ferme de l'Océan; Archiduc d'Au-
» triche; Duc de Bourgogne, de Bra-
» bant, de Milan, de Stirie, de Ca-
» rinthie, de Carniole, de Limbourg,
» de Gueldres, de Wirtemberg, de la
» haute & basse Silésie, de la Cala-
» bre, d'Athénes, & de Néopatrie;
» Prince de Suabe, de Catalogne, des
» Asturies; Marquis du Saint Empire
» Romain, de Burgaw, de Moravie,
» de la haute & basse Lusace; Comte
» de Habspourg, de Flandres, de Ty-
» rol, de Ferrette, de Kybourg, de
» Gorice & d'Artois; Marquis d'O-
» ristan; Comte de Gozian, de Na-
» mur, de Roussillon & de Cerdai-
» gne; Seigneur de la Marche Escla-
» vonne, du Port-Mahon, de Biscaye,
» de Molina, de Salins, de Tripoli &
» de Malines; faisons sçavoir qu'ayant
» extrêmement à cœur le Salut Public,
» & nous ayant été insinué par quel-
» ques personnes qu'il se présentoit une
» occasion favorable pour faire la Paix
» entre nous, l'Empire d'une part, &
» le Sérénissime & très-puissant Prince
» le Seigneur LOUIS Roi Très-Chré-
» tien

1713. » tien de France d'autre part, si nous
» voulions envoyer quelqu'un pour en
» traiter avec le suprême Général de
» l'Armée Françoise, nommé DE VIL-
» LARS, qui se trouve suffisamment au-
» torisé, & qui a reçu les instructions
» nécessaires pour parvenir à ce but;
» & comme, nonobstant que nous ayïons
» refusé d'entrer dans l'accommode-
» ment fait à Utrecht par des raisons
» connuës de tout le monde, nous
» n'en sommes pas pour cela moins
» disposez à conclure la paix conjoin-
» tement avec l'Empire à des condi-
» tions raisonnables, & que nous som-
» mes prêts à faire tout ce qui dépen-
» dra de nous pour y parvenir; & quoi-
» que nous n'ignorions pas que nous
» aurions dû communiquer & délibé-
» rer avec l'Empire sur ce sujet, néan-
» moins, de-peur que cela ne retardât
» cette affaire salutaire, nous avons cru
» que nous ne devions pas différer da-
» vantage de constituer, comme nous
» constituons par ces Présentes, en qua-
» lité de notre Ambassadeur Extraor-
» dinaire pour le dessein ci-dessus ex-
» primé, notre très-cher & bien-aimé
» Cousin & Prince le Très illustre EU-
» GENE, Prince de Savoye & de Pié-
» mont, Chevalier de la Toison d'Or,
» notre Conseiller intime, Président du
» Conseil

» Conseil Aulique de guerre, notre 1713.
» Lieutenant - Général, & Maréchal
» Général des Camps & Armées du
» St. Empire, dans la fidélité & la pru-
» dence duquel nous nous confions en-
» tierement, de même que sur sa gran-
» de expérience à négocier. C'estpour-
» quoi nous lui donnons & lui accor-
» dons le plein-pouvoir d'agir, de trai-
» ter, de conclure & de signer avec
» ledit suprême Général de l'Armée
» Françoise, nommé DE VILLARS, tout
» ce qui pourra contribuer à procurer
» la paix : promettant sur notre Parole
» Impériale, d'avoir agréable de tenir
» pour ferme & stable à jamais tout ce
» qui aura été fait, traité, conclu, ou
» signé par ledit Prince EUGENE.
» En foi & sureté dequoi nous avons
» signé les Présentes de notre propre
» main, & y avons fait apposer notre
» Sceau Impérial. Donné dans notre
» ville de Vienne, le 16 Décembre,
» l'An de Grace 1713, & de notre
» Regne dans l'Empire le troisiéme,
» sur les Espagnes le onziéme, sur la
» Hongrie & la Bohême aussi le troi-
» siéme. Signé CHARLES, & plus
» bas *Ul. Frid. de Schonborn*. Derriere
» la page étoit écrit. Par l'ordre exprès
» de Sa Majesté Impériale, PIERRE-
» JOSEPH DOLLBERG ».

Le

1713. Le Maréchal de Villars fit d'abord des Propositions qui ne parurent point acceptables au Prince Eugene. S. A. S. pénétra les vuës de la France dans ses prétentions exorbitantes. Elle vit bien que cette Couronne ne demandoit beaucoup, que pour obtenir davantage : mais le Prince Eugene ayant déclaré au Général François, que jamais l'Empereur ne consentiroit à accorder de pareilles Demandes, le Maréchal de Villars proposa d'envoyer un Courier au Roi, pour qu'il lui plût adoucir ces Conditions, promettant de donner réponse dans huit jours, qui étoit le tems qu'il falloit au Courier pour aller & pour revenir.

Villars fait d'abord des propositions exorbitantes.

Le Prince Eugene ayant consenti à ce délai, Villars dépêcha un Courier au Roi, & en attendant son retour le Prince Eugene & le Maréchal continuerent à se voir & à conferer ensemble. Le Courier revenu, les Affaires se trouverent sur le même pied que ci-devant, comme on le voit par la Lettre que le Prince Eugene écrivit au Prince de Lowenstein, principal Commissaire à la Diéte Impériale qui se tenoit a Ausbourg, à cause de la peste qui se faisoit cruellement sentir à Ratisbonne(a) : » Le » Cou-

Il dépêche des Couriers.

(a) Histoire du Congrès d'Utrecht & de la paix de Rastat, page 472.

» Courier, *lui disoit-il*, que le Maré- 1713.
» chal de Villars avoit dépêché au Roi
» son Maître est revenu; mais il n'a ap-
» porté aucun adoucissement aux points
» fondamentaux de la Paix proposée;
» au contraire il renouvelle l'ordre d'in-
» sister sur les dures Conditions offertes
» dans la premiere Conférence. Lorsque
» le Maréchal m'a fait cette notifica-
» tion, je n'ai pu différer davantage de
» lui faire sçavoir la résolution que j'a-
» vois déjà prise de partir, au cas qu'il
» ne reçût pas d'autres instructions. Le
» Maréchal m'a assuré qu'il attendoit
» encore un Courier avec de nouveaux
» ordres, ce qui m'obligera de différer
» mon départ. Je ne vois cependant pas
» comment je pourrai répondre de mon
» séjour à Rastat si j'y demeure plus
» long-tems, attendu que c'est la troisié-
» me Semaine que j'y suis sans avoir
» plus avancé que le premier jour. Je
» m'en irai du moins avec la satisfac-
» tion de voir convaincus non seule-
» ment les Personnes non intéressées,
» mais même les Peuples de France,
» qu'il n'a pas tenu à l'Empereur & à
» l'Empire, que cette longue & onéreuse
» Guerre ne soit terminée par une Paix
» sûre; & le Maréchal lui-même peut
» rendre ce témoignage, qu'ils ont fait
» tout ce qui leur a été possible pour y

1713. » parvenir, & qu'ils n'ont manqué ni » de patience, ni de modération, &c.

Enfin le Courier que le Maréchal que Villars attendoit encore, revint; mais il n'apporta pas plus que le premier. » Au contraire, *disoit le Prince* Eugene » *dans sa Lettre du* 30 *Décembre*, la » France continue à faire des offres » encore plus dures que celles qu'elle » a faites, ne voulant point rendre » Landau, le Fort de Kehl, le Vieux » Brisach, & Fribourg autres que dé- » molis, & prétendant l'entier rétablis- » sement du Duc de Baviere, avec un » dédommagement de toutes les pertes » qu'il a souffertes».

Le Prince Eugene écrivit lui-même les Conditions de la Paix.

Le Prince Eugene voyant que les François ne vouloient qu'amuser le tapis, écrivit lui-même les Conditions auxquelles l'Empereur pouvoit faire la Paix, & il les consigna au Maréchal de Villars, lui déclarant que c'étoit la derniere volonté de S. M. I. le priant de les accepter s'il pouvoit, ou de les envoyer au Roi, pour sçavoir sa derniere résolution; & là-dessus S. A. S. se rendit à Stutgard pour y passer le Carnaval auprès du Duc de Wirtemberg. Le Maréchal de Villars alla de son côté à Strasbourg, d'où il dépêcha le Marquis de Contade au Roi avec les Conditions offertes par le Prince Eugene au nom de

Il va à Stutgard, & Villars à Strasbourg.

l'Empereur. La Cour de France ayant connu par la fermeté d'Eugene, qu'il ne falloit pas espérer de l'engager à rien faire au desavantage de S. M. I. & sçachant d'ailleurs que ce Général avoit écrit à la Diéte de l'Empire, qu'au cas que la France ne répondît pas promptement, & conformément à ce qu'on exigeoit d'Elle, il étoit d'avis qu'on continuât à quelque prix que fût à lui faire la guerre; qu'enfin les Etats de l'Empire sollicitez pas S. A. S. & par l'Empereur, de prendre de vigoureuses résolutions, avoient consenti à la levée de cinq millions, nouveaux frais, dont les principaux Membres de l'Empire devoient payer leur quotte-part; tout cela, dis-je, rendit cette Cour plus traitable. Le Marquis de Contade revint avec de nouvelles Instructions touchant les Conditions offertes par le Prince Eugene. Villars en donna avis à S. A. S. par la Lettre suivante.

1714.

MONSIEUR,

Lettre du Maréchal de Villars au Prince Eugene.

» Le Marquis de Contade est arrivé, » & je croirois pouvoir supplier VOTRE ALTESSE de se rendre à » Rastat, dans la confiance que j'ai que » le peu de changement qu'il a apporté » aux Articles, n'empêchera pas la » Conclusion

1714. » Conclusion de la Paix, si je ne vou-
» lois suivre la parole que je vous ay
» donnée de ne pas vous retenir s'il y
» avoit quelque changement. Je crois
» donc, MONSIEUR, devoir vous
» envoyer Mr. de Contade pour qu'il
» ait l'honneur de vous l'expliquer lui-
» même. J'ose me flatter que j'appren-
» drai bien-tôt par lui que je puis comp-
» ter d'avoir en peu l'honneur de vous
» voir, & de consommer le grand
» ouvrage auquel nous avons travaillé
» avec une aussi parfaite & sincere ar-
» deur qu'il se puisse, pour y réüssir.
» J'aurai l'honneur de dire à VOTRE
» ALTESSE, qu'elle peut ajoûter en-
» tierement foi à tout ce que Mr. de
» Contade lui dira de la part du Roi
» & de la mienne, étant informé des
» intentions de SA MAJETÉ par Elle-
» même, & vous trouverez qu'elles
» vont uniquement à conclure une Paix
» solide, le peu de changement qu'il y
» a dans les Articles n'ayant été fait qu'à
» ce dessein. J'ai l'honneur d'être, &c.

S. A. S. revient à Rastat.

Sur cette Lettre le Prince Eugene retourna à Rastat, & les Conférences recommencerent. Je ne m'amuserai point à donner une Relation exacte de tout ce qui se passa depuis le 28 de Février, jour de l'arrivée de S. A. à Rastat, jusqu'au 6 de Mars auquel jour la Paix

fut

signée; ce détail ne me meneroit à rien. 1714.
Mais comme ce Traité n'a pas moins illustré la mémoire du Prince Eugene, que le grand nombre de ses Victoires, je le donnerai ici tout entier.

Au nom de la Très-Sainte & Indivisible Trinité.

Traité de Paix entre l'Empereur & le Roi Très-Chrétien, conclu à Rastat.

» Soit notoire à tous & un chacun » à qui il appartient, ou qu'il pourra » en quelque façon appartenir, que de- » puis plusieurs années l'Europe ayant » été agitée de longues & sanglantes » guerres, où les principaux Etats, ou » Royaumes qui la composent, se sont » trouvez enveloppez, il a plû à Dieu, » qui tient les cœurs des Rois entre ses » mains, de porter enfin les esprits des » Souverains à une parfaite réconcilia- » tion, & de préparer les voyes à ter- » miner la guerre commencée, pre- » mierement entre le Sérénissime & » Très-puissant Prince & Seigneur » LEOPOLD élu Empereur des Ro- » mains, toûjours Auguste, Roi de » Germanie, &c. & depuis son décès » entre le Sérénissime & Très-pruissant » Prince & Seigneur, le Seigneur Jo- » SEPH, son fils, élu Empereur des Ro- » mains, &c. de glorieuse memoire; & » après sa mort entre le Sérénissime &

1714. » Très-puissant Prince & Seigneur, le
» Seigneur CHARLES VI. Roi de
» Germanie, &c. d'une part, & le Séré-
» nissime & Très-puissant Prince & Sei-
» gneur, le Seigneur LOUIS XIV.
» Roi Très-Chrétien de France & de
» Navarre, de l'autre part : Ensorte
» que Sa Majesté Très-Chrétienne ne
» souhaitant rien aujourd'hui plus ar-
» demment que de parvenir par le ré-
» tablissement d'une Paix ferme & iné-
» branlable, à faire cesser la désolation
» de tant de Provinces & l'effusion
» de tant de sang Chrétien; Elles ont
» consenti que pour y parvenir plus
» promptement il se tînt des Conféren-
» ces à Rastat entre les deux Généraux
» Commandans en Chef leurs Armées,
» qu'elles ont munis à cet effet de leurs
» Pleins-Pouvoirs, & établi leurs Am-
» bassadeurs Extraordinaires : sçavoir, de
» la part de l'Empereur le Très-Puis-
» sant Prince & Seigneur EUGENE
» de Savoye, &c. Et de la part du Roi
» Très-Chrétien le Très-Haut & Très-
» Excellent Seigneur LOUIS HECTOR,
» Duc de VILLARS, Pair & Maré-
» chal de France, &c. lesquels après
» avoir imploré l'assistance Divine, &
» s'être communiqué réciproquement
» leurs Pleins-Pouvoirs, sont convenus
» pour la gloire du St. Nom de Dieu, &
» le

» le bien de la République Chrétienne 1714.
» des Conditions réciproques de Paix
» & d'Amitié, dont la teneur s'ensuit.

ARTICLE PREMIER.

» Il y aura une Paix Chrétienne, Uni-
» verselle, & une Amitié perpetuelle,
» vraye & sincere entre Sa Majesté Im-
» périale & l'Empire, & Sa Majesté
» Royale Très-Chrétienne & leurs Hé-
» ritiers, Successeurs, Royaumes &
» Provinces; ensorte que l'un n'entre-
» prenne aucune chose sous quelque
» prétexte que ce soit, à la ruïne ou au
» préjudice de l'autre, & ne prête aucun
» secours, sous quelque nom que ce soit,
» à ceux qui voudroient l'entreprendre,
» ou faire quelque dommage en quel-
» que maniere que ce pût être. Que Sa
» Majesté Impériale & l'Empire, & Sa
» Majesté Très-Chrétienne ne protegent
» ou aident en quelque sorte que ce soit
» les Sujets rebelles ou désobéïssans à
» l'une ou à l'autre; mais au contraire
» qu'elles procurent sérieusement l'uti-
» lité, l'honneur & l'avantage de l'une
» & de l'autre, nonobstant toute Pro-
» messes, Traitez ou Alliances contrai-
» res, faits ou à faire, en quelque sorte
» que ce soit.

1714.

II.

„Qu'il y ait de part & d'autre un
„perpétuel oubli & Amniftie de tout ce
„qui a été fait depuis le commence-
„ment de cette Guerre, en quelque
„maniere & en quelque lieu que les
„hoftilitez fe foient exercées; deforte
„que pour aucune de ces chofes, ni
„fous quelque prétexte que ce foit, on
„ne faffe dorénavant l'un à l'autre, ni
„ne fouffre faire aucun tort directe-
„ment ou indirectement, ni par voye
„de fait, ni au-dedans ni au-dehors de
„l'étendue de l'Empire, ni des Pays
„héréditaires de Sa Majefté Impériale
„& du Royaume de France, nonobf-
„tant tous Pactes faits au contraire au-
„paravant; mais que toutes les injures
„qu'on a reçues de part & d'autre en
„paroles, écrits, actions, hoftilitez,
„dommages & dépenfes, fans aucun
„égard aux perfonnes & aux chofes,
„foient entierement abolies; de manie-
„re que tout ce que l'un pourroit
„demander & prétendre de l'autre à
„cet égard, foit entiérement oublié.

III.

„Les Traitez de Weftphalie, de Ni-
„megue

» mégue & de Ryſwick ſont conſiderez 1714.
» comme la baſe & le fondement du
» préſent Traité ; & en conſéquence ,
» immédiatement après l'échange des
» Ratifications , leſdits Traitez seront
» executez à l'égard du Spirituel & du
» Temporel , & seront obſervez invio-
» lablement à l'avenir, ſi ce n'eſt entant
» qu'il y ſera dérogé par le préſent Trai-
» té ; enſorte que tout ſera rétabli géné-
» ralement dans l'Empire & ſes appar-
» tenances , ainſi qu'il a été preſcrit
» par le ſuſdit Traité de Ryſwick, tant
» par rapport aux changemens qui ont
» été faits pendant cette guerre ou avant,
» qu'à l'égard de ce qui n'a pas été exe-
» cuté , s'il ſe trouve effectivement que
» quelque Article ſoit demeuré ſans exe-
» cution , ou que l'execution faite ait
» changé depuis.

IV.

» Conformément au ſuſdit Traité de
» Ryſwick, Sa Majeſté Très-Chrétienne
» rendra à l'Empereur la Ville & For-
» tereſſe du Vieux Briſach entierement
» dans l'état où elle eſt à préſent , avec
» les Greniers , Arcenaux , Fortifica-
» tions , Ramparts , Murailles, Tours, &
» autres Edifices publics & particuliers ,
» & toutes les dépendances ſituées à la

 » droite

[illegible]

» tien.

V.

» Sa Majesté Très-Chrétienne rend
» pareillement à Sa [illegible]
» & à la Sérénissime [illegible]
» la Ville & Forteresse de Fribourg, de
» même que le Fort de St. Pierre, le
» Fort appellé de l'E[illegible]
» autres Forts construits [illegible]
» ou ailleurs, dans la Forest-Noire ou
» dans le reste du Brisgaw, le tout en
» l'état où il est présentement, sans en
» démolir ou détériorer, avec les vil-
» lages de Lehem, Merzhausen &
» Kirchzarten, & avec tous leurs Droits,
» Archives, Ecritures & Documens
» écrits, lesquels y ont été trouvez lors-
» que Sadite Majesté Très-Chrétienne
» s'en est mise dernierement en posses-
» sion; soit qu'ils soient encore sur les
» lieux, soit qu'ils ayent été transportez
» ailleurs, sauf & réservé le Droit Dio-
» césain,

„ césain, & autres Droits & Revenus 1711.
„ de l'Evêché de Constance.

VI.

„ Le Fort de Kell construit par Sa
„ Majesté Très-Chrétienne à la droite
„ du Rhin, au bout du Pont de Stras-
„ bourg, sera pareillement rendu par
„ Elle à l'Empereur & à l'Empire en son
„ entier, sans en rien démolir, & avec
„ tous ses Droits & dépendances. Quant
„ au Fort de la Pile & autres construits
„ dans les Isles du Rhin sous Stras-
„ bourg, ils seront entierement rasez
„ aux dépens du Roi Très-Chrétien,
„ sans qu'ils puissent être rétablis ci-
„ après par l'un ou par l'autre; lesquelles
„ cessions & démolition des Places ci-
„ dessus énoncées, seront faites dans les
„ termes portez par les Articles suivans,
„ c'est-à-dire, à compter du jour de
„ l'échange des Ratifications du Trai-
„ té de Paix solemnel ou général
„ entre Sa Majesté Impériale, l'Em-
„ pire & Sa Majesté Très - Chrétien-
„ ne, la Navigation & autres usages du
„ Fleuve demeurant libres & ouverts aux
„ Sujets des deux partis, & à tous ceux
„ qui voudront y passer, naviger ou
„ transporter leurs Marchandises, sans
„ qu'il soit permis à l'un ou à l'autre de
„ rien entreprendre pour détourner le-

1714. „dit Fleuve, & en rendre en quelque
„sorte le cours & la navigation plus
„difficiles ; moins encore d'exiger de
„nouveaux Droits, Impôts & Péages,
„ou augmenter les anciens, d'obliger
„les Batteaux d'aborder à une rive plû-
„tôt qu'à l'autre, d'y exposer leurs
„Charges & Marchandises, ou d'y en
„recevoir; mais le tout sera toûjours à
„la liberté de chaque Particulier.

VII.

„Lesdits Lieux, Châteaux & Forte-
„resses de Brisach, Fribourg & Kell
„seront rendus à Sa Majesté Impériale
„& à l'Empire, avec leurs Juris-
„dictions, appartenances & dépendan-
„ces, comme aussi avec leur Artillerie
„& Munitions qui se sont trouvées dans
„lesdites Places lorsque Sa Majesté
„Très-Chrétienne les a occupées pen-
„dant cette guerre, suivant les Inventai-
„res qui ont été faits, & seront délivrez
„sans aucune réserve ni exception, &
„sans en rien retenir, de bonne foi &
„sans aucun retardement, empêche-
„ment ou prétexte, à ceux qui après
„l'échange des Ratifications du présent
„Traité, & celui des Ratifications du
„Traité de Paix solemnel ou général
„entre Sa Majesté Impériale, l'Empire,

„&

„ & Sa Majesté Très-Chrétienne, se- 1714.
„ ront établis par Sa Majesté Impé-
„ riale seule, ou selon la différence des
„ lieux par Elle & par l'Empire, & en
„ auront fait apparoir leurs Pleins-pou-
„ voirs aux Intendans, Gouverneurs,
„ ou Officiers François des Lieux qui
„ doivent être rendus; ensorte que les-
„ dites Villes, Citadelles, Forts & Lieux,
„ avec tous leurs Priviléges, utilitez,
„ revenus, émolumens, & autres choses
„ quelconques y comprises, retournent
„ sous la jurisdiction, possession actuelle
„ & absolue, puissance & souveraineté de
„ Sa Majesté Impériale, de l'Empire, &
„ de la Maison d'Autriche, ainsi qu'ils
„ leur ont appartenu autrefois, sans que
„ Sa Majesté Très-Chrétienne retienne
„ ou se réserve aucun droit ou préten-
„ tion sur les susdits Lieux & sur leur ju-
„ risdiction.

„ Il ne sera rien exigé non-plus pour
„ les frais & dépenses employez aux
„ Fortifications & autres Edifices pu-
„ blics ou particuliers: la pleine &
„ entiere restitution ne pourra être
„ differée pour quelque cause que ce
„ soit dans les termes qui seront pres-
„ crits ci-après; ensorte que les Garni-
„ sons Françoises en sortent entiere-
„ ment, sans molester, ni vexer les Ci-
„ toyens & Habitans, ni leur causer quel-

„ que

1714. „ que perte ou quelque peine, non-plus „ qu'aux autres Sujets de Sa Majesté „ Impériale ou de l'Empire, sous pré- „ texte de dettes ou de prétentions de „ quelque nature qu'elles puissent être.

„ Il ne sera pas permis non-plus aux „ Troupes Françoises de demeurer plus „ long-tems au-delà des termes stipulez „ ci-après dans les lieux qui doivent „ être rendus, ou autres quelconques „ qui n'appartiendront pas à Sa Majesté „ Très-Chrétienne ; d'y établir des „ quartiers d'hyver ou quelque séjour ; „ mais seront obligez de se retirer incef- „ samment sur les Terres appartenantes „ à Sadite Majesté.

VIII.

„ Sa Majesté Très-Chrétienne pro- „ met pareillement de faire raser à ses „ dépens les Fortifications construites „ vis-à-vis d'Hunningue sur la droite & „ dans l'Isle du Rhin, de même que le „ Pont construit en cet endroit sur le „ Rhin, en rendant les fonds & édifices „ à la Famille de Bade ; comme aussi le „ Fort de Sélingen, les Forts qui se „ se trouvent dans les Isles entre ledit „ Fort de Sélingen & le Fort Louïs. „ Et quant au terrein du Fort démoli, „ il sera rendu avec les maisons : de

„ détruire

„détruire la partie du Pont qui conduit 1714.
„dudit Fort de Séhingen au Fort Louïs,
„sans qu'ils puissent désormais être
„rétablis par aucune des Parties. Bien
„entendu que le Fort Louïs & l'Isle de-
„meureront au pouvoir du Roi Très-
„Chrétien. Sadite Majesté Très-Chré-
„tienne promet de faire raser à ses dé-
„pens tous les Forts, Retranchemens,
„Lignes & Ponts spécifiez dans le Trai-
„té de Ryswick, & que Sa Majesté au-
„ra fait construire depuis ladite Paix
„de Ryswick, soit le long du Rhin,
„dans le Rhin, ou ailleurs dans l'Empi-
„re & ses appartenances, sans qu'il soit
„permis de les rétablir.

IX.

„Le Roi Très-Chrétien s'engage &
„promet pareillement de faire évacuer
„le Château de Bitsche avec toutes ses
„appartenances, comme aussi le Châ-
„teau d'Hombourg, en faisant aupara-
„vant raser les Fortifications pour n'être
„plus rétablies; ensorte néanmoins que
„lesdits Châteaux, & les Villes qui y
„sont jointes, n'en reçoivent aucun
„dommage, mais demeurent totale-
„ment en leur entier.

X.

X.

„ Trente jours après que ses Ratifica-
„ tions du Traité de Paix général ou
„ solemnel à faire entre Sa Majesté
„ Impériale, l'Empire & Sa Majesté
„ Très-Chrétienne auront été échangez,
„ & même plûtôt, si faire se peut,
„ les Places & Lieux fortifiez, tant ci-
„ dessus nommez, que généralement
„ tous ceux qui doivent être rendus
„ suivant le présent Traité relatif à
„ celui de Ryswick, dont les Articles
„ seront tenus pour compris dans ce
„ Traité, & executez ponctuellement,
„ de même que s'ils se trouvoient insé-
„ rez ici mot à mot, seront remis entre
„ les mains de ceux qui seront autorisez
„ par l'Empereur & l'Empire, ou par
„ les autres Princes particuliers qui de-
„ vront les posseder en vertu du Traité
„ de Ryswick, sans qu'il soit permis de
„ rien démolir des Fortifications, ni
„ des Edifices publics ou particuliers,
„ & sans rien exiger pour les dépenses
„ faites dans lesdits Lieux ou à leur
„ occasion. Seront aussi rendus en mê-
„ me-tems toutes Archives & Docu-
„ mens appartenans, soit à Sa Majesté
„ Impériale, ou aux Etats de l'Empire,
„ soit aux Places & Lieux que Sa

„ Majesté

» Majesté Très-Chrétienne s'engage de 1714.
» remettre.

XI.

» Comme l'intention du Roi Très-
» Chrétien est d'accomplir le plus
» promptement qu'il sera possible les
» Conditions du présent Traité, Sa
» Majesté promet que les Places qu'elle
» s'engage à faire démolir, à ses dépens,
» le seront; sçavoir les plus considérables
» dans le terme de deux mois au plus
» tard après l'échange des Ratifications
» du Traité général ou solemnel à faire
» entre Sa Majesté Impériale, l'Empire,
» & Sa Majesté Très-Chrétienne; &
» les moins considérables dans l'espace
» d'un mois, à compter aussi de l'é-
» change des Ratifications dudit Traité.

XII.

» Et comme Sa Majesté Très-Chré-
» tienne veut véritablement & de bonne
» foi rétablir une véritable union avec
» l'Empereur & l'Empire, elle promet
» & s'engage lorsqu'elle traitera avec
» les Electeurs, Princes & Etats au
» Congrès général avec l'Empereur &
» l'Empire, de leur rendre, aussi-bien
» qu'aux Sujets, Cliens & Vassaux du-
» dit

1714. „ dit Empire, tant Ecléſiaſtiques que
„ Séculiers, & généralement à tous
„ ceux qui ſont nommez & compris
„ dans le Traité de Ryſwick, quoiqu'ils
„ ne ſoient pas ici nommément expri-
„ mez, les Etats, Places, Biens dont
„ dont elle ſe ſeroit miſe en poſſeſſion
„ pendant le cours & à l'occaſion de la
„ préſente, ſoit par la voye des Armes,
„ par confiſcation, ou de telle autre
„ maniere que ce puiſſe être; comme
„ auſſi d'executer ponctuellement toutes
„ clauſes & conditions du Traité de
„ Ryſwick, auſquelles il n'aura pas été
„ expreſſément dérogé pour le préſent
„ Traité, s'il y en a quelqu'une qui
„ n'ait pas été executée depuis la paix de
„ Ryſwick.

XIII.

„ Réciproquement Sa Majeſté Impé-
„ riale voulant témoigner le déſir qu'elle
„ a de contribuer à la ſatisfaction de Sa
„ Majeſté Très-Chrétienne, & d'en-
„ tretenir deſormais avec elle une ami-
„ tié ſincere, & une intelligence par-
„ faite, & en vertu de la paix de Ryſ-
„ wick rétablie par ce préſent Traité;
„ conſent que la Ville de Landau avec ſes
„ dépendances conſiſtant dans les Villa-
„ ges de Nuſdorf, Damheim & Oneick-

„ heim,

„heim, avec leurs Bans, ainsi que le 1714.
„Roi Très-Chrétien en jouïssoit avant
„la guerre, demeure fortifiée à Sa
„Majesté Très-Chrétienne; Sa Majesté
„Impériale se faisant fort d'en obte-
„nir le consentement & l'approbation
„de l'Empire, quand il sera question
„de dresser & de conclure le Traité
„de paix général ou solemnel entre Sa
„Majesté Impériale, l'Empire, & Sa
„Majesté Très-Chrétienne.

XIV.

„La Maison de Brunswick-Hanovre
„ayant été élevée par l'Empereur, du
„consentement de l'Empire, à la Dignité
„Electorale, Sa Majesté Très-Chrétien-
„ne reconnoîtra en vertu de ce Traité
„cette Dignité Electorale dans ladite
„Maison.

XV.

„Pour ce qui est de l'Electeur de
„Baviere, Sa Majesté Impériale &
„l'Empire consentent par les motifs de
„la tranquillité publique, qu'en vertu
„du présent Traité & du Traité général
„& solemnel à faire avec l'Empereur
„& l'Empire, le Seigneur Joseph Clé-
„ment Archevêque de Cologne, & le
„Seigneur

1714. „ Seigneur Maximilien-Emanuel de Baviere, soient rétablis généralement „ dans tous leurs Etats, Rang, Prérogatives, Régaux, Biens, Dignitez „ Electorales & autres, dans tous les „ Droits, en la même maniere qu'ils „ en ont joui ou pu jouïr avant cette „ guerre, & qui appartenoient à l'Archevêché de Cologne & autres Eglises nommées ci-après, ou à la Maison „ de Baviere médiatement ou immédiatement. Ils pourront envoyer avec „ leurs Pleins-pouvoirs & sans caractere „ au Congrés du Traité général ou solemnel à faire entre Sa Majesté Impériale, l'Empire, & Sa Majesté „ Très-Chrétienne, pour y négocier & „ veiller à leurs intérêts sans aucun „ obstacle, aussi-tôt que les Conférences „ commenceront pour cet effet. Leur „ seront aussi rendus de bonne foi tous „ les Meubles, Pierreries, Bijoux & „ autres Effets spécifiez dans les inventaires autentiques que l'on produira „ de part & d'autre; c'est-à-dire, tous „ ceux qui peuvent avoir été ôtez par „ ordre de l'Empereur & de ses Prédécesseurs de glorieuse mémoire depuis „ l'occupation de la Baviere, de leurs „ Palais, Châteaux, Villes, Forteresses „ & Lieux quelconques qui leur ont „ appartenu & qui leur appartiendront,

„ à l'exception de l'Artillerie qui appar- 1714.
„ tenoit aux Villes & Etats voisins qui
„ leur a été restituée, & pareillement
„ toutes les Archives & Papiers seront
„ restituez.

„ Et sera le Seigneur Archevêque de
„ Cologne rétabli en son Archevêché de
„ Cologne, ses Evêchez d'Hildesheim,
„ de Ratisbonne, de Liége & de la Pré-
„ positure de Bertholsgarden, sans qu'au-
„ cune raison de Procès ou prétentions
„ puisse en façon quelconque empêcher
„ la restitution totale; sauf pourtant les
„ Droits de ceux qui pourroient en
„ avoir, lesquels il leur sera permis,
„ après que les deux Electeurs y auront
„ été actuellement rétablis, de pour-
„ suivre comme avant la premiere guer-
„ re par les voyes de Justice établies
„ dans l'Empire; sauf aussi les Priviléges
„ des Chapitres & Etats de l'Archevê-
„ ché de Cologne & des autres Eglises,
„ établis précédemment, suivant leurs
„ Unions, Traitez, & Constitutions.
„ Et quant à la Ville de Bonn, en tems
„ de paix il n'y aura point de Garnison
„ du tout; mais la garde en sera con-
„ fiée aux Bourgeois de la Ville: & quant
„ à celle du Corps & du Palais, elle
„ sera restrainte dans les seules Compa-
„ gnies de Gardes, dont il convien-
„ dra avec Sa Majesté Impériale &

1714. „ l'Empire, bien entendu pourtant que „ dans un tems de guerre, ou apparen„ ce de guerre, Sa Majesté Impériale „ & l'Empire puissent y mettre autant „ de Troupes que la raison de guerre „ le demandera, conformement aux „ Loix & Constitutions de l'Empire; „ bien entendu aussi que moyennant „ cette restitution totale, lesdits deux „ Seigneurs de la Maison de Baviere „ renonceront pour toûjours & seront „ censez déchus dès-à-présent de toutes „ prétentions, satisfactions, dédomma„ gemens quelconques qu'ils voudroient „ prétendre contre l'Empereur, l'Empi„ re & la Maison d'Autriche, pour rai„ son de la présente guerre; sans pourtant „ que cette renonciation déroge en „ aucune maniere aux anciens droits & „ prétentions qu'ils pourroient avoir eu „ avant cette guerre, lesquels il leur „ sera permis de poursuivre comme ci„ devant par les voyes de Justice établies „ dans l'Empire; desorte pourtant que „ cette restitution totale ne leur donne „ aucun nouveau droit contre qui que „ ce soit.

„ Renonceront aussi, & sont dès-à„ présent censez déchus de toutes pré„ tentions, satisfactions ou dédomma„ gemens quelconques, tous ceux qui „ voudroient former des prétentions

„ pour

„pour raiſon de la préſente guerre, 1712.
„contre la Maiſon de Baviere & les
„ſuſdits Archevêchez, Evêchez, Pré-
„vôté.

„En vertu de cette reſtitution totale,
„les ſuſdits Seigneurs Joſeph-Clément,
„Archevêque de Cologne, & Maximi-
„lien-Emanuel de Baviere rendront
„obéïſſance & garderont fidélité à Sa
„Majeſté Impériale, de même que les
„autres Electeurs & Princes de l'Em-
„prie, & ſeront tenus à demander & à
„prétendre duëment de Sa Majeſté
„Impériale le renouvellement de l'in-
„veſtiture de leurs Electorats, Princi-
„pautez, Fiefs, Titres & Droits, dans
„la maniere & tems preſcrits par les
„Loix de l'Empire: & ſera tout ce qui
„eſt arrivé de part & d'autre, pendant
„cette guerre, mis à perpétuité dans
„un entier oubli.

XVI.

„Les Miniſtres, Officiers, tant Ec-
„cléſiaſtiques que Militaires, Politiques
„& Civils de quelque condition qu'ils
„ſoient, qui auront ſervi en l'un ou
„l'autre parti, même ceux qui peuvent
„être Sujets & Vaſſaux de Sa Majeſté
„Impériale, de l'Empire & de la Mai-
„ſon d'Autriche, auſſi-bien que tous

„les

1714. „les Domeſtiques quelconques de la „Maiſon de Baviere, du Seigneur „Archevêque de Cologne, ſeront pa„reillement rétablis dans la poſſeſſion „de tous leurs Biens, Charges, Hon„neurs & Dignitez comme avant la „guerre, & jouïront d'une amniſtie „générale de tout ce qui a précédé, „moyennant & à condition que cette „amniſtie générale ſoit entierement ré„ciproque envers ceux de leurs Sujets, „Vaſſaux, Miniſtres ou Domeſtiques „qui auront ſuivi pendant cette guerre „le parti de Sa Majeſté Impériale & de „l'Empire; leſquels ne pourront pour „ce ſujet être moleſtez ou inquietez en „maniere quelconque.

XVII.

„Quant au tems auquel la reſtitution „totale ſpécifiée dans les deux Articles „précédens doit ſe faire, il ſera limité „dans le Traité général ou ſolemnel à „faire entre Sa Majeſté Impériale, „l'Empire, & Sa Majeſté Très-Chré„tienne, à trente jours après l'échange „des Ratifications dudit Traité, ainſi „qu'il a été convenu dans l'Article X. „pour l'évacuation des Places & Lieux „que Sa Majeſté Très-Chrétienne pro„met de rendre à l'Empereur & à

„l'Em-

» l'Empire ; de maniere que l'un & » l'autre, comme auſſi la reſtitution à » l'Empereur des Etats & Pays que la » Maiſon de Baviere poſſede préſente- » ment dans les Pays-Bas, ſe feront en » même tems. 1714.

XVIII.

» Si la Maiſon de Baviere après ſon » rétabliſſement total, trouve qu'il lui » convienne de faire quelque change- » ment de ſes Etats contre d'autres, Sa » Majeſté Très-Chrétienne ne s'y oppo- » ſera pas.

XIX.

» Sa Majeſté Très-Chrétienne ayant » remis & fait remettre aux Etats- » Généraux des Provinces-Unies en fa- » veur de la Maiſon d'Autriche, tout » ce que Sadite Majeſté ou ſes Alliez » poſſedoient des Pays-Bas commune- » ment appellez Eſpagnols, tels que le » feu Roi d'Eſpagne Charles II. les a » poſſedez, ou dû poſſeder, conforme- » ment au Traité de Ryſwick : Sa Ma- » jeſté Très-Chrétienne conſent que » l'Empereur entre en poſſeſſion deſdits » Pays-Bas Eſpagnols, pour en jouïr » lui & ſes Héritiers & Succeſſeurs,

1714. » déformais & à toûjours plainement & » paisiblement, selon l'ordre de Succession établi dans la Maison d'Autriche, » sauf les Conventions que l'Empereur » fera avec lesdits Etats-Généraux des » Provinces-Unies, touchant leur Barriere, & la Reddition des susdites » Places & Lieux. Bien entendu que le » Roi de Prusse retiendra la Ville de » Gueldres, la Préfecture, le Bailliage » & le bas Bailliage de Gueldres avec » tout ce qui y appartient & en dépend: » comme aussi spécialement les Villes, » Bailliages & Seigneuries de Strahlen, » Wachtendonck, Middelaar, Walbeck, Aërtzen, Afferden & de Weel; » de même que Racy & Kleinkenwelaër avec toutes leurs appartenances & » dépendances. De-plus, il sera remis » audit Roi de Prusse l'Ammanie de » Krickenbeck avec tout ce qui y appartient & en dépend, & le Pays de » Kessel pareillement avec toutes ses » appartenances & dépendances, & généralement tout ce que contient ladite Ammanie & ledit District sans » en rien excepter, si ce n'est Erclens » avec ses appartenances & dépendances, pour le tout appartenir audit » Roi & aux Princes ou Princesses » ses Héritiers ou Successeurs, avec » tous les droits, prérogatives, revenus » &

» & avantages de quelques noms qu'ils » puiſſent être appellez, en la qualité & » de la même maniere que la Maiſon » d'Autriche, & particulierement le feu » Roi d'Eſpagne les a poſſedez ; toute- » fois avec les charges & hypotheques, » la conſervation de la Religion Catho- » lique Romaine, & des Privileges des » Etats. 1714.

X X.

» Et comme outre les Provinces, » Villes, Places, Fortereſſes qui étoient » poſſedées par le feu Roi d'Eſpagne » Charles II. au jour de ſon décès, le » Roi Très-Chrétien a cedé tant pour » Sa Majeſté Très-Chrétienne même » que pour ſes Hoirs & Succeſſeurs nez » & à naître, aux Etats-Généraux, en » faveur de la Maiſon d'Autriche, tout » le droit qu'elle a eu ou pourroit avoir » ſur la Ville de Menin avec toutes ſes » Fortifications & avec ſa Verge, ſur » la Ville & Citadelle de Tournai avec » tout le Tournaiſis, ſans ſe rien réſer- » ver de ſon droit là-deſſus, ni ſur au- » cune de leurs dépendances, apparte- » nances, ou annexes, territoires & en- » clavemens. Sa Majeſté conſent que » les Etats-Généraux des Provinces- » Unies, rendent leſdites Villes, Places,

1714. » Territoires & Enclavemens à l'Em-
» pereur aussi-tôt qu'ils en seront con-
» venus avec Sa Majesté Impériale, pour
» en jouïr, Elle, ses Héritiers & Suc-
» cesseurs, pleinement, paisiblement &
» à toûjours, aussi-bien que des Pays-
» Bas Espagnols qui appartenoient au
» feu Roi d'Espagne Charles II. au jour
» de son décès. Bien entendu que la-
» dite remise des Pays-Bas Espagnols,
» Villes, Places & Forteresses cédées
» par le Roi Très-Chétien, ne pourra
» être faite par lesdits Etats-Généraux
» qu'après l'échange des Ratifications
» des Traitez de Paix entre Sa Majesté
» Impériale, l'Empire, & Sa Majesté
» Très-Chrétienne. Bien entendu aussi
» que St. Amand avec ses dépendances,
» &Mortagne sans dépendances, demeu-
» reront à Sadite Majesté Très-Chré-
» tienne, à condition qu'il ne sera pas
» permis de faire à Mortagne aucunes
» fortifications ni écluses, de quelque
» nature qu'elles puissent être.

XXI.

» Pareillement le Roi Très-Chrétien
» confirme en faveur de l'Empereur &
» de la Maison d'Autriche, la cession
» que Sa Majesté á déja faite en faveur
» de ladite Maison aux Etats-Généraux
» des

» des Provinces-Unies, tant pour elle- 1714.
» même que pour les Princes ses Héri-
» tiers & Successeurs, nez & à naître,
» de tous ses droits sur Furnes & Fur-
» nembach, y compris les huit Parois-
» ses & le Fort de Kenocque, sur les
» Villes de Loo & Dixmude avec leurs
» dépendances, sur la Ville d'Yprès avec
» sa Châtelenie, Rousselaër y compris,
» avec les autres dépendances qui seront
» désormais Poperingue, Warneton,
» Commies, Warwick, ces trois der-
» nieres Places pour autant qu'elles sont
» situées du côté de la Lis vers Ypres,
» & ce qui dépend des Lieux ci-dessus
» exprimez; desquels droits ainsi cédez
» à l'Empereur, ses Héritiers & Succes-
» seurs, Sa Majesté Très-Chrétienne ne
» se réserve aucun droit sur lesdites
» Villes, Places, Forts & Pays, ni
» sur aucune de leurs appartenances,
» annexes, ou enclavemens; consen-
» tant que les Etats-Généraux puissent
» les remettre à la Maison d'Autriche,
» pour en jouïr irrévocablement & à
» toûjours, aussi-tôt qu'ils seront con-
» venus avec elle sur leur Barriere, &
» que les Ratifications des Traitez de
» Paix entre l'Empereur, l'Empire & Sa
» Majesté Très-Chrétienne auront été
» échangez.

1714.

XXII.

» La Navigation de la Lis depuis
» l'embouchure de là Deule en remon-
» tant, sera libre, & il ne s'y établira
» aucun Péage ni Imposition.

XXIII.

» Il y aura de part & d'autre un ou-
» bli & une amnistie perpétuelle & ré-
» ciproque de tous les torts, injures &
» offenses qui auront été commis de
» fait ou de parole, ou en quelque ma-
» niere que ce soit pendant le cours de
» la présente Guerre, par les Sujets des
» Pays-Bas Espagnols, & des Places &
» Pays cédez ou restituez, sans qu'ils
» puissent être exposez à quelque re-
» cherche que ce soit.

XXIV.

» Par le moyen de cette Paix, les
» Sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne
» & ceux desdits Pays Bas Espagnols &
» des Places cédées par Sadite Majesté
» Très-Chrétienne, pourront en gar-
» dant les Loix, Usages & Coûtumes
» du Pays, aller, venir, trafiquer, re-
» tourner, traiter, négocier ensemble
» comme

» comme bons Marchands, même ven- 1714.
» dre, changer, aliéner ou autrement
» disposer des Biens, Effets meubles &
» immeubles qu'ils ont, ou auront, si-
» tuez respectivement de part & d'autre,
„ & chacun les y pourra acheter, Sujet
„ ou non Sujet, sans que pour cette ven-
„ te ou achat ils ayent besoin de part
„ ni d'autre de permission autre que le
„ présent Traité. Il sera aussi permis
„ aux Sujets des Places & Pays récipro-
„ quement cédez ou restituez, comme
„ à tous les Sujets desdits Pays-Bas Es-
„ pagnols, pour aller demeurer où bon
„ leur semblera dans l'espace d'un an,
„ avec la faculté de vendre à qui il leur
„ plaira, ou disposer autrement de leurs
„ Effets, Biens meubles & immeubles,
„ avant & après leur sortie, sans qu'ils
„ puissent être empêchez directement
„ ou indirectement.

XXV.

„ Les mêmes Sujets de part & d'au-
„ tre, Ecclésiastiques & Séculiers,
„ Corps, Communautez, Universitez,
„ & Colleges seront rétablis, tant en
„ la jouïssance des Honneurs, Dignitez,
„ Bénéfices dont ils étoient pourvus
„ avant la guerre, qu'en celle de tous
„ & chacun leurs Droits, Biens meu-

1714. » bles & immeubles, Rentes saisies
» ou occupées à l'occasion de la pré-
» sente guerre; ensemble leurs Droits,
» Actions ou Successions à eux surve-
» nus, même depuis la guerre com-
» mencée, sans toutefois rien demander
» des fruits & revenus perçus & échus
» pendant le cours de la présente guerre,
» jusqu'au jour de la publication du
» présent Traité; lesquels rétablissemens
» se feront réciproquement, nonobstant
» toute Donation, Concession, Décla-
» ration, Confiscation, Sentence don-
» née par contumace, les Parties non
» ouïes, qui seront nuls & de nul effet,
» avec une liberté entiere ausdites
» Parties de revenir dans les Pays d'où
» elles se sont retirées pour & à cause
» de la guerre, pour jouïr de leur Biens
» & Rentes en personne ou par Procu-
» reur, conformément aux Loix &
» Coutumes des Pays & Etats : Dans
» lesquels rétablissemens sont aussi com-
» pris ceux qui dans la derniere guerre,
» ou à son occasion, auront suivi le parti
» des deux Puissances contractantes.
» Néanmoins les Arrêts & les Jugemens
» rendus dans les Parlemens, Conseils
» & autres Cours Supérieures ou Infé-
» rieures, & ausquels il n'aura pas été
» expressément dérogé par le présent
» Traité, auront lieu, & sortiront leur
» plein

„plein & entier effet, & ceux qui en 1714.
„vertu desdits Arrêts & Jugemens se
„trouveront en possession des Terres,
„Seigneuries & autres Biens, y seront
„maintenus, sans préjudice toutefois
„aux Parties qui se croiront lesées par
„lesdits Jugemens & Arrêts, de se
„pourvoir par les voyes ordinaires &
„devant les Juges compétens.

XXVI.

„Et à l'égard des Rentes affectées
„sur la Généralité de quelques Provin-
„ces des Pays, dont une partie se trou-
„vera possedée par Sa Majesté Très-
„Chrétienne, Sa Majesté Impériale ou
„autres, il a été convenu & accordé
„que chacun payera sa quotte-part,
„& seront nommez des Commissaires
„pour régler la portion qui se payera
„de part & d'autre.

XXVII.

„Comme dans les Pays, Villes &
„Places des Pays-Bas Catholiques que
„le Roi Très-Chrétien a cédez à
„l'Empereur, plusieurs Bénéfices ont
„été conférez par Sa Majesté Très-
„Chrétienne à des Personnes capables:
„lesdits Bénéfices ainsi accordez, se-

1714. „ront laiſſez à ceux qui les poſſedent
„ préſentement; & tout ce qui regarde
„ la Religion Catholique & Romaine,
„ les y ſera maintenu dans l'état où les
„ choſes étoient avant la guerre, tant à
„ l'égard des Magiſtrats qui ne pourront
„ être que Catholiques-Romains com-
„ me par le paſſé, qu'à l'égard des
„ Evêques, Chapitres, Monaſteres,
„ Biens de l'Ordre de Malthe, & géné-
„ ralement de tout le Clergé; leſquels
„ ſeront tous maintenus & reſtituez dans
„ toutes leurs Egliſes, Libertez, Fran-
„ chiſes, Immunitez, Droits, Préroga-
„ tives & Honneurs, ainſi qu'ils l'ont
„ été ſous les précédens Souverains Ca-
„ tholiques-Romains. Tous & chacun
„ dudit Clergé, pourvus de quelques
„ Biens Eccléſiaſtiques, Commanderies,
„ Canonicats, Perſonats, Prévôtez &
„ autres Bénéfices quelconques, y de-
„ meureront ſans en pouvoir être dé-
„ poſſedez. Jouïront des Biens & Reve-
„ nus en provenant, & les pourront
„ adminiſtrer & les percevoir comme
„ auparavant. Comme auſſi les Penſion-
„ naires jouïront de leurs penſions aſſi-
„ gnées ſur les Bénéfices, ſoit qu'elles
„ ſoient créées en Cour de Rome, ou
„ par des Brevets expédiez avant la pré-
„ ſente guerre, ſans qu'ils puiſſent en

„ être

„ être fruſtrez pour quelque cauſe & 1714.
„ prétexte que ce ſoit.

XXVIII.

„ Les Communautez & Habitans de
„ toutes les Places & Pays que Sa Ma-
„ jeſté Très-Chrétienne cede dans les
„ Pays-Bas Catholiques par le préſent
„ Traité, ſeront conſervez & maintenus
„ dans la libre jouïſſance de tous leurs
„ Privileges, Prérogatives, Coutumes,
„ Exemptions, Droits, Octrois com-
„ muns & particuliers, Charges & Of-
„ fices héréditaires avec les mêmes
„ honneurs, gages, émolumens & ex-
„ emptions, ainſi qu'ils en ont joui
„ ſous la Domination de Sa Majeſté
„ Très-Chrétienne; ce qui doit s'en-
„ tendre des Communautez & Habitans
„ des Places, Villes & Pays que Sa
„ Majeſté a poſſedé immédiatement
„ après la Paix de Ryſwick, & non
„ des Places, Villes & Pays que poſſe-
„ doit le feu Roi d'Eſpagne Charles II.
„ au tems de ſon décès, dont les Com-
„ munautez & Habitans ſeront conſer-
„ vez dans la jouïſſance des Privileges,
„ Prérogatives, Coutumes, Exemptions,
„ Droits, Octrois communs & parti-
„ culiers, Charges & Offices héréditai-

» tes, ainsi qu'ils les possedoient lors de la
1714. » mort dudit feu Roi d'Espagne.

XXIX.

» Pareillement les Bénéfices Eccle-
» siast. [illegible] médiats ou immédiats, qui
» [illegible] été durant la présente guerre
» [illegible] par l'un des [illegible] dans les
» [illegible]
» [illegible]
» [illegible]
» [illegible]
» [illegible]
» [illegible] pourront [illegible]
» [illegible] lesdits Bénéfices
» [illegible] ...siques étant [illegible]
» [illegible] ...cesseurs, ensorte [illegible]
» [illegible] ...ou doive desormais [illegible]
» dans la possession & legitime admi-
» nistration d'iceux, ni dans la percep-
» tion des fruits, ni être à leur [illegible],
» ou par quelqu'autre raison [illegible]
» présente, appellez ou citez en [illegible],
» ou en quelqu'autre forte molestez ou
» inquiétez à ce sujet ; à condition
» néanmoins qu'ils s'acquitent de ce à
» quoi ils sont tenus en vertu desdits
» Bénéfices.

XXX.



XXX.

1714.

» Sa Majesté Impériale & Sa Majesté
» Très-Chrétienne ne pourront pour
» aucun sujet, interrompre desormais la
» paix qui est établie par le présent
» Traité, reprendre les armes, & com-
» mencer sous quelque prétexte que ce
» soit, aucun acte d'hostilité l'un contre
» l'autre; mais au contraire Elles tra-
» vailleront sincerement & de bonne
» foi, & comme Amis véritables, à af-
» fermir de plus en plus cette amitié
» mutuelle & bonne intelligence si né-
» cessaire pour le bien de la Chrétienté.
» Et d'autant que le Roi Très-Chré-
» tien, sincérement réconcilié avec Sa
» Majesté Impériale, ne veut desormais
» lui causer aucun trouble ni préjudice,
» Sa Majesté Très-Chrétienne promet
» & s'engage de laisser jouïr Sa Majesté
» Impériale tranquillement & paisible-
» ment de tous les Etats & Lieux
» qu'elle possede actuellement, & qui
» ont été possedez ci-devant par les Rois
» de la Maison d'Autriche en Italie, sça-
» voir du Royaume de Naples, ainsi que
» Sa Majesté Impériale le possede actuel-
» lement, du Duché de Milan, ainsi que
» Sa Majesté Impériale le possede aussi
» actuellement, de l'Isle & Royaume
» de Sardaigne, comme aussi des Ports

» &

1714. » & Places ſur les Côtes de Toſcane » que Sadite Majeſté Impériale poſſede » actuellement, & qui ont été poſſedez » ci-devant par les Rois d'Eſpagne de » la Maiſon d'Autriche ; enſemble de » tous les Droits attachez aux ſuſdits » Etats d'Italie, que Sadite Majeſté Im- » périale poſſede, ainſi que les Rois » d'Eſpagne les ont exercez depuis » Philippe I. juſqu'au Roi dernier dé- » cédé. Sadite Majeſté Très-Chrétienne » donnant ſa parole Royale de ne jamais » troubler l'Empereur ni la Maiſou » d'Autriche dans cette poſſeſſion, di- » rectement ni indirectement, ſous quel- » que prétexte ou par quelque voye que » ce puiſſe être, ni de s'oppoſer à la » poſſeſſion que Sa Majeſté Impériale » & la Maiſon d'Autriche a ou pourra » avoir à l'avenir, ſoit par Négocia- » tion, Traité, ou autre voye légitime » & paiſible ; enſorte toutefois que la » neutralite d'Italie n'en ſoit point trou- » blée ; l'Empereur engageant ſa parole » de ne point troubler ladite neutralité » & le repos d'Italie, & par conſequent » de n'employer la voye des armes pour » quelque occaſion que ce ſoit ; mais au » contraire de ſuivre & d'obſerver ponc- » tuellement les engagemens que Sa » Majeſté Impériale a pris dans le Traité » conclu à Utrecht le 14. de Mars » 1713.

» 1713. lequel Traité sera censé comme 1714.
» répété ici, & sera exactement observé
» par Sa Majesté Impériale, pourvû que
» de l'autre part l'observation soit réci-
» proque, & qu'elle n'y soit point
» attaquée. Sadite Majesté Impériale
» s'engageant pour le même effet à
» laisser jouïr paisiblement chaque Prin-
» ce d'Italie des Etats dont il est actuel-
» lement en possession, sans que cela
» puisse préjudicier aux droits de per-
» sonne.

XXXI.

„ Pour faire goûter aux Princes &
» Etats d'Italie les fruits de la Paix
» entre l'Empereur & le Roi Très-Chré-
» tien, la neutralité non seulement y
» sera exactement observée, mais sera
» aussi rendue bonne & prompte justi-
» ce par Sa Majesté Impériale aux Prin-
» ces ou Vassaux de l'Empire pour les
» autres Places, Pays & Lieux en Italie
» qui n'ont point été possedez par les
» Rois d'Espagne de la Maison d'Au-
» triche, & sur lesquels lesdits Princes
» pourroient avoir quelque prétention
» légitime: sçavoir au Duché du Duc
» de Guastalla Pico de la Mirandole &
» Prince de Castiglione, sans pourtant
» que cela puisse interrompre la paix
» &

1714. „ & neutralité d'Italie, ni donner ſujet
„ d'en venir à une nouvelle guerre.

XXXII.

„ Outre les ſuſdites prétentions, le
„ Maréchal Duc de Villars ſe trouvant chargé de pluſieurs autres, pour
„ leſquelles il auroit à inſiſter au nom
„ de Sa Majeſté Très-Chrétienne : Sçavoir, ſur la prétention de Madame
„ la Ducheſſe d'Elbeuf pour raiſon du
„ douaire & conventions matrimoniales de la feue Ducheſſe de Mantoue
„ fille, & enfin le Duc de St. Pierre
„ pour la Principauté de Sabionette :
„ Et de l'autre côté le Prince Eugene
„ de Savoye ſe trouvant auſſi chargé de
„ pluſieurs prétentions ſur leſquelles il
„ auroit à inſiſter au nom de Sa Majeſté
„ Impériale : Sçavoir, quelques prétentions de M. le Duc de Lorraine, outre
„ celle; qui ſont compriſes dans le Traite de Ryſwick & ſous les Articles
„ précédens, relatifs audit Traité; celle
„ du Duc de Modene, comme auſſi celle
„ de la Maiſon d'Aremberg, de la
„ Maiſon de Ligne : Et enfin du rembourſement des dettes que les Troupes Françoiſes ont laiſſées dans le
„ Duché de Milan, leſquelles toutes
„ demanderoient trop de tems pour être
„ vuidées

» vuidées dans ce Traité : On eſt con- 1714.
» venu d'en remettre réciproquement
» la diſcuſſion aux Conférences qui ſe-
» ront établies pour le Traité de Paix
» général ou ſolemnel entre Sa Ma-
» jeſté Impériale, l'Empire, & Sa Ma-
» jeſté Très-Chrétienne, où il ſera per-
» mis à chacun de repréſenter ſes droits,
» & de produire ſes titres & raiſons, leſ-
» quels bien examinez, Sa Majeſté Im-
» périale, & Sa Majeſté Très-Chrétienne
» promettent d'y avoir l'égard que de-
» mande la juſtice, ſans que pourtant
» cela puiſſe altérer ou retarder l'execu-
» tion de la Paix.

XXXIII.

» La conjonćture préſente n'ayant pas
» laiſſé le tems à Sa Majeſté Impériale
» de conſulter les Electeurs, Princes &
» Etats de l'Empire ſur les conditions
» de la Paix, non-plus qu'à ceux-ci de
» conſentir dans les formes ordinaires
» au nom de tout l'Empire, aux con-
» ditions du préſent Traité qui les re-
» gardent; Sa Majeſté Impériale pro-
» met que leſdits Electeurs, Princes
» & Etats enverront inceſſamment au
» nom de l'Empire, des Pleins-pouvoirs,
» ou bien une Députation de leur
» Corps, munie pareillement de leurs
» Pleins-

1714. » Pleins-pouvoirs au lieu qui ſera choiſi » pour travailler au Traité général ou » ſolemnel à faire entre l'Empereur, » l'Empire, & le Roi Très-Chrétien. » Sa Majeſté Impériale engageant ſa pa- » role, que ladite Députation, ou ceux » qui ſeront chargez de Pleins-pouvoirs, » conſentiront au nom dudit Empire, » à tous les points dont il eſt convenu » entr'Elle & Sa Majeſté Très-Chré- » tienne par le préſent Traité, lequel » Elle s'engage & promet d'executer.

XXXIV.

» Comme il eſt porté par l'Article » précédent, que les Electeurs, Princes » & Etats de l'Empire enverront au nom » de l'Empire une Députation de leur » Corps, ou bien leurs Pleins-pouvoirs » pour les Conférences du Traité de » Paix général ou ſolemnel à faire entre » Sa Majeſté Impériale, l'Empire & » Sa Majeſté Très-Chrétienne, dans le » lieu qui ſera choiſi & deſtiné à cet » effet; l'Empereur & le Roi Très- » Chrétien conviennent de fixer ce lieu » dans un Pays neutre, hors de l'Em- » pire & du Royaume de France; & » pour cet effet Leurs Majeſtez ont jetté » les yeux ſur le Territoire de la Suiſſe, » dans lequel il ſera nommé par Sa Ma- » jeſté

» jesté Impériale, ou par Sa Majesté 1714.
» Très-Chrétienne, trois Villes pour en
» choisir une en la maniere suivante. A
» sçavoir que Sa Majesté Impériale nom-
» mant lesdites trois Villes, Sa Majesté
» Très-Chrétienne fera le choix de celle
» qui servira pour les Conférences; ou
» réciproquement, si Sa Majesté Très-
» Chrétienne propose les trois Villes,
» Sa Majesté Impériale aura le choix
» des trois qu'elle voudra préférer; les-
» quelles proposition & élection se
» feront en même tems que le pré-
» sent Traité sera signé, ensorte qu'il
» n'y ait ni retardement ni tems perdu
» pour traiter & conclure au plûtôt la
» Paix générale ou solemnelle entre
» l'Empereur, l'Empire & le Roi Très-
» Chrétien, & que leurs Ministres
» Plénipotentiaires puissent s'assembler
» le 15 du mois d'Avril prochain, ou
» le 1 de Mai prochain au plus tard,
» dans le lieu destiné pour y tenir les
» Conférences, pendant lesquelles tous
» les Electeurs, Princes & Etats de
» l'Empire, qui outre ce qu'il leur re-
» vient par l'execution stipulée ci-dessus
» des Articles du Traité de Ryswick,
» auront des prétentions & raisons pour
» se faire comprendre particulierement
» dans le Traité de Paix général à faire,
» pourront les produire; pour lesquelles

» Sa

1714. » Sa Majesté Très-Chrétienne promet
» d'avoir l'égard que demande la justice.
» Néanmoins, pour que la fin desdites
» Conférences ne soit pas retardée, on
» est convenu de part & d'autre qu'elles
» ayent à se terminer par la Conclusion
» du Traité général ou solemnel, dans
» deux mois ou trois au plus tard, à
» compter du premier jour que com-
» menceront les Conférences.

XXXV.

» Au moment que le Traité de Paix
» aura été signé, toutes hostilitez & vio-
» lences cesseront de la part de l'Empe-
» reur & de l'Empire, aussi bien que
» de celle du Roi Très-Chrétien. Et du
» jour de l'échange des Ratifications Sa
» Majesté Très-Chrétienne n'exigera
» plus des Etats de l'Empereur & de
» l'Empire, ni contributions, ni impo-
» sitions de fourages pour les Troupes,
» non-plus que Sa Majesté Impériale &
» l'Empire n'en exigeront des Etats
» de Sa Majesté Très-Chrétienne; &
» cesseront généralement toutes autres
» demandes à l'occasion de la présente
» guerre, tant de la part de Sa Majesté
» Impériale & de l'Empire, que de Sa
» Majesté Très-Chrétienne. Les Pri-
» sonniers tant d'Etat que de Guerre de
» part & d'autre, seront renvoyez sans
» rançon

» rançon, & quinze jours après l'é- 1714.
» change des Ratifications du présent
» Traité, chaque Prince retirera ses
» Troupes du Plat-Pays dans ses pro-
» pres Etats, Sa Majesté Impériale s'en-
» gageant de retirer aussi celles de l'Em-
» pire du Plat-Pays de l'Archevêché de
» Cologne, & de la Baviere, lesquels
» Pays & Etats seront restituez dans la
» forme & terme spécifiez par les Arti-
» cles XV, XVI, XVII & XVIII. du
» présent Traité.

XXXVI.

» Le Commerce défendu durant la
» guerre entre les Sujets de Sa Majesté
» Impériale, de l'Empire, & ceux de
» Sa Majesté Très-Chrétienne, sera
» rétabli aussi-tôt après l'échange des
» Ratifications du présent Traité, avec
» la même liberté qu'il l'étoit avant la
» guerre; & jouïront tous & chacun,
» particulierement les Citoyens & Ha-
» bitans des Villes Anséatiques, de toute
» sorte de sureté par mer & par terre,
» conformément à l'Article LII. de la
» Paix de Ryswick.

XXXVII.

Le présent Traité sera ratifié par l'Empereur & par le Roi Très-Chrétien, & l'échange des Ratifications sera faite au

Palais

1714. Palais de Raſtat dans l'eſpace d'un mois, à compter du jour de la ſignature, ou plûtôt ſi faire ſe peut. En foi de quoi les ſuſdits Ambaſſadeurs Extraordinaires & Plénipotentiaires, tant de Sa Majeſté Impériale, que de Sa Majeſté Très-Chrétienne, ont ſouſſigné le préſent Traité de leurs propres mains, & y ont appoſé les ſceaux de leurs Armes. Fait au Palais de Raſtat le 6 Mars 1714.

(L. S.) EUGENE DE SAVOYE.
(L. S.) LE MARECHAL DUC DE VILLARS.

Premier Article Séparé.

Premier Article Séparé.

» Comme dans les Titres que Sa Ma-
» jeſté Impériale employe, ſoit dans ſes
» Pleins-pouvoirs, ſoit dans le Préam-
» bule du Traité qui doit être ſigné ce-
» jourd'hui entre le Prince Eugene de
» Savoye & le Maréchal Duc de Villars,
» Ambaſſadeurs Extraordinaires & Plé-
» nipotentiaires de Leurs Majeſtez Im-
» periale & Très-Chrétienne, quelques-
» uns deſdits titres ne peuvent être re-
» connus par Sa Majeſté Très-Chrétien-
» ne, il a été convenu entre leſdits Am-
» baſſadeurs Extraordinaires & Plénipo-
» tentiaires par cet Article Séparé, &
» ſigné par eux avant ledit Traité, que les
» qualitez priſes ou omiſes de part &
» d'autre

» d'autre ne donneront nul droit, & 1711.
» pareillement ne causeront nul pré-
» judice à l'une ou à l'autre des Par-
» ties contractantes; & le présent Ar-
» ticle Séparé aura la même force que
» s'il étoit inseré mot à mot dans le
» Traité de Paix. Fait au Palais de Rast-
» tat ce 6 Mars 1714.

(L. S.) EUGENE DE SAVOYE.
(L. S.) LE MARECHAL DUC DE VILLARS.

Second Article Séparé.

» Le présent Traité, par les raisons
» mentionnées dans l'Article XXXIII,
» ayant été commencé, poursuivi &
» achevé sans les solemnitez & forma-
» litez requises & usitées à l'égard de
» l'Empire, & composé & rédigé en
» Langue Françoise, contre l'usage or-
» dinairement observé dans les Traitez
» entre Sa Majesté Impériale, l'Empire
» & Sa Majesté Très-Chrétienne,
» cette différence ne pourra être allé-
» guée pour exemple, ni tirer à consé-
» quence, ou porter préjudice en aucu-
» ne maniere à qui que ce soit, & l'on
» se conformera à l'avenir à tout ce
» qui a été observé jusqu'à présent
» dans de semblables occasions, tant à
» l'égard de la Langue Latine, que
» pour

Second Article Séparé.

1714. » pour les autres formalitez, & nommément dans le Congrès & Traité général ou solemnel à faire entre Sa Majesté Impériale, l'Empire & Sa Majesté Très-Chrétienne, le présent Traité ne laissant pas d'avoir sa même force & vertu que si toutes les susdites formalitez y avoient été observées, & comme s'il étoit en Langue Latine. Et le présent Article Séparé aura pareillement la même force que s'il étoit inséré mot à mot dans le Traité de Paix. Fait à Rastat le 6 Mars 1714.

(L.S.) EUGENE DE SAVOYE.
(L.S.) LE MARECHAL DUC DE VILLARS.

Troisiéme Article Séparé.

» Sa Majesté Impériale, conformément à l'Article XXXIV. du Traité conclu cejourd'hui, ayant nommé & proposé pour le lieu des Conférences du Traité de Paix général & solemnel à faire entr'Elle, l'Empire & Sa Majesté Très-Chrétienne, les trois Villes suivantes dans le territoire de la Suisse; sçavoir Schaffhausen, Bade en Ergau & Frauenfeld; & le Maréchal Duc de Villars n'ayant pu encore recevoir les ordres de Sa Majesté Très-Chrétienne,

» Chrétienne ſur le choix des trois Vil- 1714.
» les qu'elle voudra préférer, il promet
» de le faire ſçavoir inceſſamment au
» Prince Eugene de Savoye par un Cou-
» rier. Fait au Palais de Raſtat, le 6 de
» Mars 1714.

(L. S.) EUGENE DE SAVOYE.
(L. S.) LE MARECHAL DUC DE VILLARS.

Le Prince Eugene dépêcha le Comte de Lamberg ſon Aide-de-camp, pour porter à l'Empereur la nouvelle de la ſignature de la Paix. S. A. S. le ſuivit trois jours après. Elle arriva à Vienne le 17 de Mars, & y entra avec cette ſatisfaction qu'un grand cœur reſſent lorſqu'il a contribué au bonheur & au repos des hommes. Les lauriers qu'il rapportoit de Raſtat valoient peut-être mieux que ceux qu'il reçut des mains de la Victoire, en tant d'occaſions différentes. Du moins S. M. I. témoigna aſſez qu'elle le penſoit ainſi, par l'accueil favorable qu'elle fit à ce Héros, qui lui apportoit le Traité qu'il venoit de conclure à Raſtat. Il y eut un jour de Fête à Vienne, pour célébrer la concluſion de la Paix. On chanta le *Te Deum* en Muſique, & l'on fit trois décharges de l'Artillerie des ramparts.

Le Prince Eugene dépêche le Comte de Lamberg pour porter à l'Empereur la ſignature de la Paix, & va enſuite lui-même à Vienne.

1714. L'Empereur & le Roi de France ratifierent le Traité dès le commencement d'Avril, & l'échange s'en fit bientôt après. Le Roi Très-Chrétien ayant choisi la Ville de Bade en Ergau pour les Conférences concernant le Traité de paix général & solemnel, l'Empereur y envoya ses Ministres de même que Sa Majesté Très-Chrétienne. Les Etats de l'Empire qui avoient craint que les Conférences de Rastat ne regardassent que la France & l'Empereur, & que ce Monarque n'eût résolu de faire une Paix particuliere, charmez de voir que Charles n'avoit point oublié leurs intérêts, envoyerent aussi leurs Plénipotentiaires au Congrès général, auquel on travailla de part & d'autre avec tant d'ardeur, que dès le mois de Septembre tout s'y trouva réglé & conclu.

Le Traité de Paix se fait à Bade en Ergau.

Le Prince Eugene se rendit à Bade pour signer ce Traité au nom de l'Empereur; il y arriva le 5 de ce mois, & le Maréchal de Villars le 7. Ce Traité n'étoit qu'une suite de celui de Rastat, & il y avoit peu de différence de l'un à l'autre, si ce n'est que celui de Bade fut général, & qu'il se fit avec toutes les formalitez requises.

Le Prince Eugene signe le Traité de Bade.

Il arriva deux choses pendant les Conférences de Bade, qui faillirent les déranger : ce fut la mort de la Reine Anne, &

Deux choses pensserent déranger les Conférences.

& le mariage du Roi d'Eſpagne avec 1714.
une niéce du Duc de Parme, fille d'une tante de S. M. I. Ce Monarque fut très-ſenſible à cet événement, non ſeulement parceque tout s'étoit fait & conclu à ſon inſçu ; mais auſſi parcequ'il craignoït, & avec raiſon, que les Etats du Duc de Parme ne tombaſſent un jour au Roi Philippe, dont le voiſinage ne pouvoit qu'être dangereux pour le Duché de Milan. Cependant ces conſidérations, ni le changement qui ſe fit en Angleterre par l'avénement de l'Electeur d'Hannovre au Trône, n'empêcherent pas la Concluſion de la Paix, après laquelle toute l'Europe ſoupiroit. Les Miniſtres des Puiſſances reſpectives paſſerent quelques jours à celebrer le grand ouvrage de la Paix par des réjouïſſances. Mr. le Comte de Goër, Plénipotentiaire de l'Empereur, les régala tous enſemble le même jour de la Signature ; le Comte du Luc, Plénipotentiaire du Roi de France, en fit de même le lendemain ; enſuite Mr. le Comte de Seilern, ſecond Miniſtre Plénipotentiaire de S. M. I. régala ; & après lui Mr. de St. Conteſt, Miniſtre du Roi très-Chrétien.

Il part de Bade pour retourner à Vienne.

Le Prince Eugene après avoir aſſiſté à toutes ces fêtes, prit congé du Maréchal de Villars, & le chargea de dire au Roi ſon Maître, que quoique ſon de-

1714. voir l'eût obligé de faire plusieurs choses contre le service de S. M. cependant il conservoit pour elle les sentimens du plus profond respect. Les deux Généraux Pacificateurs se donnerent, en se séparant des marques de leur estime réciproque. Le Prince Eugene fut de retour à Vienne le 21 de Septembre. Le Traité de Paix fut peu de tems après ratifié, échangé, & publié en France & dans l'Empire. Au mois de Novembre le Sécretaire d'Etat & Général Stanhope arriva à Vienne avec l'Envoyé Extraordinaire du nouveau Roi de la Grande-Bretagne Milord Cobsam. Ils étoient chargez de faire quelques propositions touchant la Barriere des Pays-Bas, que les Anglois & les Hollandois retenoient encore, & que S. M. I. vouloit avoir en vertu de la cession que la France lui en avoit faite. Le Prince Eugene eut plusieurs conférences avec ces Ministres Anglois. Ils commencerent ensemble à applanir les principales difficultez, & dresserent un projet qui fut dans la suite le fondement du Traité de Barriere. Ce ne fut pas-là la seule affaire qui occupa Eugene après son retour à Vienne. Le dérangement extraordinaire qui régnoit dans les Finances lui donna assez d'occupation. Il travailloit tous les jours un certain tems avec les

Il a des Conférences avec les Ministres Anglois touchant la Barriere des Pays-Bas.

Il s'occupe à redresser les Finances.

les Comtes de Harrach, de Schlick, de Zinzendorf & le Général Geſchwind, à examiner tout ce qui regardoit l'Administration des Finances, & à chercher les moyens de reparer le déſordre qui s'y étoit gliſſé, & l'épuiſement que la longue guerre, dont on venoit de ſortir, y avoit cauſé. 1714.

Ce Prince s'acquit beaucoup d'honneur par la Concluſion de la Paix, & pour immortaliſer ce fait, on frappa une Médaille où l'on voit ce Prince en buſte armé avec cette inſcription :

Médaille à l'occaſion de la Signature du Traité de Bade.

EUGENIUS FRANCISCUS, SABaudiæ PRInceps, SUPremus EXERcitus CÆsaræi ITALiæ DUX.

Le Revers ne contient que ce Chronographe défectueux, qui eſt la ſuite de l'Inſcription précédente :

PaCem Raſtadt BaDenœ sVbsCrIpSIt. V. Sept.

A Signé la Paix de Raſtat à Bade.

Fin du Tome IV.

